



VERSION II - SEPTEMBRE 2024

Guide pour les professionnels des centres d'accueil qui travaillent avec les victimes de la traite des êtres humains

Projet de subvention de FEGC : HT250047/HT20314



Women and Gender
Equality Canada

Femmes et Égalité
des genres Canada

**GUIDE POUR LES PROFESSIONNELS DES CENTRES D'ACCUEIL
QUI TRAVAILLENT AVEC LES VICTIMES DE LA TRAITE DES
ÊTRES HUMAINS**

« Cette page a été laissée intentionnellement vierge* »





Illustration de la page de couverture fournie par Toni

L'illustration de la couverture de ce projet a été réalisée par une personne ayant survécu à la traite des êtres humains. Elle espère que ses mots inspireront au moins une victime à trouver le courage et la force de se battre pour sa liberté.

"À nos victimes et survivantes, les couleurs de ce papillon représentent votre force, votre liberté, votre sécurité, votre courage, l'amour, la confiance, l'espoir et la foi pour reprendre le contrôle de votre vie et vous libérer de toute situation dans laquelle vous ne vous sentez pas en sécurité et où vous êtes malheureuse. Je sais que vous pouvez tout accomplir parce que vous en valez la peine !

Soyez courageuse et n'ayez jamais peur de vous libérer de tout ce qui est moins que magnifique ! “

- Toni

Remerciements

Ce guide a été initialement élaboré sur le territoire traditionnel de la Confédération des Trois Feux des Premières Nations, qui regroupe les peuples ojibwés, odawas et potawatomis.

Ce guide a été initialement élaboré par Hiatus House grâce à un financement accordé par Femmes et Égalité des genres Canada dans le cadre de la Stratégie nationale de lutte contre la traite des personnes. Hiatus House a engagé Tracy Huynh en tant que coordinatrice de projet, chargée de la recherche, de l'élaboration et de la conception du guide initial. Le projet initial et le guide ont ensuite été évalués par le Dr Amy Peirone afin d'examiner leur mise en œuvre et leurs résultats. S'appuyant sur l'élaboration et l'évaluation du guide, Hiatus House a reçu un financement supplémentaire de la part de Femmes et Égalité des genres Canada afin de soutenir sa mise en œuvre, son adaptation et son adoption à plus grande échelle à travers le Canada.

Ce guide et son développement continu n'auraient pas été possibles sans les personnes et les organisations qui ont généreusement partagé leur temps, leurs connaissances, leurs expériences et leur expertise à travers des entretiens, des consultations, des discussions, des activités d'évaluation et des occasions de partage de ressources. Nous adressons nos sincères remerciements à toutes les personnes qui ont contribué à ce travail et qui continuent de soutenir les efforts visant à renforcer les services et les interventions destinés aux survivantes de la traite des êtres humains.

La traduction initiale de ce document a été réalisée par le Réseau-femmes du Sud-Ouest de l'Ontario (RFSOO).

Canada 



Women and Gender
Equality Canada

Femmes et Égalité
des genres Canada

Avertissement:

Ce guide a été créé en reconnaissant qu'il existe déjà des organisations qui accomplissent ce travail essentiel, et que les refuges avaient besoin d'un outil permettant de consolider l'information et les ressources disponibles afin de les rendre plus accessibles. Les sources ont été citées tout au long du guide, et des efforts ont été faits pour obtenir la permission d'utiliser des citations et du matériel provenant d'organisations et d'individus. Les citations dans le texte ont volontairement été déplacées au bas des sections lorsque plusieurs sources étaient utilisées, car les commentaires préliminaires indiquent que les longues citations nuisent à la fluidité de la lecture.

Table des matières

Illustration de couverture	I
Remerciements	II
Avertissement	III
Brève introduction	1
Qu'est-ce que la traite des êtres humains ?	5
La traite des êtres humains au Canada	7
Données démographiques	10
Données démographiques relatives aux populations autochtones	13
Tendances au Canada	16
Modèle A-M-O	23
Pourquoi ce phénomène existe-t-il ?	25
Comment cela se produit-il ?	27
Types de traite des êtres humains	30
Traite sexuelle	33
Traite des travailleurs	35
Mariage forcé	38
Trafic d'organes	40
L'exploitation à différents niveaux	44
Qui?	53
Qui sont les trafiquants ?	55
Qui sont les personnes vulnérables ?	57
Facteurs de vulnérabilité des populations autochtones	59
Facteurs de vulnérabilité des jeunes	60
Le conditionnement, leurre et recrutement	68
Les jeunes	77
Violence conjugale et traite des êtres humains	82
Cercle du pouvoir et du contrôle dans la violence conjugale	88
Cercle du pouvoir et du contrôle dans la traite des êtres humains	89

Indicateurs de la traite des personnes	92
Indicateurs courants	95
Signes de traite des êtres humains	97
Pourquoi nous nous trompons-nous dans notre identification ?	98
Me voyez-vous ?	110
Points clés et idées reçues	112
Outils de dépistage et d'évaluation	115
Selection	116
Questions d'évaluation	120
Soins tenant compte des traumatismes	132
« Pourquoi ne partent-ils pas, tout simplement ? »	135
Prendre soin de ceux qui reviennent	140
Comment parler aux survivants	142
Choix	149
Interactions	151
Soutien aux populations autochtones	153
Soutien aux jeunes	155
Considérations relatives aux services d'hébergement	160
Ce dont les survivants ont besoin	175
Organigramme du parcours de soins intensifs	178
Fin	198
Annexe A – Présentation du projet	201
Annexe B – Comment en sommes-nous arrivés là ?	205
Annexe C – Terminologie relative à la traite des êtres humains	214
Annexe D – Formations et ressources en ligne	221
Annexe E – Remerciements	223
Annexe F – Guide des réponses	226
Annexe G – Références	261



COMMENÇONS

Introduction brève

Cette section offre un bref aperçu des informations qui vous aideront à plonger directement dans ce guide. Pour obtenir des renseignements plus détaillés sur le projet et les processus, veuillez consulter les annexes A et B à la fin du document.

Ce guide a été conçu en tenant compte de la réalité des intervenants de première ligne. Il est destiné à être utilisé comme un outil d'activités, de réflexion et de ressources, où les intervenants peuvent prendre des notes pour réfléchir aux nouvelles informations et aux pratiques exemplaires pour leur organisation.

Plus important encore, ce guide est conçu pour être autoguidé, afin de s'adapter au rythme rapide et à la nature imprévisible du travail dans la plupart des refuges.



Les termes « victime(s) » et « survivante(s) » seront utilisés de manière interchangeable dans ce guide, car ils sont tous deux importants et portent des implications différentes. Selon l'Office for Victims of Crime Training and Technical Assistance Center, « Le terme victime a des implications juridiques dans le système de justice pénale et désigne une personne ayant subi un préjudice à la suite d'un acte criminel. Les lois qui accordent des droits particuliers aux individus dans le système de justice utilisent le terme victime. Les organismes fédéraux d'application de la loi utilisent également ce terme dans leur capacité professionnelle. Le terme survivant est largement utilisé dans les organisations de services pour reconnaître la force et le courage nécessaires pour surmonter la victimisation. » Pour cette raison, ce guide utilisera le terme « victime » uniquement lorsque nécessaire et privilégiera un langage valorisant.

Source : Centre de formation et d'assistance technique pour les victimes d'actes criminels, N.D.

Activité 1.0

- 1. Lorsque vous entendez le terme traite des personnes, quelle est votre première pensée? Selon vous, qui sont les victimes de la traite des personnes?**
- 2. À quel point vous sentez-vous capable d'identifier des expériences d'exploitation, et pourquoi?**
- 3. Pensez au processus d'admission et aux lignes directrices de votre refuge. Comment les divulgations liées à la traite sont-elles faites, et à quel point vous sentez-vous à l'aise de travailler avec des survivant·e·s de la traite dans un contexte de refuge?**

Notes:

Utilisez cet espace pour ajouter vos remarques et réflexions supplémentaires concernant l'activité de la page précédente. Vous trouverez d'autres espaces de ce type tout au long du guide.

FROM DARKNESS,

QU'EST-CE QUE LA TRAITE DES PERSONNES ?

La traite des personnes est une forme contemporaine d'esclavage qui se définit par différentes actions. Il s'agit du recrutement, du transport, du transfert, de la réception, de la détention, de la dissimulation ou de l'hébergement d'une personne grâce à des menaces, l'utilisation de la force, d'autres formes de coercition, de l'enlèvement, de la fraude, de la tromperie, de l'abus de pouvoir ou d'une situation de vulnérabilité. Elle peut également être facilitée par des paiements ou des avantages en échange du consentement d'une personne exerçant une autorité sur une autre. Tout cela vise à des fins d'exploitation.

(Sécurité Publique Canada, 2019; Cotter, 2020)

Illustration réalisée par Anonyme

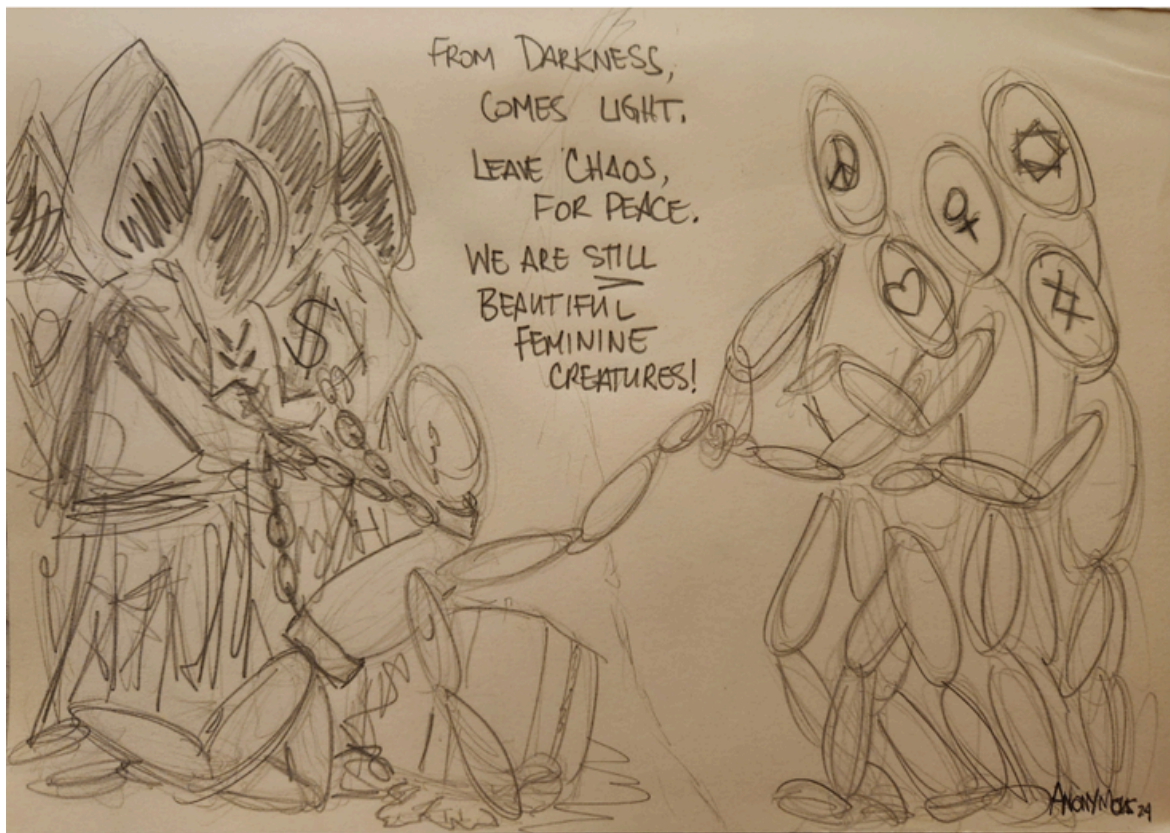


Illustration de section fournie par Anonyme

L'illustration de cette section a été réalisée par une survivante qui a souhaité garder l'anonymat.

« Je l'ai dessinée parce que nous ne sommes pas enchaînées à l'obscurité. Nous ne sommes pas des femmes “brisées” ou “utilisées”. La vie est belle lorsque nous apprenons à nous aimer beaucoup plus. »

— Anonyme

La traite des personnes au Canada

Il est difficile de se faire une idée précise de l'ampleur de la traite des personnes au Canada et dans ses communautés en raison de la nature clandestine de ce phénomène. Cela entraîne des lacunes dans les données, car les survivants et les témoins hésitent à se manifester auprès des forces de l'ordre. L'identification des survivants de la traite des personnes pose également des défis, car ceux-ci peuvent eux-mêmes ignorer qu'ils sont victimes de la traite. Les données gouvernementales sur la traite des personnes peuvent être faussées en raison de l'absence de processus de filtrage au sein du système de justice pénale canadien permettant de définir les paramètres juridiques de la terminologie relative à la lutte contre la traite. De plus, les efforts juridiques canadiens s'appuient sur « une vision unidimensionnelle et exagérée de la traite des personnes, l'assimilant au travail du sexe, surtout lorsqu'elle implique des proxénètes et/ou des mineurs ». (Millar, O'Doherty et Roots, 2017, p. 35).

À l'heure actuelle, la collecte de données sur la traite des personnes repose principalement sur les statistiques issues des enquêtes ou des accusations policières liées à des cas de traite des personnes, selon le pouvoir discrétionnaire de l'organisme déclarant de classer l'accusation comme « liée à la traite » ou « spécifique à la traite » {Millar et al., 2017}.

Cette vision réductrice contribue à l'incapacité de définir clairement ou de saisir pleinement l'ampleur de la traite des personnes, ce qui entraîne une sous-déclaration et une sous-représentation des cas liés à la traite des personnes au Canada. Il en résulte des données statistiques biaisées qui indiquent actuellement que la majorité des cas de traite des personnes au Canada sont liés à la prostitution ou à l'exploitation sexuelle, ainsi qu'à la traite transnationale. Même si les données actuelles semblent confirmer que les cas d'exploitation sexuelle et de traite transnationale constituent la majorité, ces informations sont probablement sous-représentatives pour les raisons suivantes :

1

Ces données reposent également sur les affaires ayant donné lieu à des poursuites, ce qui, selon certains, sous-estime le nombre réel d'infractions liées à la traite de personnes, car des accusations connexes peuvent être portées à la place ;

2

le fait que le système de justice pénale s'appuie sur les déclarations des victimes pour poursuivre les trafiquants en justice ; et

3

les influences nationales et internationales sur les politiques qui déterminent l'orientation des initiatives de lutte contre la traite, telles que les contrôles frontaliers restrictifs et les politiques d'immigration, qui détournent l'attention des initiatives nationales de lutte contre la traite.

Sources: Cotter, 2020; Millar et al., 2017; & Kaye et al., 2014

Notes:

En se basant sur les sources de données sur la traite des personnes, les chercheurs et les analystes s'entendent pour dire que la traite des personnes est un problème complexe. Ils estiment que le système de justice pénale doit élargir sa définition de la traite pour inclure les diverses expériences vécues par les victimes et ainsi leur permettre d'avoir accès à tous les services disponibles. Pour combattre efficacement le trafic humain, il serait judicieux d'inclure les récits et les observations des personnes concernées, notamment les victimes et les travailleurs de première ligne, dans les organisations qui soutiennent les survivants et les personnes à risque. Cela permettrait de mieux comprendre l'étendue du problème au Canada et de mettre en place les services nécessaires pour protéger les victimes.

Activité 2.1 :

- 1. Les initiatives de lutte contre la traite des personnes au Canada visent souvent à démontrer que ce phénomène existe bel et bien dans nos communautés. Cette section a expliqué pourquoi la traite des personnes est un phénomène complexe, souvent mal identifié et sous-représenté. De quelles façons votre organisation peut-elle commencer à recenser les cas de traite des personnes et à faire passer le message que ce phénomène peut se produire n'importe où ?**

Données démographiques

Selon les données démographiques actuellement disponibles sur les victimes de la traite des personnes au Canada, sur les 1 709 incidents signalés par la police entre 2009 et 2018, on compte :

- 90 % des incidents ont été signalés dans des régions métropolitaines de recensement (RMR);
- 97 % des victimes étaient des femmes et des filles (dont 45 % étaient âgées de 18 à 24 ans); et
- 44 % des incidents de traite des personnes comportaient d'autres infractions liées à des services sexuels, des voies de fait, des agressions sexuelles ou d'autres infractions sexuelles.
- Malgré le fait que l'âge moyen des personnes survivantes se situe entre 18 et 24 ans, on estime que 2,4 millions de Canadiens ont été victimes d'abus sexuels pendant leur enfance. Ce nombre est d'ailleurs considéré comme une sous-représentation du nombre de personnes ayant subi des abus sexuels dans l'enfance avant l'âge de 15 ans.

Sources : Cotter, 2020; & Centre canadien de protection de l'enfance inc., 2018

Bien qu'il n'existe aucune documentation sur l'âge moyen des personnes victimes de traite âgées de moins de 18 ans au Canada, il est signalé que l'âge moyen de la traite des enfants et des jeunes aux États-Unis est de 15 ans (Children's Rights, 2022). De plus, le Service de police de London en Ontario a déclaré que l'âge moyen pour la traite à des fins d'exploitation sexuelle est de 13 ans (London Police, 2024). Une intervenante et survivante a mentionné avoir constaté ces dernières années une augmentation des cas touchant des jeunes qui sont victimes et recrutés dès l'âge de 11 ans. Elle a également signalé une hausse des cas où des jeunes en recrutent d'autres, parfois aussi jeunes que 11 ans.

- Le nombre d'incidents de traite des personnes a progressivement augmenté depuis 2010, atteignant un sommet de 348 incidents signalés par la police en 2017. Cette augmentation annuelle du nombre d'incidents ne traduit pas nécessairement une hausse réelle de la criminalité; en effet, des facteurs tels que les ressources et les priorités des services de police, l'amélioration des méthodes de détection et d'enquête au sein des corps policiers ainsi que les politiques gouvernementales influencent les résultats des signalements.

Sources : Cotter, 2020; et Kaye et al., 2014

Figure 2.1

Caractéristiques démographiques des 593 victimes/survivants identifiées par la ligne d'assistance téléphonique.

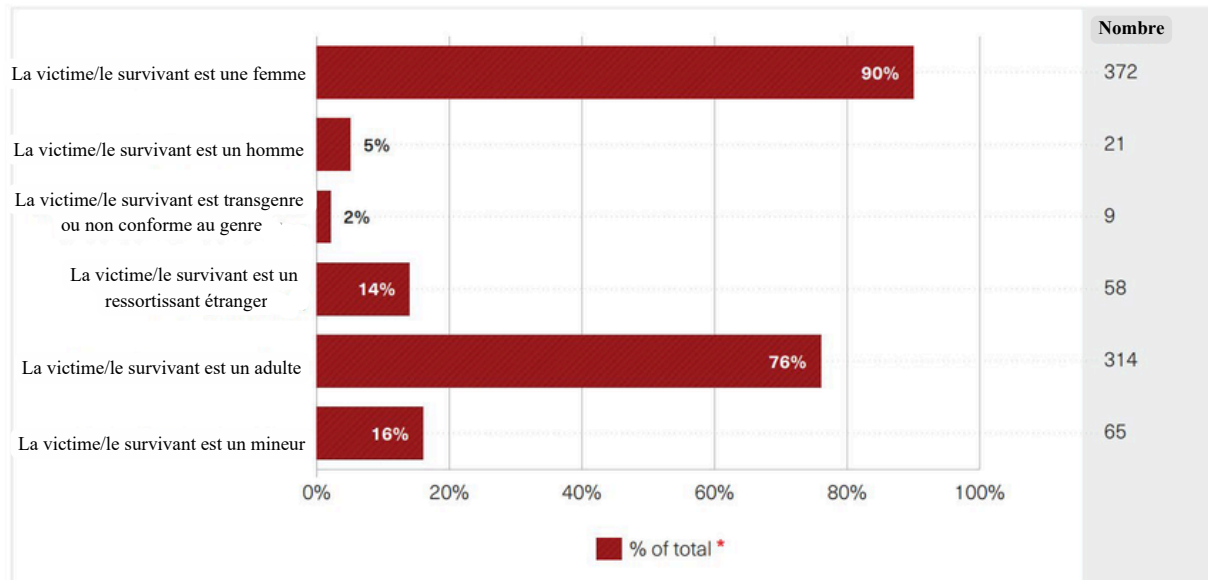


Figure 2.1. Les données démographiques présentées dans ce graphique sont basées sur les données fournies par les appelants et ne reflètent pas la composition démographique de l'ensemble des 593 victimes/survivants ayant appelé la ligne d'écoute entre 2019 et 2021 (The Centre, 2021, p. 19).

À l'échelle provinciale,

- L'Ontario représente 39 % de la population totale du Canada, mais a enregistré 68 % de tous les cas de traite de personnes signalés par la police depuis 2009 (0,9 cas pour 100 000 habitants),
- La Nouvelle-Écosse représente 3 % de la population totale du Canada, mais a enregistré 6 % de tous les cas de traite de personnes (1,0 cas pour 100 000 habitants).



L'Ontario et la Nouvelle-Écosse affichent des taux de traite de personnes supérieurs à la moyenne nationale (0,5 cas par 100 000 habitants).

Source: Cotter, 2020

Halifax, en Nouvelle-Écosse (2,1 incidentes pour 100 000 habitants) et Ottawa, en Ontario (2,0 incidentes pour 100 000 habitants) présentait les taux d'incidentes les plus élevés parmi les CMA. Il a été suggéré que cela est attribuable au corridor de l'autoroute 401 (comme l'illustre la figure 1.2), Windsor, en Ontario, et Halifax, en Nouvelle-Écosse, étant des villes frontalières avec les États-Unis, ce qui favorise les incidentes de traite transnationale des personnes.

Source: Cotter, 2020

La majorité des victimes de la traite des personnes (68 % de l'ensemble des incidents) sont de jeunes filles et des femmes nées au Canada.

Sources: Kaye et al., 2014; & Cotter, 2020

De plus, les incidents enregistrés à Windsor, en Ontario, et à Halifax, en Nouvelle-Écosse, découlaient principalement de violations de la Loi sur l'immigration et la protection des réfugiés (LIPR) pour les infractions liées au trafic transfrontalier (87 % des incidents à Windsor et 75 % à Halifax), ce qui laisse supposer que les trafiquants et les victimes sont repérés aux points d'entrée terrestres.

Source: Cotter, 2020



Connaissiez-vous ces statistiques?

Ces statistiques vous ont-elles surpris? Laquelle des statistiques mentionnées ci-dessus était nouvelle pour vous? Après avoir lu les dernières pages, pensez-vous qu'il s'agisse là de connaissances générales?

Démographiques sur les Autochtones

La traite des personnes touche de manière disproportionnée les peuples autochtones au Canada, comme le montrent des statistiques significatives qui mettent en évidence leur vulnérabilité accrue. Le rapport national de 2020 du Centre canadien de lutte contre la traite des personnes révèle que les Autochtones sont nettement surreprésentés parmi les victimes de la traite; toutefois, il est difficile d'établir des chiffres exacts en raison de la nature clandestine des activités liées à la traite. Les données de Statistique Canada (Heidinger, 2022) soulignent l'ampleur du problème en indiquant que les femmes autochtones sont six fois plus susceptibles d'être victimes de violence que leurs homologues non autochtones. Cette statistique ne se rapporte pas spécifiquement à la traite des personnes, mais elle reflète le risque accru pour la sécurité personnelle auquel sont confrontées les femmes et les filles autochtones, qui représentent environ 50 % des victimes de la traite au Canada.

Les femmes et les filles autochtones sont touchées de manière disproportionnée par la traite des personnes au Canada, puisqu'elles représentent 50 % des victimes alors qu'elles ne constituent que 5 % de la population. En 2016, le Groupe de travail national sur la traite des femmes et des filles à des fins sexuelles au Canada a constaté que 51 % des femmes et 50 % des filles victimes de la traite au Canada étaient autochtones.

(The Centre, 2023; et Association des femmes autochtones du Canada, 2018).

Pour comprendre les raisons pour lesquelles les Autochtones représentent une part disproportionnée des victimes de la traite des personnes au Canada, il faut savoir que le colonialisme a considérablement contribué à la traite des Autochtones au Canada par le biais de divers mécanismes interdépendants qui créent et perpétuent des vulnérabilités systémiques. L'héritage des pensionnats, qui visaient à assimiler les enfants autochtones et à rompre leurs liens culturels, a laissé des traumatismes intergénérationnels durables qui perturbent les structures familiales et la cohésion communautaire. Cette perturbation accroît la vulnérabilité des Autochtones à l'exploitation, y compris à la traite. De plus, la dépossession historique et continue des terres autochtones a entraîné une marginalisation économique, plongeant de nombreuses communautés dans des conditions de pauvreté et d'instabilité qui augmentent leur risque de devenir victimes de la traite des personnes.

Les facteurs socio-économiques aggravent encore ces vulnérabilités. Les peuples autochtones sont confrontés à des taux de pauvreté et de chômage plus élevés que ceux de la population générale, conséquence d'une négligence systémique et des politiques coloniales. Les difficultés économiques rendent les individus plus vulnérables à la traite. De plus, les obstacles à l'accès aux services essentiels, tels que les soins de santé, l'éducation et l'aide sociale, aggravent ces vulnérabilités.

Le racisme et la discrimination systémiques jouent également un rôle déterminant. Les peuples autochtones sont souvent victimes d'un traitement discriminatoire de la part des forces de l'ordre et des services sociaux, ce qui entrave toute intervention et tout soutien efficaces. Cette discrimination systémique conduit à une sous-déclaration des cas de traite impliquant des victimes autochtones.

L'érosion de l'identité culturelle due aux politiques coloniales a affaibli les structures de protection traditionnelles au sein des communautés autochtones, exposant davantage les individus à l'exploitation. La disparition des pratiques culturelles et des réseaux de soutien communautaires a exacerbé leur vulnérabilité.

De plus, les trafiquants tirent parti de l'isolement de nombreuses communautés autochtones, qui sont souvent confrontées à des obstacles géographiques et sociaux limitant leur accès aux ressources et au soutien. Cet isolement rend plus difficile pour les individus de demander de l'aide ou d'échapper à des situations de traite.

Source : The Centre, 2023; et Commission de vérité et réconciliation du Canada, 2015.

Activité 2.2:

- 1. Quels sont les services que votre organisation peut offrir lorsqu'elle travaille avec une clientèle autochtone?**

Notes:

Tendances au Canada (2019 - 2022)

En mai 2019, le Centre canadien de lutte contre la traite des personnes a lancé la « ligne d'assistance ». Ce service gratuit, national et confidentiel fonctionne 24 heures sur 24, sept jours sur sept, afin de mettre les victimes et les survivants en contact avec les services dont ils ont besoin. Pour ce faire, le Centre tient à jour un répertoire national de référence regroupant plus de 900 fournisseurs de services répartis partout au pays. Le personnel recueille des données par l'entremise de la ligne d'assistance afin d'appuyer les victimes et les survivants et de cerner les tendances qui se dessinent.

Les renseignements présentés ici proviennent des données de la ligne d'assistance téléphonique. Il est important de noter que ces chiffres ne reflètent qu'une infime partie de l'ensemble des cas de traite de personnes qui se produisent au Canada. Bien que le Centre ne recueille pas de données démographiques sur toutes les personnes qui appellent la ligne d'assistance, nous savons que les communautés historiquement marginalisées sont sous-représentées dans ces données, notamment les peuples autochtones, les membres de la communauté 2SLGBTQIA+, les personnes noires et les travailleurs migrants.

Après avoir analysé les données de la ligne d'assistance recueillies entre mai 2019 et décembre 2022, portant sur 12 706 appels, trois grandes tendances se sont dégagées.

1

La traite des êtres humains reste un problème majeur au Canada.

- Mille cinq cents appels ont été identifiés comme des cas de traite des êtres humains
- 69 % des appelants ont déclaré être victimes de traite à des fins d'exploitation sexuelle ; et
- 6 % des appelants ont déclaré être victimes de traite à des fins de travail forcé.

2

La traite des êtres humains est présente partout au Canada.

- 87 % des cas recensés par la ligne d'assistance provenaient de grands centres urbains ;
- 67 % des incidents signalés se sont produits en Ontario.

3

Les victimes et les survivants comptent sur les services sociaux pour se remettre de la traite des êtres humains et d'autres traumatismes.

- 30 % des personnes ayant appelé avaient besoin de services d'accueil ;
- Environ 27 % des personnes ayant appelé au sujet d'un cas de traite étaient des victimes ou des survivants.

Source: The Centre, 2021

* *Cette page présente un résumé du rapport sur les tendances de la ligne d'assistance téléphonique canadienne contre la traite des êtres humains. Veuillez consulter le site du Centre canadien de lutte contre la traite des êtres humains pour accéder au rapport complet.

Figure 2.2

Les couloirs de la traite des êtres humains au Canada

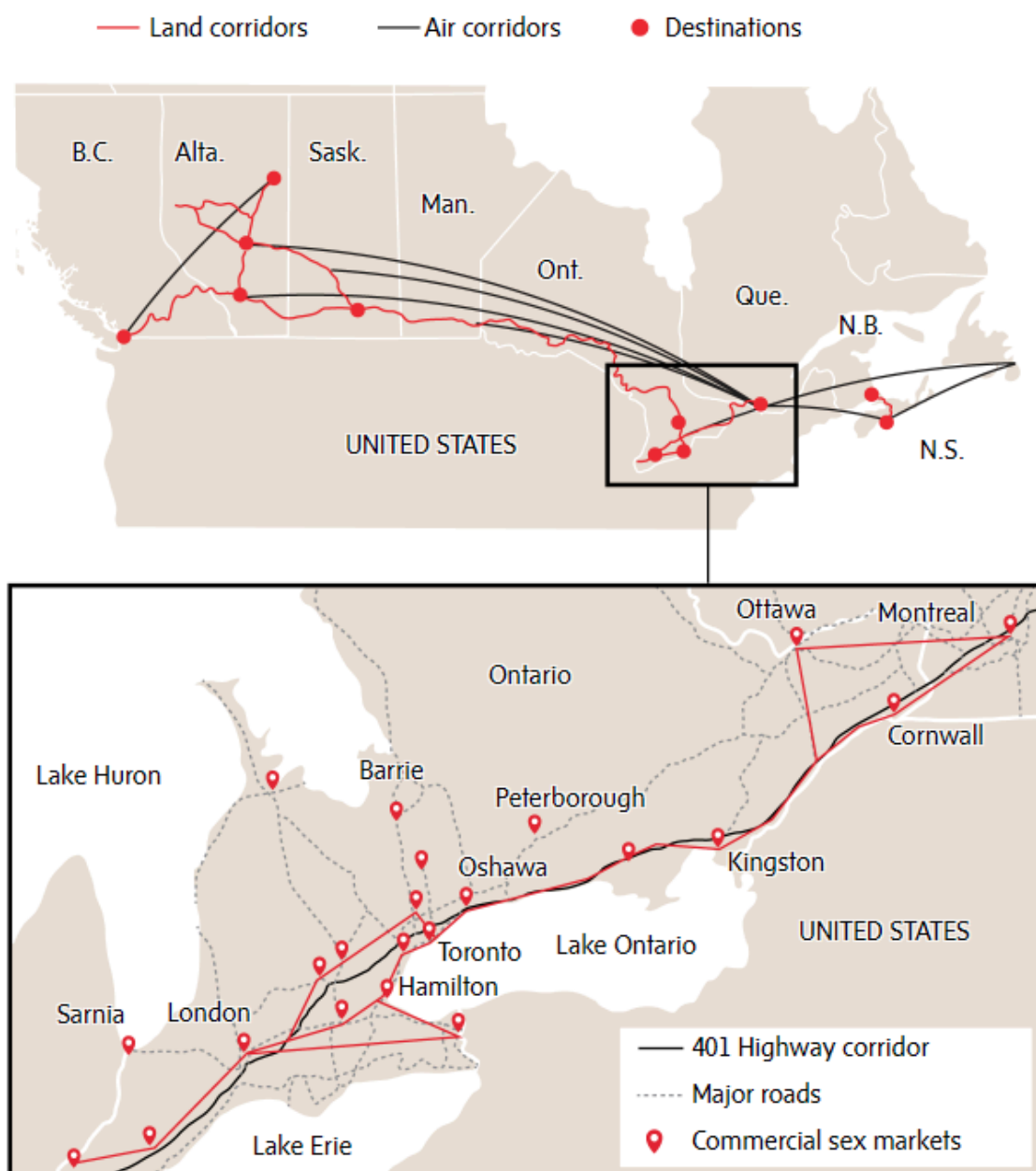


Figure 2.2. L'image du haut présente les couloirs de traite des êtres humains au Canada, par voie terrestre et aérienne, ainsi que les destinations concernées. L'image du bas se concentre sur les couloirs du sud de l'Ontario, plus précisément le long de l'autoroute 401 (Dickson, 2021).

***Pour une analyse plus approfondie des couloirs de traite dans différentes provinces et à l'échelle du Canada, on peut consulter le rapport intitulé « Human Trafficking Corridors in Canada », rédigé par le Centre canadien pour l'élimination de la traite des êtres humains (2021).

Kaye et al. (2014) ont constaté qu'il était encore plus difficile d'obtenir des données précises sur la traite à des fins d'exploitation par le travail, car :

- Les données relatives à la traite des êtres humains reposent sur les dossiers des tribunaux pénaux. Les victimes de la traite à des fins d'exploitation par le travail sont moins enclines à coopérer lors des procès ou à signaler les faits, par crainte de perdre leur emploi ou d'être expulsées.
- Les statistiques sur la traite à des fins d'exploitation par le travail ne peuvent pas s'appuyer sur la Loi sur l'immigration et la protection des réfugiés (LIPR), car ces cas n'ont pas été détectés en raison de l'utilisation frauduleuse des points d'entrée légale au Canada.

Le manque de données soulève la question suivante : est-il possible que la traite à des fins d'exploitation par le travail soit plus répandue au Canada, et que l'exploitation sexuelle ne semble plus fréquente dans les données actuelles que parce qu'elle est détectée plus souvent par les autorités ? Le rapport de Cotter (2020) affirme que les signalements d'exploitation sexuelle sont en corrélation avec les tendances observées dans le commerce du sexe et les agressions sexuelles* mises en évidence par les enquêtes. Cependant, Kaye et al. (2014) soutiennent que :

Le personnel de première ligne qui travaille avec les victimes de la traite des êtres humains à Calgary, en Alberta (Canada), a fait état de constatations similaires concernant les cas de traite. Les participants à cette étude ont souligné que l'image véhiculée par les grands médias sur ce qu'est la traite des êtres humains, ainsi que les définitions juridiques, font que de nombreux cas de traite, notamment de nombreux survivants de la traite à des fins d'exploitation par le travail, passent inaperçus, car les « signaux rouges » sont ignorés.

La traite des travailleurs est considérée comme un problème croissant au Canada. Par exemple, un rapport publié en 2020 a mis en évidence les conditions de vie et de travail préoccupantes des travailleurs migrants (Schmidt, 2020). La pandémie de COVID-19 a encore accentué la vulnérabilité de ces travailleurs, en particulier dans le secteur agricole, l'Ontario accueillant plus de 20 000 travailleurs migrants chaque année. On estimait qu'environ 4 000 travailleurs migrants étaient en situation irrégulière, contre 8 000 travailleurs étrangers temporaires en 2019.

Source: Cotter, 2020; Kaye et al., 2014; Schwarz et al., 2016

* *Ce texte se contente de rendre compte des conclusions tirées de la littérature et des rapports actuels ; il ne vise en aucun cas à suggérer que le travail du sexe est synonyme de traite des êtres humains ou d'exploitation sexuelle.



D'après ce que vous avez lu dans cette section, pensez-vous que les chiffres relatifs à la traite des êtres humains au Canada sont sous-estimés ou que l'augmentation observée au fil des ans s'explique par un plus grand nombre de signalements de la part des professionnels de terrain ?

Réfléchissez à cette question et pensez à votre communauté actuelle.

Pensez-vous que la traite des êtres humains existe dans votre communauté ?

Lorsqu'on examine le Programme des travailleurs étrangers temporaires (PTET) du Canada, il apparaît clairement que de nombreux travailleurs viennent au Canada. Cependant, il arrive que ces travailleurs soient victimes d'exploitation, par exemple par la rétention de leur passeport ou de leur salaire, par le non-respect du contrat de travail et, de manière générale, qu'ils soient exposés à divers abus liés à l'emploi. Cette situation est considérée comme une zone grise par le personnel de terrain, car il est difficile de déterminer si une personne victime d'exploitation par le travail l'est également de traite à des fins d'exploitation par le travail. Cette zone grise empêche de signaler correctement ces cas, même lorsque l'on sait que des travailleurs sont victimes d'exploitation. Il s'agit pourtant de victimes d'exploitation qui devraient être orientées vers des organismes de lutte contre la traite des êtres humains.

Une rapide recherche en ligne permet de trouver plusieurs articles de presse traitant des conditions auxquelles sont confrontés les travailleurs étrangers temporaires.

Un article publié en 2021 relate le parcours d'un travailleur migrant qui a fui une exploitation agricole de l'Alberta pour se rendre dans le sud de l'Ontario après avoir subi des violences psychologiques, physiques et émotionnelles pendant plus de deux ans. Ce travailleur n'avait jamais été informé du montant de son salaire ni reçu d'explications concernant les retenues sur salaire, ce qui a eu pour conséquence qu'il a été sous-payé alors qu'il effectuait de longues heures de travail (Mojtehdzadeh, 2021).

Sources: Kaye et al., 2014; & Mojtehdzadeh, 2021.

Cette situation n'est pas un cas isolé, car les travailleurs migrants ont fait état d'abus, de racisme et de harcèlement dans leur quotidien (Corriveau & Cote-Paulette, 2018). Outre les abus de la part de leurs employeurs, les travailleurs migrants sont également exposés aux pesticides et subissent des effets secondaires à court et à long terme que leurs employeurs ignorent lorsqu'ils les signalent (Corriveau & Cote-Paulette, 2018). Les travailleurs agricoles ne sont pas les seuls ressortissants étrangers à entrer au Canada dans le cadre du programme des travailleurs étrangers temporaires (TET). Les gros titres d'un article publié en 2018 par CBC News mettaient en avant des travailleurs étrangers originaires d'Inde qui étaient considérablement sous-payés, vivaient dans des conditions de vie difficiles et étaient confrontés à des conditions de travail dangereuses (Glover, 2018). C'est le Tamil Workers Network qui a qualifié cette situation d'« esclavage dans le monde moderne ». Les Services juridiques communautaires de Parkdale ont révélé qu'ils traitaient environ 50 cas de mauvais traitements infligés à des travailleurs migrants chaque année, mais « [ils] estimant que ce n'est que la partie émergée de l'iceberg » (Glover, 2018).

Ces quelques exemples ne font qu'effleurer la question de la traite des personnes à des fins d'exploitation par le travail au Canada et offrent une explication possible au fait que les données relatives à ce phénomène soient moins bien documentées que celles concernant la traite à des fins d'exploitation sexuelle au Canada.

Sources : Corriveau et Cote-Paulette, 2018 ; et Glover, 2018.

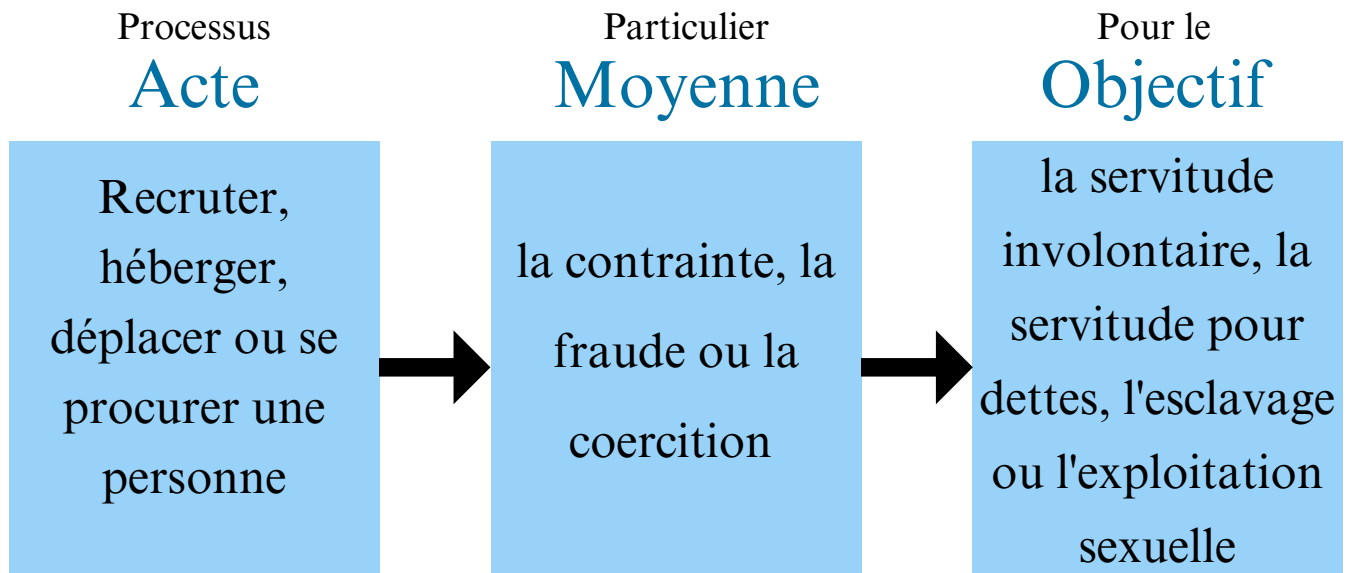
Activité 2.3:

- 1. En réfléchissant à ce que vous venez de lire, quelles sont les informations que vous avez entendues au sujet d'événements locaux et qui vous semblent aujourd'hui relever de l'exploitation ? Utilisez l'espace ci-dessous pour noter ces événements.**

Notes:

Modèle A-M-O

Il y a traite des êtres humains lorsqu'un auteur, souvent qualifié de « trafiquant », commet l'un des actes énumérés, puis recourt à la force, à la fraude ou à la contrainte dans le but de contraindre la victime à se livrer à des actes sexuels à des fins commerciales, à fournir du travail ou à rendre des services.



Action + moyenne + objective = Traite des êtres humains

Au minimum, un élément de chaque colonne doit être présent pour établir l'existence d'une situation potentielle de traite des êtres humains. La présence de la force, de la fraude ou de la contrainte indique que la victime n'a pas donné son consentement de son plein gré.

*N'oubliez pas qu'en vertu de la législation fédérale canadienne, tout mineur de moins de 18 ans incité à se livrer à des activités sexuelles à des fins commerciales est considéré comme une victime de la traite à des fins sexuelles, indépendamment de l'existence ou non d'indicateurs de force, de fraude ou de contrainte.

Source: The Polaris Project, 2021

Activité 2.4:

- 1. Réfléchissez au processus d'accueil : que ressentez-vous lorsque vous devez aborder la question des expériences liées à la traite des êtres humains ? Que ressentez-vous lorsque vous travaillez avec des survivants de la traite des êtres humains ?**
- 2. Sur une échelle de un à cinq (un signifiant « pas du tout confiant » et cinq « très confiants »), dans quelle mesure avez-vous confiance en votre capacité à accompagner les survivants de l'exploitation, et pourquoi ?**
- 3. Lorsque vous entendez le terme « traite des êtres humains », quelle est votre première pensée ? À vos yeux, qui sont les victimes de traite des êtres humains ?**

Pourquoi la traite des êtres humains existe-t-elle ?

La traite des êtres humains est un crime dicté par les lois du marché. Comme d'autres marchés illicites, elle fonctionne selon les principes de l'offre et de la demande, à l'instar du trafic de drogue ou d'armes. Beaucoup de gens confondent la traite des êtres humains avec le trafic de migrants ou l'exploitation par le travail. Or, la traite des êtres humains n'implique pas nécessairement le franchissement d'une frontière ni se limite à l'exploitation. Il s'agit plus tôt d'un crime consistant à contraindre ou à forcer une personne à fournir un travail ou à se livrer à des relations sexuelles à des fins commerciales. Les trafiquants d'êtres humains sont animés par le désir d'exploiter les vulnérabilités d'autrui afin de tirer profit de cette exploitation. Pour comprendre comment prévenir la traite des êtres humains, il est essentiel de s'attaquer à ces facteurs sous-jacents liés au marché. Cela implique notamment de réduire les incitations économiques que représentent les profits élevés et les faibles risques pour les trafiquants.

La traite à des fins d'exploitation par le travail et la traite à des fins d'exploitation sexuelle de citoyens canadiens et de ressortissants étrangers a lieu au Canada pour plusieurs raisons, notamment :

1. **Faible risque** : les trafiquants d'êtres humains considèrent la traite comme une activité à faible risque et à fort rendement. Dans le cadre de leurs activités criminelles, ils sont en mesure d'exploiter leurs victimes à plusieurs reprises afin de générer des revenus croissants. Cela fait de la traite d'êtres humains une activité très lucrative, dont la marge de bénéfice justifie les risques qui y sont associés. De plus, en raison du manque relatif de ressources gouvernementales et policières consacrées à cette question, les trafiquants agissent avec la certitude qu'ils ne seront pas arrêtés.
2. **Profits élevés** : lorsque des individus parviennent à s'implanter sur un marché illicite et à le rendre rentable en exploitant des enfants, des jeunes et des adultes. Lorsque les consommateurs sont prêts à payer pour des services reposant sur le travail forcé, ils créent une demande dont les trafiquants tirent parti pour maximiser leurs revenus avec un minimum de frais généraux.

Si rien n'est fait, la traite des êtres humains continuera de se développer, car les trafiquants en tirent des gains financiers considérables tout en ne prenant que relativement peu de risques financiers.

Source : Ligne d'assistance nationale contre la traite des êtres humains, 2024

****Le texte figurant sur cette page est tiré du site web de la ligne d'assistance nationale contre la traite des êtres humains. N'hésitez pas à le consulter pour plus d'informations.**

Les membres de la communauté peuvent utiliser des outils en ligne, tels que [SlaveryFootprint](https://slaveryfootprint.org) pour identifier la présence de la traite des êtres humains dans les services et les produits qu'ils consomment, acheter des produits issus du commerce équitable et fabriqués par des survivants, et demander à leurs marques préférées de rendre des comptes quant à leurs pratiques de travail équitables. Associées aux efforts des prestataires de services, des procureurs et des forces de l'ordre, ces initiatives communautaires peuvent contribuer à réduire les taux de traite à des fins sexuelles et de travail forcé.

Source : Ligne d'assistance nationale contre la traite des êtres humains, 2024

Activité 2.5:

1. Cliquez sur le lien « Slavery Footprint » ci-dessus ou rendez-vous sur slaveryfootprint.org pour répondre au questionnaire. Quel a été votre résultat ?

2. Cette enquête a été conçue pour évaluer votre empreinte à l'échelle mondiale. En tant que travailleurs de première ligne, nous ne participons pas à des activités illégales ; la traite des êtres humains ne fait donc peut-être pas partie de nos préoccupations. Cependant, si nous commençons à analyser ce que nous consommons, il est possible que nous contribuons, sans le savoir, à l'exploitation ou à la traite d'autrui. Réfléchissez à votre quotidien : quels sont les biens ou services que vous utilisez et qui pourraient contribuer à la traite des êtres humains ?

Comment cela se passe-t-il ?

En général, une personne est recrutée, puis isolée ou déplacée, avant d'être finalement contrainte à fournir un travail ou un service.

- **Recrutement** : les trafiquants abordent les victimes potentielles de diverses manières, notamment en se faisant passer pour un petit ami ou un ami potentiel, en les contactant via les réseaux sociaux, tels que Facebook, en publiant des annonces dans les journaux ou sur Internet proposant des emplois et des opportunités, voire en les menaçant ou en les enlevant. Souvent, de fausses promesses sont faites aux victimes concernant de l'argent, de nouveaux vêtements, des opportunités de travail ou d'éducation, une aide financière pour leur famille, etc.
- Il existe deux types de proxénètes :
 - **Le proxénète « Roméo »** séduit un jeune homme en lui faisant miroiter l'amour et l'affection, ainsi qu'un style de vie plus prestigieux.
 - **Les proxénètes « Gorilles »** repèrent de jeunes victimes et recourent à la violence et aux agressions sexuelles pour « briser » ces individus et les faire basculer dans « le milieu »
- De nombreux trafiquants s'attaquent à des victimes en quête d'une vie meilleure, d'une opportunité d'emploi ou d'une relation amoureuse.
- **Transport/Isolement** : Les victimes sont souvent (mais pas toujours) déplacées par les trafiquants afin de les isoler de leur famille et/ou de leurs proches, ou des lieux qui leur sont familiers. Les victimes de la traite à des fins d'exploitation sexuelle sont déplacées d'hôtel en hôtel, de province en province. Les personnes victimes de la traite à des fins d'exploitation par le travail sont isolées, parfois dans des propriétés rurales où elles n'ont que peu de contacts avec le monde extérieur.
- **Exploitation** : L'exploitation est l'élément clé des infractions liées à la traite des personnes au sens du Code criminel du Canada. Il y a exploitation lorsqu'une personne contraint une autre à fournir un travail ou un service en lui faisant craindre pour sa sécurité ou celle d'une personne de son entourage.
- Les trafiquants ont souvent recours à la violence, à l'intimidation et/ou à la tromperie pour contraindre leurs victimes à obéir à leurs ordres.

Source : Centre canadien de lutte contre la traite des êtres humains, 2020

* Le texte figurant sur cette page est tiré du site web du Centre canadien de lutte contre la traite des êtres humains. Veuillez consulter leur site web pour plus d'informations.



Faisons une pause ici et prenons un moment pour réfléchir à vos expériences personnelles. Y a-t-il eu des moments où vous vous êtes senti vulnérable en raison de difficultés rencontrées, que ce soit au niveau des relations personnelles, des finances, du logement et/ou de l'emploi ou des études ? Qu'est-ce qui vous a aidé(e) à traverser cette période d'incertitude ?

Activité 2.6:

- 1. Dans l'espace ci-dessous, énumérez quatre formes différentes de traite des êtres humains, d'après ce que vous savez, et indiquez où elles peuvent se produire.**

Notes:



FORMES DE

traite des êtres humains

La section suivante abordera les quatre principales formes de traite des êtres humains. Les trafiquants exploitent leurs victimes et en tirent profit en les incitant à se livrer à divers actes. Au fil de cette section, vous apprendrez qu'au Canada, le recrutement, la manipulation et l'endoctrinement de toute personne âgée de moins de 18 ans en vue de la faire se livrer à un acte sexuel à des fins commerciales sont considérés comme de la traite, même si le « consentement » a été donné.

Section Art Provided by Sommer



Illustration fournie par Sommer

« L'image de couverture de cette rubrique a été créée et photographiée par Sommer. Elle a réalisé cette œuvre alors qu'elle participait à une réunion de groupe en ligne pendant son séjour au refuge. C'est une chanson qu'elle apprécie, intitulée « Kindest Regards » de Witt Lowry, qui l'a inspirée. Cette chanson lui a apporté un peu d'optimisme dans son parcours vers la guérison. »

« Après avoir vécu si longtemps dans un monde si sombre, je trouve peu à peu ma voie et je porte toujours en moi une lumière qui brille aussi fort que les étoiles. »

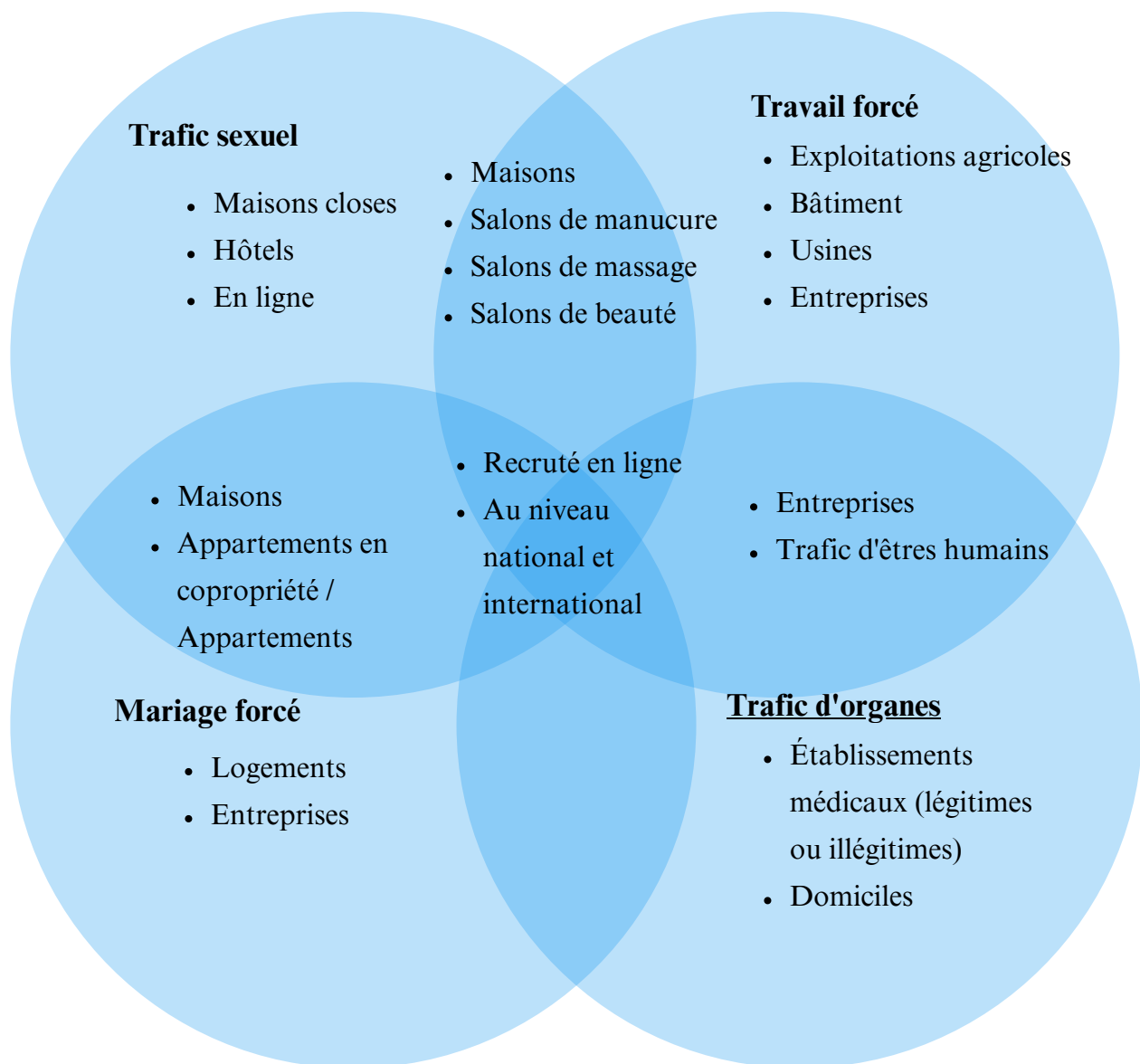
- Sommer

Forms of Human Trafficking

Common Types of Human Trafficking & Exploitation

- 1 **Trafic sexuel**
- 2 **Travail forcé**
- 3 **Mariage forcé**
- 4 **Trafic d'organes**

Où cela peut-il se produire ?



*Ce schéma a pour but d'illustrer les zones où la traite des êtres humains peut avoir lieu ; il ne vise pas à affirmer que la traite des êtres humains se produit dans toutes les zones énumérées ci-dessus. Il ne s'agit pas non plus d'une liste exhaustive des lieux où la traite des êtres humains peut se produire. Il n'affirme pas de manière catégorique qu'il y a traite des êtres humains dans les zones où le travail du sexe est pratiqué.

Trafic sexuel

Comment cela commence-t-il ?

Les personnes victimes de la traite à des fins d'exploitation sexuelle connaissent presque toujours leurs trafiquants, et vont même jusqu'à leur faire confiance ou à les aimer. Les trafiquants ciblent des personnes vulnérables dont ils peuvent combler les besoins. Parfois, ils leur offrent un soutien matériel, comme un logement, des vêtements ou la possibilité de « devenir riche rapidement ». D'autres fois, ils leur offrent de l'amour, un soutien affectif ou un sentiment d'appartenance. Il est rare que les victimes soient enlevées et contraintes à se prostituer par la violence.

Qui sont les trafiquants ?

Les trafiquants sont de tous les genres, de toutes les origines ethniques et de tous les milieux. Dans le cas de la traite des êtres humains à des fins d'exploitation sexuelle, ils peuvent être des partenaires intimes, des conjoints, des membres de la famille, des amis, des bienfaiteurs, des relations professionnelles ou des supérieurs hiérarchiques.

Qui sont les victimes ?

N'importe qui peut être victime de la traite, mais certaines personnes sont bien plus vulnérables que d'autres, car elles ont des besoins plus importants. Il s'agit notamment des personnes vivant dans la pauvreté ou dans des conditions de logement précaires, ainsi que des personnes ayant des antécédents de traumatismes ou de dépendance. En raison de la discrimination et des inégalités actuelles et historiques, les personnes de couleur, les immigrés et les personnes s'identifiant comme 2SLGBTQ+ sont plus susceptibles d'être exploités en raison de ces vulnérabilités et d'être victimes de la traite.

Quel est le processus par lequel les personnes parviennent à sortir d'une situation d'exploitation sexuelle ?

Chaque histoire est différente. Ce qu'elles ont en commun, c'est leur résilience. Les survivants prennent conscience qu'ils veulent sortir de cette situation, puis se battent pour y parvenir. Ils bénéficient parfois de l'aide de prestataires de services ou d'organisations de lutte contre la traite, mais le concept de « sauvetage » des victimes adultes de l'exploitation sexuelle est trompeur et dangereux. Ce sont les survivants eux-mêmes qui se sauvent.

Source: [Polaris](#), n.d.

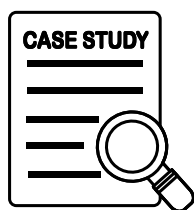
* Le texte de cette page est tiré du site web du Polaris Project. N'hésitez pas à consulter leur site pour plus d'informations.

Trafic sexuel

Comment réduire ou prévenir le trafic sexuel ?

La traite des êtres humains ne se produit pas en vase clos. Elle est le résultat final d'autres inégalités présentes dans notre société et notre système économique, qui rend les personnes vulnérables aux sirènes des trafiquants. Ainsi, s'il est essentiel de poursuivre les trafiquants et de rendre justice aux survivants, cela ne suffit pas à lui seul pour mettre fin à la traite. Pour réduire la traite à l'échelle mondiale, nous devons œuvrer ensemble, en tant que société, afin de renforcer les aides et les services destinés aux personnes vulnérables et de remédier à des situations telles que le sans-abrisme, la violence familiale, la pauvreté et la discrimination, qui rendent les individus vulnérables aux appâts des trafiquants.

Source: Polaris, n.d.



Étude de cas 3.1 : Une personne se présente à votre refuge pour y être accueillie; elle explique que son partenaire est très autoritaire et la réprimande fréquemment. Elle nie toute forme de violence physique, mais, lorsque vous l'interrogez sur sa situation de vie actuelle, elle révèle qu'elle vit avec son partenaire; son nom ne figure pas sur le bail. Son partenaire la force souvent à lui accorder des « faveurs » sexuelles, et, si elle refuse, il menace de la mettre à la porte. Cette situation se produit fréquemment dans le cadre de bon nombre de ses besoins quotidiens (faire des courses, magasiner, sortir, etc.), car elle dépend financièrement de son partenaire. D'après ce scénario, de quoi pensez-vous que votre cliente soit victime :

1. La cliente est victime de violence familiale
2. La cliente est victime de violence conjugale
3. La cliente est victime d'exploitation sexuelle
4. La cliente est victime de la traite des personnes

2. Sur quelles hypothèses vous êtes-vous basé pour choisir votre réponse ?

3. Citez deux questions complémentaires que vous poseriez au client:

* Avertissement : les informations contenues dans cette étude de cas sont fournies à titre d'exemple uniquement, dans le cadre d'un support pédagogique accompagnant ce guide. Les informations présentées dans cette étude de cas sont à la fois réelles et fictives.

Le travail forcé

Comment commence le travail forcé ?

Le travail forcé commence le plus souvent par une simple offre d'emploi. Il devient du travail forcé lorsque les salaires ou les conditions de travail sont abusifs et que le travailleur ne peut ni démissionner ni se plaindre parce que son employeur le menace ou profite de sa situation économique désespérée. L'enlèvement ou la force physique font rarement partie des circonstances qui mènent au travail forcé.

Qui sont les trafiquants ?

Les trafiquants peuvent être des chefs d'entreprise, des patrons ou d'autres travailleurs occupant un poste de direction au sein d'une entreprise officielle. Les trafiquants peuvent également être des membres de la famille des victimes ou leurs tuteurs légaux, notamment les parents, les conjoints et les partenaires intimes.

Qui sont les victimes ?

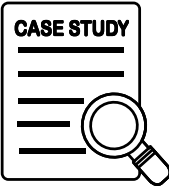
N'importe qui peut être victime d'un trafiquant de main-d'œuvre, mais certaines personnes sont bien plus vulnérables que d'autres. Les difficultés économiques constituent un facteur de risque majeur et les immigrants – y compris ceux qui séjournent légalement dans ce pays – sont particulièrement vulnérables à la traite à des fins d'exploitation par le travail.

Comment les personnes parviennent-elles à sortir des situations de travail forcé ?

Une application rigoureuse des mesures de protection fondamentales accordées aux travailleurs aux États-Unis contribuerait grandement à réduire le travail forcé, tout comme les efforts visant à aider les travailleurs à comprendre leurs droits et les protections dont ils peuvent bénéficier. Un renforcement de la responsabilisation des employeurs, ou « engagement personnel » est également essentiel pour réduire le travail forcé.

Source: [Polaris](#), n.d.

****Le texte de cette page est tiré du site web du Polaris Project. Pour plus d'informations, veuillez consulter leur site web.**



Étude de cas 3.2 : Une personne appelle votre centre d'accueil pour expliquer qu'elle a besoin d'un endroit sûr où séjourner. Elle vous explique qu'elle est arrivée au Canada il y a près de deux ans avec un visa de visiteur et qu'elle vit depuis chez un parent éloigné. Ce parent lui a promis que s'il venait au Canada,

on s'occuperait de lui et qu'il serait parrainé pour obtenir la citoyenneté canadienne. On lui a dit qu'il ne pourrait travailler nulle part tant qu'il n'aurait pas obtenu de documents légaux, mais qu'en attendant, il pouvait aider aux tâches ménagères, telles que la cuisine, le ménage et s'occuper des enfants de la maison, en échange d'une allocation hebdomadaire. Votre client(e) vous confie qu'au fil du temps, ses proches sont devenus plus agressifs à son égard et le/la réprimandent fréquemment si les tâches ménagères ne sont pas effectuées à leur goût. Il/elle a également déclaré que les enfants dont il/elle s'occupe le/la frappent souvent, mais que les parents n'ont rien fait pour y remédier. Votre client(e) parle peu l'anglais et ne sait pas comment se rendre à votre foyer d'accueil, car il/elle n'est autorisé(e) à quitter la maison qu'en présence de son proche.

1. Énumérez ci-dessous les hypothèses que vous avez formulées lors de la lecture de cette étude de cas :

2. Diriez-vous que cette personne est victime d'exploitation ?

3. Pouvez-vous proposer à cette personne une place dans un centre d'accueil ? Si ce n'est pas le cas, qui contactez-vous au sein de votre communauté ?

4. Selon vous, quelles sont les craintes et les inquiétudes que cette personne pourrait ressentir en ce moment et comment y répondriez-vous ?

Avertissement : Les informations contenues dans cette étude de cas sont fournies à titre d'exemple uniquement, dans le cadre d'un support pédagogique accompagnant le présent guide. Les informations présentées dans cette étude de cas sont à la fois factuelles et fictives.

Notes:

Mariage forcé

On parle de mariage forcé lorsqu'au moins une des deux personnes n'accepte pas ce mariage, ou qu'elle n'est pas en mesure de consentir. Le mariage forcé peut toucher n'importe qui, n'importe où, y compris au Canada.

Dans le cadre d'un mariage forcé, les parents, les proches et les membres de la communauté peuvent recourir à la pression psychologique, aux menaces ou à la violence pour contraindre une personne à se marier. La personne peut également être contrainte d'avoir des relations sexuelles ou de tomber enceinte. Dans certains cas, des personnes sont emmenées à l'étranger contre leur gré pour y être mariées. Il arrive parfois qu'une personne se voie dire qu'elle part en voyage pour rendre visite à des proches, sans savoir qu'un mariage a été organisé pour elle une fois sur place. À son arrivée dans le pays étranger, son passeport et son argent lui sont parfois confisqués et elle peut être surveillée en permanence pour l'empêcher de rentrer au Canada. On peut également l'empêcher de communiquer avec d'autres personnes pour demander de l'aide.

Le mariage forcé est reconnu par les Nations Unies comme une violation des droits de l'homme. Au Canada, c'est un crime de forcer quiconque, qu'il s'agisse d'un enfant ou d'un adulte, à se marier. C'est également un crime d'emmener toute personne âgée de moins de 18 ans hors du Canada pour la forcer à se marier dans un autre pays.

Remarque concernant le mariage des mineurs : aucune personne âgée de moins de 16 ans n'est autorisée à se marier au Canada. C'est également un délit que de faire sortir du Canada une personne âgée de moins de 16 ans dans le but de la marier dans un autre pays, même si cette personne souhaite se marier.

Le mariage forcé ne doit pas être confondu avec le mariage arrangé, dans lequel les membres de la famille peuvent recommander un partenaire potentiel. Dans ce cas, les deux personnes consentent à cette union et choisissent de se marier avec ce partenaire potentiel.

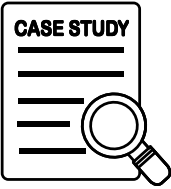
Voici quelques autres caractéristiques du mariage forcé :

- Les pressions exercées sur les personnes pour qu'elles se marient contre leur gré ; ces pressions peuvent être physiques (notamment des menaces, des actes de violence physique et des violences sexuelles) ou émotionnelles et psychologiques (par exemple, lorsqu' on fait croire à une personne qu'elle fait honte à sa famille).
- Les victimes peuvent également subir des abus financiers (confiscation de leur salaire ou retenue d'argent).

Source : Le Projet Polaris et le gouvernement du Canada

******Le texte de cette page est tiré des sites web du Projet Polaris et du gouvernement du Canada. Veuillez consulter leurs sites web pour plus d'informations.

******Au cours de l'élaboration de ce guide, des membres de la communauté ayant vécu des mariages arrangés et issus de communautés où cette pratique est courante ont attiré l'attention du coordinateur du projet sur le fait qu'il existe des situations où une ou plusieurs personnes sont contraintes à cette pratique ; ils ont donc jugé nécessaire de souligner que les mariages arrangés peuvent devenir forcés en raison du manque d'autonomie de la personne concernée pour faire ce choix par elle-même.



Étude de cas 3.3 : La police locale appelle votre foyer d'accueil pour demander l'admission d'une jeune femme qui vient d'avoir 18 ans. La police explique qu'à la suite d'un appel signalant une dispute domestique, passé par un voisin qui avait entendu des cris et des bruits de casse dans la maison, elle a appris que la jeune femme refusait d'obéir à ses parents, qui lui avait arrangé un mariage dans un autre pays.

De plus, elle a découvert ce soir que les préparatifs de voyage, qu'elle croyait destinés à un voyage en famille, avaient en réalité été organisés pour elle seule. Lorsqu'elle s'est opposée à ces dispositions, ses parents se sont mis en colère et la situation a dégénéré. À quelques mois seulement de l'obtention de son baccalauréat, la jeune femme se retrouve désormais sans domicile et sans aucun soutien financier.

- 1. Pensez-vous que cette jeune femme soit victime d'exploitation ?**
- 2. Même si ses parents et la police utilisent le terme de « mariage arrangé » dans ce contexte, quel est le principal élément qui permettrait de qualifier cette situation de mariage forcé ?**
- 3. Pourriez-vous accueillir cette jeune femme dans votre centre d'hébergement ? Si ce n'est pas le cas, qui pourriez-vous contacter dans votre commune ?**
- 4. À quels autres services envisageriez-vous de mettre cette jeune femme en relation ?**
- 5. Selon vous, quelles sont les craintes et les inquiétudes que cette jeune femme pourrait ressentir en ce moment, et comment y répondriez-vous ?**

Avertissement : les informations contenues dans cette étude de cas sont fournies à titre d'exemple uniquement, dans le cadre d'un support pédagogique accompagnant le présent guide. Les informations contenues dans cette étude de cas sont à la fois factuelles et fictives.

Commerce d'organes

Le trafic d'organes, ou traite des êtres humains à des fins de prélèvement d'organes, est une pratique répandue dans le monde entier, comme en témoigne un réseau de trafic d'organes récemment démantelé en 2023 par la police pakistanaise. À l'échelle mondiale, ce secteur représente un chiffre d'affaires de 1,7 milliard de dollars américains.

Qu'est-ce que le trafic d'organes ?

Lorsqu'un patient souffre d'une défaillance organique et a besoin d'une greffe d'organe pour rester en vie, cela déclenche la recherche d'un donneur compatible. Les donneurs vivants sont souvent des membres de la famille ou des amis proches. Le don d'organe peut également provenir d'une personne décédée ayant laissé un consentement écrit pour devenir donneur d'organes. Dans le cadre d'un tel don d'organe éthique, personne ne tire de profit financier de ce don.

Mais les besoins mondiaux actuels en organes sont bien supérieurs à l'offre. Plus de 150 000 greffes sont réalisées chaque année dans le monde ; cela représente toutefois moins de 10 % des besoins mondiaux. Certains malades sont prêts à enfreindre la loi et à payer pour une greffe d'organe, même si cela implique d'exploiter des personnes vulnérables et démunies.

Les termes « trafic d'organes » et « traite des êtres humains à des fins de prélèvement d'organes » désignent en réalité deux crimes très différents, aux implications juridiques distinctes. Le « trafic d'organes » fait référence au commerce illégal d'organes. Par exemple, vendre un organe à des fins lucratives ou faire de la publicité pour signaler sa volonté d'acheter ou de vendre un organe constitue un trafic d'organes.

On parle de « traite des êtres humains à des fins de prélèvement d'organes » lorsqu'une personne en situation de vulnérabilité est exploitée, trompée, contrainte ou maltraitée en vue de l'utilisation illicite de son organe. Il n'est même pas nécessaire que l'organe soit prélevé pour que ce crime soit constitué, puisque c'est la traite de la personne qui constitue le crime.

Où a lieu le trafic d'organes ?

Le trafic d'êtres humains à des fins de prélèvement d'organes est présent partout dans le monde, mais c'est en Afrique du Nord et au Moyen-Orient qu'il atteint son niveau le plus élevé. Il est également plus fréquent en Asie du Sud et du Sud-Est, en Amérique centrale et en Europe. Lorsqu'une personne est disposée à se rendre à l'étranger dans le but d'obtenir un organe, on parle de « tourisme de transplantation » (Muller et al., 2019).

Le tourisme de transplantation a souvent lieu dans des pays où la réglementation est moins stricte. C'est ainsi que les trafiquants peuvent mettre en place des réseaux criminels avec la complicité de professionnels de santé corrompus, d'administrateurs d'hôpitaux, de personnel de laboratoire, de chauffeurs, de traducteurs et de membres des forces de l'ordre.

Source: Maginn, 2023

*Le texte de cette page est tiré du site web d'Exodus Road. Veuillez consulter leur site web pour plus d'informations.

*Bien que le trafic d'organes soit extrêmement rare au Canada, et que de nombreux experts estiment que les professionnels de première ligne ne soient peut-être jamais confrontés à ce phénomène au cours de leur carrière, le personnel a manifesté son intérêt pour en savoir davantage à ce sujet. C'est pourquoi cette section a été conservée dans ce guide.

Qui sont les victimes ?

Les réfugiés, les migrants et les demandeurs d'asile sont la cible des trafiquants, car ils peuvent être prêts à tout pour subvenir à leurs besoins et à ceux de leur famille dans leur pays d'accueil, et disposés à céder un organe pour payer les honoraires d'un passeur. Selon l'Office des Nations unies contre la drogue et le crime (ONUDD) (2012), la victime type est un jeune homme d'environ 30 ans.

Quelle est l'ampleur du trafic d'organes ?

Le commerce d'organes génère, selon une estimation prudente, entre 0,840 million et 1,7 milliard de dollars américains (Mavrellis, 2017) et donne lieu à 12 000 transplantations illégales chaque année. On estime qu'environ 10 % de toutes les greffes sont illégales. Les experts affirment que l'ampleur du problème est difficile à évaluer, car ces crimes se produisent souvent au sein d'un réseau d'établissements médicaux légitimes, avec des professionnels de santé dûment certifiés.

Comment les victimes du trafic d'organes sont-elles recrutées ?

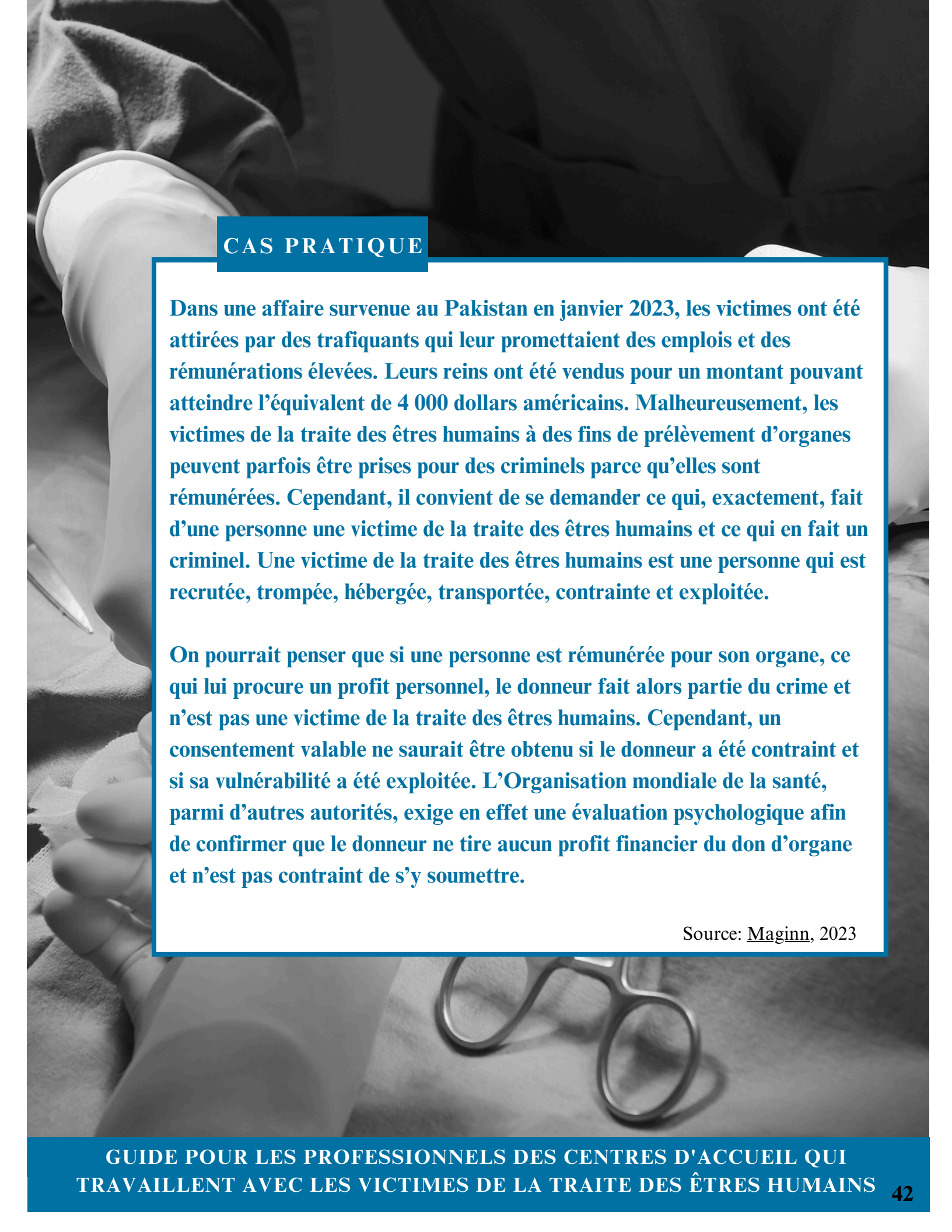
Les donneurs sont recrutés en ligne ou en personne, et ils se trouvent généralement en situation de vulnérabilité en raison d'un manque de stabilité financière. Ils peuvent être peu instruits et les trafiquants leur font croire à des mensonges, comme le fait que les reins repoussent, qu'ils ont trois reins ou qu'ils bénéficieront de soins médicaux après l'opération. On leur promet des sommes allant de 500 à 10 000 dollars, mais il arrive qu'ils ne soient jamais payés. Elles sont parfois contraintes de signer des documents attestant d'un consentement valable ou de déclarer qu'elles ont un lien de parenté avec le patient.

Source: Maginn, 2023

Législation canadienne

En 2022, le Sénat a adopté le projet de loi S-223, également appelé « Loi sur le trafic d'organes humains ». Ce projet de loi interdit aux Canadiens de se rendre à l'étranger pour subir une greffe d'organe sans le consentement éclairé du donneur ou d'une personne habilitée à donner ce consentement. Il est donc illégal pour les Canadiens de participer à une greffe d'organe non autorisée, ce délit étant passible d'une peine maximale de 14 ans d'emprisonnement.

Source: Chase & Fife, 2022



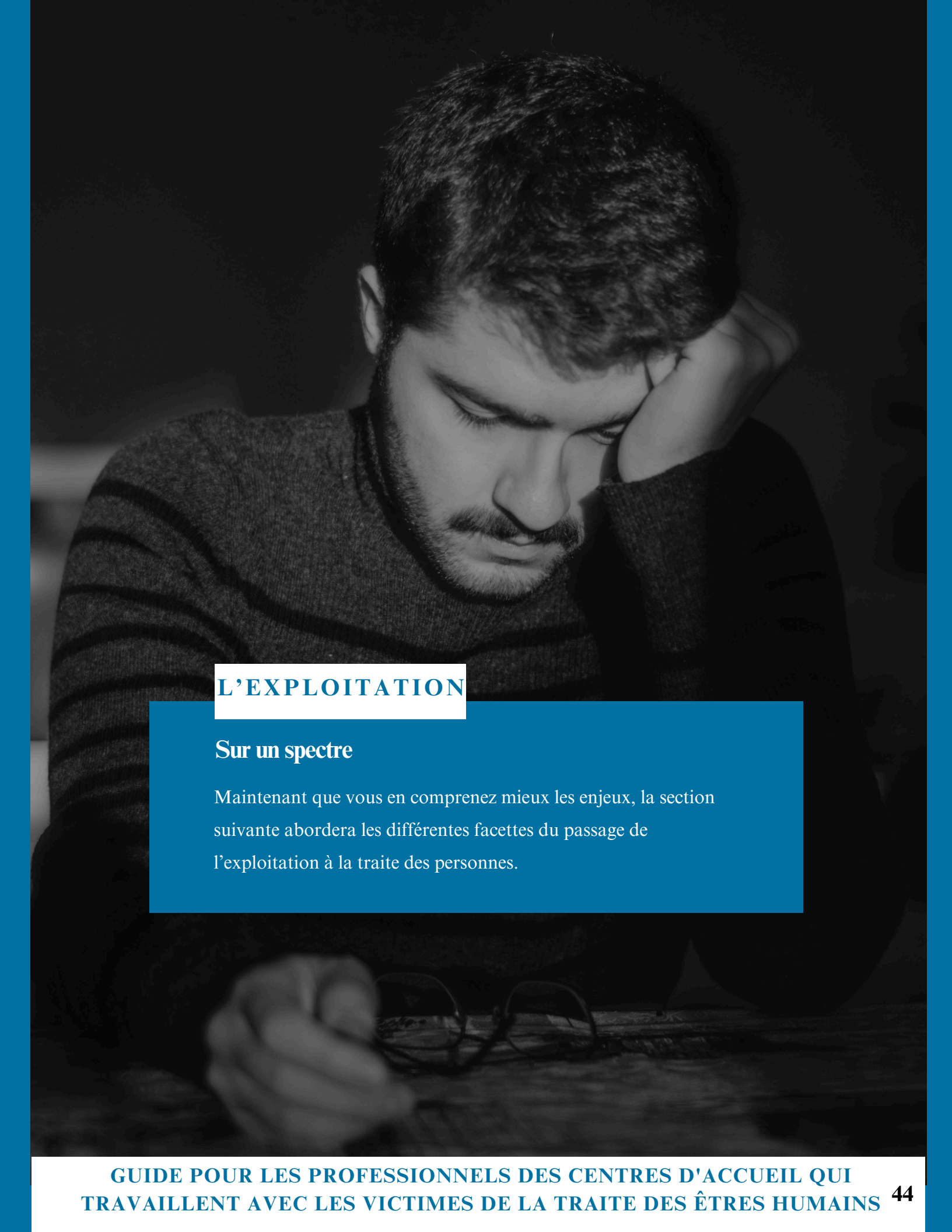
CAS PRATIQUE

Dans une affaire survenue au Pakistan en janvier 2023, les victimes ont été attirées par des trafiquants qui leur promettaient des emplois et des rémunérations élevées. Leurs reins ont été vendus pour un montant pouvant atteindre l'équivalent de 4 000 dollars américains. Malheureusement, les victimes de la traite des êtres humains à des fins de prélèvement d'organes peuvent parfois être prises pour des criminels parce qu'elles sont rémunérées. Cependant, il convient de se demander ce qui, exactement, fait d'une personne une victime de la traite des êtres humains et ce qui en fait un criminel. Une victime de la traite des êtres humains est une personne qui est recrutée, trompée, hébergée, transportée, contrainte et exploitée.

On pourrait penser que si une personne est rémunérée pour son organe, ce qui lui procure un profit personnel, le donneur fait alors partie du crime et n'est pas une victime de la traite des êtres humains. Cependant, un consentement valable ne saurait être obtenu si le donneur a été contraint et si sa vulnérabilité a été exploitée. L'Organisation mondiale de la santé, parmi d'autres autorités, exige en effet une évaluation psychologique afin de confirmer que le donneur ne tire aucun profit financier du don d'organe et n'est pas contraint de s'y soumettre.

Source: Maginn, 2023

Notes:



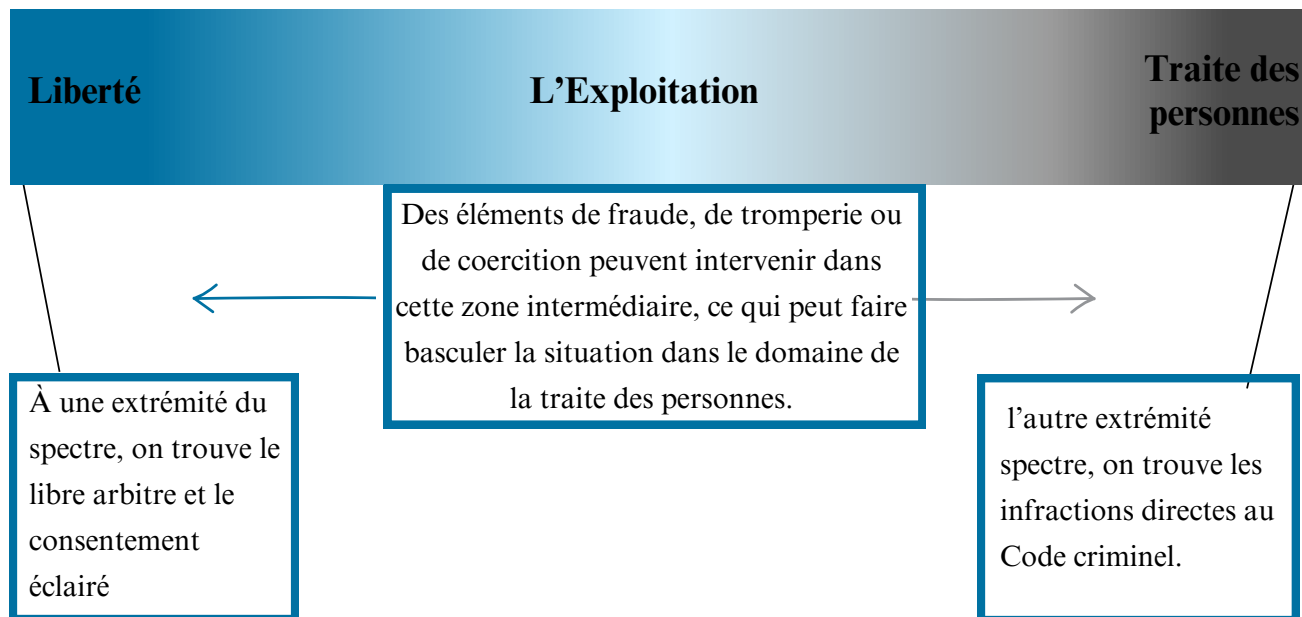
L'EXPLOITATION

Sur un spectre

Maintenant que vous en comprenez mieux les enjeux, la section suivante abordera les différentes facettes du passage de l'exploitation à la traite des personnes.

L'exploitation sur un spectre

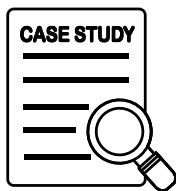
Les professionnels commencent à utiliser les termes « exploitation » et « traite des personnes » comme synonymes afin de mettre en évidence le fait que l'exploitation s'inscrit dans un continuum. Là où il y a traite des personnes, il y a exploitation. Cependant, s'il est plus facile d'identifier les formes de traite des personnes, comme nous l'avons vu dans la section précédente, toutes les formes d'exploitation ne sont pas aussi évidentes, surtout lorsque la situation se situe à mi-chemin. Consultez l'image ci-dessous pour avoir une représentation visuelle de ce à quoi peut ressembler ce spectre de l'exploitation.



Le Réseau collaboratif pour mettre fin à l'exploitation explique que l'exploitation touche à divers aspects sociaux, économiques et juridiques, et qu'elle entraîne des violations du Code du travail, des droits de la personne et du Code criminel.



Connaissez-vous les différences entre le Code du travail, la Loi sur les droits de la personne et le Code criminel? Le Code du travail définit les droits et les responsabilités des travailleurs et des employeurs dans les milieux de travail réglementés; la Loi sur les droits de la personne garantit à tous les individus l'égalité des chances de mener la vie qu'ils choisissent et de voir leurs besoins pris en compte, conformément à leurs devoirs et obligations en tant que membres de la société, sans discrimination; et le Code criminel définit les infractions criminelles prévues au Canada.



Revenons sur cette étude de cas (étude de cas 3.1, 2e partie) :

La police locale contacte votre centre d'accueil au sujet d'une jeune femme qui vient d'avoir 18 ans. Les agents sont intervenus suite à un appel signalant une dispute : un voisin avait entendu des cris et des hurlements provenant de la maison.

Après enquête, la police a découvert que la jeune fille refusait de se plier à la volonté de ses parents, qui avaient arrangé son mariage. Elle a appris ce soir que des billets avaient été réservés pour un voyage en famille, alors qu'on lui avait dit qu'il s'agissait simplement d'une sortie en famille. Lorsqu'elle a refusé, la situation s'est envenimée et a dégénéré. Quelques heures plus tard à peine, la jeune femme se retrouve sans domicile et sans aucun soutien financier.

- 1. Pensez-vous que cette jeune femme soit victime de traite des êtres humains ? Pourquoi?**

- 2. Votre réponse a-t-elle changé depuis la dernière fois que vous avez travaillé sur cette étude de cas ? Si oui, pourquoi ?**

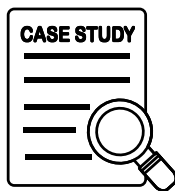
- 3. Votre organisation serait-elle en mesure d'apporter son aide à cette jeune femme ? Pourquoi ?**

- 4. Si ce n'est pas le cas, quelles organisations de votre communauté seraient en mesure de lui venir en aide ?**

Avertissement : Les informations contenues dans cette étude de cas sont destinées à des fins pédagogiques dans le cadre du présent guide. Elles sont à la fois factuelles et fictives.

Notes:

Une autre raison pour laquelle l'exploitation peut être difficile à identifier tient au fait que la victime a pu consentir initialement à la situation de départ. Par exemple, les victimes peuvent entretenir une relation avec leur trafiquant, qu'il s'agisse d'un membre de la famille, d'un partenaire intime ou d'un ami. Comme l'illustre le diagramme du spectre de l'exploitation, la tromperie, la fraude et la contrainte doivent être présentes dans ces situations pour qu'il y ait exploitation. La gravité de la forme d'exploitation et les dispositions du code pénal qu'elle enfreint permettraient de qualifier la situation de traite des êtres humains. C'est pourquoi il est important de commencer par reconnaître ce qu'est l'exploitation sur un spectre. En adoptant cet état d'esprit, nous commencerons par rechercher les signes d'exploitation et approfondirons notre analyse lorsque nous constaterons qu'une situation d'exploitation est bien réelle.



Cas pratique 4.1 : Natasha est actuellement étudiante à temps partiel en deuxième année à l'université et travaille à temps plein comme serveuse dans un restaurant du quartier. Natasha a 21 ans et espérait obtenir sa licence en même temps que ses camarades de promotion, mais elle a dû opter pour un emploi du temps à temps partiel.

Natasha travaille davantage pour payer ses frais de scolarité et contribuer aux dépenses du foyer. Natasha vit actuellement avec sa mère dans un petit appartement. Natasha perçoit une aide financière aux étudiants, mais celle-ci est réduite car elle vit avec un de ses parents dans la ville où elle suit ses études universitaires. Natasha paie un loyer depuis l'âge de 16 ans et, à mesure qu'elle grandissait, on attendait d'elle qu'elle prenne en charge une part plus importante des dépenses du foyer. La mère de Natasha occupe divers emplois à temps partiel, mais n'a pas eu d'emploi stable depuis des années et connaît souvent de longues périodes de chômage. Depuis toujours, Natasha a dû assumer seule l'intégralité des frais de subsistance pour elle-même et sa mère. Natasha est consciente que déménager est une option, mais elle est confrontée à un coût de la vie exorbitant et n'a pas les moyens de se payer un logement à elle seule. Des amis lui ont proposé de vivre en colocation, mais Natasha ressent un profond sentiment de responsabilité envers la qualité de vie de sa mère.

1. Pensez-vous que Natasha soit victime d'exploitation ?

2. Quels sont les obstacles auxquels Natasha est confrontée ?

3. Citez quelques options qui s'offrent à Natasha dans sa situation.

Avertissement : Les informations contenues dans cette étude de cas sont destinées à des fins pédagogiques dans le cadre du présent guide. Elles sont à la fois factuelles et fictives.



L'exploitation désigne le fait de traiter quelqu'un de manière injuste afin de tirer profit de son travail. Il s'agit d'utiliser quelqu'un de manière injuste à son propre avantage.

Source: Oxford Dictionary



Activité 4.2 :

Dans l'espace ci-dessous, réfléchissez à votre ou vos lieux de travail actuels et énumérez les raisons pour lesquelles vous n'êtes pas victime d'exploitation au travail, ainsi que les situations dans lesquelles votre travail pourrait donner lieu à de l'exploitation, en précisant pourquoi et comment.

Éléments à prendre en compte :

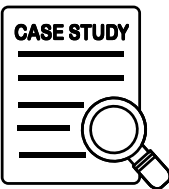
Quel est votre poste et votre rôle actuel ? Quelle est votre sécurité de l'emploi ?

Si vous n'étiez pas satisfait(e) de votre travail, pourriez-vous partir dès demain ?

Comment cela se passerait-il ?

Pensez-vous percevoir un salaire équitable ? Bénéficiez-vous d'augmentations salariales indexées sur l'inflation ?

Comment se déroulent vos pauses ? Quelle est la culture en matière de pauses au sein de votre ou vos organisations ?



Cas pratique 4.3 : Luis est un travailleur migrant originaire du Mexique. Alors qu'il travaillait au Canada, il a entendu dire qu'un habitant de la région était capable de faire passer clandestinement des personnes aux États-Unis.

Luis a de la famille aux États-Unis, mais il n'a pas réussi à obtenir un permis de travail. Luis pensait que s'il parvenait à entrer aux États-Unis et à retrouver ses proches, il pourrait s'offrir une vie meilleure. Après avoir pris contact avec les bonnes personnes, Luis a découvert qu'un habitant de la région faisait passer des personnes aux États-Unis, car ils vivaient dans une ville frontalière. L'homme a assuré à Luis qu'il avait déjà fait cela à de nombreuses reprises et qu'il avait même des contacts aux États-Unis qui avaient promis de venir chercher Luis et de l'aider à retrouver sa famille. Luis a versé une somme à cet homme et une date a été fixée. Luis a été fait passer avec succès du côté américain de la frontière et a été récupéré par deux hommes qui prétendaient vouloir l'aider aux États-Unis. Ces deux hommes ont emmené Luis dans une colocation et l'ont mis en relation avec un employeur potentiel de la région, en lui assurant qu'il devait gagner de l'argent américain avant de pouvoir partir à la recherche de sa famille. Luis a accepté et s'est rapidement retrouvé victime d'un trafic de main-d'œuvre : tous ses documents lui ont été confisqués et il est contraint de travailler pendant des heures épuisantes. Le nouvel employeur de Luis l'a menacé de le dénoncer s'il refusait de travailler ou tentait de s'enfuir.

1. Pensez-vous que le Canadien qui a fait passer Luis clandestinement soit un trafiquant d'êtres humains ? Pourquoi ou pourquoi pas ?

2. Pensez-vous que Luis puisse se considérer comme une victime de la traite des êtres humains même s'il a consenti à être fait passer clandestinement aux États-Unis ?

3. À quoi Luis a-t-il consenti ?

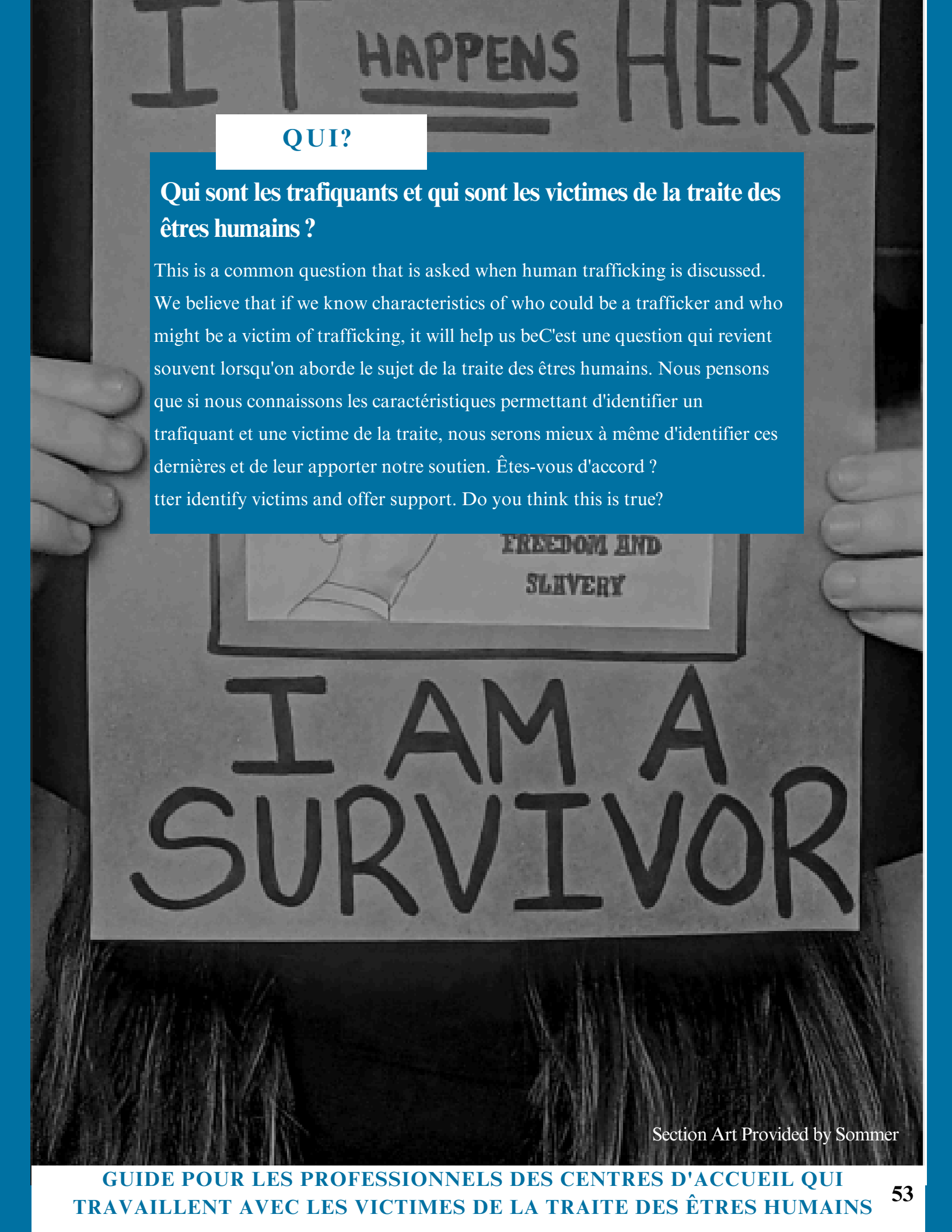
4. À quel moment la situation de Luis, qui consistait initialement en un passage clandestin, s'est-elle transformée en traite des êtres humains ?

Avertissement : Les informations contenues dans cette étude de cas sont destinées à des fins pédagogiques dans le cadre de ce guide. Les informations présentées dans cette étude de cas sont à la fois factuelles et fictives.



Nous espérons que cette section vous aura permis de mieux comprendre ce spectre ainsi que la manière de faire la distinction entre l'exploitation et la traite des êtres humains. Il n'est pas toujours facile de déterminer si un cas relève de l'une ou de l'autre. En réalité, les travailleurs seront confrontés à des situations complexes, en particulier dans ce contexte où l'on considère un spectre. C'est là que vous pouvez vous référer au cadre A-M-O pour identifier ce qui a été fait, s'il y a eu fraude ou contrainte, et qui en a tiré profit.

Notes:



QUI?

Qui sont les trafiquants et qui sont les victimes de la traite des êtres humains ?

This is a common question that is asked when human trafficking is discussed. We believe that if we know characteristics of who could be a trafficker and who might be a victim of trafficking, it will help us beC'est une question qui revient souvent lorsqu'on aborde le sujet de la traite des êtres humains. Nous pensons que si nous connaissons les caractéristiques permettant d'identifier un trafiquant et une victime de la traite, nous serons mieux à même d'identifier ces dernières et de leur apporter notre soutien. Êtes-vous d'accord ?
to identify victims and offer support. Do you think this is true?

Section Art Provided by Sommer

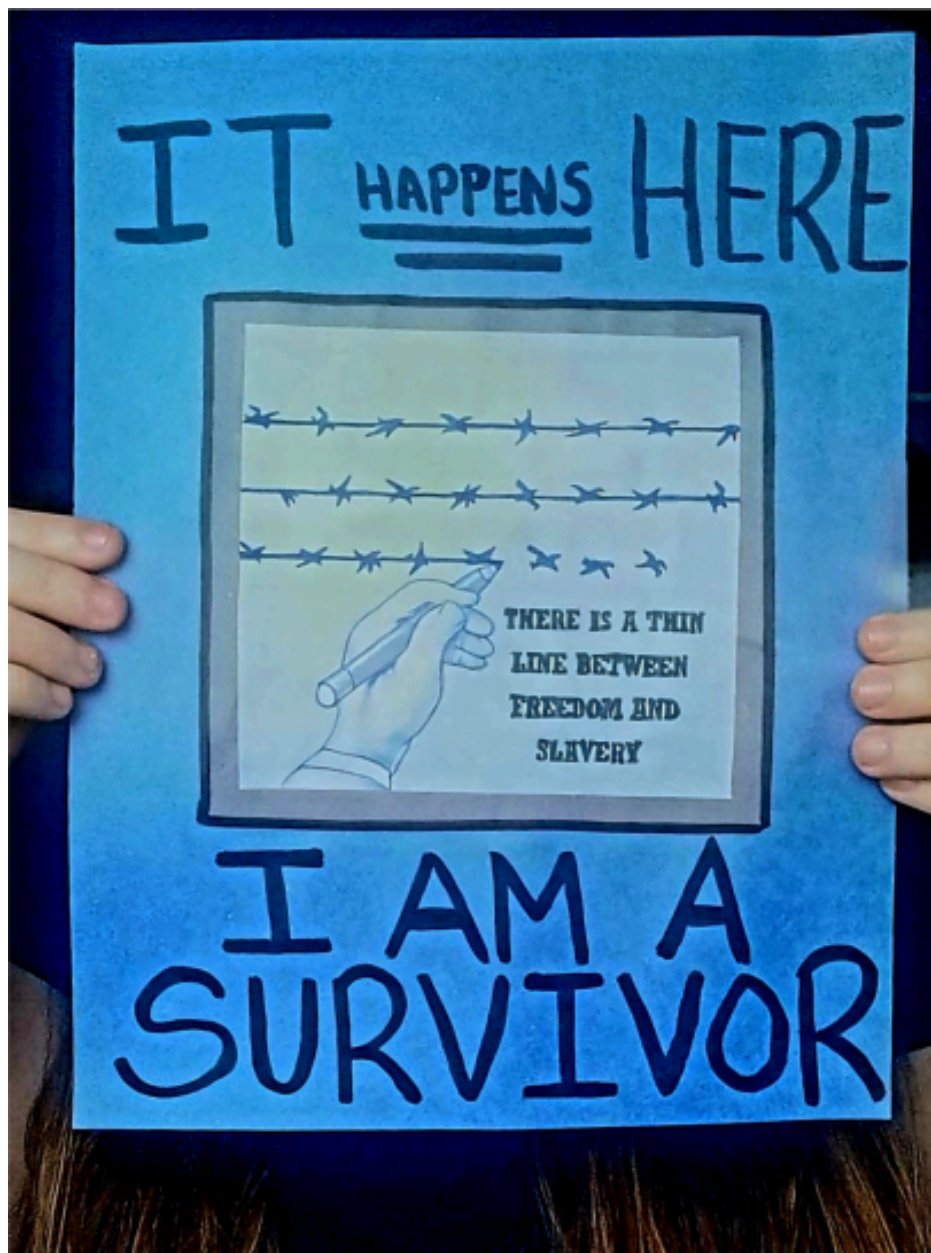


Illustration fournie par Sommer

L'image de couverture de cette rubrique a été créée et photographiée par Sommer. Il s'agit d'une affiche qu'elle a réalisée pour WECEN il y a quelques années. C'est elle qui a choisi cette image pour cet article et elle estime qu'elle véhicule un message fort.

« Il m'a fallu quatre ans pour échapper à mon trafiquant et, dix ans plus tard, les trafiquants continuent de nous maintenir prisonnières psychologiquement pendant des années après notre fuite ; c'est pourquoi un accompagnement continu est essentiel au processus de guérison. Je suis une survivante, et je suis enfin libre. »

-Sommer

Qui sont les trafiquants ?

D'après ce que nous savons des profils des victimes de la traite et de l'exploitation des êtres humains, les exploiters peuvent être aussi bien des individus agissant seuls que des membres d'organisations criminelles mettant en œuvre la traite des êtres humains et en tirant profit. Rien ne prouve que les trafiquants soient plus susceptibles d'appartenir à une race, une nationalité, un genre ou une orientation sexuelle particuliers. Il peut s'agir de membres de la famille, de partenaires amoureux, de connaissances ou d'inconnus. Un trafiquant peut être un simple individu agissant seul ou au sein d'une organisation criminelle plus complexe. Il peut s'agir de gangs, mais également d'entreprises opérant à l'échelle locale, nationale ou mondiale pour attirer, recruter, conditionner et exploiter des personnes à des fins lucratives.

Activité 5.1 :

1. Réfléchissez à ce que vous savez jusqu'à présent sur la traite des êtres humains, les infractions qui y sont associées et les personnes susceptibles d'y être impliquées. Indiquez dans l'espace ci-dessous qui, selon vous, peut être un trafiquant.

Les données sur les victimes de la traite montrent que 80 % d'entre elles sont des jeunes femmes et des filles, et que 93 % sont nées au Canada. Bien qu'il n'existe pas de données sur le profil démographique exact des trafiquants, une étude récente a révélé que 29 % des victimes de la traite ont identifié leur trafiquant comme étant un partenaire amoureux actuel ou ancien. Les trafiquants peuvent également s'associer à d'autres personnes pour exploiter une victime, ou encore faire l'objet d'un trafic en groupe. Ils recourent à des tactiques telles que la force, la contrainte et le chantage pour exploiter leurs victimes et se livrer à d'autres activités criminelles. Cela peut notamment consister à utiliser la victime pour détenir des armes ou de la drogue, ou à lui faire commettre des actes criminels. Il s'agit d'une tactique avantageuse pour les trafiquants, car elle leur permet d'exploiter leurs victimes à deux fins différentes, tout en créant une dynamique dans laquelle ils utilisent les activités criminelles de la victime contre elle. Les tactiques employées par les trafiquants peuvent inclure la promesse d'une protection et/ou de récompenses, ou la menace d'être découvert par la police. Les trafiquants maintiennent leur pouvoir et leur contrôle sur leurs victimes en exploitant des vulnérabilités qui existent déjà ou qu'ils créent eux-mêmes.

Source: Cotter, 2020

Activité 5.2 :

1. Au regard des directives actuellement en vigueur au sein de votre organisation, quelle serait l'approche adoptée par celle-ci face à un client faisant actuellement l'objet d'une enquête pénale ou utilisé pour recruter d'autres clients qui font appel à votre organisation ?

2. Si votre organisation ne dispose pas de directives claires à ce sujet, quelles mesures pourriez-vous prendre pour vous préparer à une telle situation ? Qui, au sein de votre organisation, est en mesure de fournir des orientations concernant la lutte contre la traite des êtres humains ?

Qui est vulnérable ?

« Cela peut arriver à n'importe qui » et « cela se passe près de chez vous » sont des affirmations courantes dans le domaine de la lutte contre la traite des êtres humains. Techniquement, elles sont vraies : n'importe qui peut être victime de la traite, dans n'importe quelle communauté, tout comme n'importe qui peut être victime de n'importe quel type de crime. En réalité, même si cela peut arriver à n'importe qui, les données disponibles suggèrent que les populations autochtones, les personnes de couleur et les personnes 2SLGBTQ+ sont plus susceptibles d'être victimes de la traite que d'autres groupes démographiques. Ce n'est pas une coïncidence. Les traumatismes générationnels, la colonisation, l'oppression historique, la discrimination et d'autres facteurs sociétaux et inégalités créent des vulnérabilités à l'échelle de la communauté. Les trafiquants identifient ces vulnérabilités et les exploitent pour tirer profit des personnes les plus exposées aux risques.

Source: The Polaris Project

L'Université de Toronto a répertorié ces vulnérabilités en catégories générales qui montrent encore mieux comment n'importe qui peut devenir victime de trafiquants d'êtres humains.

Vulnérabilités économiques

La pauvreté, les perspectives d'emploi limitées, l'instabilité financière et le manque d'accès à l'éducation ou à la formation professionnelle peuvent rendre les individus plus vulnérables à la traite. Le désespoir économique peut les rendre plus enclins à accepter des offres d'emploi risquées ou à se laisser séduire par de fausses promesses d'un meilleur emploi et d'une stabilité financière.

Manque de soutien social

Les personnes qui ne disposent pas de réseaux sociaux solides, d'un soutien familial ou de relations stables peuvent être plus vulnérables face aux trafiquants qui exploitent leur besoin d'appartenance, de compagnie ou de soutien affectif. Les trafiquants peuvent manipuler leurs victimes en se faisant passer pour des partenaires amoureux ou en leur proposant de fausses amitiés.

Migration et déplacements forcés

Les migrants, notamment les réfugiés et les personnes déplacées à l'intérieur de leur propre pays, sont particulièrement vulnérables à la traite en raison de leur méconnaissance du contexte local, de la faiblesse des protections juridiques dont ils bénéficient, des barrières linguistiques et de leur dépendance vis-à-vis d'intermédiaires. Les trafiquants peuvent tirer parti de leur désespoir, de leur absence de papiers d'identité et de leurs conditions de vie précaires.

* Le texte de cette page est tiré des sites web du Polaris Project et de l'Université de Toronto. Veuillez consulter leurs sites web pour plus d'informations.

Vulnérabilités liées au genre

Les femmes et les filles sont touchées de manière disproportionnée par la traite, souvent à des fins d'exploitation sexuelle. Les inégalités entre les sexes, la discrimination, la violence et les normes sociales qui dévalorisent et exploitent les femmes contribuent à leur vulnérabilité. Cependant, les hommes et les garçons peuvent également être victimes de la traite, notamment à des fins de travail forcé ou d'exploitation dans des secteurs tels que le bâtiment ou l'agriculture.

Vulnérabilités liées à l'âge

Les enfants et les jeunes sont particulièrement vulnérables à la traite en raison de leur expérience de vie limitée, de leur manque d'autonomie et de leur dépendance vis-à-vis des personnes qui s'occupent d'eux. Les trafiquants exploitent leur innocence, leur confiance et leur susceptibilité à la manipulation. Par ailleurs, les personnes âgées peuvent être ciblées en raison de leur isolement social, de leur vulnérabilité financière ou de leurs problèmes de santé.

Substance use and addiction

Les personnes aux prises avec des problèmes de toxicomanie peuvent devenir vulnérables à la traite, car les trafiquants exploitent leur dépendance et utilisent la drogue comme moyen de contrôle. Les trafiquants peuvent fournir de la drogue en échange d'obéissance ou utiliser la dépendance comme un outil pour maintenir les victimes prisonnières de situations d'exploitation. Cela ajoute également un niveau supplémentaire de vulnérabilité, car les survivants aux prises avec une consommation de substances peuvent être mal identifiés par les prestataires de services en raison de préjugés (Stoklasa, 2017).

Discrimination and marginalization

La discrimination fondée sur la race, l'origine ethnique, la nationalité, la religion ou d'autres facteurs peut contribuer à la marginalisation et à l'exclusion, rendant les individus plus vulnérables à la traite des êtres humains. Les systèmes et politiques discriminatoires peuvent limiter leur accès à la protection, aux ressources et aux services d'accompagnement.

Source : Bureau de la sécurité communautaire de l'Université de Toronto

* Le texte de cette page est tiré du site web de l'Université de Toronto. Veuillez consulter leur site web pour plus d'informations.

Facteurs de vulnérabilité des populations autochtones

En ce qui concerne les populations autochtones, ces mêmes vulnérabilités persistent et sont exacerbées par l'histoire coloniale et de peuplement du Canada. Parmi les raisons pour lesquelles les populations autochtones sont confrontées à des taux plus élevés de traite des êtres humains, on peut citer :

1

Facteurs socio-économiques : Les taux élevés de pauvreté, de chômage et le faible niveau d'éducation au sein des communautés autochtones contribuent à leur vulnérabilité. Les difficultés économiques peuvent accroître la vulnérabilité à l'exploitation.

2

Traumatisme historique : L'héritage de la colonisation, notamment les pensionnats indiens et la discrimination systémique, a entraîné un traumatisme intergénérationnel et provoqué la désagrégation des structures communautaires de soutien, augmentant ainsi la vulnérabilité à la traite des êtres humains.

3

Manque de ressources et de soutien : L'accès limité aux services sociaux, aux soins de santé et aux réseaux de soutien dans de nombreuses communautés autochtones aggrave le problème. L'insuffisance des mesures répressives et du soutien aux victimes peut également être un facteur.

4

Discrimination et racisme : Le racisme et la discrimination systémiques contribuent à la marginalisation des populations autochtones, ce qui rend plus difficile leur accès à l'aide et à la justice lorsqu'elles sont victimes de la traite.

5

Risque élevé dans certaines régions : Les femmes et les filles autochtones sont souvent ciblées dans les zones où l'activité de traite est importante, notamment dans les grandes villes et les régions où le commerce du sexe est très développé. Les zones rurales et isolées peuvent également être ciblées en raison de leur isolement.

Sources : The Centre, 2023 ; Commission de vérité et réconciliation du Canada, 2015 ; et Kaye, 2017

Données démographiques et vulnérabilités des jeunes

La traite des jeunes au Canada est un problème urgent, dont la gravité est soulignée par des statistiques alarmantes. Selon le Centre canadien de lutte contre la traite des personnes, les jeunes âgés de 15 à 24 ans représentent une part importante des victimes de la traite, la majorité d'entre elles étant des jeunes femmes. Des rapports indiquent que les jeunes autochtones sont particulièrement vulnérables, puisqu'ils constituent une part disproportionnée des cas. En 2019, Sécurité publique Canada a noté que 93 % des victimes identifiées de la traite des personnes étaient des femmes et des filles, dont un nombre important avait moins de 18 ans.

De plus, la Gendarmerie royale du Canada (GRC) signale que les jeunes sont souvent ciblés via les réseaux sociaux et les plateformes en ligne, ce qui souligne la nécessité d'une éducation à la culture numérique. Une étude réalisée en 2018 par Justice Canada a révélé que les jeunes ayant connu l'itinérance courent un risque accru d'être victimes de la traite, mettant en évidence l'interaction entre les facteurs socio-économiques et la vulnérabilité.

Par ailleurs, un rapport de l'Observatoire canadien sur l'itinérance a révélé qu'environ 20 % des jeunes sans-abri ont été victimes d'une forme ou d'une autre de traite des êtres humains. Ces statistiques illustrent le besoin crucial d'interventions ciblées et de systèmes de soutien pour protéger les jeunes vulnérables. Pour obtenir des informations complètes, des ressources telles que la Ligne d'assistance canadienne contre la traite des êtres humains (1-833-900-1010) constituent des points de contact essentiels pour les victimes et les personnes en quête d'aide.

Les expériences négatives vécues pendant l'enfance (ENVPE) sont étroitement liées au risque de traite des jeunes, car elles créent des vulnérabilités dont les trafiquants tirent souvent parti. Les ENVPE, qui comprennent diverses formes de maltraitance, de négligence et de dysfonctionnements familiaux, peuvent entraîner des difficultés émotionnelles et psychologiques qui rendent les jeunes plus vulnérables à la manipulation. Selon un rapport du Centre canadien pour mettre fin à la traite des personnes, les jeunes ayant subi des ENVPE manquent souvent de réseaux de soutien stables, ce qui en fait des cibles pour les trafiquants qui leur font de fausses promesses de sécurité, d'amour ou de soutien financier.

Sources : One Child, 2019 ; Sécurité publique Canada, 2024 ; Gendarmerie royale du Canada, 2024 ; Justice Canada, 2018 ; Middleton et al., 2022 ; Observatoire canadien de l'itinérance, 2020.

Certaines études ont examiné des échantillons de jeunes en conflit avec la justice et ont mis en évidence des ACE spécifiques constituant des facteurs de risque de traite à des fins sexuelles. Dans une étude, les jeunes ayant été victimes de traite à des fins sexuelles présentaient des scores ACE plus élevés que le groupe témoin dans tous les domaines indicatifs de maltraitance infantile : violence psychologique, violence physique, abus sexuels, négligence affective, négligence physique et violence familiale.

Middleton et al. (2022)

Des recherches indiquent que les jeunes présentant des scores ACE élevés peuvent adopter des comportements tels que la recherche d'affection dans des relations malsaines ou des difficultés à faire confiance, ce dont les trafiquants peuvent tirer parti (ministère de la Justice du Canada, 2024). De plus, Gaetz et al. (2018) ont souligné que les jeunes en situation d'itinérance ou d'instabilité, souvent résultant d'ACE, sont particulièrement exposés à ce risque. Ces jeunes sont souvent en quête désespérée de liens sociaux et peuvent être plus facilement attirés dans des situations de traite par le biais de tactiques de manipulation qui exploitent leurs vulnérabilités. Ce constat est corroboré par une étude de Baird et al. (2020) qui suggère que les jeunes pris en charge par les services de protection de l'enfance courent un risque accru d'être victimes de trafiquants sexuels. Un survivant a souligné, en évoquant la dynamique familiale et ce dont il avait été témoin chez lui pendant son enfance,

La famille est censée être une source d'amour, de sécurité et de soutien. Mais je pense que la famille peut aussi vous conditionner à accepter d'être exploité par les autres.

-Bijoux

Sources : Centre canadien de lutte contre la traite des personnes, s.d. ; Sécurité publique Canada, 2019 ; Gendarmerie royale du Canada, 2024 ; Baird et al., 2020 ; Ministère de la Justice du Canada, 2024 ; Middleton et al., 2022 ; et Gaetz et al., 2018.

Cette survivante souhaitait également attirer l'attention non seulement sur l'exploitation émotionnelle et financière, mais aussi sur le fait que, dans sa culture, la famille est censée primer sur les rêves et les désirs individuels, au nom du bien commun. Cet aspect est ignoré.

Quand c'est une question culturelle, cela semble différent, car on utilise de jolis mots pour masquer le renforcement de la loyauté familiale.

-Bijoux

Dans le même ordre d'idées que les attentes culturelles, Sommer a fait part de ses inquiétudes concernant la législation canadienne relative à l'âge du consentement sans conditions. Elle a raconté que, lorsqu'elle avait 17 ans, son premier trafiquant avait 24 ans et que son deuxième trafiquant en avait 29 alors qu'elle n'avait que 18 ans.

Les gens disent que « l'âge n'est qu'un chiffre » et on a tendance à le croire parce que la vie est courte et qu'on veut profiter de la vie, mais ce n'est pas vrai.

Je ne suis pas vraiment supposer de coucher avec quelqu'un qui a 12 ans de plus que moi alors que j'ai 18 ans, comme si je venais tout juste d'être en âge de donner mon consentement il y a quelques jours — j'étais encore à l'école secondaire il y a trois mois.

-Sommer

Middleton et al. (2022) ont étudié à la fois des jeunes victimes de traite et des jeunes non victimes de traite à des fins sexuelles, et ont fourni les statistiques suivantes :

56% des jeunes victimes de traite à des fins sexuelles avaient subi des violences physiques, contre 36,4 % des jeunes victimes de traite à d'autres fins.

68.5% des jeunes victimes de la traite à des fins sexuelles ont indiqué avoir subi des violences psychologiques, contre 53,8 % de l'échantillon de jeunes victimes de la traite.

48% des jeunes victimes de la traite à des fins sexuelles ont déclaré avoir subi des abus sexuels.

59.3% des jeunes victimes de la traite à des fins sexuelles s'étaient enfuis de chez eux, contre 37,9 % des jeunes non victimes de la traite à des fins sexuelles.

Les jeunes qui s'enfuient de chez eux courent un risque accru d'être victimes de traite à des fins sexuelles, et les données américaines indiquent qu'un jeune est approché par un trafiquant dans les 24 heures suivant sa fuite (Middleton et al. (2022) et Manville (2021)).

Activité 5.3 :

Il est important de comprendre que la vulnérabilité n'implique pas la complicité. Les trafiquants s'attaquent à des personnes en situation de vulnérabilité, qu'ils manipulent et contraignent à se livrer à l'exploitation.

1. Réfléchissez à ce que vous avez lu jusqu'à présent sur la traite des êtres humains. Dessinez ou notez les personnes qui, selon vous, pourraient être vulnérables face aux trafiquants.

CASE STUDY

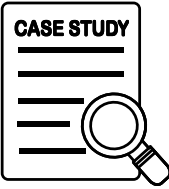
Cas pratique 5.4 : Sarah vient d'obtenir son baccalauréat et vient de s'installer dans une grande ville pour commencer ses études universitaires. Sarah est ravie de vivre seule pour la première fois et de quitter enfin la petite ville où elle a grandi. Elle sera la première personne de sa famille à faire des études

Add a little bit of body universitaires. Sarah a été élevée par un parent seul et devra compter sur les programmes d'aide financière aux étudiants pour financer ses quatre prochaines années d'études et ses frais de subsistance. Sarah partagera une chambre en résidence universitaire avec un autre étudiant sur le campus, comme cela est obligatoire pour les étudiants de première année, ce qui l'oblige à souscrire au forfait repas proposé par l'université. Le coût supplémentaire de ce forfait est bien plus élevé que ce à quoi Sarah s'attendait et ses aides financières ne couvrent pas l'intégralité de ses dépenses. Sarah a commencé à chercher un emploi à temps partiel près de son campus, mais il lui était difficile d'en trouver un qui s'adapte à son emploi du temps scolaire. Dans un restaurant voisin, Sarah a vu une affiche « On embauche » dans la vitrine et a décidé de se renseigner. Sarah a rencontré le gérant du restaurant qui lui a proposé de l'embaucher sur-le-champ si elle acceptait d'être payée uniquement en espèces et s'engageait à fixer elle-même ses horaires. Les services du soir ne posent aucun problème, car le restaurant ne ferme pas avant 4 h du matin. Sarah était ravie de pouvoir gagner de l'argent sans avoir à le déclarer au service des aides financières au prochain semestre et risquer ainsi de voir réduire une allocation déjà insuffisante. Sarah était également reconnaissante de bénéficier d'un horaire flexible qui lui permettra de se concentrer sur ses études.text

1. Identifiez certaines des vulnérabilités liées à la situation de Sarah.

3. Si vous discutiez avec Sarah et qu'elle vous en parlait, quelles questions lui poseriez-vous ensuite ?

Avertissement : Les informations contenues dans cette étude de cas sont fournies à titre d'exemple uniquement, dans le cadre d'un support pédagogique accompagnant le présent guide. Les informations présentées dans cette étude de cas sont à la fois factuelles et fictives.



Étude de cas 5.4 (suite) :

2. Quelles préoccupations vous sont venues à l'esprit lorsque vous avez pris connaissance de la situation de Sarah ?

3. Si vous discutiez avec Sarah et qu'elle vous en parlait, quelles questions lui poseriez-vous ensuite ?

Avertissement : Les informations contenues dans cette étude de cas sont fournies à titre d'exemple uniquement, dans le cadre d'un support pédagogique accompagnant le présent guide. Les informations présentées dans cette étude de cas sont à la fois factuelles et fictives.

Notes:

LE CONDITIONNEMENT

Leurre et recrutement

Comment une victime est-elle manipulée ? Quelles sont les tactiques de manipulation et d'appartement utilisées par les trafiquants ? Comment se fait-on recruter ? Telles sont les questions que se posent couramment les professionnels. Si nous comprenons mieux les tactiques de manipulation, d'appartement et de recrutement, nous serons en mesure d'identifier plus rapidement ces comportements.



Illustration fournie par Bijoux



Illustration fournie par Bijoux

L'image de cette section a été prise par une survivante qui a souhaité être représentée par le nom de son adorable chat, Bijoux. Elle estime que ces verres symbolisent la façon dont notre perspective évolue au fil des différentes étapes du processus de guérison.

« À travers des verres embués, le traumatisme et l'exploitation déforment le monde, mais à mesure que la vue s'éclaircit, on peut retrouver la vue et guérir en affrontant la vérité qu'on était autrefois contraint d'ignorer. »

-Bijoux

**« Brouillée par la douleur et les mensonges,
À travers un verre fissuré, elle trouve son chemin —
La guérison clarifie la vue. »**

-Bijoux

Le conditionnement, leurre et recrutement

Comprendre les motivations des trafiquants et les tactiques qu'ils utilisent pour préparer le conditionnement, le leurre, et le recrutement de leurs victimes est la première étape pour identifier les signes et les situations d'exploitation. À ce stade, il est important pour nous de revenir sur le concept de « faible risque et gain élevés » :

Risque faible

Comme beaucoup de gens ne comprennent pas la nature de ce crime ni ne savent reconnaître les signes qui le caractérisent, la traite des êtres humains passe souvent inaperçue. Les victimes sont souvent réticentes ou ont peur de porter plainte contre leurs trafiquants, ce qui rend les affaires de traite des êtres humains difficiles à poursuivre en justice.

Des gains considérables

Les trafiquants d'êtres humains engrangent d'énormes profits. Ils ne versent à leurs victimes que très peu, voire rien du tout, pour leurs services et gardent la majeure partie de l'argent pour eux-mêmes.

Contrairement au trafic de drogue et d'armes, les trafiquants d'êtres humains peuvent vendre un service à l'infini.

Où les trafiquants d'êtres humains trouvent-ils leurs victimes ?

Les trafiquants d'êtres humains font preuve de stratégie dans la manière dont ils recrutent leurs victimes. Ils peuvent se rendre dans des lieux où ils sont susceptibles de rencontrer des personnes jeunes, vulnérables ou en transit, comme les gares routières, les foyers d'accueil pour jeunes, les foyers collectifs, les centres commerciaux ou même à la sortie des écoles. Ils peuvent également cibler des personnes en ligne afin de dissimuler leur identité tout en essayant d'obtenir des informations personnelles. Souvent, les trafiquants ciblent une personne qu'ils connaissent, comme un partenaire intime, un membre de la famille, un ami ou un collègue.

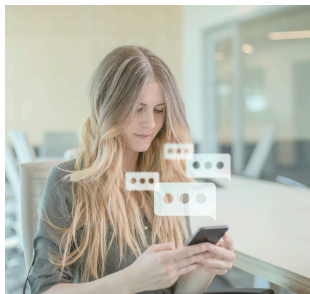
Comment les trafiquants prennent le contrôle

Les trafiquants peuvent recourir à la force, mais ils cherchent souvent d'abord à gagner la confiance de leur victime. Une fois qu'ils ont pris le contrôle, ils trouvent souvent des moyens de manipuler leurs victimes et de faire pression sur elles pour qu'elles coopèrent. Voici comment le recrutement peut se dérouler :

Source: Public Safety Canada

****Le texte figurant sur cette page est tiré du site Web de Sécurité publique Canada. Veuillez consulter leur site Web pour plus d'informations**

Leurre et recrutement



Les trafiquants cherchent souvent les besoins non satisfaits dans la vie d'une personne et tentent d'y répondre. Qu'il s'agisse d'amour, d'argent, d'estime de soi ou même de subvenir aux besoins financiers de leur famille, les trafiquants peuvent donner l'impression de combler ces vides afin de gagner la confiance de leurs victimes. Pour ce faire, ils peuvent nouer des liens d'amitié, manifester un intérêt romantique ou même proposer des opportunités d'emploi.

Le conditionnement



Les trafiquants peuvent faire de fausses promesses qui répondent aux besoins de leurs cibles et les isoler de leur famille et de leurs amis. Certains trafiquants font pression sur leur ou leurs victimes pour qu'elles fournissent des services afin de gagner de l'amour, de rendre une faveur ou de remercier pour des cadeaux, ou encore de montrer leur gratitude. Les trafiquants moins subtils peuvent contraindre les personnes ou les piéger par le chantage, la séquestration, les déplacements incessants, la fourniture de drogues, les violences physiques et psychologiques, la retenue du salaire ou des documents d'identité, ainsi que par des menaces d'expulsion.

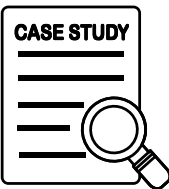
L'exploitation



Les trafiquants s'immiscent au cœur de la vie des victimes pour en prendre le contrôle total. Les victimes sont souvent poussées petit à petit à faire des choses qui pourraient le mettre mal à l'aise. Par exemple, on peut leur demander d'avoir des relations sexuelles avec un ami pour gagner rapidement de l'argent ou d'accepter un travail dans un endroit isolé sans disposer, ou presque, d'informations préalables. Les victimes peuvent commencer à se sentir effrayées ou isolées et, au fil du temps, devenir de plus en plus dépendantes de leur trafiquant. Une fois que le trafiquant a établi son contrôle, son objectif est de maintenir les victimes prisonnières de la situation de traite. Cela peut passer par des menaces physiques à leur rencontre ou à l'encontre de leurs proches, des menaces d'expulsion, un contrôle exercé en favorisant la toxicomanie ou même la retenue de leur salaire, ce qui rend extrêmement difficile pour les victimes de demander de l'aide.

Source: Public Safety Canada

** Le texte figurant sur cette page est tiré du site Web de Sécurité publique Canada. Veuillez consulter ce site pour obtenir plus d'informations.



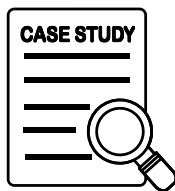
Cas pratique 6.1 : Tom a 19 ans et vit chez des amis en attendant d'avoir réuni suffisamment d'argent pour louer un logement, y compris le montant correspondant au premier et au dernier mois de loyer exigé par de nombreux propriétaires dans sa région.

Tom a quitté le domicile familial à l'âge de 16 ans et a appris à subvenir à ses besoins. Compte tenu de la hausse récente des prix, son emploi à temps partiel ne lui suffit plus pour vivre et il s'est attardé trop longtemps dans l'appartement d'une chambre de son ami. Un jour, pour plaisanter, son ami lui a suggéré de commencer à vendre des photos de nu en ligne pour gagner rapidement de l'argent. Désespéré de gagner suffisamment d'argent pour subvenir à ses besoins, Tom a commencé à vendre des photos à caractère sexuel sur Internet et s'est rendu compte qu'il avait très rapidement attiré quelques clients réguliers. Ces clients ont commencé à lui demander davantage de contenu, avec des demandes spécifiques. Tom était mal à l'aise face à cela, mais les demandes étaient insistantes et il estimait ne pas pouvoir se permettre de perdre ses clients actuels.

Un client en particulier était en contact avec Tom depuis un certain temps et Tom apprit qu'il s'agissait d'un homme d'affaires de la région. Après avoir échangé pendant un certain temps, l'homme d'affaires propose à Tom un poste à temps plein dans l'un des centres de bien-être qu'il dirigeait. L'homme d'affaires assura à Tom qu'il travaillerait à l'accueil pour accueillir les clients et qu'il participerait aux tâches quotidiennes de nettoyage. L'homme d'affaires propose également de payer Tom en espèces pour l'aider à économiser en vue de ses projets immobiliers.

1. D'après ce que vous avez lu, à quel moment Tom a-t-il été exploité ?

Avertissement : les informations contenues dans cette étude de cas sont fournies à titre d'exemple uniquement, dans le cadre d'un support pédagogique accompagnant le présent guide. Les informations contenues dans cette étude de cas sont à la fois factuelles et fictives.

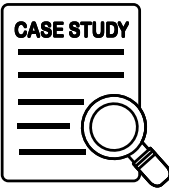


Étude de cas 6.1 (suite) :

2. En partant simplement du principe que l'homme d'affaires pourrait éventuellement exploiter Tom, quelles sont les tactiques de manipulation utilisées par l'homme d'affaires dans ce cas ?

3. Quels sont les signaux d'alerte qui vous ont interpellé à la lecture de ce cas ?

Avertissement : les informations contenues dans cette étude de cas sont fournies à titre d'exemple uniquement, dans le cadre d'un support pédagogique accompagnant le présent guide. Les informations contenues dans cette étude de cas sont à la fois factuelles et fictives.

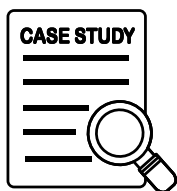


Cas pratique 6.2 : Trinh est une jeune Vietnamiennne de 21 ans, fraîchement diplômée de l'université. Alors qu'elle cherchait un emploi, elle est tombée sur une annonce proposant un poste d'analyste financière dans une entreprise au Canada.

L'offre d'emploi mettait en avant un salaire élevé, une prime d'embauche et des congés payés flexibles pour les employés internationaux. Trinh s'est montrée enthousiaste à l'idée d'occuper ce poste après avoir rencontré un recruteur local qui lui a assuré que l'entreprise était sérieuse. Après avoir effectué des recherches en ligne et consulté leur site web, Trinh a estimé que cette entreprise était fiable. Elle a envoyé son CV au recruteur qui lui a promis de s'occuper de sa demande de visa de travail une fois qu'elle aurait payé des frais, mais qui s'engageait à lui réserver un billet d'avion pour le Canada. Le recruteur a de nouveau assuré à Trinh qu'il s'agissait d'une excellente opportunité professionnelle pour elle et que ce qu'elle gagnerait en dollars canadiens pourrait être converti en dongs vietnamiens à un taux plus avantageux. Trinh était ravie de pouvoir envoyer une aide financière à ses parents âgés qui tiennent un petit stand de café permettant de subvenir aux besoins de la famille.

Au bout de quelques mois, Trinh est arrivée au Canada et a été accueillie à l'aéroport par un représentant de l'entreprise qui devait la conduire au logement mis à sa disposition par l'employeur. Le représentant a demandé le passeport de Trinh ainsi que tous les autres documents qu'elle avait sur elle et lui a expliqué qu'il fallait les remettre au service des ressources humaines afin qu'ils puissent être ajoutés à son dossier d'employée.

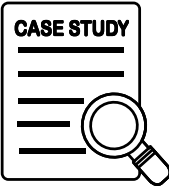
Trinh a été déposée dans une maison située dans un lotissement et s'est rendu compte qu'elle partageait sa chambre avec trois autres femmes et la maison avec douze autres. L'une des femmes avec qui elle partageait la chambre lui a expliqué qu'elle était là depuis le plus longtemps et qu'elle était donc la seule à avoir le droit de dormir sur le lit. L'autre femme dormant dans la même pièce dort sur un petit canapé dans la chambre, laissant à Trinh le sol du placard de la chambre, où elle s'installe avec un sac de couchage. Le lendemain matin, Trinh et les douze autres colocataires ont été prises en charge par un chauffeur qui a déposé les femmes dans un salon de manucure. Trinh, perplexe, a demandé pourquoi elle se trouvait dans ce salon de manucure plutôt que dans l'entreprise où elle avait postulé. La propriétaire du salon de manucure a expliqué à Trinh qu'elle avait été orientée vers cet établissement par le recruteur et que, puisque celui-ci avait pris en charge son billet d'avion, elle devait travailler pour eux afin de le rembourser.



Étude de cas 6.2 (suite) : La patronne de Trinh lui a également indiqué qu'elle ne percevrait ni salaire ni pourboires pendant ses trois premiers mois de travail au salon, car elle était en période de formation. Trinh, perplexe, a demandé pourquoi elle se trouvait dans ce salon de manucure plutôt que dans l'entreprise où elle avait postulé.

La propriétaire du salon de manucure a expliqué à Trinh qu'elle avait été orientée vers cet établissement par le recruteur et que, puisque celui-ci avait pris en charge son billet d'avion, elle devait travailler pour eux afin de le rembourser. La patronne de Trinh lui a également indiqué qu'elle ne percevrait ni salaire ni pourboires pendant ses trois premiers mois de travail au salon, car elle était en période de formation. Trinh a été informée qu'elle devait travailler du lundi au samedi, de 9 h à 21 h, et qu'elle disposait d'une pause déjeuner de 30 minutes si le salon n'était pas trop occupé. Le dimanche, l'employeur organisera un trajet en voiture vers le supermarché pour que chacun puisse faire ses courses pour la semaine et, comme Trinh ne gagne pas d'argent, il lui accordera un prêt hebdomadaire pour ses dépenses alimentaires et ses besoins personnels. L'employeur a également expliqué que si Trinh avait besoin d'argent pour toute autre raison, il pourrait également lui en prêter. On a précisé à Trinh qu'elle devrait payer des intérêts sur ces prêts et que le taux serait fixé par l'employeur. Au départ, Trinh a refusé de travailler et a exigé qu'on la dépose à l'aéroport pour rentrer chez elle. On lui a alors expliqué qu'elle se trouvait en réalité au Canada avec un visa de tourisme destiné à la visite de proches et que de rentrer chez elle plus tôt entraînerait un signalement de son passeport par la douane canadienne, ce qui la rendrait impossible à revenir dans le pays à l'avenir. L'employeur de Trinh lui a promis que, à condition qu'elle travaille dur pendant les trois prochains mois et qu'elle rembourse sa dette, il l'aiderait à faire une demande de citoyenneté canadienne. À partir de là, Trinh pourra parrainer ses parents pour qu'ils viennent au Canada et y mènent une vie plus confortable. L'employeur de Trinh l'a avertie de ne parler de cela à personne, car cela pourrait lui valoir d'être arrêtée et causer des ennuis à ses parents pour avoir menti au gouvernement canadien.

Avertissement : les informations contenues dans cette étude de cas sont fournies à titre d'exemple uniquement, dans le cadre d'un support pédagogique accompagnant le présent guide. Les informations contenues dans cette étude de cas sont à la fois factuelles et fictives.



Étude de cas 6.2 (suite) : L'employeur de Trinh lui a expliqué qu'en tant que compatriotes vietnamiens, de nombreux employés du salon de manucure travaillaient eux aussi dur pour gagner de l'argent à envoyer à leurs familles restées au Vietnam et que si Trinh dénonçait cet arrangement, cela ruinerait les moyens de subsistance de nombreuses familles. Pour ces raisons, Trinh a accepté de rester et de rembourser sa dette dans l'espoir de s'offrir un avenir meilleur, pour elle et ses parents.

- 1. Quelles étaient les faiblesses de Trinh?**
- 2. Comment Trinh a-t-elle été recrutée ?**
- 3. Quelles méthodes le ou les trafiquants ont-ils utilisées dans ce scénario ?**
- 4. Citez quelques facteurs susceptibles de retenir Trinh dans sa situation actuelle et de l'empêcher de chercher de l'aide.**

Avertissement : les informations contenues dans cette étude de cas sont fournies à titre d'exemple uniquement, dans le cadre d'un support pédagogique accompagnant le présent guide. Les informations contenues dans cette étude de cas sont à la fois factuelles et fictives.

Les jeunes

Au Canada, le recrutement et l'appâtage des jeunes à des fins de traite constituent un problème complexe qui exploite leurs vulnérabilités existantes. Les trafiquants mettent généralement en place un processus qui commence par l'établissement d'une relation de confiance, souvent via les réseaux sociaux, où de nombreux jeunes interagissent. Ils se font souvent passer pour des amis ou des partenaires amoureux, recourant à la manipulation émotionnelle pour créer une relation de dépendance.

Ils peuvent offrir un sentiment d'appartenance, un soutien émotionnel ou une aide financière, ce qui rend difficile pour les jeunes de reconnaître la manipulation. Dans de nombreux cas, ils peuvent donner aux victimes un faux sentiment de sécurité, en leur promettant une vie meilleure ou des opportunités qui mènent finalement à l'exploitation. Les jeunes en situation d'itinérance sont davantage exposés au risque d'être la cible des trafiquants, car ils peuvent être plus réceptifs aux propositions d'hébergement, de compagnie ou de soutien financier.

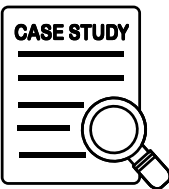
De plus, de nombreux jeunes sont recrutés par le biais de réseaux de pairs, dans lesquels les trafiquants tirent parti des relations existantes pour accéder à des victimes potentielles. La GRC a constaté que ces stratégies de recrutement impliquent souvent l'utilisation des réseaux sociaux, où les trafiquants peuvent entrer en contact avec plusieurs jeunes simultanément, ce qui leur permet de repérer plus facilement ceux qui sont vulnérables.

Au Canada, le phénomène du recrutement par les camarades est considérable, les trafiquants utilisant parfois des jeunes comme intermédiaires pour identifier et manipuler des personnes vulnérables. - Centre canadien de lutte contre la traite des personnes, n.d.

- Centre canadien de lutte contre la traite des êtres humains, s.d.

Les trafiquants exploitent les relations d'amitié et les réseaux sociaux existants pour identifier des personnes vulnérables ; les jeunes servent souvent d'intermédiaires, parfois à leur insu. Les jeunes peuvent se manipuler mutuellement pour se retrouver dans des situations à risque, notamment par le biais de promesses de compagnie ou de soutien financier. Les réseaux sociaux facilitent ce type de recrutement en permettant des interactions au cours desquelles des informations personnelles peuvent être partagées, ce qui accroît la vulnérabilité.

Sources : Centre canadien de lutte contre la traite des personnes, s.d. ; Sécurité publique Canada, 2024 ; Gendarmerie royale du Canada, 2024 ; Ministère de la Justice du Canada, 2024 ; Children's Rights, 2022 ; et Gaetz et al., 2018.

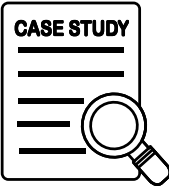


Cas pratique 6.3 Julia est une fillette de 11 ans à qui l'on vient d'offrir une tablette sur laquelle le contrôle parental est activé. Julia adore regarder des vidéos, jouer à des jeux et écouter de la musique via les applications de sa tablette.

Ses parents surveillent de près les contenus qu'elle consulte et on lui a appris à ne pas discuter avec des inconnus. Comme ses parents sont stricts, Julia a souvent l'impression d'être mise à l'écart de ses camarades, car ceux-ci peuvent communiquer entre eux sur divers réseaux sociaux et applications de messagerie. Un jour, à l'école, Julia entend par hasard une camarade de classe parler de sa playlist privée sur une application musicale populaire. Julia a demandé à faire partie de cette playlist privée, car elle voulait découvrir quelles chansons s'y trouvaient. La camarade de classe lui a répondu qu'elle ne pourrait être ajoutée que si elle promettait de garder le secret, car seuls quelques-uns de leurs camarades étaient au courant.

Julia a accepté et était ravie de faire partie de quelque chose qui semblait si cool. Julia a reçu une demande pour rejoindre une playlist privée. Une fois qu'elle a accepté l'invitation, Julia s'est vite rendu compte qu'elle pouvait envoyer des messages aux personnes de la playlist privée en modifiant les titres des chansons. Julia était ravie de pouvoir discuter avec ses camarades de classe et, lorsque ses parents lui ont demandé ce qu'elle faisait, Julia leur a répondu qu'elle personnalisait sa playlist.

Au fil du temps, Julia s'est sentie de plus en plus à l'aise avec l'application musicale et s'est créé plusieurs playlists privées pour différentes « discussions ». C'est avec une prétendue camarade de classe, avec laquelle elle partageait une playlist privée, qu'elle discutait le plus. Cette camarade lui a également montré comment changer la pochette de ses playlists. Au début, elles remplaçaient les pochettes par des images de séries et d'artistes qu'elles aimaient toutes les deux, mais l'amie a commencé à remplacer les pochettes par des images plus sexuellement explicites. Cette camarade de classe a expliqué à Julia que toutes les filles de sa classe avaient des playlists privées de ce genre et que cela faisait partie de la croissance et de l'adolescence.



Suite de l'étude de cas 6.3 : Au fil du temps, cette camarade de classe a insisté pour que Julia partage des photos de son visage, en lui promettant qu'elles étaient désormais de bonnes amies et qu'elles se voyaient déjà à l'école.

Estimant que cela semblait raisonnable, Julia a commencé à partager ses selfies comme pochettes d'album.

Chaque fois que Julia demandait à sa camarade de se dévoiler, celle-ci trouvait toujours une excuse. Les demandes de photos sont devenues de plus en plus explicites : les demandes visant à voir la tenue du jour de Julia se sont transformées en demandes pour la voir en sous-vêtements. Julia était mal à l'aise face à ces demandes et elle en a parlé à la camarade de classe qui l'avait initialement ajoutée à sa playlist privée. Celle-ci lui a répondu que ces demandes étaient normales et que d'autres camarades utilisant d'autres applications de réseaux sociaux partageaient ce genre de photos parce que c'était « juste pour s'amuser », d'autant plus qu'ils commençaient à suivre des cours d'éducation sexuelle à l'école. Julia avait encore des doutes à ce sujet, mais l'amie en ligne figurant dans sa playlist privée semblait se désintéresser de la conversation, et Julia avait peur de perdre une amie avec laquelle elle avait tant de points communs. Julia a alors commencé à partager les photos osées de la playlist. Des photos d'elle en sous-vêtements.

- 1. Quelles ont été les méthodes de leurre et du conditionnement utilisées dans ce cas ?**
- 2. Quelles étaient les vulnérabilités de Julia ?**
- 3. Quels sont les signaux d'alerte qui vous ont interpellé lorsque vous avez lu ce cas ?**

Avertissement : les informations contenues dans cette étude de cas sont fournies à titre d'exemple uniquement, dans le cadre d'un support pédagogique accompagnant le présent guide. Les informations contenues dans cette étude de cas sont à la fois factuelles et fictives.

Activité 6.4 :

1. Après avoir étudié les études de cas, citez quelques facteurs susceptibles de conduire une personne à être victime d'exploitation.

2f Citez deux situations quotidiennes que vous pourriez rencontrer et dans lesquelles une forme d'exploitation est à l'œuvre.

Avertissement : les informations contenues dans cette étude de cas sont fournies à titre d'exemple uniquement, dans le cadre d'un support pédagogique accompagnant le présent guide. Les informations contenues dans cette étude de cas sont à la fois factuelles et fictives.

Notes:



VIOLENCE CONJUGALE

et traite des personnes

Une personne peut-elle être victime à la fois de violence conjugale et de traite des personnes ? Si un usager se présente comme victime de violence conjugale ou de violence domestique, devons-nous tout de même poursuivre l'évaluation visant à détecter une éventuelle exploitation ou traite des personnes ?

Traite des êtres humains et violences domestiques / violences conjugales

Si la définition et les paramètres de la traite des êtres humains font souvent l'objet d'interprétations divergentes de la part des décideurs politiques, des forces de l'ordre et des intervenants de terrain, les chercheurs s'accordent à dire que les diverses méthodes utilisées par les trafiquants pour exploiter leurs victimes découlent d'une intention spécifique de contraindre ces dernières (Cotter, 2020 ; Hume & Sidun, 2017 ; et Sanborn & Giardino, 2015). Comprendre l'impact de la contrainte sur la vie des survivants de la traite des êtres humains permettra d'apporter un éclairage sur la question récurrente de savoir pourquoi les victimes ne partent pas tout simplement ou ne cherchent pas à obtenir de l'aide.

« Une méthode couramment utilisée par les trafiquants pour attirer ou manipuler leurs victimes consiste à se présenter comme des personnes dignes de confiance, en faisant de fausses promesses ou en feignant un intérêt amoureux. »

(Cotter, 2020, p. 8)

Les données fournies par la police ont révélé qu'il était courant que les trafiquants nouent une relation avec leur victime, que ce soit en tant qu'ami, connaissance ou partenaire intime (Cotter, 2020). Cela peut créer un contexte dans lequel la victime se perçoit comme la « petite amie » de son trafiquant, car la contrainte implique que les victimes soient très bien traitées au début de la relation. Le personnel de plusieurs foyers d'accueil pour victimes de violences conjugales a fait part de situations dans lesquelles il a aidé une femme à se faire admettre au foyer pour des violences subies de la part de son partenaire intime, avant que celle-ci ne lui révèle par la suite que son partenaire la forçait également à se livrer à des faveurs sexuelles pour ses amis, qui le rémunéraient en échange. Un membre du personnel d'un foyer a déclaré :

Le personnel des foyers d'accueil est confronté à des cas de ce type dans de nombreux établissements, mais il arrive parfois que l'attention se concentre uniquement sur la violence conjugale et que l'aspect lié à l'exploitation passe inaperçu. (Personnel des foyers d'accueil, communications personnelles, 16 mars 2022)

(Shelter Staff, Personal Communications, March 16, 2022)

Il est facile pour nous de cesser notre évaluation dès lors que nous avons déterminé qu'un client remplit les conditions requises pour bénéficier de nos services. Nous savons que le client fait appel à nous pour un service particulier et nous avons l'impression de pouvoir nous arrêter dès lors que nous avons un dossier lui permettant de bénéficier de ce service. Il est également naturel d'éprouver un sentiment de déchirement entre l'envie d'approfondir notre analyse et la nécessité de nous arrêter lorsque nous pouvons ainsi éviter une nouvelle victimisation.

Activité 7.1 :

Énumérez quelques questions que vous pourriez poser à un client dans le cadre d'un suivi s'il s'était présenté à votre organisme pour bénéficier de services.

Réfléchissez à la manière dont vous formuleriez ces questions afin d'obtenir une meilleure idée de ce que vit le client sans donner l'impression d'être intrusif.

Les données actuelles ne corroborent pas le discours dominant selon lequel la traite des êtres humains au Canada serait liée au crime organisé, puisque la définition juridique du crime organisé implique au moins trois personnes. Les données suivantes montrent que la traite des êtres humains au Canada implique souvent un seul prévenu ou au maximum deux prévenus, comme le montrent les éléments suivants :

1

des survivantes connaissaient leur trafiquant (Cotter, 2020) et, parmi ces 92 %

2

- 24 % des victimes ont été victimes de traite de la part d'un partenaire intime actuel ou ancien
- 5 % ont été victimes de traite de la part d'un conjoint ou d'un concubin actuel ou ancien (Cotter, 2020).



Connaissez-vous ces statistiques ?

En tant que prestataire de services, à la lumière de ces informations et en mettant à profit vos connaissances sur les victimes de violences conjugales, d'agressions sexuelles, de maltraitance infantile et d'enlèvements, pensez-vous pouvoir commencer à comprendre l'état d'esprit d'une victime de traite des êtres humains à des fins d'exploitation domestique ?

Le Centre (2020) avance un argument convaincant selon lequel les questions complexes de la traite des êtres humains et de la violence domestique peuvent être étroitement liées. Par conséquent, les victimes et les survivants de la traite des êtres humains peuvent choisir de solliciter l'aide de centres d'accueil pour victimes de violences domestiques, de violences conjugales, de violences familiales ou de sans-abri, car : (1) ces services sont plus accessibles au Canada et (2) les victimes et les survivants peuvent ne pas se reconnaître comme ayant été victimes de la traite en raison d'un manque de sensibilisation et d'éducation sur ce sujet au Canada, et sont plus susceptibles de se considérer comme victimes de maltraitance ou de sans-abrisme. Cela est d'autant plus vrai qu'il n'existe pas de profil type de la victime de la traite des êtres humains, mais que les similitudes entre les premières phases de la traite et la violence entre partenaires intimes sont indéniables.

Les centres d'accueil pour victimes de violences domestiques, conjugales et familiales peuvent jouer un rôle important dans l'accompagnement des victimes et des survivants de la traite des êtres humains, et ce pour les raisons suivantes :

- 1** 24/7 staffing une présence et une intervention 24 heures sur 24, 7 jours sur 7 ;
- 2** des protocoles de sécurité perfectionnés ; et
- 3** un personnel formé pour appréhender les enjeux complexes liés à la violence et aux traumatismes.

Sources: The Centre, 2020; Anthony, 2018; & Sanborn & Giardino, 2015

Pour des raisons liées aux protocoles de sécurité et aux mesures de protection individuelle, une victime de la traite peut choisir de ne pas se rendre dans un centre d'accueil pour sans-abri, car celui-ci ne répondrait pas nécessairement à ses besoins physiques et psychologiques. Par conséquent, même si un centre d'accueil pour sans-abri n'est pas la solution idéale, cela ne signifie pas pour autant que les survivantes n'y auraient pas recours.

Outre le fait qu'ils sont équipés pour fournir des services d'accompagnement aux survivantes de la traite des êtres humains, les centres d'accueil pour victimes de violences conjugales sont très probablement en mesure d'identifier une personne ayant été victime de la traite. Cela s'explique par le fait qu'une victime de la traite des êtres humains qui a accès aux services d'un refuge peut dans un premier temps se présenter comme victime de violence conjugale. Ces données sont illustrées dans la figure 7.1 : les refuges et les logements ont représenté la majorité des orientations effectuées par la Ligne d'assistance canadienne contre la traite des êtres humains entre 2019 et 2020, 69 % des orientations vers des refuges concernant des hébergements d'urgence ou de courte durée (The Centre, 2021).

Figure 7.1

Types d'orientation – Cas de traite

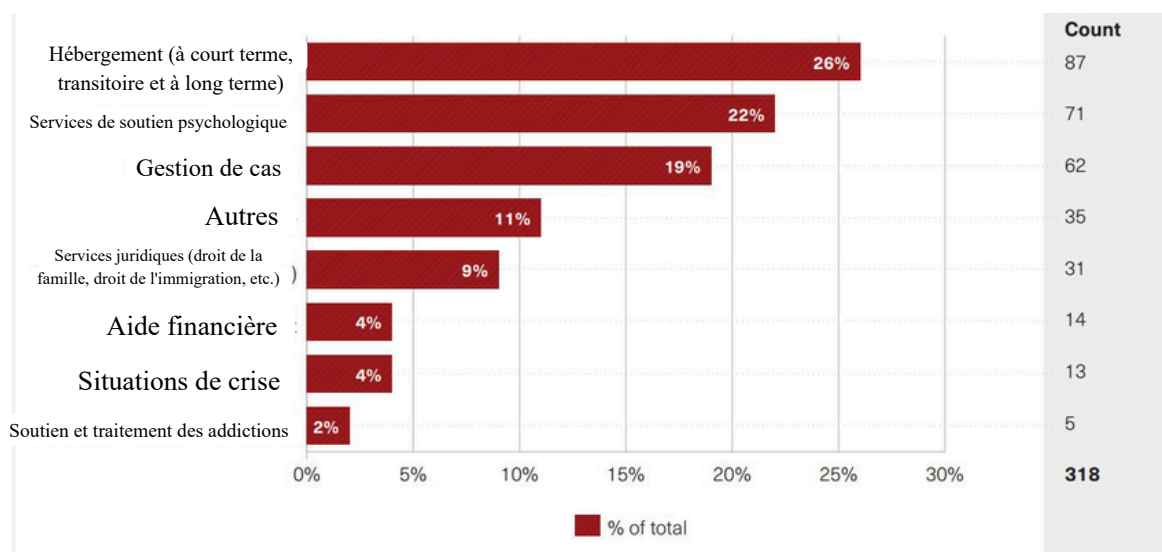


Figure 2.1. Répartition des types d'orientation proposés aux victimes/survivantes ayant appelé la ligne d'assistance entre 2019 et 2020 (The Centre, 2021, p. 23).

Sources complémentaires : Sanborn et Giardino, 2015 ; Jones, Enstrom, Hilliard et Diaz, 2007 ;
et The Centre, 2021

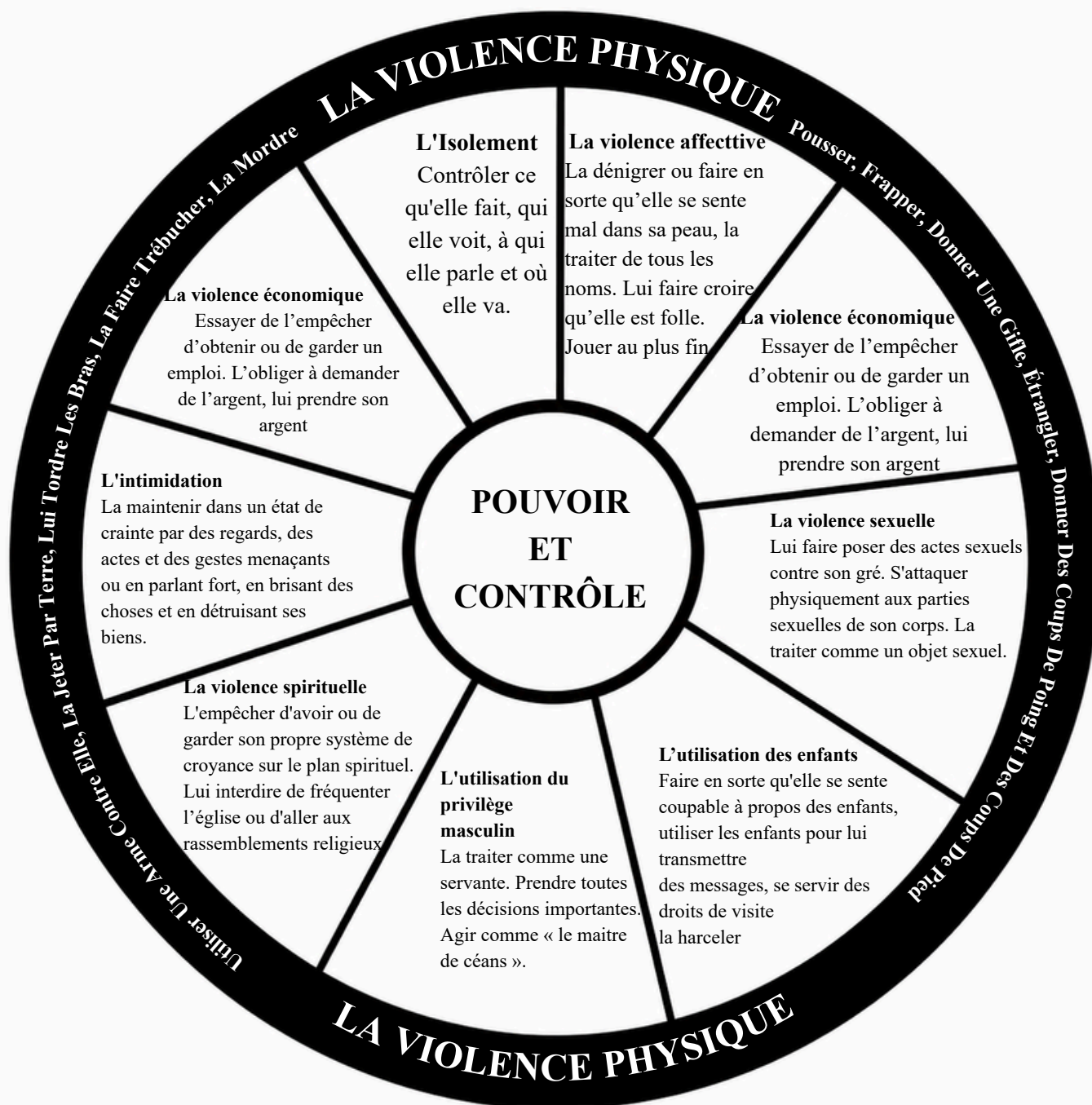
Activité 7.2 :

1. Dressez la liste de certaines mesures de sécurité personnelle et de certains protocoles de sécurité que vos centres d'accueil locaux peuvent proposer.

Rédigez cette liste en gardant à l'esprit qu'elle vous aidera à expliquer ces mesures à une victime potentielle de la traite des êtres humains.

La « roue du pouvoir et du contrôle » dans la violence conjugale

La violence dans les relations de couple est un phénomène complexe et difficile à expliquer, mais la « roue du pouvoir et du contrôle » met en évidence les tactiques utilisées par les agresseurs pour acquérir et maintenir leur pouvoir et leur contrôle sur leur victime.

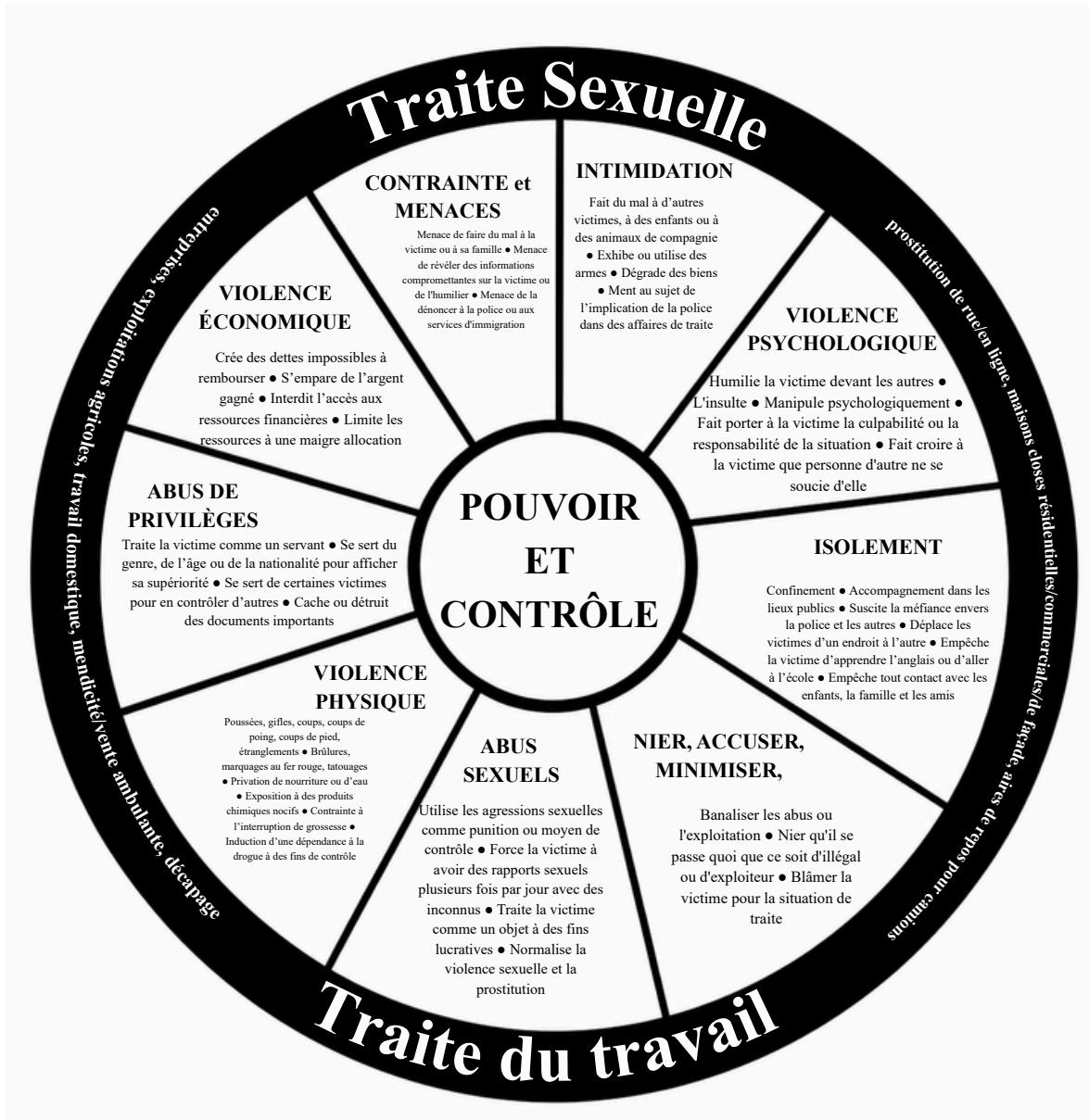


Droits d'auteur réservés par le Domestic Abuse Intervention Project 202 East Superior Street,
Duluth, MN, 55802 218-722-2781

La roue du pouvoir et du contrôle dans la traite des êtres humains

Ce « cercle du pouvoir et du contrôle » met en évidence les tactiques utilisées par les trafiquants pour acquérir et conserver le pouvoir et le contrôle sur leurs victimes.

Veuillez noter que les différentes formes de travail du sexe répertoriées sur l'anneau extérieur du diagramme ne sous-entendent pas que le travail du sexe soit assimilable à la traite à des fins sexuelles.



Cette roue a été adaptée du Modèle Duluth de la Roue du pouvoir et du contrôle du Domestic Abuse Intervention Project, disponible sur www.theduluthmodel.org

Polaris Project | C.P. 53315, Washington, DC 20009 | Tél. : 202 745-1001 | www.PolarisProject.org | Info@PolarisProject.org

© Copyright Polaris Project, 2010. Tous droits réservés.

Cette publication a été rendue possible en partie grâce à la subvention 90XR0012/02 de la Division de la lutte contre la traite de personnes, Bureau de la réinstallation des réfugiés, Département de la santé et des services sociaux des États-Unis (HHS). Son contenu relève entièrement de la responsabilité des auteurs et ne représente pas nécessairement les opinions officielles de la Division de la lutte contre la traite de personnes, Bureau de la réinstallation des réfugiés, ou du HHS.

Activity 7 .3:

1.-

- a. **En comparant les deux roues du pouvoir et du contrôle, quels sont les domaines dans lesquels vous constatez immédiatement un chevauchement ?**
- b. **Pourriez-vous nous présenter un ou plusieurs scénarios possibles ?**

2. Décrivez, avec vos propres mots, comment la violence domestique (VD) et la violence conjugale (VC) peuvent déboucher sur la traite des êtres humains.

Notes:



INDICATEURS DE LA TRAITE

Quels sont les indicateurs de la traite ? Si nous parvenons à reconnaître ces signes, pourrions-nous mieux identifier les cas d'exploitation et de traite des êtres humains ?

Section Art Provided by Sharon



Illustration de section fournie par Sharon

La photo de couverture de cette section a été prise par Sharon, qui a raconté que son trafiquant avait noué ce ruban orné d'un motif de chaînes autour de son poignet peu avant son évasion.

« Les chaînes étaient nouées autour de mon poignet comme un ruban, mais cela ne se reproduira plus jamais. Je me suis échappée ; j'ai brisé ces chaînes métaphoriques et j'ai repris ma vie en main. »

- Sharon



Les enquêtes ont montré que cela relevait du sens commun.

Interrogés à ce sujet, les intervenants des centres d'accueil ont su énumérer les signaux d'alerte et les indicateurs de la traite des êtres humains, même si les études examinées et les entretiens menés avec eux ont révélé qu'ils identifiaient à tort certaines situations comme relevant de la traite. Pourquoi ?

Indicateurs courants

Résultats du pré-test :

Avant de participer à la formation sur la lutte contre la traite des êtres humains animée par le coordinateur du projet, plus de 100 membres du personnel des centres d'accueil de trois communautés du sud-ouest de l'Ontario ont répondu à un questionnaire de pré-test. Dans le cadre de ce questionnaire, le personnel des centres d'accueil a su énumérer avec assurance et précision les indicateurs courants de la traite des êtres humains. Les catégories courantes et les signaux d'alerte liés aux situations d'exploitation identifiés par le personnel des centres d'accueil sont énumérés ci-dessous.



Identification :

- Pas de pièce d'identité
- Pas d'accès aux services
- Pas d'accès aux soins de santé
- Originaire d'une autre région



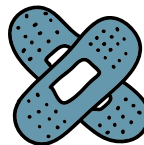
Situation financière

- Manque d'argent
- Pas de contrôle sur ses finances personnelles
- Absence de conditions de vie stables
- Préoccupations concernant les horaires de travail



Contrôle social

- Isolement social
- Absence de soutien
- Comportement contrôlé
- Impossibilité de s'exprimer sans autorisation



Aspect physique

- Malnutrition
- Blessures physiques
- Blessures non soignées
- Antécédents de blessures/traumatismes

Si le personnel des centres d'accueil est capable d'identifier avec précision les signaux d'alerte et les indicateurs courants de la traite des êtres humains, pourquoi la littérature suggère-t-elle que le personnel de première ligne identifie de manière erronée l'exploitation et la traite des êtres humains ?

Activité 8.1 :

1. Dans l'encadré ci-dessous, énumérez les signes de traite des êtres humains qui, selon vous, pourraient manquer à la page précédente.

Notes:

Signes de traite des êtres humains

Les signaux d'alerte qui peuvent indiquer qu'une personne est victime de la traite des êtres humains sont les suivants :

- Être contrôlé par d'autres personnes, être conduit d'un endroit à un autre et être escorté en permanence.
- Être contrôlé et surveillé par d'autres personnes, avoir quelqu'un qui parle à sa place en public.
- Ne pas connaître le quartier dans lequel on vit ou travaille.
- Être déplacé fréquemment ; prétendre être « nouveau » ou « juste de passage ».
- Ne pas être autorisé(e) à contacter sa famille ou ses amis.

Santé mentale ou signes de comportement anormal :

- Se comporte de manière craintive, anxieuse, soumise ou nerveuse ; se soucie de manière excessive de déplaire à son partenaire ou à son employeur.
- Craint les forces de l'ordre ou les services d'immigration.
- Évite le contact visuel, demande à une autre personne de parler à sa place.
- Utilise des termes d'argot courants dans la sous-culture de l'industrie du sexe (daddy/pimp/ bottom, etc.).

Aspect physique :

- Peut porter des vêtements inadaptés à la saison ou au contexte.
- Peut soudainement posséder des vêtements, des sacs à main, des chaussures ou des manucures de luxe.
- Peut porter des tatouages représentant le nom ou le symbole du trafiquant.
- Peut présenter des ecchymoses ou d'autres signes de maltraitance physique, y compris des signes de malnutrition.

Les victimes peuvent :

- Ne pas se rendre compte qu'elles sont victimes d'exploitation, car elles entretiennent une relation avec leur trafiquant, qui peut être leur petit ami ou un ami.
- Ne pas sembler avoir besoin d'aide, car elles ont un logement, de quoi se nourrir, de beaux vêtements, des soins médicaux et même un « emploi rémunéré ».
- Ignorer leurs droits ou avoir été délibérément mal informées à ce sujet, de sorte qu'elles ne savent pas qu'elles peuvent bénéficier d'une aide.

Source: Canadian Centre to End Human Trafficking

Pourquoi nous trompons-nous dans nos identifications ?

Compte tenu de la nature complexe de la traite des êtres humains et du processus de manipulation sophistiqué auquel sont soumises de nombreuses victimes, on peut comprendre qu'à ce stade, si une personne se présentant dans un centre d'accueil ne se déclare pas comme victime ou si le personnel du centre ne reçoit pas de signalement de la part d'une organisation tierce, le personnel de première ligne puisse également se tromper dans l'identification de cette personne.

Raisons pour lesquelles une victime peut ne pas se reconnaître comme telle :

- Les victimes développent une dépendance vis-à-vis de leur trafiquant au cours du processus de manipulation et de coercition, ce qui peut les amener à croire que cela fait partie intégrante de leur relation.
- La crainte d'avoir des ennuis avec les forces de l'ordre, d'être expulsées ou menacées d'expulsion si elles se manifestent.
- Les victimes peuvent s'abstenir de se faire connaître auprès du personnel de santé pour certaines des raisons suivantes : la peur, la honte, les barrières linguistiques, la présence du trafiquant et des interactions limitées avec les professionnels de santé.
- Même si la présence du trafiquant dans un centre d'accueil peut constituer un obstacle moins important, les survivants sont très conscients des risques et des dangers auxquels ils s'exposeraient s'ils étaient découverts par leur trafiquant ou par une de ses connaissances.
- Les victimes peuvent ignorer la législation canadienne du travail et ne pas se rendre compte qu'elles sont exploitées.
- Elles peuvent ne pas percevoir leur situation comme de la traite des êtres humains en raison de la nature du crime, en particulier lorsque le trafiquant de la survivante est présenté comme son partenaire intime.

Les survivants de la traite des êtres humains ont évoqué les tactiques coercitives utilisées par les trafiquants au cours du processus de conditionnement, qui comprennent, sans s'y limiter, l'isolement, la mainmise sur la perception, l'incapacité ou l'épuisement induits, les menaces (à l'encontre de la victime ou de sa famille), des concessions occasionnelles, la démonstration de toute-puissance, l'humiliation et l'imposition d'exigences mineures. Ces tactiques coercitives conduisent à la soumission de la victime et renforcent cette soumission sans qu'il soit nécessaire de recourir à la force physique (Baldwin et al., 2011 ; Baldwin, Fehrenbacher et Eiseman, 2015).

Comme l'a déclaré un survivant,

« Il m'a fallu deux ans pour prendre conscience que j'étais victime de la traite des êtres humains »,

lorsqu'elle a évoqué son expérience après avoir quitté son partenaire intime. Une autre survivante a révélé qu'elle entretenait une relation amoureuse avec son trafiquant avant que celui-ci ne la pousse progressivement vers une situation d'exploitation sexuelle. Cette contrainte psychologique est l'une des raisons pour lesquelles les professionnels de première ligne, tels que les forces de l'ordre, les travailleurs sociaux et les professionnels de santé, peuvent indiquer qu'ils rencontrent rarement des victimes de la traite des êtres humains (Jones et al., 2007 ; Baldwin et al., 2011).

Voici les deux principales raisons pour lesquelles nous commettons des erreurs d'identification :

1

Les victimes de la traite des êtres humains sont délibérément tenues à l'écart du regard du public grâce à diverses tactiques de manipulation, de contrainte et de contrôle.

2

Nos systèmes actuels reposent sur l'auto-identification des victimes.



Avant de passer à la section suivante, prenez un instant pour imaginer qui, selon vous, pourrait être victime de la traite des êtres humains.

À quoi ressemble-t-elle ?

Voyez-vous une origine ethnique particulière ?

Quelle est sa voix ?

Quelle est son histoire, selon vous ?

Ces deux éléments ci-dessus permettent à la victime de comprendre sa situation et de solliciter l'aide des services compétents. Cela devient un problème plus difficile à aborder lorsque l'on considère à quel point le phénomène de la traite des êtres humains a pris de l'ampleur au fil des ans. De nombreux chercheurs évoquent la nature clandestine de la traite des êtres humains, mais pour préciser les choses plus encore ;

Beaucoup de gens (y compris les professionnels de première ligne) continuent de croire à l'image véhiculée par les médias d'une victime de la traite des êtres humains (des jeunes filles originaires de pays étrangers qui sont contraintes, enlevées et forcées à se livrer à la prostitution



lorsqu'il apparaît que la définition de la traite a été élargie pour inclure désormais diverses formes d'exploitation et de contrainte.

Source: Clawson & Dutch, 2008; Clawson, Dutch, & Cummings, 2006; & Shwarz, 2019



Maintenant que je suis passée du statut de victime à celui de survivante, puis à celui de militante, je me rends compte qu'il existe tellement de facettes de la traite des êtres humains qu'il est difficile de les cerner.

-Toni

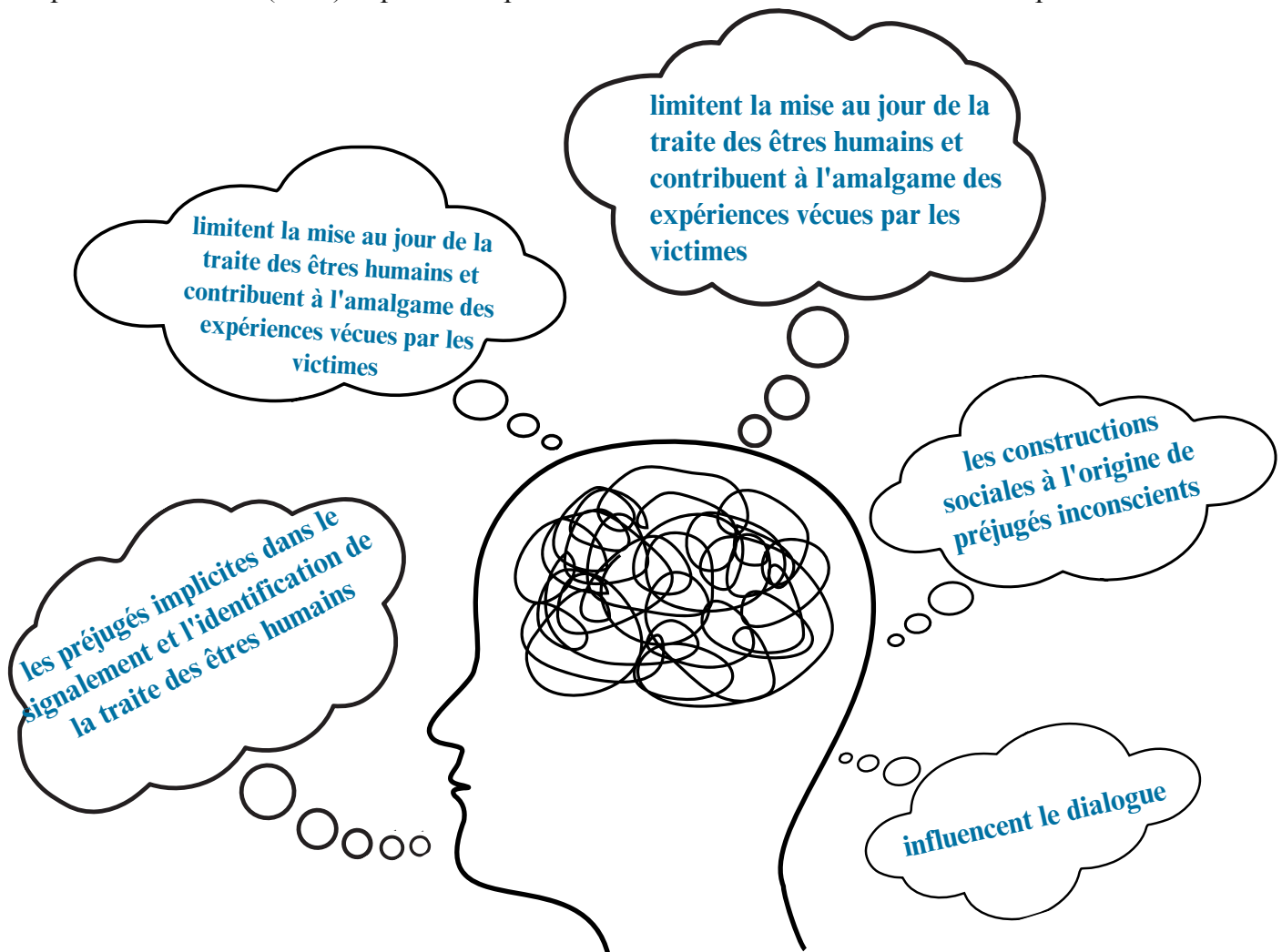


Notes:

« Bien que les constructions sociales de la condition de victime ne soient pas propres à la traite des êtres humains, l'image d'une victime « idéale » constitue un prisme puissant à travers lequel les professionnels de première ligne peuvent définir les personnes victimes de la traite en fonction de leur adhésion à ce trope. »

(Shwarz, 2019, p. 488)

Cet état d'esprit stéréotypé a déjà été évoqué dans le cadre de la « politique de sauvetage » dont parle Nonomura (2020) et peut être qualifié de vision de la « victime emblématique ». Cela cause :



Source: Cunningham & DeMarni Cromer, 2016; Clawson, Dutch, & Cummings, 2006; Nonomura, 2020; Bryant-Davis & Tammala-Narra, 2017; Gonzalez-Pons et al., 2020; & Butler, 2015.

Les initiatives contre la traite des êtres humains ne sauraient être complètes sans prendre en compte l'histoire raciste de ce phénomène, les racines de l'exotisation des races qui ont conduit à une vulnérabilité accrue de certains groupes ethniques face à la traite, ainsi que les courants abolitionnistes qui ont contribué à perpétuer le mythe de la « victime emblématique ».

(Srikantiah, 2007; Butler, 2015; Graham, 2021; Kaye, 2017)

Lack of consideration for these concepts lead to misidentification. The stereotyped belief that people of colour are the majority demographic in the sex trade blurs the lens of frontline workers whose education and experience may not identify the individual as a potential victim who was coerced into the sex trade and then exploited (Butler, 2015). For Indigenous women and girls, an overall lack of understanding of the impact of historical and current colonial violence against Indigenous populations contributes greatly to their overrepresentation in trafficking victim demographics in Canada (Kaye, 2017; Graham, 2021).

Through the context of intersecting forms of oppression, victims become more at risk of misidentification as service providers are more likely to characterize the risk of victimization to the individual's "morality, cultural values, and systems of thought rather than to systemic forces that shape victimization. In other words, a [service provider] may believe that a racially and ethnically marginalized woman's primary problem is a lack of responsibility, morals and values" (Bryant-Davis & Tammala-Narra, 2017, p. 159).



Les femmes peuvent accepter de se livrer au travail du sexe en raison de contraintes économiques, mais une fois qu'elles s'y sont lancées, elles peuvent se rendre compte que les conditions de travail sont bien pires que ce à quoi elles s'étaient initialement engagées.

S'ils venaient demander de l'aide à votre centre d'accueil, quels services seriez-vous en mesure de leur proposer ?

Considéreriez-vous cette situation comme une forme d'exploitation et continueriez-vous à rechercher des indices de traite des êtres humains, même si elle vous disait qu'elle avait accepté d'effectuer ce travail ?

Cela pourrait être un exemple où le manque de compréhension de l'ampleur de l'exploitation peut conduire à une identification erronée de la victime, et où les préjugés des professionnels peuvent conduire à rejeter la faute sur la victime.

Notes:

Étude de cas 8.3 :

1. L'activité précédente vous a invité à imaginer à quoi pourrait ressembler une victime de la traite des êtres humains, en vous basant sur vos convictions et vos connaissances. Dans l'espace ci-dessous, énumérez les traits de caractère d'une victime emblématique de la traite des êtres humains.

2. Pourquoi pensez-vous que ce sont là les traits de caractère d'une victime emblématique ?

Les victimes et les survivants sont moins enclins à révéler les abus ou l'exploitation dont ils ont été victimes s'ils doutent d'être crus. Cette crainte que les professionnels de première ligne puissent ne pas croire les victimes découle des expériences vécues par les survivants, car ceux-ci savent que :

les mythes démentis par les médias grand public → **deviens des croyances populaires** → **qui façonnent les préjugés inconscients chez les professionnels de première ligne.**

Le manque de compréhension des complexités et des mécanismes qui contribuent à la traite des êtres humains conduit à une identification erronée des victimes. Il convient également de souligner ici un autre malentendu majeur : il s'agit des obstacles qui empêchent les survivants de se manifester en raison de la peur et/ou de la menace de représailles de la part des trafiquants. Comme l'a confié Caroline Pugh-Roberts (2021), survivante de la traite à des fins sexuelles, elle n'a jamais dénoncé son trafiquant par crainte de représailles, car celui-ci était lié au crime organisé.

Sources: Cunningham & DeMarni Cromer, 2016; Miller et al., 2017; Kiss & Zimmerman, 2019; Jones et al., 2007; and Dickson, 2021

Au cours des premières étapes de ce projet, le personnel des centres d'accueil a été interrogé et a fait part d'un sentiment partagé de manque de confiance quant à la capacité à identifier les expériences d'exploitation, ainsi qu'à la manière d'interagir avec les victimes potentielles ou signalées et d'y répondre. Le personnel des centres d'accueil interrogé n'était pas le seul à ressentir cela, car la littérature fait écho à ces mêmes sentiments.



Des enquêtes et des recherches qualitatives suggèrent que les professionnels de la santé mentale manquent d'assurance pour répondre de manière appropriée aux personnes victimes de la traite, notamment quant à la manière d'aborder leurs expériences de la traite et de les orienter vers des services d'aide, et qu'ils se sentent insuffisamment soutenus par leurs organisations.

(Domoney et al., 2015, p. 2)



Êtes-vous d'accord avec ce qu'affirment les autres membres du personnel de votre centre d'accueil et les conclusions de la littérature spécialisée ?

Si une victime venait solliciter de l'aide auprès de votre centre d'accueil, vous sentiriez-vous en mesure de lui fournir les services nécessaires ?

Seriez-vous capable d'énumérer les ressources appropriées pour accompagner cette victime ?

Existe-t-il au sein de votre organisation un espace dédié au partage des connaissances et des expériences ? Existe-t-il des protocoles de réflexion collective pour vous aider à répondre aux besoins d'une victime de la traite des êtres humains et à lui apporter un soutien ?

Si ce n'est pas le cas, vers qui pourriez-vous vous tourner pour mettre cela en place ?
Vous sentiriez-vous à l'aise pour le faire ?

Face à ce manque de documentation, les professionnels de santé et les intervenants d'urgence travaillant dans des situations d'urgence recherchent des outils et des ressources pour accompagner au mieux les victimes et les survivants de la traite des êtres humains qui sollicitent peut-être de l'aide pour la première fois. En tant que professionnels de première ligne, le fait de ne pas savoir comment réagir n'est pas de notre faute, car la littérature actuelle présente des biais pour les raisons suivantes :

1

Les recherches et les données disponibles sur la traite des êtres humains comportent des biais inhérents au niveau des échantillons, car elles reposent sur le fait que les personnes victimes doivent elles-mêmes accéder aux programmes permettant leur identification

2

La responsabilité incombant aux personnes victimes de la traite des êtres humains d'accéder elles-mêmes aux services appropriés signifie que les survivants doivent s'y retrouver et surmonter les obstacles du système pour faire connaître leur expérience afin d'accéder à un accompagnement et aux services sociaux

3

La plupart des études actuelles, en particulier celles axées sur la traite à des fins sexuelles, reposent sur l'hypothèse générale selon laquelle les individus peuvent s'auto-identifier et que ceux qui s'auto-identifient comme victimes peuvent solliciter ou obtenir l'accès à des programmes de soutien et de prise en charge

Sources supplémentaires : Thompson & Haley, 2018; & Domoney et al., 2015

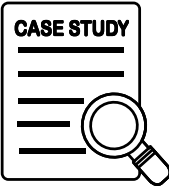


En réfléchissant au processus actuel d'accueil et d'orientation de votre organisation, pensez-vous que les affirmations ci-dessus sont vraies ? Y a-t-il des mesures que vous pourriez prendre pour modifier cette situation et vous assurer que votre procédure ne repose pas sur les informations fournies par les usagers ?

Le manque de compétences en matière d'identification des victimes chez les professionnels de première ligne résulte d'un niveau global de sensibilisation insuffisant à la traite des êtres humains. Une étude portant sur les professionnels des services médicaux d'urgence (SMU) a révélé que les intervenants des SMU ayant suivi une formation sur la traite des êtres humains étaient nettement moins enclins à répandre des idées reçues et des préjugés liés à ce phénomène, et qu'ils étaient davantage sensibilisés aux indicateurs permettant d'identifier les victimes de la traite. Une étude de suivi, axée sur une formation ciblée destinée aux secouristes et reposant sur une approche éclectique, a mis en évidence une augmentation significative de la capacité du personnel des services médicaux d'urgence à mieux identifier les signes de la traite des êtres humains, une confiance accrue dans leur capacité à identifier les victimes de la traite et à leur apporter une réponse adaptée, ainsi qu'une amélioration de la mémorisation des contacts présumés avec des victimes de la traite entre les résultats des tests préliminaires et finaux. Ces deux études font écho à de nombreuses autres études menées dans le domaine des soins de santé, dans lesquelles les chercheurs préconisent une formation adaptée au terrain afin d'améliorer les connaissances et la sensibilisation à l'identification des facteurs de la traite des êtres humains. On peut donc en conclure que la formation constitue une première étape indispensable pour améliorer la capacité d'identification des professionnels de santé, car cette identification est essentielle pour garantir la prestation de services adaptés.

Sources: Donnelly, Oehme, Barris & Melvin, 2018; Charron, Valenzuela, Donnelly, & Oehme, 2020; Baldwin et al., 2015; Rollins, Gribble, Barrett, & Powell, 2017; Gordon et al., 2018; Rollins et al., 2017; & Baldwin et al., 2011

Notes:



Étude de cas 8.3 : Il convient également de mentionner la publication de Gordon et al. (2018), qui présente le cas d'une femme ayant eu recours à plusieurs reprises aux services psychiatriques et aux urgences d'un hôpital.

Les antécédents médicaux de cette femme faisaient état d'un trouble dissociatif lié à un traumatisme, résultant d'un passé en famille d'accueil, d'agressions sexuelles subies pendant l'enfance, de violences conjugales et de travail du sexe. Elle a également sollicité à plusieurs reprises les soins d'urgence en raison de grossesses multiples et a même été amenée aux urgences après avoir été retrouvée dans un fossé. À un moment donné, elle a été orientée vers un centre d'hébergement local. Il a fallu près de deux ans de soins médicaux et psychiatriques avant qu'elle ne révèle avoir été victime de traite de la part de ses partenaires intimes passés et actuels.

1. À votre avis, pourquoi le patient de ce cas a-t-il été identifié à tort pendant si longtemps ?

2. En supposant que le patient ait quitté l'hôpital pour se rendre dans un centre d'hébergement et que le personnel de ce centre ait lui aussi mal identifié le problème pour lequel il s'était présenté, quelles pourraient être, selon vous, les raisons et les obstacles à cela ?

3. Si vous rencontriez cette patiente pour la première fois, quelles questions pourriez-vous lui poser ?

Lire l'article complet ici : Gordon, M., Fang, S., Coverdale, J. et Nguyen, P. (2018). « Failure to identify human trafficking victim ». *The American Journal of Psychiatry*, 175(5), 408-409.

Notes:



« Vous me voyez ? »

A21 est une association à but non lucratif dont les vidéos «Vous me voyez ?» visent à transformer la prise de conscience en action en donnant aux gens les informations nécessaires pour signaler tout indice à la police locale et aux numéros d'urgence nationaux lorsqu'ils soupçonnent un cas de traite, afin que les victimes puissent être identifiées et aidées.

Son site web présente quatre vidéos illustrant des scénarios de traite, mis en scène par des acteurs et reflétant des situations réelles. Chaque vidéo est accompagnée d'une description écrite de l'histoire, d'une explication des lois enfreintes et d'une analyse détaillée des indicateurs de traite présents dans chaque cas.

([htsurvivors.to](https://www.htsurvivors.to)).

Activité 8.4 :

Utilisez cet espace pour prendre des notes sur les vidéos « Vous me voyez ? » ou pour noter tout ce qui vous vient à l'esprit à ce stade.

Points clés et mythes

- La traite des êtres humains n'a rien à voir avec le fait de déplacer quelque chose ou quelqu'un d'un pays à un autre. Il s'agit là de contrebande, qui est un crime commis à l'encontre d'une frontière, et non d'une personne ; des personnes peuvent être victimes de la traite chez elles.
- La force, la fraude ou la contrainte **DOIVENT** être présentes pour qu'une situation soit qualifiée de traite, et cette force, cette fraude ou cette contrainte **DOIVENT** être le facteur qui oblige la personne à rester dans cette situation. Si vous embauchez quelqu'un en lui promettant de lui verser une certaine somme, puis que vous revenez sur votre parole, il s'agit de fraude. Si la personne que vous avez trompée est libre de partir et de porter plainte, il ne s'agit pas de traite, bien qu'il puisse s'agir d'exploitation. Cette situation ne devient de la traite que lorsque la personne lésée est, par exemple, menacée d'expulsion pour avoir porté plainte.
- L'**EXCEPTION** à l'exigence de recours à la force, à la fraude ou à la contrainte réside dans le fait que la participation d'enfants à des activités sexuelles à des fins commerciales est **TOUJOURS** considérée comme de la traite en vertu de la loi fédérale. En droit fédéral canadien, la notion d'« enfant prostitué » n'existe pas.
- Toutes les relations sexuelles tarifées entre adultes ne constituent pas nécessairement de la traite. Certains adultes choisissent de gagner leur vie dans le commerce du sexe, mais il est important de garder à l'esprit que ce choix s'inscrit dans un spectre. Par exemple, de nombreuses personnes choisissent de gagner leur vie dans le commerce du sexe parce qu'elles n'ont pas d'autres options viables à leur disposition.
- La traite des êtres humains peut se produire dans n'importe quel secteur d'activité – et pas seulement dans les secteurs liés aux services sexuels, comme les services d'escorte ou les clubs d'effeuillage. Elle peut également se produire là où il n'existe pas d'activité commerciale au sens strict du terme – par exemple au sein même des familles.
- Les personnes victimes de la traite ne s'identifient pas toujours, ni même souvent comme telles. En raison de la nature clandestine de ce phénomène, la plupart des personnes concernées ne reconnaissent leur expérience comme de la traite qu'**APRÈS** que la situation a pris fin.
- Les personnes victimes de la traite sont parfois contraintes de commettre des fraudes au profit de leur trafiquant. Dans l'affaire de traite des êtres humains à des fins d'exploitation la plus importante jamais enregistrée au Canada, les victimes ont été forcées de déposer de fausses demandes d'asile et, dans certains cas, de demander des allocations de revenu provinciales, qu'elles remettaient ensuite aux trafiquants. Dans cette affaire, les trafiquants ont également contraint les victimes à commettre des délits mineurs, notamment le vol de chèques dans des boîtes aux lettres.

Sources : Le Projet Polaris et le Centre canadien pour l'élimination de la traite des êtres humains

Activité 8.5 :

- 1. En vous appuyant sur ce que vous avez lu jusqu'à présent, utilisez l'espace ci-dessous pour dresser une liste et réfléchir ensemble :**
 - a. à certains concepts clés que vous avez appris,**
 - b. à certains mythes auxquels vous croyiez ou dont vous n'aviez pas connaissance jusqu'à présent; et**
 - c. à un préjugé que vous auriez pu avoir avant de lire cette section.**

Notes:



« DÉPISTAGE »

et évaluation des cas d'exploitation et de traite des êtres humains

On entend souvent cette question : « Si nous ne parvenons pas à détecter les cas d'exploitation et de traite des êtres humains, existe-t-il des outils de dépistage que nous pourrions utiliser ? » Il existe effectivement des outils de dépistage validés, mais la section suivante expliquera pourquoi ils ne sont pas forcément aussi efficaces dans un contexte de travail de première ligne et pourquoi nous devons nous attacher à améliorer nos compétences en matière d'évaluation.

Sélection

Les outils de dépistage ont été une demande récurrente lors des échanges avec le personnel des foyers d'accueil et celui de première ligne. Il y a une forte conviction que l'utilisation d'un tel outil aidera le personnel de première ligne à identifier rapidement et avec précision ces expériences. Tout au long de ce projet, le coordinateur a cherché à trouver un outil de dépistage pouvant être mis en œuvre ou adapté au contexte des foyers d'accueil, mais n'a malheureusement pas pu en trouver pour les raisons suivantes :



Ils sont trop longs. Il existe de nombreux outils de dépistage validés, mais malheureusement, ceux-ci sont souvent trop longs et ne se prêtent pas à une utilisation en situation de crise, lorsqu'un intervenant rencontre un usager pour la première fois.

Par exemple, la plupart des outils de dépistage comportent au moins 20 questions, les plus courtes en comptant environ 10. Le personnel des centres d'hébergement a indiqué qu'il était souvent difficile de poser ne serait-ce que quelques questions d'évaluation lors des interactions avec les usagers. Il serait très difficile de mener à bien l'évaluation complète dans ce contexte.



Après avoir discuté avec des professionnels et des chercheurs de premier plan dans ce domaine, un constat commun s'est dégagé : les outils de dépistage et les listes de contrôle ont plus souvent tendance à exclure des personnes qu'à en identifier, en raison de la nature complexe de l'exploitation et de la traite des êtres humains. Si nous commençons à nous fier uniquement à ces outils de dépistage et à cocher des cases, nous risquons de passer à côté des signes d'exploitation s'ils ne figurent pas dans les outils que nous utilisons.

Des études montrent également que les outils de dépistage actuels destinés à identifier les victimes de la traite des êtres humains ne s'accordent pas sur une définition commune de la traite, ce qui rend difficile la validation de ces outils. Cela confirme les inquiétudes soulevées quant au risque que ces outils excluent des victimes lorsque leur expérience ou leur situation ne correspond pas à la définition de la traite des êtres humains utilisée pour concevoir l'outil de dépistage. Les victimes qui ne répondent pas au « seuil » défini par l'outil de dépistage ont moins de chances de bénéficier des services et du soutien appropriés.

* Cela ne signifie pas pour autant qu'il faille renoncer totalement à l'utilisation d'outils de dépistage. Afin de préserver la polyvalence de ce guide, aucun outil de dépistage spécifique n'est recommandé. Toutefois, vous trouverez une liste d'outils de dépistage à la page suivante si vous souhaitez les consulter.

Outils de sélection

Nom de l'outil	Auteurs	Nombre de questions	Responsable du dépistage
Évaluation des besoins et des atouts des enfants et des adolescents (CANS) victimes d'exploitation sexuelle à des fins commerciales	Fondation Praed	72	Professionnels de la protection de l'enfance, enquêteurs cliniques
Outil de dépistage rapide de la traite des enfants (RST)	Université de Loyola	10	Professionnels de la protection de l'enfance
Outil d'identification de l'exploitation sexuelle à des fins commerciales (CSE-IT)	Clinique pédiatrique WestCoast	48	Professionnels de la protection de l'enfance, prestataires de services
<u>Outil d'évaluation du comté de Genessee</u>	Groupe de travail du comté de Genessee et ministère de la Santé et des Services sociaux du Michigan	7 (adultes) 9 (enfants/jeunes)	Professionnels de santé, prestataires de services, professionnels de la protection de l'enfance
Échelle d'évaluation et d'entretien relative à la traite des êtres humains (HTIAM-14)	Covenant House	20	Professionnels de la protection de l'enfance, enquêteurs cliniques
Outil de dépistage de la traite des êtres humains (HTST)	Institut urbain	<u>19 (long)</u> <u>6 (court)</u>	Professionnels de la protection de l'enfance, enquêteurs cliniques, prestataires de services
INTERVENIR	Shared Hope International	42	Professionnels de la protection de l'enfance, enquêteurs cliniques
Formulaire d'entretien de dépistage de l'Organisation internationale pour les migrations (OIM) destiné à l'identification des victimes de la traite des êtres humains	OIM	102	Prestataires de services, enquêteurs cliniques
Outil d'identification des victimes de la traite (TVIT)	Institut Vera pour la justice	26 (long) 16 (court)	Prestataires de services

*Ces outils sont accessibles gratuitement en ligne, à l'exception de l'outil INTERVENE, qui est payant.

*Ces outils ont été recommandés par le Centre national de formation et d'assistance technique sur la traite des êtres humains (une organisation américaine), qui a publié un « Outil et guide de dépistage de la traite des adultes » comprenant des outils de dépistage de la traite des êtres humains, de la violence conjugale, des agressions sexuelles et du VIH. Veuillez vous reporter à la page 40 de ce document.

Notes:

Le Centre national de formation et d'assistance technique sur la traite des êtres humains (États-Unis) reconnaît que la plupart des outils de dépistage utilisés dans le domaine de la traite des êtres humains ont été conçus dans le but de mener un entretien approfondi avec une victime potentielle et permettent de recueillir de nombreuses données ; toutefois, il n'est pas forcément approprié que les professionnels de la santé publique procèdent à des dépistages aussi longs lorsque l'objectif est d'apporter un soutien adapté, d'orienter les usagers vers les services appropriés et de leur fournir les ressources nécessaires. Cela signifie également qu'il n'est pas indispensable pour un professionnel de la santé publique de connaître ou d'explorer en détail le récit du traumatisme d'un usager.



Réfléchissez à la manière dont votre organisation évalue et interagit actuellement avec ses usagers. Du premier contact aux entretiens de suivi, serait-il possible de mettre en place un outil d'évaluation à un moment donné ? Si oui, quel(s) outil(s) de la page précédente serait(aient) adapté(s) ?



Le dépistage est le processus qui consiste à évaluer la présence éventuelle de quelque chose. Le résultat se résume généralement à un simple « oui » ou « non ». L'évaluation est le processus qui consiste à identifier la cause profonde du problème, à établir un diagnostic et à élaborer un plan d'action pour y remédier. Le dépistage s'achève souvent dès l'obtention d'une réponse, tandis que l'évaluation est un processus continu qui repose sur une approche systémique de l'expérience vécue par une personne. Il est important de noter cette distinction à mesure que nous avançons dans les pages suivantes de cette section.

Questions d'évaluation

Comme le recommande Caroline Pugh-Roberts, survivante et militante, il existe trois questions d'évaluation qu'elle pose systématiquement lorsqu'elle rencontre une victime ou une survivante pour la première fois :

Trois questions à poser lorsque l'on entre en contact avec une victime potentielle de la traite des êtres humains:

- 1 Êtes-vous en sécurité ? Êtes-vous en sécurité en ce moment ?
- 2 À quand remonte votre dernier repas ou votre dernière nuit de sommeil ?
- 3 Quelqu'un vous oblige-t-il à faire quelque chose que vous ne voulez pas faire ?

Pourquoi posons-nous ces questions ?

Êtes-vous en sécurité ?

En tant que prestataire de services, on peut facilement supposer qu'une personne est en sécurité dès lors qu'elle se trouve en notre présence, au sein de notre structure et en lien avec nous.

Nous risquons de passer à côté d'autres menaces graves pour la santé et la sécurité si nous ne posons pas ces questions de manière directe.

Quand avez-vous mangé ou dormi pour la dernière fois ?

C'est un excellent moyen d'engager la conversation. Cela vous donne l'occasion de proposer quelques rafraîchissements légers pendant votre entretien et ouvre la voie à d'autres questions permettant d'évaluer la situation. Par exemple, si une personne déclare ne pas avoir mangé ni dormi depuis trois jours, c'est l'occasion de poser des questions complémentaires sur les obstacles à son alimentation et à son repos. Cela permet également de se faire une idée de son état mental à ce moment-là.

Est-ce que quelqu'un vous oblige à faire quelque chose que vous ne voulez pas faire ?

Cette question peut être adaptée en fonction de la relation que vous entretenez avec la personne et du contexte. Évitez d'utiliser des mots tels que « dégoûtant », « répugnant » ou « illégal », car ils ont une connotation négative et peuvent être perçus comme un jugement.

À la suite des trois questions posées à la page précédente, le WECEN encourage les prestataires de services à poser les questions suivantes si la situation le permet :



Les 3 questions à poser, selon le WECEN, lorsqu'on entre en contact avec une victime potentielle de la traite des êtres humains :

- 1 Avez-vous jamais travaillé et vu quelqu'un vous prendre tout ou partie de votre argent ?
- 2 Vous êtes-vous déjà senti(e) contraint(e) de faire quelque chose qui rapportait de l'argent à quelqu'un d'autre ?
- 3 Avez-vous jamais eu l'impression, par peur ou par confusion, d'être piégé(e) dans un mode de vie ou une situation dont vous ne vouliez pas faire partie ?

Notes:

L'outil de dépistage pouvant servir de questionnaire d'évaluation recommandé par Sara Gilmer, directrice adjointe de la division chargée de la lutte contre la traite des êtres humains au sein de l'Office for Victims of Crime (OVC) (États-Unis), est le « Quick Youth Indicators for Trafficking » (OVIT). Cet outil composé de quatre questions a été conçu par des chercheurs pour offrir une grande sensibilité tant à la traite à des fins d'exploitation par le travail qu'à la traite à des fins d'exploitation sexuelle, et peut être utilisé par tout un chacun. Après avoir été testé, l'OVIT a démontré une sensibilité de 86,7 % et s'est révélé particulièrement utile pour les organisations venant en aide aux jeunes adultes sans-abri (Chisolm-Straker et al., 2019). Sara Gilmer a indiqué avoir constaté que de nombreuses organisations utilisent l'OVIT et adaptent la formulation des questions afin de mieux correspondre à la population générale qu'elles accompagnent.

Indicateurs rapides de la traite des jeunes (QYIT)

- 1 Ce n'est pas rare que des jeunes restent dans des situations professionnelles risquées, voire dangereuses, simplement parce qu'ils n'ont pas d'autre choix. Avez-vous déjà travaillé ou fait des choses dans un endroit où vous vous sentez effrayé(e) ou en insécurité ?
- 2 Il arrive parfois que des employeurs empêchent leurs salariés de quitter un environnement de travail injuste ou dangereux. Vous est-il déjà arrivé d'avoir peur de partir ou de démissionner par crainte de violences ou de menaces à votre encontre ou à l'encontre de votre famille ?
- 3 Il arrive parfois que les jeunes sans domicile fixe ou en situation de conflit familial n'aient que très peu de solutions pour survivre ou subvenir à leurs besoins fondamentaux, comme se nourrir et se loger. Avez-vous déjà reçu quelque chose en échange de relations sexuelles (par exemple, un endroit où dormir, des cadeaux ou de la nourriture) ?
- 4 Sometimes employers don't want people to know about the kind of work they have youIl arrive parfois que les employeurs ne souhaitent pas que l'on sache quel type de travail ils font effectuer à leurs jeunes salariés. Pour se protéger, ils demandent à leurs employés de mentir sur la nature de leur travail. Avez-vous déjà travaillé pour quelqu'un qui vous a demandé de mentir lorsque vous parliez à d'autres personnes de votre travail ?

Limites du QYIT

Même si le QYIT présente une sensibilité plus élevée, les chercheurs ont souligné qu'il pouvait conduire à un dépistage « faux positif ». Cela signifie que les quatre questions de la page précédente constituent un excellent outil de départ pour le personnel, mais qu'un entretien plus approfondi avec la personne concernée sera nécessaire pour déterminer si l'exploitation subie est actuelle ou passée. De plus, comme mentionné précédemment dans cette section, chaque outil de dépistage propose des définitions différentes de la traite des êtres humains, et le test initial du QYIT se concentre sur la traite des êtres humains sans prendre en compte l'ensemble des formes d'exploitation. Ce point sera abordé plus en détail dans la section suivante.

Activité 9.1 :

1. Dans l'espace ci-dessous, expliquez comment vous modifierez les questions de dépistage du QYIT afin qu'elles constituent un outil d'évaluation plus adapté aux services que vous proposez au sein de votre organisme.

L'une des raisons pour lesquelles le QYIT peut donner un résultat faussement positif tient au fait que les questions peuvent être répondues par « oui » ou par « non ». Il faudrait alors que l'administrateur pose les questions complémentaires appropriées pour cerner pleinement le contexte de la situation d'un client. Prenons par exemple la réflexion sur la première question, qui demande si vous vous êtes déjà senti(e) effrayé(e) ou en insécurité au travail. Certaines personnes peuvent répondre « oui », mais le fait de se sentir effrayé ou en insécurité au travail ne signifie pas pour autant qu'une personne soit victime d'exploitation ou de traite des êtres humains.

Activité 9.2 :

Répondez aux questions QYIT selon votre point de vue dans l'espace ci-dessous:

Pour des raisons de confidentialité, vous pouvez répondre aux questions mentalement

Il n'est pas rare que des personnes restent dans des situations professionnelles risquées, voire dangereuses, simplement parce qu'elles n'ont pas d'autre choix. Avez-vous déjà travaillé ou effectué des tâches dans un endroit qui vous a fait peur ou dans lequel vous ne vous sentiez pas en sécurité ? **Oui / Non**

Il arrive parfois que des employeurs empêchent leurs salariés de quitter un environnement de travail injuste ou dangereux. Vous est-il déjà arrivé d'avoir peur de partir ou de démissionner par crainte de violences ou de menaces à votre encontre ou à l'encontre de votre famille ? **Oui / Non**

Il arrive parfois que les personnes qui rencontrent des difficultés au sein de leur famille n'aient que très peu de solutions pour survivre ou subvenir à leurs besoins fondamentaux, comme se nourrir et se loger. Avez-vous déjà reçu quelque chose en échange de relations sexuelles (par exemple, un endroit où dormir, des cadeaux ou de la nourriture) ? **Oui / Non**

Il arrive parfois que les employeurs ne souhaitent pas que l'on sache quel type de travail ils confient à leurs jeunes employés. Pour se protéger, ils demandent à leurs employés de mentir sur la nature de leur travail. Avez-vous déjà travaillé pour quelqu'un qui vous a demandé de mentir lorsque vous parliez à d'autres personnes de votre travail ? **Oui / Non**

Notez quelques-unes de vos réflexions sur ces questions, la manière dont vous y avez répondu, et comment vous pourriez reformuler ces questions maintenant que vous vous les êtes posées.

Notes:

Outil d'évaluation du Conseil canadien pour les réfugiés

Le Conseil canadien pour les réfugiés (CCR) propose un outil d'évaluation en ligne composé de deux parties. La première partie comporte quatre questions destinées à aider à déterminer s'il y a ou non traite des êtres humains :

Outil national d'évaluation de la traite des êtres humains du CCR : Partie 1

- 1 Votre client a-t-il été induit en erreur ou a-t-on menti à son sujet en lui faisant miroiter un emploi ou une situation meilleure que celle dont il dispose actuellement ? Ses conditions de vie ou de travail sont-elles déraisonnables ? Est-il incapable de partir sans craindre de représailles ?
- 2 Est-il isolé ou ses déplacements sont-ils contrôlés ?
- 3 Son argent, ses finances, son identité ou ses documents de voyage échappent-ils à son contrôle ?
- 4 Dans sa situation actuelle, a-t-il subi des pressions ou a-t-il été contraint de faire quelque chose qu'il ne voulait pas faire au profit d'une autre personne, ou de rester dans une situation de vie ou de travail à laquelle il ne souhaitait pas prendre part ?

Source : Conseil canadien pour les réfugiés, 2015

Comme vous pouvez le constater, ces questions ont pour but d'amener le prestataire de services à réfléchir aux informations fournies par un client et à évaluer s'il y a eu exploitation et/ou traite des êtres humains. Si votre client a répondu « oui » à ne serait-ce qu'une seule des questions ci-dessus, il est possible qu'il soit victime de la traite des êtres humains. Le CCR encourage les prestataires de services à s'adresser à la personne la plus qualifiée au sein de leur organisme pour mener la deuxième partie de l'évaluation.

La deuxième partie de l'évaluation comprend trois pages de questions, comme le montrent les images ci-dessous. Cet outil est également accessible via ce lien ou en effectuant une recherche en ligne.

Outil national d'évaluation de la traite des êtres humains - Partie II

1

Informations sur l'agence	
Agence :	
Nom de l'employé :	
Informations du client	
Date:	
Nom du client :	
Sexe :	
Âge/date de naissance :	
Langue préférée :	
Pays d'origine :	
Origine ethnique :	
Où cette personne a-t-elle été identifiée (ville, région) ?	
Cette personne présente-t-elle des problèmes de santé mentale ou des problèmes de dépendance ? Y a-t-il un lien avec des gangs (ou d'autres problèmes de sécurité) ?	
Statut d'immigration (le cas échéant) :	

Éléments indiquant la possibilité d'un trafic d'êtres humains

Si au moins une condition est remplie dans chacune des sections ci-dessous, votre client est susceptible d'être victime de la traite des êtres humains. Veuillez contacter l'un des organismes répertoriés à la fin de cet outil. Les éléments sont classés approximativement du plus faible au plus fort : vous pourriez avoir besoin de plusieurs éléments de chaque catégorie si les facteurs remplis se trouvent au début de la liste.

Remarque : le terme « trafiquant potentiel » peut désigner de nombreuses relations différentes, notamment des partenaires intimes, des membres de la famille, des membres de la communauté, des employeurs, des recruteurs, des membres de gangs, des amis, des connaissances, des inconnus ou d'autres relations possibles. Le recrutement peut également être effectué par une personne occupant une position de pouvoir ou d'influence, ainsi que par d'autres moyens, tels que des annonces publicitaires.

Action

Recrutement : consiste à attirer les victimes par de **fausses promesses**. Celles-ci sont induites en erreur quant à la nature du travail qu'elles seront amenées à effectuer, aux conditions de travail, à la rémunération, au lieu d'affectation ou au degré de liberté de mouvement dont elles disposeront. Ce recrutement peut également se faire en tirant parti de situations difficiles (qu'elles soient d'ordre personnel, financier ou psychologique), des croyances culturelles des personnes concernées ou de leur manque d'information (notamment en matière de droits ou en raison de barrières linguistiques), et peut également revêtir un caractère coercitif (menaces, servitude pour dettes, violence, enlèvement).

Type of Recruitment	Oui	Non
Ils ont signé un contrat qu'ils ne comprenaient pas.		
L'agence de recrutement leur a délibérément fourni des informations erronées sur la nature du poste (c'est-à-dire qu'à leur arrivée ou au début de leur mission, les horaires, la rémunération, les fonctions, le type de prestations, les conditions de travail et/ou de vie étaient différents de ce qui leur avait été décrit).		
On leur avait promis des documents légaux ou un emploi en règle (c'est-à-dire un contrat de travail valide, un permis, un statut d'immigration régulier), mais cette promesse s'est avérée fausse. Ils ont été attirés par des promesses d'avantages, notamment : le mariage, l'adoption, le regroupement familial, l'accès à des opportunités, l'obtention d'argent, de cadeaux, de faveurs et/ou d'autres objets de valeur.		
Le trafiquant potentiel a trompé la victime quant à la nature de leur relation afin de faciliter son exploitation (par exemple, relation amoureuse, amicale, de mentorat, etc.).		
Ils ont été vendus.		
Ils ont été enlevés.		

Manipulation et asservissement par la dette	Oui	Non
À leur arrivée ou dès qu'elles ont commencé à travailler, on leur a dit qu'elles devaient de l'argent à leur trafiquant présumé pour le recrutement, le transport ou d'autres frais. Ils ont rémunéré un recruteur pour les aider à trouver cette opportunité et/ou ont versé de l'argent pour couvrir des frais tels que le passeport, les documents administratifs (par exemple, permis de travail, visa), les frais de voyage ou d'autres dépenses.		
Autre (veuillez préciser) :		

Transport, déplacement, transfert, accueil, prise en charge de personnes

Voyage et arrivée sur le lieu de travail	Oui	Non
Ils ont voyagé avec le trafiquant présumé, mais ignoraient où on les emmenait.		
Ils se sont rendus de leur plein gré sur leur lieu de travail et, une fois arrivés, ont constaté que les rémunérations, la nature des prestations, les conditions de travail ou de vie étaient différentes de celles qui leur avaient été promises.		
On leur avait dit que l'employeur prendrait en charge tout ou partie de leurs frais de déplacement, mais celui-ci ne les a pas pris en charge.		
Déplacement/transfert d'une personne	Oui	Non
They went through several transit locations before and while working, not knowing where they were being taken to.		
Hébergement	Oui	Non
Ils ont été contraints de travailler ou de vivre dans la clandestinité pendant un certain temps.		
Autre (veuillez préciser) :		

Signifie

La contrainte peut prendre la forme d'une restriction de la liberté de la victime par le recours à des règles strictes, à la surveillance et/ou à l'isolement. Les victimes peuvent également être contraintes de travailler par la violence ou la menace de violence, l'abus d'autorité ou d'influence, une situation de vulnérabilité (par exemple, dépendance, situation financière ou familiale, absence de réseau de soutien, etc.), la servitude pour dettes, la fraude, la tromperie ou d'autres formes de contrainte. Les trafiquants peuvent également se procurer des victimes par le biais d'enlèvements ou de séquestrations.

Surveillance/Monitoring	Oui	Non
Ils ne sont pas autorisés à quitter leur domicile ou leur lieu de travail, ne peuvent sortir qu'en présence d'une autre personne, ou doivent régulièrement « signaler leur présence », ce qui entraîne un isolement et/ou un confinement.		
Leur liberté de communiquer avec autrui est partielle ou restreinte (c'est-à-dire qu'il leur est interdit de contacter leur famille, leurs amis ou d'autres personnes).		
Leurs agissements font l'objet d'un suivi ou d'une surveillance.		
Elles doivent respecter les règles strictes qui leur sont imposées par le trafiquant potentiel.		
Recours aux menaces ou à l'intimidation	Oui	Non
Ils sont menacés de voir leurs conditions de vie se détériorer, de se voir privés de leurs besoins fondamentaux, de subir des violences à leur rencontre ou à l'encontre de leur famille, ou encore de voir leurs activités dénoncées à leur famille, à leur communauté ou au grand public.		
Le trafiquant potentiel les menace de les expulser ou de les dénoncer aux autorités s'ils ne respectent pas les règles, s'ils tentent de s'échapper ou s'ils refusent de se livrer à des actes sexuels.		
Leurs documents d'identité (c'est-à-dire leur passeport, leur permis de travail et tout autre document d'identité) sont en la possession d'une autre personne.		
Ils ont perdu leur statut d'immigrant parce que leurs conditions de travail ne correspondaient pas à celles prévues dans leur contrat ou leur permis de travail, et se sentent par conséquent contraints de rester dans une situation ou de faire quelque chose qu'ils ne souhaitent pas faire (par exemple, fournir un service, travailler dans des conditions abusives, se marier, rembourser des dettes, céder une partie de leur corps, etc.).		
On leur donne de fausses informations sur ce qui pourrait leur arriver s'ils quittaient leur situation.		
On les menace de les empêcher de contacter leurs proches s'ils quittaient leur situation.		

	Oui	Non
Situations d'abus ou de violence		
La dépendance vis-à-vis du trafiquant potentiel et la forte influence qu'il exerce sur elles les poussent à se sentir contraintes de rester dans la même situation ou d'exercer des activités supplémentaires.		
Elles subissent des violences psychologiques, verbales ou émotionnelles.		
Elles ont été contraintes de mentir au sujet de leurs conditions de travail et/ou de leur employeur auprès des autorités, de leur famille et d'autres personnes.		
Le trafiquant potentiel leur refuse l'accès aux services communautaires ou autres, aux possibilités d'éducation ou à la protection sociale.		
On leur interdit de prendre des pauses pendant le travail.		
Elles sont contraintes de travailler lorsqu'elles sont malades ou blessées.		
Elles ne bénéficient pas de soins médicaux appropriés lorsqu'elles en ont besoin.		
Elles sont sanctionnées lorsqu'elles évoquent leurs conditions de travail.		
Elles ont été contraintes ou encouragées à se livrer à des activités criminelles (par exemple, consommer ou vendre de la drogue ou de l'alcool).		
Elles subissent des abus sexuels et/ou physiques.		
Elles ont été contraintes de se marier.	Oui	Non
Elles ont été enlevées ou kidnappées.		
Dette		
Elles ont été contraintes de rembourser leur trafiquant potentiel par le biais de services, de travail ou d'autres pratiques. Elles ne peuvent pas partir car elles doivent de l'argent à leur trafiquant potentiel.		
Leur salaire a été retenu ou déduit de manière injustifiée (par exemple pour un logement à un prix exorbitant ou pour couvrir une dette ou des frais présumés).		

Objectif

Exploitation : Selon la définition du Protocole de Palerme, l'exploitation désigne « l'exploitation de la prostitution d'autrui ou d'autres formes d'exploitation sexuelle, le travail ou les services forcés, l'esclavage ou les pratiques analogues à l'esclavage, la servitude ou le prélèvement d'organes ».

Travail et exploitation sexuelle	Oui	Non
Elles sont contraintes d'accepter des conditions de travail différentes et moins favorables, ou de travailler dans des lieux changeants, ce qui les place dans une situation précaire.		
Leurs conditions de travail et de vie sont médiocres et dangereuses.		
Elles sont contraintes de travailler de longues heures avec peu ou pas de pauses ni de temps libre.		
Leur trafiquant présumé n'a pas respecté le contrat ni la législation du travail.		
Exploitation financière	Oui	Non
Ils sont peu ou pas rémunérés pour leur travail		
Ils sont contraints de fournir des services sexuels et/ou sont peu ou pas rémunérés pour les services sexuels fournis.		
Leur salaire fait l'objet de retenues ou de manipulations (par exemple, des retenues pour la nourriture, le logement ou d'autres dépenses, et la personne peut n'avoir qu'un contrôle limité, voire aucun, sur son salaire).		
Ils sont punis par la privation de salaire.		
Ils travaillent pour rembourser à leur trafiquant potentiel l'argent qu'ils lui doivent.		
Autres formes d'exploitation		
Ils ont été trompés ou contraints de vendre ou de céder leurs organes.		

CCR Limitations

Comme indiqué, cet outil peut présenter certaines limites, car les usagers pris en charge dans les structures de première ligne peuvent ne pas souhaiter fournir toutes les informations nécessaires pour remplir la deuxième partie de l'évaluation.

Activité 9.3 :

1.
 - a. **Pensez-vous pouvoir intégrer la première partie des questions d'évaluation du CCR dans votre travail ? Oui/Non**
 - b. **Si oui, expliquez où ces questions d'évaluation pourraient s'intégrer.**
2.
 - a. **Pensez-vous pouvoir intégrer la deuxième partie des questions d'évaluation du CCR dans votre travail ? Oui/Non**
 - b. **Si oui, expliquez où ces questions d'évaluation pourraient s'intégrer.**

Le CCR rappelle aux prestataires de services de ne pas poser directement les questions figurant dans l'une ou l'autre des évaluations (parties 1 et 2), car cela pourrait entraîner un nouveau traumatisme. Cet outil est destiné à être utilisé après un entretien avec un client et peut être complété à plusieurs reprises, à mesure que de nouvelles informations sont recueillies. Le CCR souligne également que l'exploitation est un phénomène complexe et que cet outil ne couvre pas nécessairement toutes les formes que peut prendre la traite des êtres humains. Il est important que les prestataires de services gardent toujours à l'esprit les éléments clés de la traite des êtres humains, à savoir le modèle A-M-O.



Si vous deviez utiliser l'une des questions ou l'un des outils d'évaluation proposés dans cette section, quelles mesures prendriez-vous pour les mettre en œuvre au sein de votre organisation ? À qui devriez-vous vous adresser ? Que faudrait-il mettre en place pour s'assurer que tout le monde utilise bien ces outils ?

Notes:



TRAUMATISMES

Approches tenant compte

La plupart d'entre nous savons ce que sont les soins tenant compte des traumatismes, mais la question qui se pose souvent est de savoir comment les mettre en œuvre au sein de notre organisme. La section suivante fournit quelques conseils à ce sujet, en s'appuyant sur les témoignages de personnes ayant survécu à des traumatismes.

Section Art Provided by Bijoux



Illustration de la section fournie par Bijoux

L'illustration de couverture de ce projet a été réalisée par une survivante qui souhaitait être représentée par le nom de son adorable chat, Bijoux, et qui considérait que les nénuphars symbolisaient son parcours de guérison.

« À l'image des nénuphars sur un étang tranquille, la croissance et la guérison se déroulent en silence, la beauté émergeant au fil du temps, pas à pas. »

- Bijoux

**« Les nénuphars s'épanouissent lentement,
La guérison glisse sur des vagues tranquilles,
La croissance se cache sous le calme. »**

- Bijoux

Activité 10.1 :

1. Avant de passer à la section suivante, prenez quelques minutes pour réfléchir aux informations que vous avez reçues jusqu'à présent. Notez quelques mots-clés décrivant ce que vous comprenez par « traite des êtres humains ».

2. Écrivez ce que vous comprenez actuellement des préjugés et comment, selon vous, ceux-ci influencent la mise en œuvre de soins tenant compte des traumatismes.

3. Quels sont les services et les procédures actuellement en place au sein de votre organisme qui, selon vous, contribuent à une pratique tenant compte des traumatismes ?

« Pourquoi est-ce qu'ils ne partent pas ? »

De nombreux facteurs empêchent une victime d'exploitation et de traite des êtres humains de s'enfuir et de demander de l'aide. La première étape d'une prise en charge tenant compte des traumatismes consiste à comprendre les nombreux obstacles auxquels les survivants sont confrontés pour échapper à leur trafiquant. Ces raisons peuvent inclure, sans s'y limiter : des préoccupations d'ordre physique, financier ou psychologique. Il est important de garder à l'esprit que ces obstacles sont créés par le trafiquant et utilisés pour maintenir son contrôle sur ses victimes tout en les dissimulant aux yeux de tous. Vous trouverez ci-dessous quelques raisons pour lesquelles les victimes ne peuvent pas « simplement partir ». Cette liste n'est pas exhaustive et l'objectif de cette section n'est pas de la mémoriser, mais de comprendre l'état d'esprit d'une victime et de l'accompagner là où elle en est.

1

Besoins physiologiques

Les trafiquants peuvent fournir des besoins essentiels tels qu'un logement, de la nourriture et de l'argent. Tout comme les obstacles liés à la pauvreté, au niveau d'éducation ou à l'expérience professionnelle, ainsi qu'aux facteurs sociopolitiques, peuvent accroître la vulnérabilité d'une personne face à la traite, ils empêchent très souvent une victime de s'en sortir. Elle peut ne pas être en mesure de dénicher un nouvel emploi pour gagner de l'argent ou un autre logement. Les trafiquants ont également recours à l'isolement comme tactique pour empêcher les victimes de s'enfuir ou de demander de l'aide, car :

- L'isolement social empêchera la victime de se constituer ou d'accéder à des réseaux de soutien social ; et
- les méthodes d'isolement géographique, telles que le fait de déplacer fréquemment la victime d'un endroit à un autre, ce qui renforce sa dépendance vis-à-vis du trafiquant et renforce le contrôle exercé sur elle

« La consommation de drogue a changé qui nous étions et nous a empêchés de nous considérer comme des victimes. Plus j'étais vulnérable et plus mon estime de moi-même était faible, plus ils parvenaient à me manipuler » – Une survivante

2

Besoins psychologiques et coercition

Comme indiqué dans la section de ce guide consacrée au « conditionnement » et à l'« leurre » des trafiquants, les tactiques mises en œuvre par ces derniers visent à contrôler la victime ; par conséquent, une partie de ce contrôle consiste à utiliser des MOYENS pour empêcher la victime de s'enfuir. Cela peut notamment inclure :

- Amener la victime à croire qu'elle ne peut faire confiance à personne d'autre qu'au trafiquant ;
- Utiliser des termes tels que « famille » et « cousin » dans leur cercle social dans le cadre d'une stratégie de coercition visant à faire croire à la victime qu'elle ne peut faire confiance qu'à sa famille, ou qu'elle ne peut demander de l'aide, car cela reviendrait à se retourner contre sa famille ;
- Dire à la victime qu'elle aura des ennuis avec la justice ;
- Dire aux victimes « personne ne te croira » ;
- Un sentiment général de désespoir à l'idée de devoir tout recommencer à zéro et de la difficulté que cela représente sans ressources ni soutien.

La raison la plus importante à comprendre est qu'une victime ne se considère souvent pas comme telle. Une victime peut ne pas demander d'aide en raison de la dépendance ou du lien qui l'unit à son trafiquant. Cela peut inclure des relations personnelles et intimes, ainsi qu'un sentiment de culpabilité intériorisé si elle estime avoir consenti à la situation.



« La honte, le sentiment de dégoût, le manque de confiance en moi, le fait de me sentir “stupide”... Je me disais que j'avais vu les signes mais que je ne m'en étais jamais rendu compte — la dépendance a joué un rôle dans tout ça. Quand on est jeune et qu'on se rend compte qu'on est pris au piège, l'attention qu'on reçoit nous donne l'impression d'être au sommet du monde et de bien s'en sortir, mais c'est un faux sentiment de sécurité. » – une survivante



3

La peur

Dans le cadre de la traite des êtres humains, la contrainte, par le biais de méthodes visant à instiller la peur, est utilisée pour menacer les victimes. Ces méthodes peuvent amener la victime à craindre :

- d'être expulsée
- d'être confrontée aux forces de l'ordre et de faire l'objet de poursuites pénales
- des représailles à son encontre ou à l'encontre de sa famille (ce qui peut inclure des formes brutales de violence physique et psychologique de la part du trafiquant et de ses complices)
- de ne pas savoir vers qui se tourner pour obtenir de l'aide

Les gens ne savent pas comment gérer ce genre d'informations – une survivante

4

Stigmatisation et discrimination

Les victimes peuvent être jugées par les professionnels, leurs amis, leur famille ou leur communauté. Outre la crainte de ne pas être crues, les victimes sont conscientes de la stigmatisation sociale associée à la traite à des fins de travail forcé et à des fins sexuelles, qui peut inclure, sans s'y limiter : le racisme, le sexisme (normes de genre), la discrimination fondée sur la capacité physique et le classisme.

J'ai l'air de quelqu'un qui fuit la justice

- Survivante



La dépendance va de pair avec la santé mentale, et inversement, ce qui nous rend plus vulnérables – Toni



Activité 10.2 :

1. Après avoir lu certaines des citations de survivants présentées jusqu'à présent, quelles réflexions vous sont venues à l'esprit concernant la prise en charge tenant compte des traumatismes ?

2. Quelles citations vous ont le plus marqué et pourquoi ?

Notes:

Prendre soin de ceux qui reviennent

Pourquoi une victime pourrait-elle revenir ?

Les victimes de la traite reviennent souvent vers leurs trafiquants pour diverses raisons complexes, que les professionnels peuvent avoir du mal à comprendre. Malgré la difficulté à cerner l'état d'esprit d'une victime, il est essentiel que les professionnels s'appuient sur leurs connaissances en matière de violence conjugale et réfléchissent aux raisons pour lesquelles une victime peut ne pas quitter son partenaire, ainsi qu'aux motifs évoqués dans les pages précédentes.

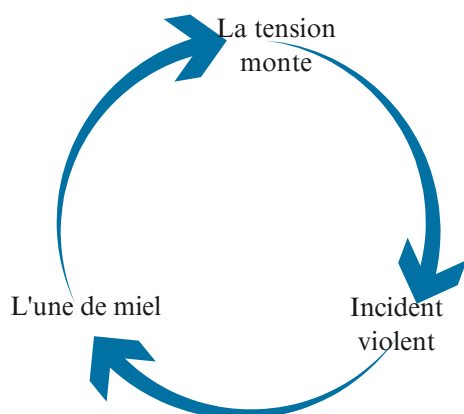
Tout comme les raisons pour lesquelles une victime peut ne pas partir, les raisons pour lesquelles elle peut retourner auprès de son trafiquant peuvent inclure, sans s'y limiter :

1. La manipulation psychologique et le contrôle exercés par le trafiquant
2. Un sentiment de dépendance ou d'attachement envers le trafiquant
3. La crainte de représailles ou de préjudice envers elle-même ou ses proches
4. Des sentiments de honte ou de culpabilité
5. Un accès limité aux ressources et aux réseaux de soutien
6. L'absence d'alternatives viables pour assurer sa survie.

Il est essentiel de comprendre ces dynamiques pour soutenir et aider efficacement les victimes de la traite.

L'association américaine « National Domestic Hotline » indique qu'il faut en moyenne sept tentatives avant qu'une victime de violences conjugales ne parvienne à mettre définitivement fin à une relation abusive. Compte tenu de la complexité des tactiques de manipulation, on peut supposer que les victimes de la traite des êtres humains multiplieront les tentatives pour échapper à leur trafiquant avant de parvenir à s'en séparer définitivement. Un intervenant a indiqué qu'il fallait en moyenne 18 tentatives aux victimes pour échapper à leur trafiquant et qu'il était courant que de nombreuses victimes retournent auprès de leur trafiquant après s'être échappées.

Les trafiquants ciblent leurs victimes en s'appuyant sur leurs vulnérabilités et se présentent comme des confidents, des soutiens ou tout autre rôle dont la victime a besoin. Dans le cadre du processus de manipulation, les trafiquants peuvent alterner entre affection et maltraitance, et répéter ce cycle afin d'isoler la victime et de s'assurer qu'elle devienne totalement dépendante d'eux. Ce cycle est peut-être déjà familier aux professionnels de l'aide, qui le connaissent sous le nom de « cycle de la maltraitance ».



- un **incident violent** se produit, qu'il soit physique, verbal, sexuel ou émotionnel ;
- la phase de « **lune de miel** » s'installe après l'épisode de violence, marquée par des **excuses et des promesses** de changement ;
- cependant, **le cycle se répète** à mesure que la tension remonte.

À mesure que la tension monte, les victimes ont l'impression de marcher sur des œufs, car le comportement explosif du trafiquant semble imminent

Activité 10.3 :

1. Dans l'espace ci-dessous, dressez une liste de certaines des raisons et/ou des obstacles qui empêchent les victimes de la traite des êtres humains de « simplement quitter » leur trafiquant ou la situation de traite dans laquelle elles se trouvent.

2. Quels obstacles un usager pourrait-il rencontrer lorsqu'il tente d'accéder aux services proposés par votre organisation ?

3. Que pouvez-vous dire à un usager qui vous confie qu'il a l'intention de retourner auprès de son trafiquant ?

Comment parler avec les survivants ?

Manville (2021) encourage les professionnels de première ligne à envisager, dès leur premier contact avec un survivant de la traite des êtres humains, une prestation de services standardisée. Manville (2021) rappelle aux professionnels de première ligne que les survivants peuvent ne pas être prêts à reconnaître qu'ils ont été victimes de la traite, voire ne pas en avoir conscience. Proposer brusquement une orientation vers des services de santé physique et mentale peut non seulement briser la relation de confiance entre la victime et le professionnel, mais aussi amener la victime à penser : « Il y a quelque chose qui ne va pas chez moi » (Manville, 2021).

Rétablir l'art du travail social

- Communication Personnelle de S. Gilbert, April 16, 2021

Les professionnels des centres d'accueil doivent prendre conscience que les victimes de la traite des êtres humains ont du mal à faire confiance en raison du traumatisme subi. Bien qu'il soit nécessaire de remplir les formalités d'admission, il est essentiel que les professionnels évitent de se contenter de cocher des cases. Une telle approche compromet la possibilité d'établir un lien de confiance avec la victime. Une défenseuse et une victime précisent davantage cette affirmation en expliquant que le recours à une approche tenant compte du traumatisme pour établir un lien de confiance avec la personne facilitera l'obtention des informations nécessaires aux formalités administratives par le biais d'une conversation naturelle. Cette étape est cruciale, car Manville (2021) souligne qu'elle peut donner le ton pour le reste du séjour de la victime au centre d'accueil, les victimes se souvenant généralement de la première personne avec laquelle elles ont établi un contact au sein d'une organisation.

Les survivantes consultées dans le cadre de ce projet ont fait écho à ces mêmes sentiments quant à l'importance d'établir d'abord un lien de confiance avant de poser une série de questions pour remplir un formulaire. Elles ont également convenu qu'il était essentiel d'aller à la rencontre de la victime/survivante là où elle se trouve. Cela signifie qu'il faut s'attacher à semer la graine tout en offrant aux survivantes un espace sûr pour qu'elles puissent assimiler leur expérience et valider leurs sentiments.

La plupart des survivants ne pensent pas être victimes de traite, la plupart des gens ne savent pas qu'ils ont besoin d'aide. Donnez aux gens plus de temps pour accepter leur expérience. – un survivant

Pour entamer une conversation avec une personne victime d'exploitation, qui ne se considère peut-être pas comme telle, les survivantes du groupe de soutien par les pairs du WECEN ont partagé les conseils suivants :

1

Utilisez le même langage que nous. Utilisez la même terminologie que les survivantes et n'essayez pas de les corriger. Pour elles, cette personne est leur « petit ami », leur « proxénète », le « père de leur enfant » (pour ne citer que quelques termes), et non leur « trafiquant », leur « criminel » ou leur « agresseur ». Forcer les survivantes à utiliser ces derniers termes ou les employer constamment nuira à l'établissement d'un rapport de confiance et renforcera la méfiance.

2

Semez lentement la graine et prenez conscience qu'il faudra du temps avant que la victime ne prenne conscience de ce qui lui arrive. Donnez-lui les moyens d'agir en lui fournissant des exemples de traite et d'exploitation, mais laissez-lui la liberté de reconnaître qu'elle est victime de traite.

3

Concentrez-vous d'abord sur la création d'un espace sûr. Les victimes sentent quand quelqu'un est sincère et perçoivent si quelqu'un porte un jugement.

4

Certaines victimes ont indiqué préférer une approche directe pour entamer la conversation, en posant des questions telles que « Est-ce qu'il te prend ton argent ? », car ce franc-parler les aide à comprendre que leur situation n'est pas normale. D'autres ont estimé qu'une approche plus indirecte était plus utile, par exemple : « D'où vient ton argent et à quoi le dépenses-tu ? » Chaque personne est unique et chaque approche sera différente.

5

Reconnaissez que c'est au client de déterminer s'il est prêt ou non, ou s'il a déjà conscience de la situation de traite. Chaque personne est unique et chaque approche sera différente.

6

Comprenez que vous risquez de perdre un survivant en raison du lien qui l'unit au trafiquant, et que le forcer à fournir des informations peut lui donner l'impression d'être un « mouchard » ou aggraver sa peur pour diverses raisons.

* Vous trouverez à l'annexe C du présent guide une liste des termes couramment utilisés par les personnes victimes de la traite des êtres humains.

« Quand on s'en sort, on a besoin de gens pour nous soutenir. Sans porter de jugement, juste en étant là. » – une survivante

De nombreuses victimes ont cité l'accès à un soutien comme un service essentiel dont elles avaient besoin de la part des prestataires lorsqu'elles se sont enfuies. En particulier dans le cadre d'un foyer d'accueil, il est important que les victimes aient quelqu'un qu'elles puissent appeler pour « simplement parler » lorsqu'elles ont besoin de soutien. Comme l'a confié une victime : « On se trouve dans une situation très particulière et tout est personnel », ce qui encourage les prestataires à faire preuve de compassion et de compréhension lorsqu'ils interagissent avec les victimes. Cela peut représenter un défi pour les prestataires de services, car les contraintes de capacité et les protocoles peuvent constituer un obstacle à la mise à disposition du temps et de l'espace dont les survivantes ont besoin. Cependant, vous devez essayer de garder à l'esprit que la chose la plus importante que vous puissiez faire lors de vos interactions avec une survivante est de lui faire savoir que vous êtes là pour elle et que vous vous souciez d'elle. Si elle décide de retourner auprès de son trafiquant, vous serez probablement la première personne vers laquelle la victime se tournera lorsqu'elle se retrouvera à nouveau en difficulté.

Les survivantes ont également tenu à rappeler aux professionnels de santé que le processus de guérison est un parcours sans fin, pour lequel il n'y a pas de date butoir ni d'étape à franchir. La chose la plus utile à faire lorsqu'on apporte son soutien est d'écouter et de créer véritablement un espace sûr où les survivantes peuvent parler de leur expérience. Une survivante a expliqué que, pour elle, cela signifiait un espace sûr où elle pouvait parler de ce qu'elle voulait et mener la conversation, sans se sentir ignorée, en déclarant : « C'est important que vous m'écoutiez. Je veux que mon accompagnateur soit mon accompagnateur, pas mon ami. »

Il faut des gens qui restent à leur place. J'ai vécu de nombreuses situations où les personnes qui m'aident se mettaient à pleurer. Il m'est arrivé que des collègues avec qui je travaillais se mettent à me raconter leurs propres expériences alors que j'étais là pour obtenir de l'aide. J'ai également rencontré des personnes qui minimisent mes expériences – survivante

Une autre survivante a expliqué à quel point il est difficile de suivre des séances de soutien psychologique où le professionnel s'appuie sur les capacités intellectuelles et la résilience de la survivante pour lui permettre de surmonter ce moment. Les remarques des professionnels, telles que « Oh, mais vous êtes si forte, regardez tout ce que vous avez traversé », « Vous avez tout ce dont vous avez besoin » ou encore « Alors, que faisiez-vous avant ? », donnent l'impression d'être des réponses toutes faites, dépourvues de compassion. Cette survivante a également expliqué que, dans ces moments-là, elle n'a pas le sentiment de recevoir du soutien, mais plutôt l'impression qu'elle devrait se débrouiller toute seule.

Les victimes ont exprimé le sentiment commun d'avoir besoin de professionnels qui préservent l'espace dans lequel elles se trouvent, en veillant à ce qu'il soit sûr, et qui soient transparents sur ce qu'ils peuvent faire pour elles.



« Ils pensent vous aider à prendre du recul, mais vous avez besoin de compassion, de soutien et de la reconnaissance que ce que vous avez vécu est une agression et que cela a été traumatisant » – Bijoux



Il est facile de se laisser piéger par des réponses toutes faites, car la formation que nous recevons en tant que prestataire de services repose généralement sur les meilleures pratiques et nous permet de recueillir des données mesurables afin de contribuer aux meilleures pratiques en vigueur au sein de notre organisation. Qu'est-ce qu'une séance réussie ? Comment mesurons-nous le succès à l'aide de nos statistiques ? Les défenseurs des droits des victimes exhortent vivement les prestataires de services à modifier cette façon de penser et à garder à l'esprit qu'il faut 18 tentatives à une victime de la traite des êtres humains pour quitter définitivement son trafiquant. Le principal indicateur de réussite sur lequel les prestataires de services devraient se concentrer est de savoir si la victime ou la survivante a pris contact avec vous et si elle a estimé pouvoir vous faire suffisamment confiance pour vous recontacter. Adopter ce cadre de réflexion fait partie intégrante d'une pratique tenant compte des traumatismes.



Après avoir lu tout cela, vous vous dites sans doute que c'est plus facile à dire qu'à faire. Nous travaillons dans des environnements où tout va très vite et, parfois, les exigences de notre travail nous empêchent de prendre le temps d'analyser nos sentiments et nos réactions. Que pouvez-vous faire, vous et votre équipe, pour faire le point sur vous-même et entre vous ? Avez-vous un collègue de confiance à qui vous pouvez vous confier ?



Votre soutien ne se limite pas à votre travail, mais concerne aussi votre carrière, ce dont beaucoup d'entre nous rêvent. - Sharon



Activité 10.4 :

Faisons une pause. Utilisez l'espace ci-dessous pour noter certaines de vos pensées et de vos sentiments. Vous pouvez également utiliser cet espace pour griffonner ou faire tout ce qui vous semble approprié en ce moment.

Le groupe de soutien par les pairs du WECEN a également proposé des pistes permettant aux prestataires de services d'améliorer l'établissement de rapports en prêtant attention à des éléments tels que l'apparence, les rôles, le ton et l'espace.

Apparence



- Les vêtements décontractés, comme un jean et un t-shirt, sont préférables
- ; faites attention à la manière dont vos choix vestimentaires peuvent refléter vos opinions politiques, qu'il s'agisse de marques ou d'équipes sportives
- « C'est intimidant de s'asseoir en face d'une femme aux cheveux impeccables et habillés de pied en cap. » – une survivante

Rôles



- Tout comme pour la tenue décontractée, privilégiez un langage simple, y compris lorsque vous vous présentez
- Au lieu d'utiliser des titres tels que « conseiller » ou « agent », contentez-vous de donner votre prénom ou le nom par lequel vous préférez être appelé (ex. : je m'appelle Samantha, mais tout le monde m'appelle Sam)
- Se remémorant le moment où elle a rencontré un psychologue pour la première fois, une survivante a déclaré : « Nous venons déjà de deux mondes différents... et maintenant, j'ai dressé mes barrières. »

Ton de Voix



- Faites attention à votre ton : parlez comme si vous expliquiez quelque chose, et non comme si vous donniez une leçon.
- Adressez-vous aux survivants comme un mentor plutôt que comme un conseiller.
- Soyez attentif au langage que vous utilisez et prenez le temps de définir les termes complexes.

Espace



- Soyez attentif aux couleurs présentes dans votre organisation. L'ambiance est-elle douce et accueillante, ou donne-t-elle plutôt une impression aseptisée (pensez à des espaces entièrement blancs ou à des environnements hospitaliers/stériles) ?
- Demandez la permission avant de pénétrer dans l'espace personnel d'une personne et respectez ses limites physiques.
- « Quand je m'en suis sortie pour la première fois, je ne voulais pas que quelqu'un s'assoie à moins de 2 pieds de moi, surtout quand on vient d'un milieu où les trafiquants sont aussi bien des hommes que des femmes » – Toni

Notes:



Choix

Une survivante, aujourd'hui militante, a immédiatement interrogé la coordinatrice du projet lors de leur première rencontre : « Quels choix offrez-vous aux survivantes qui intègrent votre foyer ? Peuvent-elles choisir leur chambre ? La couleur de leur chambre ? Peuvent-elles la décorer ? » Il est important de garder à l'esprit que les victimes de la traite des êtres humains proviennent d'un environnement où règne un contrôle extrême. La première étape pour établir ce lien, cette confiance et ce sentiment de bien-être consiste à offrir des choix aux survivantes. Même si cela peut sembler insignifiant. En tant que prestataire de services, nous pouvons parfois oublier et tenir pour acquis le privilège de pouvoir faire des choix. Offrir aux survivantes la possibilité de prendre leurs propres décisions respecte leur droit fondamental à l'autonomie et démontre que vous êtes disposés à tenir compte de leur situation et à prendre soin d'elles en tant qu'êtres humains.

Dans un souci de bienveillance, gardez à l'esprit que les victimes peuvent hésiter à se prononcer sur les options que vous leur proposez, car elles peuvent craindre des répercussions si elles font le « mauvais » choix. Faites preuve de patience tout au long de ce processus et veillez à ne pas submerger la victime en lui proposant trop d'options à la fois.

Activité 10.5 :

1. Voici quelques choix que vous pouvez proposer lors de votre premier entretien avec une personne ayant subi des violences :

- « Voulez-vous boire quelque chose ? Un café ou un thé ? »
- « Où souhaitez-vous vous asseoir ? »
- « Puis-je m'asseoir ici, ou préférez-vous que je m'assoie là-bas ? »
- « Quel stylo souhaitez-vous utiliser ? »
- « Voici plusieurs pyjamas, lequel préférez-vous ? »

Ce ne sont là que quelques exemples de la manière dont nous pouvons proposer des choix aux personnes en situation de détresse. Dans l'espace ci-dessous, réfléchissez à l'agencement de votre centre d'accueil ou de votre organisation, à vos procédures d'accueil et aux différents processus de vos services. Utilisez l'espace ci-dessous pour identifier les occasions d'offrir des choix aux personnes que vous accompagnez.

Interactions

Lors des entretiens avec le personnel des centres d'accueil et les intervenants de première ligne, une question revenait souvent : « Comment dois-je m'adresser aux survivantes ? » Cette question a été transmise aux survivantes elles-mêmes, qui ont toutes donné une réponse similaire : « Parlez-leur, tout simplement. » Les survivantes ont expliqué que les professionnels doivent garder à l'esprit que le processus de guérison est un parcours sans fin et sans limite de temps. Par conséquent, chaque interaction ne doit pas nécessairement suivre un processus formel visant à déterminer si elle a été « thérapeutique » ou « significative ». Les experts de terrain du WECEN souhaitent rappeler à tous les professionnels les trois points suivants lorsqu'il s'agit d'interagir avec les survivantes. Il est tout à fait acceptable de :



Prenez votre temps

- Mettez-vous à la place de votre client et revenez à l'essentiel.
- De quoi votre client a-t-il le plus besoin en ce moment ?
- De quoi votre client est-il prêt ou disposé à parler ?
- À quand remonte la dernière fois où il a mangé, bu et/ou dormi ?



Toutes les interactions ont un but précis

- Chaque rencontre avec le client peut avoir une valeur thérapeutique. S'amuser a une valeur thérapeutique.
- Discuter d'un nouveau film ou d'une nouvelle série télévisée est tout aussi enrichissant qu'une réunion consacrée à la planification du suivi.
- Établir un lien et interagir avec votre client est l'occasion de créer une relation de confiance.



Demandez de l'aide

- Qui sont vos alliés au sein de la communauté ?
- Qui correspond le mieux au profil du client ?
- Êtes-vous actuellement la personne la plus à même de travailler avec ce client ?
- À qui pouvez-vous vous adresser pour obtenir un soutien supplémentaire ?

Notre foie a peut-être été mis à rude épreuve, mais, grâce à votre soutien, nous nous reconstruisons et développons une force que nous n'aurions jamais crue possible – Sharon

Qu'il s'agisse de traite à des fins d'exploitation par le travail ou à des fins sexuelles, les victimes traversent différentes phases émotionnelles, qui peuvent inclure, sans s'y limiter : la culpabilité, la honte, la colère et la confusion. C'est peut-être aussi la première fois que quelqu'un d'autre entend parler ou découvre ce qu'un survivant a fait (que ce soit par nécessité ou sous la contrainte), et la possibilité que des amis ou des proches l'apprennent est très angoissante. Il y a également la crainte de la suite des événements et des procédures si les forces de l'ordre sont impliquées, ainsi que de ce qui pourrait se passer si les médias devaient en parler. Les professionnels doivent toujours veiller à ne pas minimiser ces préoccupations lors de leurs interactions avec les survivants. Des phrases telles que « Ne t'inquiète pas, ta famille comprendra » ne sont d'aucune aide et créent de faux espoirs. Il est fortement déconseillé de faire des promesses que vous ne pourrez pas tenir, car cela peut immédiatement briser la confiance et la relation de confiance qui se sont établies.

N'oubliez pas que la priorité est de rappeler à la personne en situation de survie qu'elle est actuellement en sécurité et de valider tous les sentiments et toutes les inquiétudes qu'elle pourrait ressentir. Les personnes en situation de survie ont indiqué qu'il était important que le personnel du foyer reconnaisse qu'il est là pour les soutenir et non pour les contrôler. Cela signifie que le personnel doit suivre les indications des personnes en situation de survie concernant leurs besoins. Comme mentionné précédemment, il s'agit d'un parcours sans fin pour les personnes en situation de survie, sans limite de temps quant à l'endroit où elles souhaitent ou doivent se trouver. Dans le cadre plus large du parcours de guérison, un séjour en centre d'accueil n'est qu'une étape de courte durée pour une personne en situation de survie, ce qui signifie que tout ne sera pas accompli pendant son séjour.

Les survivants ont rappelé aux prestataires de services qu'ils devaient adopter des pratiques tenant compte des traumatismes lorsqu'ils interagissent avec eux. Cela signifie que les prestataires de services doivent être conscients de la manière dont un traumatisme peut se manifester et se présenter. Un défenseur a partagé des expériences dans lesquelles des survivants pouvaient avoir une réaction émotionnelle face à la couleur des cheveux, au vernis à ongles, au ton de voix ou à l'apparence générale d'un membre du personnel, car ces éléments pouvaient leur rappeler des expériences traumatisantes. Il nous appartient, en tant que prestataire de services et professionnels, d'en être conscients et de savoir reconnaître les situations dans lesquelles il serait approprié de confier en douceur la prise en charge à un autre membre du personnel au sein de notre organisation.

Soutien aux Autochtones

Pour apporter un soutien aux survivants autochtones de la traite des êtres humains, il faut adopter une approche holistique et adaptée à la culture, qui tienne compte des expériences et des défis spécifiques auxquels sont confrontées les communautés autochtones. Certains de ces défis spécifiques ont été évoqués dans les sections précédentes de ce guide. Un élément crucial d'une pratique respectueuse des spécificités culturelles réside dans la capacité des intervenants à reconnaître l'impact des traumatismes intergénérationnels et à adapter leurs approches en conséquence.

Pour les survivants autochtones, un soutien adapté à leur culture est essentiel. Des organisations telles que l'Association des femmes autochtones du Canada proposent des ressources adaptées aux femmes autochtones, alliant pratiques de guérison traditionnelles et réseaux de soutien communautaire. Des programmes d'éducation et de sensibilisation visant à autonomiser les communautés et à prévenir l'exploitation sont également nécessaires ; le Centre canadien pour mettre fin à la traite des personnes fournit des formations et du matériel de sensibilisation pour faciliter cette démarche.



Il est important que les Autochtones travaillent avec d'autres Autochtones, afin de s'assurer qu'ils collaborent avec des personnes auxquelles ils s'identifient. – Un survivant autochtone



S'il est important de veiller à ce que les survivantes autochtones aient accès à des services de soutien adaptés à leur culture, il est tout aussi important de suivre les indications de la survivante. Des défenseurs des droits ont indiqué qu'une personne autochtone peut ne pas souhaiter être orientée vers des organismes autochtones pour des raisons liées à sa sécurité personnelle. Dans son rapport intitulé « Indigenous Anti-Human Trafficking Engagement Report 2017-2018 », l'Association des femmes autochtones de l'Ontario a relevé que les survivantes avaient mentionné deux types principaux de services d'accompagnement dont elles avaient le plus besoin : 0 e Avoir une personne de confiance à qui parler ; et bénéficier d'un accompagnement pour faciliter la transition entre leur ancien milieu de travail et une nouvelle vie (PAGE TBD).

1

Avoir quelqu'un en qui on a confiance pour se confier ; et

2

bénéficier d'un accompagnement tout au long du processus de transition entre la vie professionnelle et une nouvelle vie (page 20).

Enfin, il est essentiel de reconnaître que les organismes de services sociaux au Canada se sont historiquement développés dans une optique coloniale, reflétant les valeurs et les priorités de cadres eurocentriques dominants qui marginalisent les perspectives et les besoins des peuples autochtones. Les prestataires de services devraient s'attacher à autonomiser les survivants en les impliquant dans leurs propres plans de prise en charge, renforçant ainsi leur capacité d'action et leur autodétermination, qui sont souvent compromises par les cadres coloniaux. Un élément essentiel de cette approche consiste à intégrer les pratiques traditionnelles autochtones et les méthodes de guérison dans la prestation des services. Cela peut notamment consister à aider les survivantes à participer à des rituels, cérémonies ou pratiques qui font écho à leurs croyances culturelles, ou à en proposer.

Sources : Kaye, 2017 ; Association des femmes autochtones du Canada, s.d. ; Centre canadien de lutte contre la traite des personnes, s.d. ;



Connaissez-vous les organisations autochtones de votre communauté auxquelles vous pourriez vous adresser pour en savoir plus sur la culture, les programmes et les services autochtones ?

Ressources autochtones :

Ressources pour les Autochtones : « Talk for Healing » - 1-888-200-9997 une ligne d'écoute adaptée à la culture et entièrement confidentielle destinée aux femmes autochtones, disponibles en 14 langues dans tout l'Ontario, gérée par l'organisme **« Beendigen Anishinabe Women's Crisis Home & Family Healing Agency »**.

Ligne d'aide Hope pour le bien-être - 1-855-242-3310 une ligne d'aide destinée aux Autochtones de tout le Canada, proposant des services par téléphone et par « chat » en ligne 24 h/24, 7 j/7.

La ligne nationale d'urgence des pensionnats indiens - 1-866-925-4419 une ligne d'assistance indépendante, nationale et gratuite est disponible pour apporter un soutien à toute personne ayant besoin d'aide. Cette ligne est gratuite et accessible 24 h/24, 7 j/7.

La ligne d'assistance canadienne contre la traite des personnes - 1-833-900-1010 la ligne d'assistance fonctionne de manière confidentielle 24 h/24, 365 jours par an. Il s'agit d'un service national offrant un soutien dans plus de 200 langues, dont 27 langues autochtones, accessibles par téléphone, chat, formulaire en ligne et courriel.

Accompagnement des jeunes

Bien qu'il soit rare que les centres d'hébergement de transition fournissent des services de première ligne à un jeune, à moins qu'il ne s'agisse spécifiquement d'un centre d'hébergement pour jeunes, il convient néanmoins de mentionner certaines approches à adopter lors des interactions avec un jeune qui a pu être victime d'exploitation ou en est encore victime.

Quand j'avais cet âge-là, j'ai bien raconté que j'étais allée dans un salon de massage, mais je n'avais aucune idée que j'étais victime de traite. Je ne voulais pas décevoir ma conseillère, je pensais qu'elle se fâcherait contre moi - Sommer

Les survivantes ont expliqué que la plus grande difficulté lorsqu'elles s'adressaient aux professionnels, surtout lorsqu'elles étaient jeunes, tenait au fait que ces derniers se considéraient comme les protecteurs de la survivante qui, en parlant de son expérience, risquait d'être retirée de son environnement actuel. De plus, les survivantes ont expliqué comment on leur avait fait croire que leur situation était normale. L'une d'entre elles s'est souvenue que son trafiquant lui avait dit : « Il me frappe parce qu'il m'aime, et je me disais : « Oui, ça me semble logique. » » Elle tenait à rappeler aux professionnels de l'aide que « à cet âge-là, on est tellement aveuglé et endoctriné que la réalité ne semble pas réelle. Un professionnel peut donc parler jusqu'à en perdre la voix, cela ne changera rien ». Elle a établi un parallèle avec le fait de dire à un adolescent de manger sainement alors qu'il continuera malgré tout à aller chez McDonald's.

Selon les survivantes, ce qui leur a été le plus utile à ce stade, c'était que les prestataires de services fassent preuve de patience et de constance. Le fait de pouvoir voir quelqu'un régulièrement a fait toute la différence, car pour elles, « tant de choses peuvent se passer, même en deux semaines », et disposer d'un espace sûr et d'une personne à qui parler constituait le soutien dont elles avaient besoin.

De plus, au-delà des obligations légales auxquelles tous les prestataires de services doivent se conformer, les survivantes ont expliqué qu'il fallait du temps pour instaurer une confiance suffisante leur permettant de parler de leur expérience, et que mettre en avant le problème ou critiquer leur relation n'aidait en rien. Cela inclut également le manque de respect envers leur partenaire ou le fait de qualifier ce dernier de « trafiquant ». Même si, en tant qu'observateur ou professionnel, on peut percevoir les risques, pour la victime, il s'agit là de sa réalité actuelle.

Au lieu de se concentrer sur le problème, ce qui risquerait d'éloigner la victime, les victimes demandent aux prestataires de services de mettre l'accent sur l'amour de soi et les relations saines, expliquant qu'à cet âge, elles avaient l'impression d'être davantage tournées vers le fait de plaire aux autres, et qu'entendre parler de développement personnel positif revient à planter une graine.

« Il faut du temps pour que les gens se montrent honnêtes, mais même si vous avez des soupçons, prenez ce temps-là : ils vont tout nier » – Sommer

Voici, de la part d'une survivante, une liste des choses à éviter lorsque vous vous adressez à un jeune victime d'exploitation :

- 1** Évitez de manquer de respect à son partenaire/trafiquant
- 2** Ne qualifiez pas son partenaire de « trafiquant »
- 3** Ne remettez pas en cause la relation
- 4** Ne mettez pas le problème en avant
- 5** Sachez reconnaître quand la relation avec votre client ne fonctionne pas et changez de professionnel

Accompagnement des jeunes – Dialoguer avec les proches

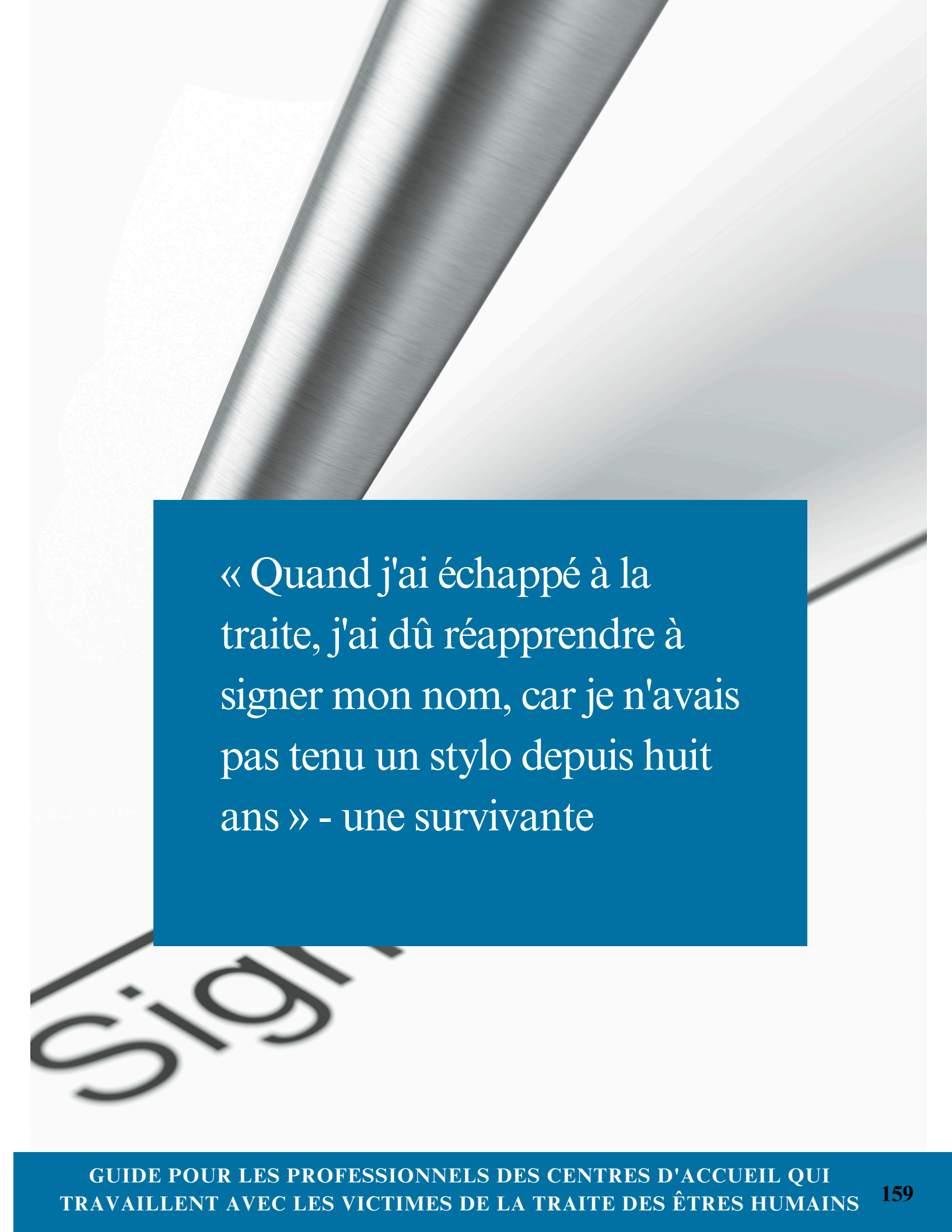
Les conseillers pour l'enfance et la jeunesse de Hiatus House ont évoqué leur expérience dans la conduite d'entretiens avec les proches concernant des soupçons d'exploitation des jeunes et leurs situations de vulnérabilité. Ils ont expliqué que le plus grand défi consistait à mener la discussion de manière à ce que le proche – qui, généralement, sollicite les services du centre d'accueil pour lui-même – ne se sente pas jugé, tout en l'accompagnant dans un processus très délicat susceptible de le mettre sur la défensive. La meilleure approche consiste à fournir des ressources éducatives locales, à expliquer les risques, à élaborer un plan de sécurité avec le tuteur et le jeune, et à encourager ce dernier à solliciter le soutien du personnel du centre d'accueil en établissant une relation de confiance en équipe avec la famille.

Activité 10.6 :

1. Le terme « transfert en douceur » désigne généralement l'orientation d'un usager vers un intervenant d'une autre organisation. Votre organisation cultive-t-elle une culture du « transfert en douceur » ? Dans l'espace ci-dessous, citez quelques raisons pour lesquelles vous estimeriez qu'un transfert en douceur vers un autre membre du personnel serait bénéfique pour un usager.

2. À qui en parleriez-vous et à quoi ressemblerait ce plan ?

Notes:



« Quand j'ai échappé à la traite, j'ai dû réapprendre à signer mon nom, car je n'avais pas tenu un stylo depuis huit ans » - une survivante

Considérations relatives aux services d'hébergement

Jusqu'à présent, ce guide a abordé en détail l'identification des situations d'exploitation et de traite des êtres humains ; toutefois, l'absence d'évaluations d'identification n'est pas la seule lacune dans les services que le personnel des centres d'accueil a relevée. Les prestations de services nécessaires pour soutenir au mieux les victimes de la traite des êtres humains ont également été identifiées comme nécessitant une attention particulière. Ce point a été soulevé par un responsable des services d'hébergement (2021) dans un centre d'accueil pour victimes de violences conjugales, et ce sentiment a été repris par d'autres membres du personnel de centres d'accueil dans deux autres communautés du sud-ouest de l'Ontario. Cela s'explique par le fait que l'identification des victimes n'est que la première étape. Une fois qu'une personne ayant subi la traite a été identifiée, les professionnels doivent être en mesure d'adapter et de fournir les services appropriés. Dans le contexte d'un centre d'accueil, cela peut concerner la manière dont l'accueil est géré, ce à quoi la victime peut s'attendre une fois admis dans un centre d'hébergement d'urgence et la teneur du plan d'intervention.

La littérature actuelle ne définit pas de procédures ni de lignes directrices précises concernant la prestation de services tenant compte des traumatismes, car les travaux existants présentent des lacunes en matière d'interventions au moment de la sortie et après celle-ci, en raison des besoins complexes et spécifiques des survivants. On observe également des incohérences terminologiques d'un auteur à l'autre, ainsi qu'un manque de données concernant l'évaluation des interventions post-sortie, ce qui se traduit par une recherche insuffisante sur les interventions pour étayer les meilleures pratiques. De nombreux articles ont souligné la nécessité d'une formation adéquate des intervenants de première ligne ; cependant, l'accès aux supports de formation semble limité. Cela s'explique peut-être par la nature complexe de la traite des êtres humains, qui nécessite le recours à de multiples modules de formation pour couvrir les nombreux domaines liés à ce phénomène. C'est pourquoi les pages suivantes abordent certains obstacles à la prestation de services identifiés tant par le personnel des centres d'accueil que par les survivants, ainsi que les recommandations de solutions formulées par des experts de terrain et des survivants.

Sources: WECEN Staff, 2021; Manville, 2021; Dell et al., 2019; & Clawson & Dutch, 2008.



Vous ne pourrez peut-être pas aider toutes les victimes et tous les survivants, mais chacun peut faire la différence – Toni



La section suivante invite chaque centre d'accueil à mener une réflexion critique sur ses pratiques actuelles afin d'identifier les changements à mettre en œuvre pour offrir des soins tenant compte des traumatismes. Chaque centre d'accueil et chaque organisation est unique en raison de sa situation géographique, de sa mission et de ses capacités. Il n'est donc pas réaliste de proposer un protocole de service standardisé à l'échelle du Canada.

Processus d'admission

Il est impératif que les intervenants des centres d'accueil comprennent comment la mémoire est affectée dans une perspective tenant compte des traumatismes. Ils doivent comprendre comment le traumatisme, la consommation de substances, le manque de sommeil et la coercition exercée par les trafiquants au fil du temps peuvent affecter la mémoire. Les victimes de la traite des êtres humains peuvent ne pas être d'humeur à partager leur expérience ou leur traumatisme, ou éprouver une méfiance générale envers les intervenants de première ligne, ce qui les conduit à hésiter à se confier et/ou à dissimuler des informations. Cela dit, une victime de la traite des êtres humains peut ne pas sembler disposée à fournir des informations ou donner l'impression d'en cacher certaines en raison d'obstacles externes et psychologiques qui influencent sa capacité à se souvenir des événements dans leur intégralité. Cela peut se traduire par la capacité à se souvenir de détails très précis des événements ou par l'incapacité totale à se souvenir de certaines expériences. Il est essentiel que les intervenants des centres d'accueil tiennent compte des besoins de la personne prise en charge lors de l'évaluation initiale, car celle-ci peut retraumatiser la victime si celle-ci n'est pas prête, ne se sent pas en sécurité ou n'est pas à l'aise avec l'intervenant chargé de l'accueil.

Sources: Manville, 2021; Sopp et al., 2019; & Clawson & Dutch 2008.



Je ne me souvenais même plus de mon nom. Mon trafiquant m'a obligée à changer de nom toutes les deux semaines pendant huit ans – Caroline



Les procédures d'admission exigent généralement aux clients de fournir un volume important d'informations dans le cadre des obligations en matière de santé et de sécurité (telles que les allergies, les diagnostics et d'autres renseignements permettant d'évaluer les risques). Cela signifie qu'elles peuvent s'avérer assez longues et, sans que ce soit de leur faute, les prestataires de services finissent par se concentrer sur la constitution de ces dossiers obligatoires. Des survivantes ont évoqué leur procédure d'admission au centre d'accueil ; l'une d'entre elles a raconté que la sienne avait duré un peu plus de deux heures, ce qui l'avait épuisée.



« J'étais tellement fatiguée à ce moment-là que je ne me souvenais même plus de mon nom » – Toni



Activité 10.7 :

1. Réfléchissez au processus d'accueil actuel de votre refuge ou de votre organisation. Utilisez l'espace ci-dessous pour dresser la liste des documents ou tâches dont la réalisation est absolument indispensable, et de ceux qui peuvent être mis en attente.

2. À qui pouvez-vous vous adresser et quelles seraient les étapes à suivre pour mettre en œuvre ce changement ?

3. Proposez-vous actuellement des objets réconfortants dans le cadre de vos procédures d'accueil ou d'entretien, que les victimes peuvent tenir dans leurs mains et/ou manipuler pour se calmer ? Énumérez quelques objets qui seraient actuellement disponibles dans votre refuge et au sein de votre communauté.

Chambres et partage

En fonction de la capacité d'accueil du foyer et de sa configuration physique, il n'est pas toujours possible de proposer aux bénéficiaires de choisir leur chambre ou de la partager. Cependant, les survivantes ont indiqué que disposer de cette option ferait une énorme différence dans leur séjour. Une survivante a expliqué qu'elle n'appréciait pas l'environnement surpeuplé des centres d'accueil et qu'elle restait dans sa chambre pour être seule. Elle a également mentionné que la tendance à accumuler de la nourriture était courante chez les survivantes de la traite des êtres humains, car elles n'avaient peut-être pas eu accès à la nourriture ni à un choix alimentaire auparavant. Elle a souligné que c'est pour cette raison qu'il est également important que les centres d'accueil permettent aux résidentes de prendre leurs repas dans leur propre chambre, afin de s'intégrer progressivement aux autres résidentes du centre.

Activité 10.8 :

1. Que pouvez-vous proposer à un client qui s'enregistre dans votre centre d'hébergement en matière de chambres, de colocation et de règles d'hébergement ?

Réfléchissez à vos règles actuelles : quelles sont celles qu'il est absolument nécessaire de respecter et lesquelles peuvent être légèrement assouplies pour permettre certaines adaptations ?



Votre centre d'hébergement dispose-t-il actuellement d'un protocole permettant d'effectuer des visites de contrôle auprès des résidents dans leur chambre, selon les besoins ? Comment cela se déroule-t-il concrètement ? Comment cette procédure est-elle communiquée et consignée afin que chaque équipe en soit informée ? Comment cela est-il expliqué au résident et comment se déroule chaque visite de contrôle ?

- Le résident a-t-il participé à l'élaboration d'un planning de visites de contrôle ?
- A-t-il pu décider de la manière dont ces visites se déroulent ? En particulier si elles ont lieu la nuit ?

Notes:

Période de repos

Les survivants qui viennent de sortir de ce milieu peuvent avoir besoin de jusqu'à 18 mois de repos et d'une année de travail sur leur expérience et de guérison avant d'être prêts à s'inscrire à un programme de traitement ou d'accompagnement psychologique. Une étude menée par Dell et al. (2019) s'est penchée sur le syndrome de stress post-traumatique (SSPT) en tant que trouble de la mémoire, ainsi que sur l'impact de la privation de sommeil. L'étude a révélé que la privation de sommeil affectait le codage de la mémoire et contribuait à une augmentation des souvenirs intrusifs, entraînant un sentiment accru de détresse. Les troubles du sommeil et les traumatismes allant de pair, un sommeil suffisant améliore également le traitement de la mémoire et la remémoration des souvenirs traumatiques dans leur contexte. Il est important de noter que la privation de sommeil est également une tactique utilisée par les trafiquants pour maintenir leur contrôle sur les victimes. L'épuisement rend une personne plus vulnérable à la manipulation, car il altère son jugement. C'est pourquoi les défenseurs encouragent les survivants à se reposer autant que possible lorsqu'ils sortent de l'exploitation. Lorsque les survivants peuvent se reposer, leur cerveau peut commencer à organiser leurs souvenirs afin de faire la distinction entre les souvenirs intrusifs et le sentiment d'urgence lié à la menace perçue associée à ces souvenirs. Cela permet à la victime de reconnaître qu'il s'agit d'un souvenir et de le traiter comme tel. C'est pourquoi il est crucial que les centres d'accueil commencent à modifier leur culture d'entreprise et leurs procédures afin de reconnaître qu'une personne se présentant dans leur établissement peut ne pas disposer de la lucidité mentale nécessaire pour fournir les informations requises pour remplir les formalités d'admission, et de mettre en place des périodes de repos pour leurs bénéficiaires.

Cela peut s'avérer difficile en raison des contraintes imposées aux refuges d'urgence concernant la durée du séjour, mais il est important d'examiner comment les refuges proposant des séjours de courte et de longue durée peuvent mettre en place des périodes de repos appropriées. Pour un refuge d'urgence, cela pourrait se traduire par le fait de ne remplir que les documents indispensables et d'indiquer à la survivante qu'elle peut se concentrer sur son repos pendant les 24 à 48 heures suivantes avant de rencontrer le personnel pour entamer la planification de son prise en charge.

Sources: Dell et al., 2019; Kiss & Zimmerman, 2019; & Sopp et al., 2019.



« Quand je suis sortie pour la première fois, je n'ai fait que dormir pendant deux mois » – Survivante



La citation ci-dessus a été fournie par une survivante qui a expliqué à quel point une période de repos est importante, car pour la première fois depuis des années, elle se trouvait dans un endroit suffisamment sûr pour pouvoir dormir sans craindre que quelqu'un n'entre pour lui faire du mal.

Syndrome de stress post-traumatique (SSPT)

Un autre enjeu à prendre en compte est l'impact des traumatismes crâniens et du syndrome de stress post-traumatique (SSPT). Smith et Holmes (2018) abordent la question des traumatismes crâniens et du SSPT dans le contexte de la violence conjugale, en affirmant que « les personnes atteintes de SSPT souffrent quotidiennement de troubles cognitifs au niveau de la mémoire, de la perception et de la motricité (p. 3) ». Bien que l'étude se concentre sur les personnes victimes de violence conjugale, les conséquences neuropsychologiques de la maltraitance et des traumatismes peuvent s'appliquer aux personnes ayant été victimes de la traite des êtres humains.

Les membres du personnel des foyers d'accueil qui ont partagé leurs expériences dans le cadre de ce projet ont soulevé une question délicate : à quoi ressemblerait la prise en charge d'un cas dans un foyer d'accueil si une survivante oubliait constamment ses rendez-vous, avait besoin d'une aide supplémentaire pour les tâches quotidiennes ou présentait des besoins en matière de santé mentale nécessitant davantage de temps individuel avec le personnel ? Quelle serait la meilleure ligne de conduite à adopter du point de vue des capacités disponibles ?

Malheureusement, il n'existe aucun document d'orientation permettant de répondre à ces questions. Après une réflexion collective avec des gestionnaires de cas issus de différents centres d'accueil, un consensus s'est dégagé : le travail doit partir de la personne prise en charge et aller à sa rencontre là où elle se trouve.

Les accompagnateurs ont proposé des idées concernant les rappels aux résidents, telles que l'affichage des emplois du temps dans les dossiers des résidents afin que le personnel soit informé des rendez-vous à venir et puisse les leur rappeler, des procédures de rappel permettant au personnel d'appeler les résidents avant les rendez-vous, de se rendre dans leur chambre pour leur rappeler en personne, ou encore de demander aux résidents de faire le point quotidiennement avec le personnel pour passer en revue leur emploi du temps personnalisé.

Un défenseur rappelle au personnel qu'il faut garder à l'esprit qu'un survivant n'oublie pas délibérément un rendez-vous avec vous par dépit ou pour vous éviter.

Activité 10.9 :

1. De quelles autres manières pouvez-vous, avec vos collègues, surmonter ces obstacles ?

Toxicomanie

Les défenseurs ont évoqué les difficultés rencontrées au fil des ans pour accompagner les survivants par le biais de leurs organisations. Les personnes en situation de survie peuvent avoir d'autres besoins immédiats liés à la consommation de substances, des traumatismes aggravés affectant leur état mental et leur santé physique, des besoins médicaux urgents et des difficultés à acquérir les compétences de base nécessaires à la vie quotidienne. Une question récurrente soulevée lors des discussions avec le personnel des centres d'accueil concernait les difficultés à apporter un soutien adéquat aux personnes en situation de survie souffrant d'un trouble lié à la consommation de substances et qui consomment activement au moment de leur admission dans un centre d'accueil. Le personnel des centres d'accueil a fait part, lors des discussions, du fait que l'absence de lieux de consommation sécurisés ou de protocoles de consommation sécurisée au sein des centres oblige les survivantes à quitter ces derniers pour consommer, ce qui met en danger leur sécurité dans la communauté et compromet leur séjour au centre en raison des règles relatives au couvre-feu, aux sorties nocturnes et à la consommation de substances. Des situations ont été rapportées où des survivantes sont retournées auprès de leur trafiquant, car c'était lui qui leur fournissait l'accès aux substances.

Dépendance aux substances

La dépendance aux substances a également un impact sur les habitudes de sommeil et de repos. Cette dépendance ne peut être traitée par une simple orientation vers un centre de désintoxication ou de traitement de la toxicomanie, car la personne en situation de détresse n'est peut-être pas prête à arrêter de consommer. La littérature actuelle fournit souvent des listes des besoins des personnes en situation de détresse, mais ne donne malheureusement pas de conseils sur la manière de répondre à ces besoins dans le cadre d'un centre d'hébergement d'urgence. À l'heure actuelle, il n'existe aucun protocole standardisé sur la prise en charge de la consommation de substances chez les usagers à l'échelle du Canada, et les centres d'hébergement doivent prendre leurs propres décisions en fonction de ce qui fonctionne le mieux pour eux (en tenant compte des effectifs disponibles, du nombre de lits, de la situation géographique, des partenaires communautaires et de la flexibilité des services communautaires supplémentaires, etc.)

Cela dit, une prise en charge tenant compte des traumatismes qui ne prendrait pas en compte la consommation de substances ne serait pas complète. Répondez aux questions d'activité ci-dessous pour découvrir comment vous pouvez offrir un accompagnement en matière de consommation de substances.

Activité 10.10 :

1. Votre centre d'accueil adopte-t-il une approche fondée sur l'abstinence ? Si oui, citez quelques centres d'accueil situés près de chez vous vers lesquels vous pourriez orienter un usager qui consomme encore activement.

Activité 10.10 (suite) :

2. Citez quelques pratiques de réduction des risques actuellement mises en œuvre au sein de votre organisation.

3. Dans quels domaines votre organisation pourrait-elle améliorer son approche pour accompagner les usagers qui pourraient bénéficier de services de réduction des risques ?

4. Comment ces améliorations pourraient-elles être mises en œuvre ?

Directives

Une question qui a suscité les mêmes préoccupations tant chez le personnel des foyers d'accueil que chez les survivantes concernait l'application des directives des foyers. S'il est important de garder à l'esprit que les survivantes sortent d'environnements dominateurs où elles ne disposaient que de peu, voire d'aucune autonomie, les foyers sont également responsables de la sécurité de tous et du maintien d'un cadre de vie communautaire. Il n'existe pas de réponse claire quant aux directives que les foyers devraient omettre ni quant aux meilleures pratiques à adopter, mais tout comme il est recommandé d'alléger les longues procédures d'admission, les foyers peuvent réévaluer leurs directives actuelles afin d'identifier les points sur lesquels ils peuvent faire preuve de souplesse lorsque cela s'avère nécessaire.

Une survivante a évoqué son expérience dans un refuge où elle avait l'impression que le personnel ne cessait de lui faire des remarques sur ses horaires de sommeil, car elle restait éveillée toute la nuit et préférait dormir pendant la journée, moment où elle se sentait plus en sécurité. Cette survivante a expliqué qu'elle avait été contrainte de travailler de nuit, qu'elle s'était habituée à cet horaire et qu'à ce jour, elle n'acceptait plus que des postes de nuit.

Les autres domaines dans lesquels les survivantes ont déclaré se sentir contrôlées en raison des directives et des politiques étaient les suivants :

- manque de contrôle ou d'autonomie concernant leurs médicaments
- couvre-feux
- horaires de repas fixes
- restrictions alimentaires (autorisation de manger uniquement dans une zone déterminée)
- utilisation du téléphone
- horaires de la laverie
- manque de soutien pendant la nuit
- interdiction de fumer sur place

Activité 10.11 :

1. Utilisez l'espace ci-dessous pour réfléchir à des idées sur la manière dont les directives de votre centre d'accueil peuvent contribuer à réduire la revictimisation.

Notes:

Planification des dossiers

Les professionnels des centres d'accueil ont indiqué ne pas savoir comment procéder pour établir les plans d'intervention lorsqu'ils sont informés d'un cas d'exploitation et/ou de traite des êtres humains. Cela est compréhensible, car la littérature regorge de conseils sur la manière dont nous devrions agir et, pour le rappeler, cette littérature ne tient pas compte du contexte propre aux centres d'accueil ni de l'orientation à court terme de leurs programmes. Le personnel des centres d'accueil est encouragé à élaborer un plan d'intervention comme il le ferait pour n'importe quel usager, en suivant le principe fondamental consistant à aller à la rencontre de l'usager là où il en est. Veillez à inclure la personne survivante dans le processus d'élaboration du plan d'intervention ainsi que dans les réunions de concertation, afin qu'elle garde le contrôle de son plan d'intervention. Cela nous rappelle que les personnes survivantes souhaitent que nous soyons là pour les soutenir, et non pour les contrôler. Si nous ne faisons pas attention, nous risquons de revictimiser les personnes survivantes. Si vous parvenez à élaborer un plan d'accompagnement en gardant cela à l'esprit, vous êtes sur la bonne voie. La section suivante fournira davantage d'informations sur ce que les survivantes attendent de vous dans leurs plans d'accompagnement.

Planification de la sécurité

Les victimes de la traite des êtres humains ont été confrontées à une forme ou une autre de menace, utilisée comme moyen de contrôle et de manipulation. Une victime peut ne pas avoir subi de violences physiques, mais elle peut néanmoins craindre la violence physique pour l'avoir vue de ses propres yeux, en avoir entendu parler par d'autres victimes ou avoir été directement menacée. Elle peut également craindre pour la sécurité de ses proches, car les trafiquants se servent de la sécurité de la famille, des amis et des animaux de compagnie pour forcer leur victime à se plier à leur volonté. Comme déjà évoqué dans la section « interactions », il est important que les professionnels prennent au sérieux ces inquiétudes et ces craintes, et qu'ils travaillent avec la personne ayant survécu à la traite pour élaborer des plans de sécurité visant à la protéger, ainsi que toute personne de son entourage également menacée.

La ligne d'assistance canadienne contre la traite des êtres humains a identifié trois éléments que tout plan de sécurité devrait inclure :

-  1 Identifier les risques actuels et potentiels ainsi que les problèmes de sécurité.
-  2 Élaborer des plans visant à réduire les risques et à prévenir ou limiter les dommages.
-  3 Mettre au point des solutions pouvant être mises en œuvre lorsque la sécurité est menacée.

« La planification de la sécurité doit refléter l'évaluation des risques que fait chaque personne de sa propre situation et de ses préoccupations. Un plan de sécurité a plus de chances d'être mis en œuvre s'il comprend des mesures avec lesquelles la personne se sent à l'aise et qu'elle juge elle-même réalistes » (Ligne d'assistance canadienne contre la traite des êtres humains, 2024).

La mise en place d'un plan de sécurité au sein même de votre refuge est tout aussi importante que l'élaboration d'un plan de sécurité visant à faire face aux risques et aux menaces extérieurs aux murs de votre refuge. Les survivantes ont indiqué se sentir plus en sécurité lorsque le personnel leur présentait les dispositifs de sécurité présents dans le refuge et leur demandait ce dont elles avaient besoin pour se sentir en sécurité pendant leur séjour. Une survivante s'est souvenue avoir dû séjourner dans près de dix refuges différents à travers l'Ontario en l'espace d'un an, car son trafiquant ne cessait de la retrouver. Elle a expliqué que sa situation était si grave que sa sœur n'avait pas pris contact avec elle pendant trois ans, par crainte pour sa propre sécurité. Cette survivante a indiqué que les refuges qui avaient pris le temps de lui demander d'exposer ses préoccupations et de réfléchir ensemble à des solutions pour répondre à ses inquiétudes en matière de sécurité lui avaient permis de se sentir davantage accueillie et en confiance.

En tant que prestataire de services, on peut raisonnablement supposer que vous ne minimisez pas délibérément les préoccupations d'une survivante. Cependant, les survivantes ont fait part, à travers leurs expériences, que les réponses des prestataires de services à leurs préoccupations peuvent avoir un impact négatif, même lorsque ce n'était pas l'intention de ces derniers.



Un autre survivant a expliqué qu'à ce jour, tous ses biens sont au nom de son partenaire, ce qui empêche de le retrouver. Il s'agit ici de déterminer comment vous pourriez collaborer avec ce survivant pour répondre à ses préoccupations en matière de sécurité tout en respectant sa décision de conserver tous ses biens au nom de son partenaire.



Vivre en sécurité, ce n'est pas vivre dans la peur - Toni



Des victimes ont rapporté avoir été victimes de « gaslighting » de la part de professionnels qui leur disaient « vous êtes juste paranoïaque » alors qu'elles estimaient qu'elles prenaient leur sécurité personnelle au sérieux. C'est pourquoi les victimes consultées dans le cadre de l'élaboration de ce guide ont jugé qu'il était primordial que la planification de la sécurité fasse preuve de souplesse.

Activité 10.2 :

1. Maintenant que vous avez terminé cette section, citez quelques façons dont vous pourriez modifier votre approche pour élaborer des plans de sécurité avec vos clients.

2. Comment aborder la question de la sécurité si un client ne perçoit pas les niveaux de risque de la même manière que vous ? Citez quelques façons dont vous aborderiez cette conversation.

Notes:



QUOI

Les besoins des survivants

Cette dernière section vous présente une liste des besoins immédiats identifiés par les survivants pour les accompagner dans leur processus de guérison. Elle comprend également un outil intitulé « Organigramme du parcours de soins intensifs », que vous pourrez compléter en fonction des ressources disponibles dans votre région.

Illustration de la section : Sommer



Illustration de la section fournie par Sommer

L'image de couverture de cette section a été réalisée par Sommer, qui a créé ce collage en début d'année. Elle a adoré le résultat final, car elle a eu le sentiment que cette œuvre mettait particulièrement l'accent sur la nécessité de faire la paix avec le passé.

Je mérite une vie qui vaille la peine d'être vécue et je suis déterminée à ne pas laisser le passé me consumer. Même si je ressens encore beaucoup de ressentiment dans mon cœur, je ne laisserai pas ce qui m'est arrivé définir mon avenir. – Sommer

Les besoins des survivantes

L'organigramme ci-dessous a été élaboré par le groupe d'entraide du WECEN afin d'expliquer aux professionnels des services d'aide quels sont les besoins des survivantes et quelles sont les priorités à respecter. Ce groupe de survivantes souhaite être considéré comme des expertes en raison de leur expérience vécue.



Organigramme du parcours de soins intensifs

L'organigramme du parcours de soins intensifs a été adapté par la Coalition contre la traite des êtres humains de Sarnia-Lambton (comté de Sarnia-Lambton, Ontario). Il a été conçu pour permettre d'accéder aux aides les plus pertinentes à chaque étape de l'interaction avec une victime de la traite des êtres humains ; seules de légères modifications y ont été apportées afin de mieux l'adapter à un public national. Utilisez les espaces prévus dans l'organigramme pour indiquer les services disponibles dans votre région.

L'organigramme est divisé en cinq sections afin de représenter les différentes phases de la crise qu'une personne peut traverser. Les premières phases mettent l'accent sur ce qui a été signalé par les organismes d'aide et les survivants comme étant des besoins ou des attentes « pré-crise » ou « en pleine crise », tandis que les phases suivantes se concentrent sur des besoins ou des attentes moins immédiats ou à plus long terme, qui pourront être pris en charge de manière appropriée une fois que la situation du survivant se sera stabilisée.

Toutefois, le prestataire de services ne doit pas se sentir contraint de respecter ces délais, car il peut s'avérer nécessaire de poser à nouveau les questions à différentes étapes en fonction des besoins et des attentes variés des survivants, et ceux-ci peuvent avoir besoin d'accéder à différents types de soutien selon les étapes. Chaque survivant a un parcours unique ; le parcours de soins d'urgence doit donc être adapté à chaque individu et aux ressources qu'il choisit de solliciter.

Les cinq étapes de l'organigramme sont les suivantes :

1

Étape 1A : Avant la crise

Prise de contact initiale avec le prestataire de services

2

Étape 1B : En situation de crise

Mesures d'intervention

3

Étape 2 : En situation de crise

Mesures d'aide immédiates

4

Étape 3A : Après la crise

Mesures de stabilisation

5

Étape 3B : Après la crise

Mesures d'accompagnement à long terme



**Coalition Against
Human Trafficking**
SARNIA-LAMBTON

Étape 1A :

Avant la crise

Premier contact avec le prestataire de services

Les premiers contacts avec une victime de la traite des êtres humains ou de l'exploitation sexuelle avant la crise sont extrêmement importants pour instaurer un climat de confiance et établir une relation de confiance. Il peut s'agir des seules interactions qu'aura la victime avec les personnes capables de lui apporter le soutien dont elle a besoin et qui pourraient l'aider à prendre la décision de quitter la situation d'exploitation. De plus, ce soutien contribuera à limiter les préjudices subis par la victime pendant qu'elle se décide à solliciter ou non une intervention.

Statistiquement, il faut environ sept interactions positives avec un prestataire de services avant qu'une victime ne prenne la décision de sortir de cette situation ; il est donc crucial d'offrir ce soutien de manière cohérente, répétée, avec empathie et sans jugement.

Enfin, il est important de noter qu'à ce stade, une victime peut ne pas se considérer comme ayant été « victime de traite » ; elle peut considérer son trafiquant comme son « petit ami » et ne pas reconnaître que ce qui lui arrive constitue un crime. Veillez à ne pas lui coller d'étiquette ni à essayer de la contrôler. Cette étape consiste à établir des relations de confiance afin que, lorsque la victime sera prête à sortir de cette situation, elle dispose des ressources et des contacts vers lesquels se tourner.



Phase 1A : Avant la crise

Première prise de contact avec le prestataire de services

PENSEZ-Y TOUJOURS : ont-ils besoin d'un interprète ?

Langue MCIS

Services de traduction et d'interprétation multilingues

Sont-ils en sécurité ? Leur famille, leurs amis, leurs enfants et leurs animaux de compagnie sont-ils en sécurité ?

Numéro d'urgence 911

Société d'aide à l'enfance

Services d'aide aux victimes

Ont-ils moins de 16 ans, ou ont-ils à leur charge des personnes de moins de 16 ans ? Il faut contacter les services de protection de l'enfance si les mineurs ont moins de 16 ans et qu'il existe des inquiétudes concernant leur sécurité et leur bien-être, ou s'ils sont victimes d'exploitation sexuelle ou exposés à ce risque.)

Société d'aide à l'enfance

Ont-ils besoin d'une prise en charge médicale immédiate ?

Numéro d'urgence 911

Hôpitaux de la région :

Souhaitent-ils faire intervenir la police à ce stade

(*Veillez à ce qu'ils sachent qu'ils ont la possibilité de refuser l'intervention de la police (s'ils ont plus de 16 ans)

Numéro d'urgence 911

Do they want access to sexual health products and services?
(Condoms, Lubricant, Oral Contraceptives, Pregnancy Support, STI Testing & Treatment, Counselling, etc.)

Souhaitent-ils avoir accès à du matériel de consommation plus sûr, à des services de conseil en matière de toxicomanie ou à un accompagnement à la désintoxication ?

Services d'aide aux victimes

Souhaitent-ils recevoir un sac à dos contenant des articles pour préserver leur dignité, des produits liés à la santé sexuelle et des ressources d'urgence ?

Est-ce qu'ils cherchent un endroit sûr où passer la nuit ?

Etape 1A : Avant la crise (suite)

Première prise de contact avec le prestataire de services

Souhaitent-ils des équipements de sécurité pour leur logement ou des réparations suite à des dégâts causés par une effraction ?
(Serrures de fenêtres et de portes, verrous, judas, etc.)

Services d'aide aux victimes

Souhaitent-ils bénéficier d'un soutien immédiat ou d'un accompagnement ?

Services d'aide aux victimes

Société d'aide à l'enfance (>16)

Souhaitent-ils obtenir des numéros à contacter en cas d'urgence ou de crise ?

CMHA

Ligne d'assistance nationale contre la
traite des êtres humains

**Veillez à ce qu'ils sachent qu'ils ont la possibilité de refuser l'intervention de la police (s'ils ont plus de 16 ans).*

Notes:



Notes:

Étape 1B :

En situation de crise

Aides à l'intervention

Les aides à l'intervention sont destinées à fournir les ressources dont une victime pourrait avoir besoin dans les premières heures suivant son départ d'une situation d'exploitation. À ce stade, la victime étant en situation de crise, elle peut être en état de choc ou incapable d'identifier ce dont elle a besoin ou ce qu'elle souhaite. Au tout début, les situations de crise se manifestent souvent par cycles chez les survivants, car le traumatisme qu'ils ont subi peut s'intensifier et se déclencher à nouveau de manière incontrôlable. Donnez-leur l'espace et le temps dont ils ont besoin pour répondre aux questions et faire des choix quant à ce qu'ils souhaitent faire. S'ils y consentent, il est très utile de contacter l'une des personnes de soutien à court terme répertoriées dans cette étape, qui est formée pour accompagner les survivants en situation de crise. Veillez également à répondre aux besoins fondamentaux de la victime durant cette phase, car elle peut se sentir submergée par les interactions avec les prestataires de services. Il est tout à fait acceptable de faire une pause dans les questions afin que la victime puisse se ressaisir et revenir quelques heures ou quelques jours plus tard, lorsque cela sera moins traumatisant pour elle. Enfin, assurez-vous que la victime soit traitée avec dignité et qu'elle ait accès à de la nourriture, à un abri, à des vêtements propres et qu'elle ait la possibilité de se reposer si elle le souhaite.

Remarque : si la victime souhaite recueillir des preuves médico-légales d'une agression, le professionnel doit lui indiquer qu'il est préférable de recueillir ces preuves avant de se laver ou de se changer.



Étape 2 :

En situation de crise

PENSEZ-Y TOUJOURS : ont-ils besoin d'un interprète ?

Langue MCIS

Services de traduction et d'interprétation multilingues

Sont-ils en sécurité ? Leur famille, leurs amis, leurs enfants et leurs animaux de compagnie sont-ils en sécurité ?

Numéro d'urgence 911

Société d'aide à l'enfance

Services d'aide aux victimes

Ont-ils moins de 16 ans, ou ont-ils à leur charge des personnes de moins de 16 ans ? Il faut contacter les services de protection de l'enfance si les mineurs ont moins de 16 ans et qu'il existe des inquiétudes concernant leur sécurité et leur bien-être, ou s'ils sont victimes d'exploitation sexuelle ou exposés à ce risque.)

Société d'aide à l'enfance

Ont-ils besoin d'une prise en charge médicale immédiate ?

Numéro d'urgence 911

Hôpital ou service des urgences le plus proche :

Ont-ils consommé ou reçu des substances récemment ? Souhaitent-ils bénéficier d'un accompagnement pour arrêter de consommer ?

Numéro d'urgence
911

Hôpital ou service des
urgences le plus proche

Services d'aide aux victimes
(Financement de la
remise en état à frais)

Services liés à la toxicomanie et à
la désintoxication dans la région

Courent-ils un risque immédiat de se faire du mal ou de faire du mal à autrui ?

Numéro d'urgence
911

Hôpital ou service des urgences le plus
proche

Lignes de
détresse

CMHA

Ont-ils quelqu'un sur qui compter pour les aider dans l'immédiat, à court terme ?

Ont-ils immédiatement accès à de la nourriture, à des vêtements et à des produits d'hygiène personnelle ? Souhaitent-ils bénéficier d'une aide financière immédiate ?

Services d'aide aux
victimes

Salvation
Army

Do they want police involvement at this point?

Si la réponse est « non », passez à la section « Aides immédiates » et ignorez celles qui ne sont pas accessibles sans l'intervention de la police.

Remarque : si vous avez moins de 16 ans, veuillez contacter la police et la Société de protection de l'enfance.

Notes:

Étape 2 :

En situation de crise

Aides immédiates

Les aides immédiates de la deuxième étape sont celles auxquelles une victime peut souhaiter avoir recours afin d'assurer sa sécurité, souvent au cours des premiers jours ou des premières semaines suivant l'intervention. Les victimes se trouvent encore en situation de crise à ce stade, mais elles ont besoin d'accéder à des services qui leur permettront de se stabiliser (par exemple, un logement, un accompagnement psychologique, une aide juridique, un soutien financier, etc.). Ces questions et ces aides visent à dresser un inventaire exhaustif de tous les services dont une victime pourrait avoir besoin pour progresser vers cette stabilisation.

En raison de la diversité de leurs situations, elles peuvent souhaiter bénéficier de nombreux soutiens potentiels ou seulement de quelques-uns. Elles peuvent également souhaiter bénéficier du soutien de groupes spécifiques auxquels elles s'identifient personnellement, ce qui leur permet de surmonter leur crise au sein d'une communauté où elles se sentent en sécurité et acceptées. Si un groupe auquel la victime s'identifie ne figure pas actuellement dans le parcours de soins d'urgence, essayez de rechercher ce groupe afin d'identifier les services appropriés.



ÉTAPE 2 : En situation de crise

Aides immédiates

PENSEZ-Y TOUJOURS : ont-ils besoin d'un interprète ?		
Langue MCIS	Services de traduction et d'interprétation multilingues	
Souhaitent-elles obtenir des preuves médico-légales en cas de violence conjugale ou d'agression sexuelle ? Souhaitent-elles passer des tests de dépistage des IST ou de grossesse ? Souhaitent-elles avoir accès à la contraception ou à la pilule du lendemain ?		
Disposent-ils d'un hébergement sûr et immédiat ?		
Options de logement hors de la région *D'autres options hors région sont disponibles sur recommandation de ces établissements :		
Souhaitent-ils bénéficier d'une prise en charge immédiate pour les personnes à leur charge – enfants, personnes âgées, adultes à charge ou animaux de compagnie ?		
Société d'aide à l'enfance	Services d'aide aux victimes	Société protectrice des animaux
Souhaitent-ils bénéficier d'un accompagnement ?		
Société d'aide à l'enfance	Services d'aide aux victimes	
Souhaitent-ils bénéficier d'un accompagnement psychologique en situation de crise ? (Lignes d'écoute 24h/24 ou lieux proposant un accompagnement psychologique immédiat en situation de crise)		
Services d'aide aux victimes		
Souhaitent-ils un nettoyage de scène de crime ou l'effacement de graffitis ? Souhaitent-ils des équipements de sécurité pour leur domicile (serrures, judas) ou des réparations suite à une effraction ?		
Services d'aide aux victimes		
Sont-elles enceintes ? Souhaitent-elles bénéficier d'un suivi prénatal ? Avoir accès aux services d'une doula ? Souhaitent-elles envisager les différentes options liées à la grossesse ?		
Société d'aide à l'enfance		

Étape 2 : En pleine (suite)

Aides immédiates

Ont-ils des besoins médicaux, dentaires ou ophtalmologiques non urgents ?

Services d'aide aux victimes

Ont-ils des pièces d'identité ? Ont-ils besoin de faire remplacer leurs documents officiels ?

Services d'aide aux victimes

Services Canada

Risquent-ils d'être expulsés ?

Citoyenneté et Immigration Canada

Agence des services frontaliers du Canada

Souhaitent-ils bénéficier d'une assistance juridique ?

Services d'aide aux victimes

Souhaitent-ils bénéficier d'un accompagnement spécifique aux personnes 2SLGBTQ+ ?

**Souhaitent-ils bénéficier de services et d'un accompagnement adaptés sur le plan linguistique et culturel ?
(certains services sont situés hors de la région)**

Ont-ils besoin d'un soutien spirituel ?

Souhaitent-ils bénéficier d'un soutien financier ?

Services d'aide aux victimes

Souhaitent-ils bénéficier d'un accompagnement des victimes et des témoins, d'un soutien à la réunification familiale ou d'une aide pour faire face aux menaces pesant sur leur famille ou leurs amis?

Services d'aide aux victimes

Fonds « Defend Dignity » pour les survivants

Notes:

Étape 3A :

Après la crise

Mesures de stabilisation

Les mesures de l'étape 3 sont destinées à être mises en place une fois que la personne a retrouvé une certaine stabilité et que la crise est derrière elle. Il n'y a pas de délai fixe pour cette stabilisation : cela peut prendre une à deux semaines, six mois, un an, voire plus. Cela varie d'une personne à l'autre en fonction du traumatisme qu'elle a subi et de la résilience qu'elle a développée.

Parmi les signes de stabilisation, on peut citer le fait que la personne en situation de survie présente moins d'épisodes de crise, ne consomme pas de substances, a établi une relation positive avec les prestataires de services et recourt régulièrement aux aides communautaires. Il est également utile de se référer aux « étapes de Chance » pour évaluer où en est la personne en situation de survie dans son parcours de réflexion. Par exemple, se trouve-t-elle à l'étape de l'action ou a-t-elle besoin d'une stabilisation supplémentaire ?

En fin de compte, ce n'est pas un échec si le client accède à certains des services de la troisième étape puis rechute dans une situation de crise. En réalité, cela doit être anticipé. Le professionnel doit offrir un soutien constant et sans jugement, et faire de son mieux pour aider la ou les personnes de référence à comprendre le cycle des réactions traumatiques que la personne a vécues, et les encourager à adapter leur prestation de services en conséquence.



ÉTAPE 3A : Après la crise

Supports de stabilisation

PENSEZ-Y TOUJOURS : ont-ils besoin d'un interprète ?		
Langue MCIS	Services de traduction et d'interprétation multilingues	
Souhaitent-ils bénéficier d'un accompagnement psychologique régulier ?		
Services d'aide aux victimes		
Ont-ils besoin d'un moyen de transport ?		
Services d'aide aux victimes	Croix-Rouge	
Souhaitent-ils avoir accès, en dehors des situations d'urgence, à de la nourriture, des vêtements, des effets personnels, des articles d'ameublement ou un casier de stockage ?		
Salvation Army	Habitat for Humanity Restore	Services d'aide aux victimes
Souhaitent-ils bénéficier d'un logement de transition ? (D'une durée maximale de 2 ans)		
CMHA	Services d'aide aux victimes	
Souhaitent-ils pouvoir compter sur un interlocuteur attitré ?		
CMHA	Société d'aide à l'enfance	
Souhaitent-ils bénéficier d'un accompagnement pour acquérir des compétences de la vie quotidienne ?		
Souhaitent-ils avoir accès à des groupes d'entraide ou à des groupes communautaires destinés aux victimes d'agressions sexuelles et de violences conjugales ?		
Souhaitent-ils bénéficier d'un accompagnement à l'emploi ?		

Phase 3A : Après la crise^{suite}

Supports de stabilisation

Souhaitent-ils bénéficier d'un accompagnement scolaire ?

Souhaitent-ils bénéficier d'une aide à la garde d'enfants ou d'un soutien pour les adultes à leur charge ? (lorsqu'on est à la recherche d'un emploi ou d'une formation)

Notes:



Étape 3B :

Après la crise

Soutien continu

Le soutien continu proposé à l'étape 4 correspond aux services et ressources auxquels une victime devra pouvoir accéder de manière régulière et à long terme. Certaines de ces aides sont de nature transitoire, comme les services de réinstallation ou d'accompagnement psychologique destinés à les aider à rester en sécurité et à surmonter leur expérience. D'autres visent à les aider à guérir et à tourner la page sur ce qu'ils ont vécu afin de se reconstruire une vie tout en réparant certains des préjudices subis. Ces aides leur permettent d'accéder à des ressources pour poursuivre leurs études, trouver un emploi et créer des réseaux de soutien à long terme pour eux-mêmes et leurs proches.



ÉTAPE 3B : Après la crise

Accompagnements continus

PENSEZ-Y TOUJOURS : ont-ils besoin d'un interprète ?

Souhaitent-ils bénéficier de soins dentaires ?

Services d'aide aux victimes

Souhaitent-ils faire recouvrir ou effacer un tatouage ?

Services d'aide aux victimes

Fonds « Defend Dignity » pour les survivants

Souhaitent-ils bénéficier d'un accompagnement en matière d'immigration ou de réinstallation ?

Services frontaliers du Canada

Immigration Canada

Leurs amis et/ou leur famille ont-ils besoin d'aide ?

Sont-ils sur le point de quitter la région et souhaitent-ils être orientés vers des services d'aide aux victimes dans d'autres régions ?

Souhaitent-ils bénéficier d'un accompagnement continu ?

Services d'aide aux victimes

Souhaitent-ils bénéficier d'un accompagnement psychologique continu pour faire face à leur traumatisme ?

Souhaitent-ils bénéficier d'un accompagnement ou de programmes de lutte contre la dépendance à long terme ?

Phase 3B : Après la crise suite

Souhaitent-ils bénéficier d'un accompagnement ou de programmes de santé mentale à long terme ?

CMHA

Souhaitent-ils bénéficier de conseils financiers ? (Gestion budgétaire, conseil en matière de crédit, aide fiscale)

Credit Canada - Solutions de gestion de la dette

Souhaitent-ils bénéficier d'un accompagnement juridique continu ?

Services de police

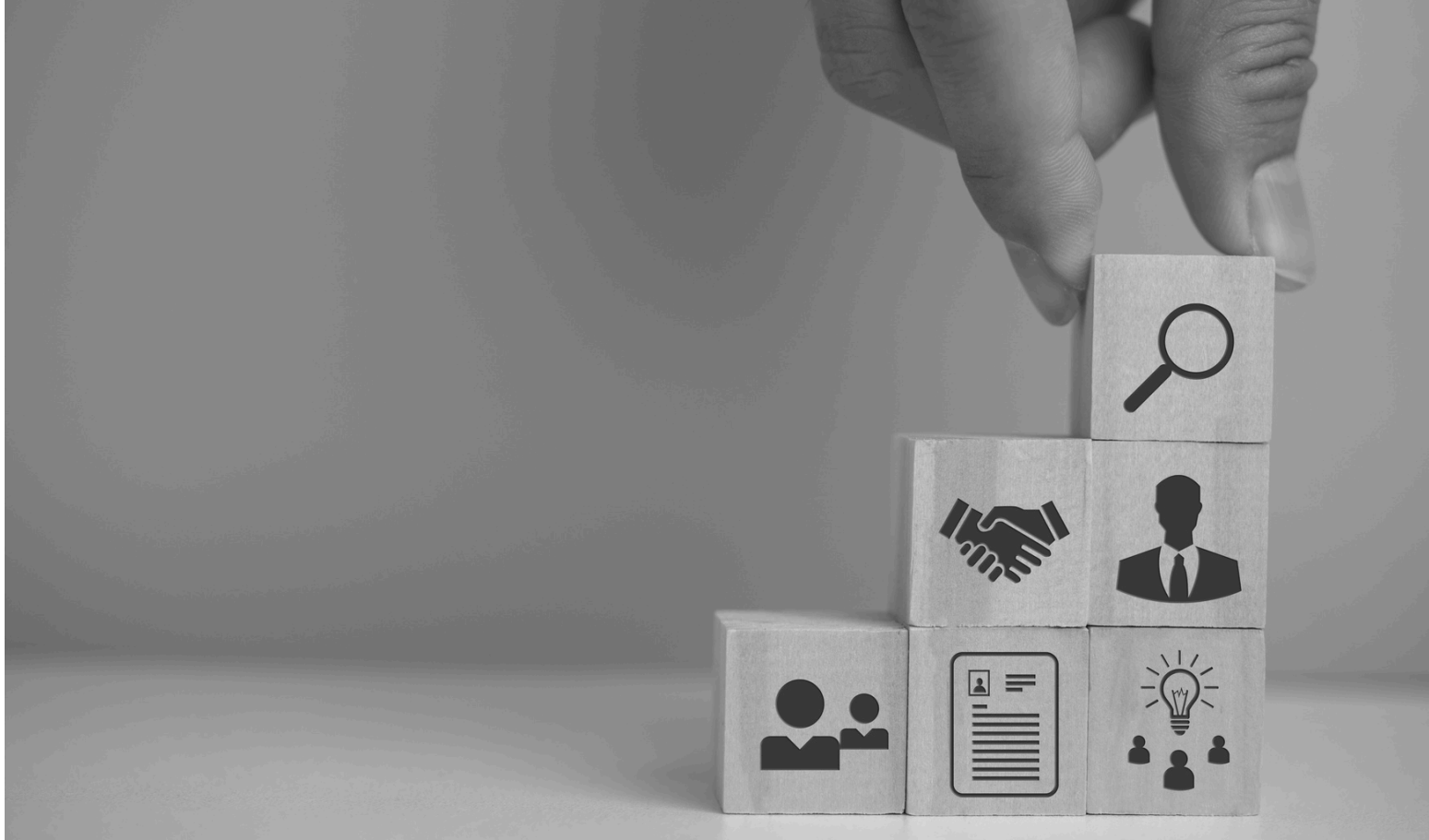
Notes:



Activité 11.1 :

Lorsqu'on envisage des services d'accompagnement pour des personnes, il est important d'aller à la rencontre de nos clients là où ils se trouvent. Cela peut signifier que, même si certains services sont les mieux adaptés à la situation de nos clients, le parcours et les circonstances de chacun peuvent rendre difficile pour la personne de faire confiance à ces services. Par exemple, l'origine ethnique ou le parcours personnel d'une personne peuvent l'amener à se méfier de services tels que les forces de l'ordre ou les professionnels de la protection de l'enfance.

Utilisez l'espace ci-dessous pour noter les alternatives tenant compte des traumatismes et adaptées à la culture que vous pouvez proposer à un client qui n'est pas à l'aise à l'idée de rencontrer les forces de l'ordre et/ou les agents de la protection de l'enfance.



Ressources communautaires

La liste des ressources communautaires varie d'un centre d'accueil à l'autre, en fonction de la mission de chaque centre et des services disponibles au niveau municipal et provincial. Le personnel des centres d'accueil doit connaître les services disponibles afin de s'y retrouver dans les différents dispositifs et d'accompagner au mieux les victimes.



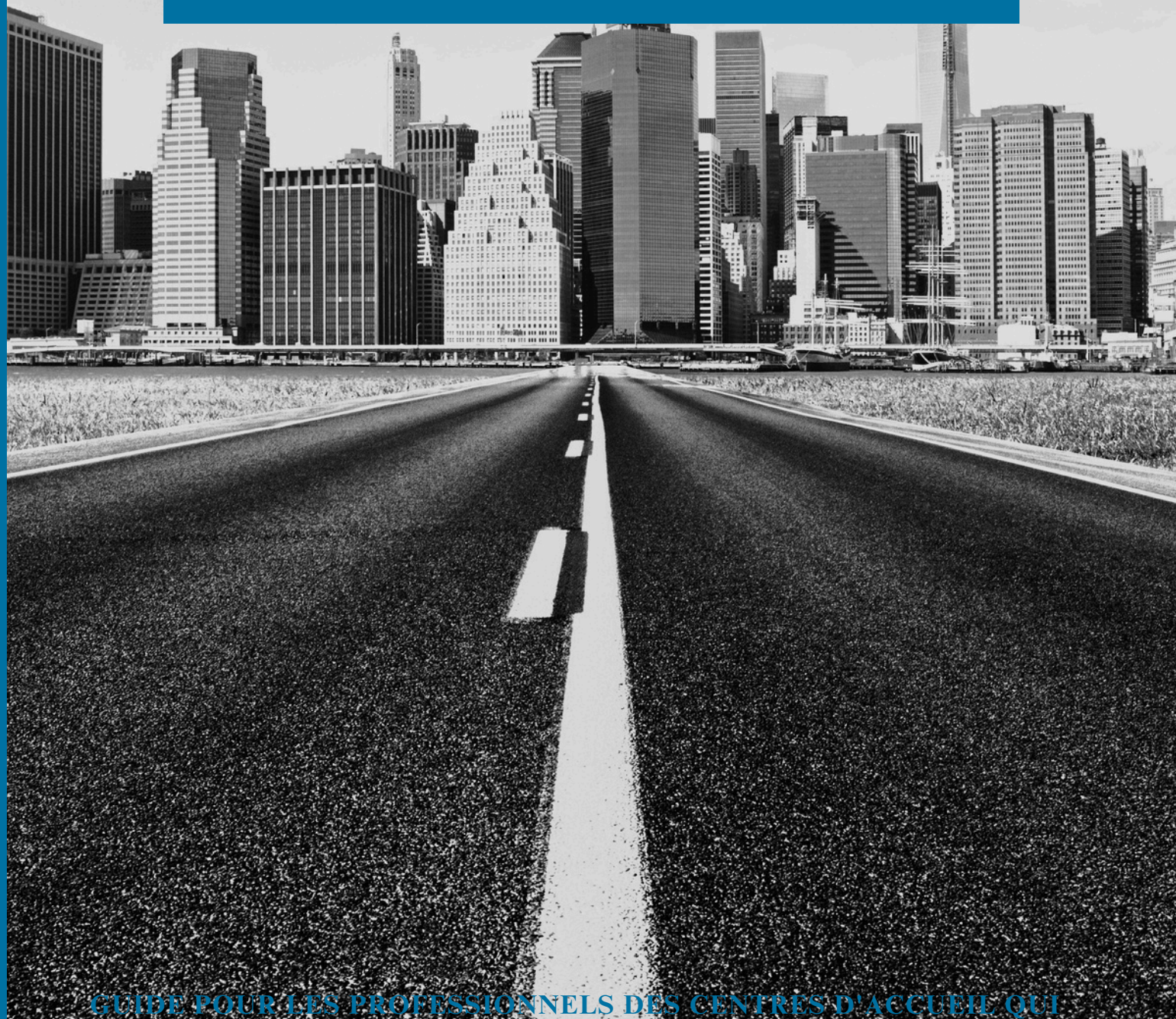
Y a-t-il des sections du diagramme que vous avez laissées vides ? Si oui, à qui pouvez-vous vous adresser pour les compléter ? Si une ressource n'est pas disponible dans votre région, existe-t-il des ressources en ligne susceptibles d'aider vos usagers ?

En tant que prestataires de services, nous devons connaître les ressources disponibles dans nos communautés afin de pouvoir orienter les usagers, collaborer, fournir une prise en charge globale, intervenir en cas de crise et défendre les intérêts de nos usagers. Le fait d'être bien informés sur les ressources communautaires permet aux prestataires de services de mieux servir leurs clients, de favoriser la collaboration avec d'autres organisations et de militer en faveur d'un changement positif au sein de leurs communautés.

LA FIN

Réflexions finales

Vous avez parcouru ce guide jusqu'au bout ; il ne vous reste plus qu'une dernière activité à réaliser. Au début du guide, on vous avait demandé de réaliser l'activité 1.0. La page suivante vous posera les mêmes questions que celles de l'activité 1.0. Répondez aux questions et comparez vos réponses pour voir si elles ont évolué.



Activité 1.1 :

1. Lorsque vous entendez l'expression « traite des êtres humains », quelle est votre première pensée ? À vos yeux, qui sont les victimes de la traite des êtres humains ?

2. Dans quelle mesure pensez-vous être capable d'identifier des situations d'exploitation, et pourquoi ?

3. Réfléchissez au processus d'accueil et aux directives en vigueur dans votre centre d'hébergement. Comment les victimes font-elles part de leurs expériences de traite, et dans quelle mesure vous sentez-vous à l'aise pour travailler avec des survivants de la traite des êtres humains dans le cadre d'un centre d'hébergement ?

Activité 1.1 Suite:

4. Quels sont, selon vous, les principaux enseignements à retenir maintenant que vous avez terminé la lecture de ce guide ?

5. Sur quels aspects de la lutte contre la traite des êtres humains aimeriez-vous en savoir plus, et où pouvez-vous trouver des ressources ou du matériel de formation à ce sujet ?

ANNEXE A

Présentation du projet

Comment ce projet a-t-il commencé ?





Introduction au projet

En 2019, le Canada a annoncé sa Stratégie nationale de lutte contre la traite des personnes, une stratégie quinquennale s'appuyant sur les efforts fédéraux existants visant à renforcer le soutien et les services offerts aux victimes et aux survivants de la traite des personnes afin qu'ils puissent reprendre le contrôle de leur vie et retrouver leur indépendance (Sécurité publique Canada, 2019). L'un des axes prioritaires de la stratégie nationale consiste à « améliorer la capacité des fonctionnaires et du personnel de première ligne dans les secteurs clés à identifier, détecter et protéger les victimes et les survivants » (Sécurité publique Canada, 2019). Dans le cadre de cette initiative, 57 millions de dollars sur cinq ans ont été alloués à cette stratégie nationale et au ministère des Femmes et de l'Égalité des genres. Le Canada (FEGC) a reçu 10 millions de dollars à compter de 2020, puis 2 millions de dollars par an pour développer l'initiative « Continuum de soins, de prévention et d'interventions pour les populations vulnérables » (Condition féminine Canada, 2020), qui financera les organisations éligibles afin de :

1. élaborer, mettre en œuvre et tester des programmes de prévention innovants destinés aux populations à risque, notamment les femmes et les filles, les femmes et les filles autochtones, les personnes LGBTQ2+ et non binares, ainsi que les enfants et les jeunes ; et
2. élaborer, mettre en œuvre et tester des interventions innovantes à court terme s'inscrivant dans un continuum de soins afin d'accompagner les survivants dans leur sortie de la traite des êtres humains, leur réintégration au sein de leurs communautés et le début de leur processus de guérison et de rétablissement (Condition féminine Canada, 2020).

Ce financement a donné lieu à l'initiative de FEGC intitulée « Intervention efficace auprès des survivants de la traite des êtres humains ayant recours à des services d'hébergement ».



Women and Gender
Equality Canada

Femmes et Égalité
des genres Canada

Canada 



Photo prise par Blackburn News

Hiatus House

Hiatus House est actuellement un centre d'accueil d'urgence situé à Windsor, en Ontario, qui offre un hébergement, un accompagnement et des services de proximité aux femmes et aux personnes à leur charge qui déclarent être victimes de violences conjugales et de traite des êtres humains. Bénéficiaire d'une subvention FEGC dans le cadre du projet « Intervention efficace auprès des survivantes de la traite des êtres humains ayant recours aux services d'hébergement », Hiatus House travaille en partenariat avec Legal Assistance of Windsor (LAW), l'organisation chef de file du WECEN* (Windsor Essex Counter Exploitation Network), ainsi qu'en collaboration avec d'autres partenaires, afin de développer et de fournir des services communautaires spécialisés et coordonnés aux survivantes de la traite des êtres humains dans l'ensemble du comté de Windsor-Essex. Ce manuel explique comment Hiatus House a élaboré et mis en œuvre des pratiques prometteuses, notamment l'élaboration de lignes directrices et d'outils destinés à aider les professionnels des centres d'accueil et les partenaires associés travaillant avec les victimes de la traite des êtres humains à approfondir leurs connaissances et à renforcer les mesures de soutien visant l'autonomisation des femmes sans statut, réfugiées, immigrées et issues de minorités ethniques.



WECEN WINDSOR-ESSEX COUNTER
EXPLOITATION NETWORK

* **WECEN était auparavant connu sous le nom de WEFiGHT (Windsor Essex Fights the Growth of Human Trafficking). WEFiGHT était le nom du partenaire signataire au lancement de ce projet et a changé de nom pour devenir WECEN en février 2022.

Notes:

The background of the page is a grayscale photograph of a spiral-bound notebook. The notebook is open, and the spiral binding is visible on the left side. A blue rectangular text box is overlaid on the right side of the notebook. The text is in white, and the overall layout is clean and professional.

ANNEXE B

Comment en sommes-nous arrivés là ?

Ce guide a été élaboré en s'appuyant sur la littérature actuelle, sur des consultations avec des survivantes et sur les retours d'expérience des professionnels des centres d'accueil. Tous ces éléments ont été pris en compte et évalués, ce qui a abouti à la création de la deuxième version du guide. La section suivante retracera le processus qui nous a menés jusqu'ici.



Méthodologie

- analyse documentaire
- entretiens
- enquêtes d'évaluation des processus
- tests avant et après
- comités de partenaires communautaires

Ce projet a débuté par une analyse documentaire visant à identifier les lacunes en matière d'information et à affiner le champ d'action afin de déterminer les besoins les plus urgents du personnel des foyers d'accueil. Grâce à des entretiens réguliers et à des évaluations des processus menées auprès du personnel des foyers d'accueil et des conseillers auprès des victimes, un programme de formation et les besoins en ressources ont été définis afin d'élaborer ce guide.

Conclusions issues de la littérature



Principales conclusions

Sur quels aspects pouvons-nous axer notre formation

01

Identification des victimes

- Les « signaux d'alerte » et les indicateurs ne sont pas forcément connus de tous, et les victimes de la traite des êtres humains passent souvent inaperçues
- Ceux qui connaissent ces indicateurs peuvent mal interpréter les situations d'exploitation en raison de la nature complexe de la traite des êtres humains
- Des études montrent que les professionnels de première ligne identifient souvent à erreur les cas de traite des êtres humains

02

Confiance et Préjugés

- Des études ont montré que le personnel de première ligne se disait peu confiant quant à la qualité des services fournis aux victimes de la traite des êtres humains
- Des études ont également montré que le personnel de première ligne se disait peu confiant quant à sa capacité à identifier les cas de traite des êtres humains

03

Approche tenant compte des traumatismes liés à la traite des êtres humains

- À quoi cela ressemblerait-il du point de vue d'un centre d'accueil ? Le personnel des centres d'accueil peine à trouver le juste équilibre entre les directives et les adaptations nécessaires
- Que peut faire le personnel des centres d'accueil pour soutenir les victimes et les survivants lorsqu'il n'existe pas de guide clair à suivre ?

Entretiens et conclusions de l'évaluation du processus

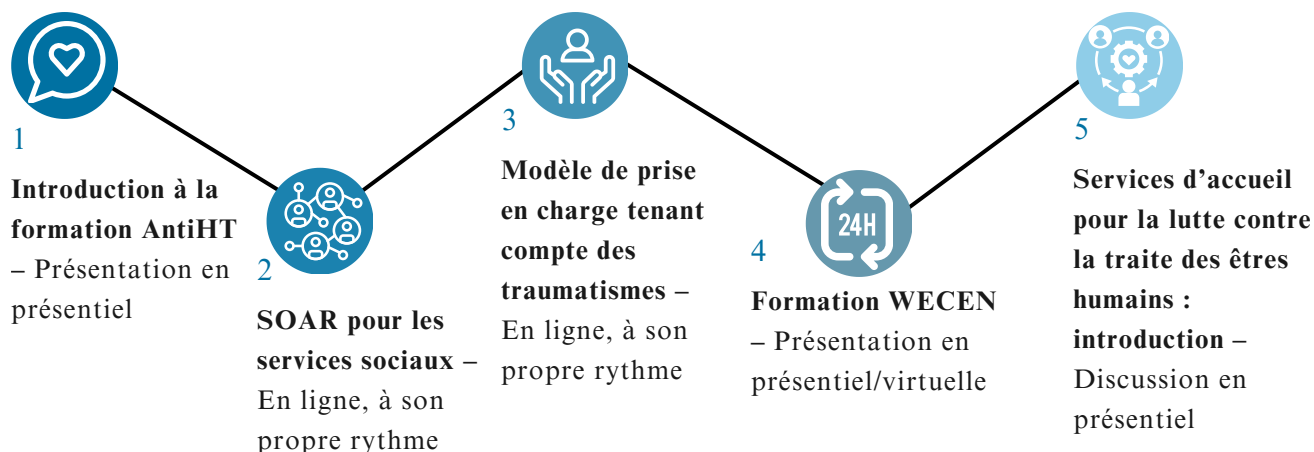
Difficultés liées aux ressources de formation

Que disent le personnel et les responsables des centres d'hébergement ?

- 1** **Manque de supports de formation**
Si les supports et outils de formation sur les services de lutte contre la traite des êtres humains sont plus faciles à trouver, il est en revanche difficile de trouver des supports et des guides adaptés au contexte spécifique des centres d'accueil
- 2** **Capacité à fournir des supports et des opportunités de formation**
Le personnel des centres d'accueil a mis en évidence les difficultés liées à la capacité à trouver des supports de formation, en particulier lorsque ceux-ci ne sont pas adaptés aux centres d'accueil, ce qui mobilise des ressources de formation précieuses allouées au centre.
- 3** **Capacité de mise en œuvre**
Même après que les centres d'accueil ont bénéficié d'une formation appropriée, il est difficile de mettre en œuvre des outils et des lignes directrices qui nécessitent un renforcement des capacités dans le domaine de la mise en œuvre.

Formation des coordinateurs de projet

Compte tenu de ces trois points, le coordinateur de projet a élaboré un programme de formation en cinq modules, présenté ci-dessous :



Conclusions sur le programme de formation

Cela a-t-il fonctionné ?

Le programme de formation a été élaboré selon une approche hybride combinant des sessions en présentiel et en ligne animées par le coordinateur du projet, ainsi que des modules de formation en ligne à suivre à son propre rythme par le personnel des centres d'accueil, afin de lever les obstacles tels que les contraintes de personnel dans ces structures. L'objectif visé était que, si le personnel pouvait suivre des modules de formation à son propre rythme et assister à des sessions de formation plus courtes, l'organisation de ces formations serait plus facile à gérer pour les centres d'accueil.

Au bout d'un an et demi, les obstacles suivants ont été identifiés :

01 Capacité de planification

- Les difficultés liées à la planification des formations sont rapidement apparues, car les responsables des centres d'hébergement devaient également prévoir le remplacement du personnel envoyé en formation
- la planification des formations nécessite également du temps supplémentaire pour connaître les disponibilités de chaque membre du personnel afin d'organiser les sessions de formation
 - Le coordinateur du projet a organisé davantage de sessions de formation pour s'adapter aux emplois du temps du personnel ; cependant, il ne s'agit pas d'une solution viable à long terme pour les centres d'hébergement

02 Suivi de la formation

- Il est rapidement apparu que les responsables des centres d'accueil devaient fournir un effort supplémentaire pour s'assurer que le personnel suivait bien la formation
- Les ressources consacrées à la garantie que la formation du personnel soit achevée dans les délais impartis et qu'elle s'inscrive dans le processus d'intégration du personnel des centres d'accueil ont nécessité des effectifs supplémentaires pour assurer le suivi et la planification.
- Les méthodes de formation en ligne ont constitué un défi pour certains membres du personnel, qui ont également rencontré des difficultés pour obtenir une aide immédiate en raison de la diversité des horaires de travail.

03 Taux de rotation du personnel

- De nombreux refuges ont signalé des taux de rotation élevés du personnel au cours de ce projet, ce qui a constitué un obstacle supplémentaire pour assurer le suivi de la formation du personnel
- Les ressources consacrées à la formation du personnel et les connaissances acquises par celui-ci étaient perdues à chaque fois qu'un membre du personnel quittait l'organisation, ce qui posait au refuge des difficultés en matière de recrutement et de formation de nouveaux collaborateurs
- Le personnel des refuges pouvait quitter l'organisation avant d'avoir achevé le programme de formation

Développement du guide

Pourquoi cette approche ?

C'est en raison des difficultés rencontrées lors de la mise en œuvre du programme de formation que l'idée d'un guide a vu le jour. Ce guide a été conçu comme un hybride entre un cahier d'exercices et un manuel de formation, facilement accessible au personnel des centres d'accueil partout au Canada, et poursuit trois objectifs principaux :

1

Partage des connaissances

Ce guide rassemble les informations relatives à la traite des êtres humains que le personnel des centres d'accueil a jugées pertinentes dans le contexte d'un centre d'accueil.

2

Accessibilité

Tous les centres d'accueil ne disposent pas nécessairement du matériel requis et tous les membres du personnel ne sont pas forcément en mesure d'utiliser les plateformes de formation en ligne. Ce guide peut être consulté en version électronique ou imprimé sous forme de copies papier.

3

Pérennité

Ce guide est conçu comme un manuel à suivre à son propre rythme, répondant ainsi aux préoccupations liées à la couverture des équipes, à la planification des horaires, au suivi et au taux de rotation du personnel.

La coordinatrice du projet a pris en compte la diversité des paysages canadiens, qui contribue à la grande variété de ressources disponibles dans chaque collectivité. La taille des centres d'accueil a une incidence sur les capacités en matière de ressources et de services, ce qui, à son tour, influence les tendances en matière de traite des êtres humains ainsi que le type et l'étendue des ressources nécessaires dans chaque collectivité. Par conséquent, l'élaboration d'un outil unique servant de « mode d'emploi » pour la prestation de services aux survivants de la traite des êtres humains ne tiendrait pas compte des traumatismes subis. C'est pourquoi ce guide a été conçu comme un outil permettant d'évaluer les expériences d'exploitation et de traite des êtres humains ; il propose des activités destinées à aider le personnel des centres d'accueil et les prestataires de services à prendre des décisions tenant compte des traumatismes lorsqu'ils travaillent avec des survivants.

Évaluatrice externe

Méthode et résultats

Grâce à la consultation d'une évaluatrice externe de l'Université de Windsor, le Dr Amy Peirone, une approche d'évaluation a été mise au point et le guide a été diffusé auprès de diverses organisations et de foyers d'accueil à travers l'Ontario, de mai 2024 à septembre 2024. Les professionnels des centres d'accueil et les prestataires de services ont été les premiers à prendre connaissance de la version 1 de ce guide et à faire part de leurs commentaires par le biais de questionnaires et d'entrevues téléphoniques avec la Dre Peirone. À partir des données d'évaluation recueillies, le coordinateur du projet a pu élaborer la version 2 de ce guide et y apporter les modifications nécessaires afin de créer un document fondé sur les meilleures pratiques.

Test préliminaire - Guide - Test de suivi

O₁ - X - O₂ - O₃

PRÉ-TEST

GUIDE

Évaluation finales

Les pré-tests et post-tests avaient pour objectif d'évaluer quantitativement l'évolution des connaissances, des attitudes et des pratiques chez les professionnels de première ligne ayant consulté le guide. Le dispositif consistait à réaliser l'enquête de pré-test avant l'introduction du guide et les enquêtes de post-test après sa mise en œuvre, ce qui a permis à l'évaluateur d'analyser les données afin d'identifier les changements ou tendances significatifs.

L'évaluateur a également mené des entretiens et eu des échanges informels avec les participants afin d'obtenir des informations qualitatives sur le processus de mise en œuvre du guide, son efficacité perçue et son impact sur la prestation de services sous différents angles.

Tout au long de ce processus, l'évaluateur a favorisé l'amélioration continue en testant la mise en œuvre du guide et en évaluant les résultats à l'aide du cycle Plan-Do-Study-Act (PDSA) afin d'identifier les aspects spécifiques de l'utilisation ou de la mise en œuvre du guide susceptibles d'être améliorés, et a répété cette procédure autant de fois que nécessaire tout au long de la période d'évaluation.

Le cadre d'évaluation comportait six objectifs visant à mettre en place une évaluation exhaustive, axée sur les processus et les résultats, de l'efficacité des guides, de leur impact sur le personnel et des changements qui en ont découlé dans la prestation des services:

- 1.évaluer l'efficacité du guide de formation
- évaluer l'évolution des attitudes et des pratiques du personnel
- évaluer l'impact sur la qualité de la prestation de services
- identifier les lacunes et les axes d'amélioration
- évaluer la mise en œuvre et l'utilisation du guide
- recueillir des retours d'expérience en vue de futures formations et du développement de ressources

Bien que le rapport d'évaluation final soit remis à FEGC une fois ce guide achevé, les retours d'expérience préliminaires ont mis en évidence trois termes clés :

1

Longueur et accessibilité

Les participants ont indiqué qu'ils étaient tous très satisfaits de la mise en page du document et de la facilité d'accès à celui-ci, ce qui leur permet de reprendre là où ils s'étaient arrêtés.

2

Efficacité du guide

Les participants ont estimé que le guide était exhaustif et que, dans l'ensemble, les informations y étaient présentées de manière claire et approfondie. Les résultats des tests préliminaires et finaux ont révélé des changements notables, témoignant d'une amélioration des connaissances.

3

Soutien à la gestion

L'implication et le soutien de la direction ont joué un rôle essentiel dans la mise en œuvre et la finalisation de ce guide. Cela a également entraîné une évolution dans les discussions au sein de l'organisation concernant la traite des êtres humains et la manière dont « nous pouvons réagir en tant qu'équipe ».

Notes:



ANNEXE C

Termes relatifs à la traite des êtres humains

Termes relatifs à la traite des êtres humains pouvant être utilisés pour indiquer qu'une personne est victime de la traite.

Termes relatifs à la traite des êtres humains

Automatic

Terme désignant la routine « automatique » de la victime lorsque son proxénète est absent, en prison ou n'est pas en contact direct avec les personnes contraintes à la prostitution.

Bottom or “Bottom Bitch”

Femme désignée par le trafiquant/proxénète pour superviser les autres et signaler les infractions aux règles. Agissant comme son « bras droit », la « Bottom » peut aider à former les victimes, à collecter l'argent, à réserver des chambres d'hôtel, à publier des annonces ou à infliger des punitions aux autres filles. « La Bottom Bitch est celle qui subit le plus de violences physiques et qui risque le plus d'être tuée par le proxénète. Elle avait le travail le plus dur de nous toutes. » (Survivante, conférence « Truckers Against Trafficking », Billings, Montana – juin 2018)

Marquage

Tatouage ou incision pratiqué sur une victime pour indiquer qu'elle appartient à un trafiquant, un proxénète ou un gang

Bordel (également appelé « cathouse » ou « whorehouse »)

Ces établissements peuvent être des appartements, des maisons, des caravanes ou tout autre lieu où des services sexuels sont vendus sur place. Ils peuvent se trouver en zone rurale ou dans un quartier chic.

Caught A Case

Terme désignant le fait qu'un proxénète ou une victime ait été arrêté(e) et inculpé(e) d'un délit.

Choosing Up

Processus par lequel un autre proxénète prend le « contrôle » d'une victime. Les victimes ont pour consigne de garder les yeux rivés au sol en permanence. Selon les règles traditionnelles du proxénétisme, lorsqu'une victime établit un contact visuel avec un autre proxénète (accidentellement ou intentionnellement), elle le choisit comme proxénète.

Circuit

Série de villes entre lesquelles les personnes prostituées sont déplacées. On peut citer par exemple le circuit de la côte ouest, qui comprend San Diego, Las Vegas, Portland et les villes situées entre ces trois points. Ce terme peut également désigner une chaîne d'États, comme le « pipeline du Minnesota », par lequel les victimes sont acheminées à travers une série de lieux, du Minnesota jusqu'aux marchés de New York.

Contrainte

Menaces ou menaces perçues de préjudice grave ou de contrainte physique à l'encontre de toute personne ; stratagème visant à faire croire à une personne que le non-respect de ses obligations entraînera un préjudice grave ou une contrainte physique à l'encontre de toute personne.

Acte sexuel à des fins commerciales

Tout acte sexuel en contrepartie duquel une chose de valeur est donnée ou reçue par une personne.

Cousins par alliance

Victimes de proxénètes partenaires qui travaillent ensemble.

Papa (daddy)

Terme qu'un proxénète exige souvent de sa victime pour qu'elle l'appelle.

Rendez-vous

Le moment où la prostitution a lieu, ou l'activité de prostitution elle-même. On dit d'une victime qu'elle est « en rendez-vous » ou qu'elle « fait un rendez-vous ».

Servitude pour dettes

Pratique illégale dans laquelle les trafiquants font croire à leurs victimes qu'elles ont une dette (souvent liée à leurs frais de subsistance et à leur transport vers le pays) et qu'elles doivent offrir leurs services personnels, que ce soit sous forme de travail ou de sexe commercial, pour rembourser cette dette.

Approche axée sur la demande pour lutter contre la traite à des fins d'exploitation sexuelle

Cette approche vise à s'attaquer à la demande en matière de traite à des fins d'exploitation sexuelle en renforçant et en encourageant l'application de sanctions à l'encontre de ceux qui achètent des services sexuels.

Traite domestique

Désigne la traite de citoyens canadiens à l'intérieur du Canada. Ce phénomène est le plus souvent observé dans le cadre de la traite à des fins d'exploitation sexuelle par un proxénète.

Frais de sortie

Somme d'argent qu'un proxénète exige d'une victime qui envisage de s'enfuir. Il s'agit d'une somme exorbitante, destinée à la dissuader de partir. La plupart des proxénètes ne laissent jamais leurs victimes partir librement.

Famille/Les gars

Terme utilisé pour désigner les autres personnes sous la coupe d'un même proxénète. Ce dernier joue le rôle de père (ou « Daddy »), tandis que le groupe répond au besoin d'une « famille ».

Fender Lizard

« Une nana prête à tout pour monter à l'arrière de la moto d'un mec. (Une prostituée de moto). »

Head Cut

Une victime qui se fait tabasser par son proxénète.

Trafic d'êtres humains

Le fait de faciliter, d'assurer, de tenter d'assurer ou de permettre l'entrée illégale d'une ou plusieurs personnes à travers une frontière internationale, en violation des lois d'un ou plusieurs pays, soit clandestinement, soit par la tromperie, par exemple en utilisant des documents falsifiés.

In-Pocket

Ne verser d'argent à aucun autre proxénète que celui contrôlé par la victime. Ne pas parler à aucun autre proxénète.

Servitude domestique involontaire

Une forme de travail forcé touchant les travailleurs domestiques employés dans des résidences privées. Un tel environnement, qui isole souvent socialement les travailleurs domestiques, favorise l'exploitation, car les autorités ne peuvent pas inspecter les propriétés privées aussi facilement que les lieux de travail officiels.

Servitude involontaire

En vertu de la TVPA, la servitude involontaire désigne une situation de servitude induite par (a) un stratagème, un plan ou un schéma visant à faire croire à une personne que, si elle ne s'engageait pas ou ne poursuivait pas cette situation, elle-même ou une autre personne subirait un préjudice grave ou une contrainte physique, ou (b) l'abus ou la menace d'abus de la procédure judiciaire.

« John » (alias « client » ou « truc »)

Une personne qui paie ou échange quelque chose de valeur contre des actes sexuels.

Kiddie Stroll

Un quartier connu pour la prostitution où l'on trouve principalement des victimes mineures.

« Loose Bitch »

Les proxénètes qualifient de « loose bitch » une victime qui ne cesse de changer de proxénète.

« Lot Lizard »

Terme péjoratif désignant une personne qui se prostitue dans les aires de repos pour camions.

« Madam »

Femme d'un certain âge qui gère une maison close, un service d'escorte ou tout autre établissement de prostitution. Elle peut travailler seule ou en collaboration avec d'autres trafiquants.

« Out of Pocket »

Expression décrivant une situation où une victime n'est pas sous le contrôle d'un proxénète mais travaille sur un circuit contrôlé par celui-ci, ce qui la rend vulnérable aux menaces, au harcèlement et à la violence visant à la pousser à « choisir » un proxénète. Ce terme peut également désigner une victime qui désobéit aux règles imposées par son proxénète.

Proxénète

Personne qui contrôle une autre personne et tire un profit financier de son exploitation sexuelle à des fins commerciales. La relation peut être abusive et possessive, le proxénète recourant à des techniques telles que l'intimidation psychologique, la manipulation, la privation de nourriture, le viol et/ou le viol collectif, les coups, la séquestration, les menaces de violence envers la famille de la victime, la consommation forcée de drogue et la honte suscitée par ces actes afin de maintenir la personne exploitée sexuellement sous son emprise.

Proxénète « de finesse » / « Roméo »

Personne qui se targue de contrôler les autres principalement par la manipulation psychologique. Bien qu'il puisse combler ses victimes d'affection et de cadeaux (en particulier pendant la phase de recrutement), la menace de violence est toujours présente.

Proxénète « gorille » (ou « guérilla »)

Proxénète qui contrôle ses victimes presque exclusivement par la violence physique et la contrainte.

« Cercle de proxénètes »

Situation où plusieurs proxénètes encerclent une victime pour l'intimider par des menaces verbales et physiques, afin de la discipliner ou de la forcer à choisir un client.

« Partenaire de proxénète »

Deux proxénètes qui sont amis et permettent à leurs victimes de travailler ensemble.

Quota

Somme d'argent fixe qu'une victime de la traite doit gagner chaque nuit avant de pouvoir rentrer « chez elle ». Les quotas sont souvent fixés entre 300 et 2 000 dollars. Si la victime revient sans avoir atteint son quota, elle est généralement battue et renvoyée dans la rue pour gagner le reste. Les quotas varient en fonction de la région géographique, des événements locaux, etc.

Regarder autour de soi sans précaution (reckless eyeballing)

Terme désignant le fait de regarder autour de soi au lieu de garder les yeux rivés au sol. Regarder autour de soi est interdit et pourrait amener une victime inexpérimentée à « choisir » par erreur.

Renégate (Renegade)

Personne se livrant à la prostitution sans proxénète.

Endurcissement (Seasoning)

Combinaison de manipulation psychologique, d'intimidation, de viol collectif, de sodomie, de coups, de privation de nourriture ou de sommeil, d'isolement par rapport aux amis, à la famille et à d'autres sources de soutien, ainsi que de menaces ou de prise en otage des enfants de la victime. L'« endurcissement » vise à briser la résistance de la victime et à garantir sa soumission.

Industrie du sexe

L'industrie du sexe regroupe les entreprises qui fournissent, directement ou indirectement, des produits et services liés au sexe ou des divertissements pour adultes.

Tourisme sexuel

L'Organisation mondiale du tourisme, une agence spécialisée des Nations unies, définit le tourisme sexuel comme « des voyages organisés au sein du secteur du tourisme, ou en dehors de ce secteur mais utilisant ses structures et ses réseaux, dans le but principal de permettre au touriste d'avoir une relation sexuelle à caractère commercial avec des résidents de la destination ».

Appeler un proxénète (Serving a Pimp)

L'appel téléphonique qu'un proxénète passe à un autre après avoir « capturé » sa victime.

Se libérer (Squaring Up)

Tenter de s'échapper ou de sortir de la prostitution.

Écurie

Un groupe de victimes placées sous le contrôle d'un seul proxénète.

« Staying in pocket »

Terme d'argot désignant la pratique consistant à interdire aux femmes prostituées de prêter attention aux noms des rues ou des établissements, ni à leur environnement général, lors de leurs « rendez-vous », afin de les maintenir isolées.

Visa T

Ce terme s'applique davantage aux États-Unis, car il désigne un type de visa permettant aux anciennes victimes de la traite des êtres humains de rester aux États-Unis si elles acceptent d'aider les forces de l'ordre en témoignant contre les auteurs de ces crimes. Au Canada, les anciennes victimes de la traite des êtres humains peuvent rester sur le territoire grâce à un permis de séjour temporaire (PST) spécial destiné aux victimes. Le PST initial et le permis de travail pour les victimes sont gratuits, et celles-ci ne sont pas tenues de témoigner contre leur trafiquant pour obtenir le statut de résident temporaire ou permanent.

« The Game » / « The Life »

La sous-culture de la prostitution, avec ses propres règles, sa hiérarchie d'autorité et son jargon. Qualifier le proxénétisme de « the game » (le jeu) donne l'illusion qu'il s'agit d'un moyen amusant et facile de gagner de l'argent, alors que la réalité est bien plus dure. Les femmes et les jeunes filles diront qu'elles ont « fait partie de la vie » (in the life) si elles se sont livrées à la prostitution pendant un certain temps.

Track (aussi appelé « Stroll » ou « Blade »)

Quartier de la ville connu pour ses activités de prostitution. Il peut s'agir du quartier autour d'un groupe de clubs de strip-tease et de magasins de pornographie, ou d'un tronçon de rue particulier.

Trade Up/Trade Down

Transférer une victime, comme s'il s'agissait d'une marchandise, d'un proxénète à un autre. Un proxénète peut échanger une fille contre une autre ou procéder à un échange contre de l'argent.

Trafiquants

Les trafiquants sont des personnes qui exploitent autrui à des fins lucratives. Ils peuvent provenir de n'importe quel milieu : individus ou groupes, gangs de rue, organisations criminelles, entreprises ou sous-traitants.

Client (Trick)

Le fait de se livrer à un acte de prostitution, ou la personne qui achète ce service. On dit d'une victime qu'elle « fait un client » ou qu'elle est « avec un client ».

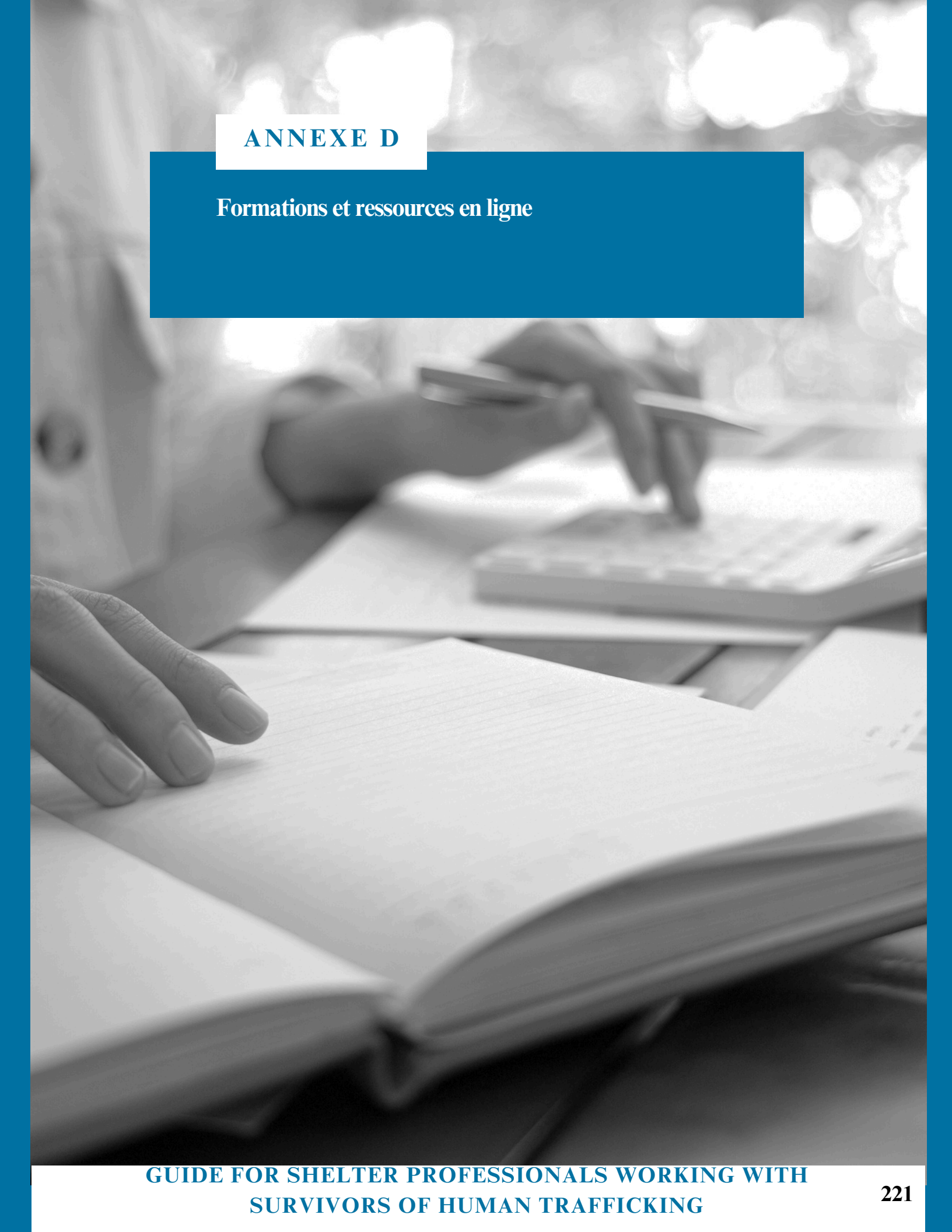
Se lancer dans la prostitution

Être contrainte à la prostitution ou désigner une personne qui vient de se lancer dans la prostitution.

« Wifey » / « Belle-sœur » / « Sœur-épouse »

Terme utilisé par les femmes et les jeunes filles sous le contrôle d'un même proxénète pour s'appeler entre elles (voir « Famille/Proches » et « Stable »).

220



ANNEXE D

Formations et ressources en ligne

Formations et ressources en ligne

Vous trouverez ci-dessous une liste de ressources en ligne gratuites, comprenant notamment des formations en ligne sur la traite des êtres humains, des liens vers des webinaires et des organisations de lutte contre la traite des êtres humains qui proposent des ressources sur leurs sites web.

Planification de la sécurité

- 1.1. Ligne d'assistance téléphonique contre la traite des êtres humains
- 1.2. Ligne d'assistance téléphonique canadienne contre la traite des êtres humains
- 2. Ressources et formations sur la lutte contre la traite des êtres humains
 - 2.1. Association américaine des hôpitaux : événements éducatifs sur la traite des êtres humains
 - 2.2. Formation proposée par le Bureau de lutte contre la traite des personnes de la Colombie-

Britannique

- 2.3. Ministère de la Justice de la Colombie-Britannique – Bureau de lutte contre la traite des personnes – Signaux d'alerte
- 2.4. CAMH – Cours d'introduction à la traite des êtres humains
- 2.5. Ressources de lutte contre la traite des êtres humains du Conseil canadien pour les réfugiés
- 2.6. Defend Dignity – Ressources
- 2.7. Services à la famille de Peel – Formation sur les traumatismes à Peel
- 2.8. Ressources de HEAL Trafficking
- 2.9. Aider les victimes de la traite – Formations
- 2.10. Aider les victimes de la traite – Webinaires
- 2.11. Centre national de formation et d'assistance technique sur la traite des êtres humains (SOAR Online)
- 2.12. Centre de formation et d'assistance technique du Bureau d'aide aux victimes d'actes criminels
- 2.13. Association des femmes autochtones de l'Ontario – La traite des êtres humains : ce qu'il faut savoir
- 2.14. Polaris Project – Formation sur la traite des êtres humains
- 2.15. Savis of Halton : modèle de soutien centré sur le client
- 2.16. Shared Hope International – Terminologie relative à la traite des êtres humains
- 2.17. Le Centre pour mettre fin à la traite des êtres humains
- 2.18. Le Centre pour mettre fin à la traite des êtres humains – Tendances de la traite des êtres humains au Canada 2019–2020
- 2.19. The Lifeboat Project – Jeu « ACT! »
- 2.20. Boîte à outils nationale de prévention de la violence domestique et de la traite des êtres humains à l'intention des professionnels de santé
- 2.21. Timea's Cause Inc., institution en ligne
- 2.22. Organisation mondiale de la Santé (OMS) – Recommandations éthiques et de sécurité de l'OMS pour les entretiens avec les femmes victimes de la traite

ANNEXE E

Remerciements

Réflexions finales des coordinateurs du projet.



Remerciements

Lorsque j'ai pris mes fonctions à la fin du mois de mars 2021, j'étais à la fois enthousiaste et honorée de participer à un projet offrant un tel potentiel d'amélioration de la prestation de services pour les foyers d'accueil à travers le Canada. Mon esprit fourmillait d'idées pour développer de nouveaux programmes et services qui permettraient à Hiatus House (un refuge d'urgence proposant 24 h/24 et 7 j/7 des services d'intervention en situation de crise, d'hébergement et de proximité aux femmes et à leurs enfants à charge fuyant la violence conjugale et la traite des êtres humains à Windsor, en Ontario, au Canada) de s'imposer comme un expert en la matière et un pôle d'innovation spécifiquement axé sur les services d'hébergement d'urgence. Cependant, mon optimisme s'est rapidement heurté à des difficultés lorsque j'ai réalisé que la littérature, les ressources et les programmes existants ne pouvaient pas être facilement adaptés au contexte d'un refuge d'urgence caractérisé par une durée de séjour limitée, un manque de personnel, un besoin de renforcement des capacités et une disponibilité restreinte des ressources destinées à accompagner le personnel des refuges.

Je suis reconnaissante des échanges que j'ai eus avec le personnel de divers organismes dans trois communautés du sud-ouest de l'Ontario, ainsi qu'avec des survivantes de toute la région. Grâce à leur patience et à leur ouverture d'esprit, j'ai pris conscience que la pièce manquante dans la prestation de services de lutte contre la traite des êtres humains au sein des centres d'hébergement consistait peut-être, d'une part, à aider le personnel de ces centres à comprendre les signes et les expériences liés à la traite des êtres humains et, d'autre part, à déterminer les meilleurs moyens d'accompagner les résidentes ayant subi la traite. Contrairement à ce que je pensais au départ, la pièce manquante n'était pas la mise en place d'un programme spécialisé pour aider les survivants à se reconstruire. Ceux qui défendent cette cause ou qui travaillent déjà dans ce domaine le savaient déjà, et c'est mon propre manque de compréhension qui m'a conduit sur une mauvaise piste de recherche, m'obligeant à rectifier le tir en cours de route.

Après plus de deux ans passés à passer en revue la littérature existante, à écouter le personnel des centres d'accueil partager ses préoccupations et ses expériences, et à recueillir les témoignages de survivants sur les obstacles auxquels ils se heurtaient pendant leur séjour dans ces centres, j'ai découvert un élément clé pour améliorer les services proposés aux survivants de la traite des êtres humains : identifier correctement les expériences d'exploitation et développer des outils de formation adaptés qui soient viables dans le contexte des centres d'accueil. Aussi insignifiant que cela puisse paraître, j'espère que les lecteurs sauront apprécier la vulnérabilité de nombreux travailleurs des centres d'accueil qui ont pris la parole pour soulever un problème qui leur semblait peut-être si mineur qu'il avait été négligé pendant si longtemps.

Les professionnels des centres d'accueil ont indiqué qu'il leur manquait une compréhension fondamentale des complexités et des multiples facettes de la traite des êtres humains, ce qui se traduisait par une sous-identification des situations de traite, un sentiment de manque d'accompagnement dans la gestion des dossiers et un manque de confiance dans la marche à suivre pour fournir les services de soutien adaptés aux survivants.

Ce processus de recherche m'a appris à faire preuve de plus de compassion envers mes collègues de ce secteur, car j'ai pris conscience qu'une partie du stress intense lié à ce métier provient du sentiment d'être « perdu » et « incertain » quant à la marche à suivre lors des rencontres avec les usagers. C'est exactement ce que j'ai ressenti lorsque j'étais moi-même intervenante de première ligne dans un centre d'accueil, mais je n'avais pas eu le temps de l'analyser et de le formuler. Je partage cela non pas pour suggérer un manque de compétence, mais pour encourager les lecteurs et les futurs bailleurs de fonds des programmes de refuges à reconnaître que les intervenants des refuges et le personnel des services sociaux sont eux aussi des êtres humains qui vivent par procuration ces traumatismes et qui travaillent avec passion pour soutenir au mieux les survivantes. Nous ne pouvons pas soutenir correctement les survivantes si nous ne soutenons pas suffisamment les intervenantes des centres d'accueil. Ce soutien peut commencer par une formation de base sur la traite des êtres humains, mais il devra inclure des ressources suffisantes en personnel pour permettre la mise en place des services nécessaires et des débriefings, des réunions d'équipes interdisciplinaires avec les partenaires communautaires, ainsi que l'accès à des ressources récemment développées sur les meilleures pratiques.

J'espère sincèrement que les personnes bien placées pour soutenir au mieux ce travail liront ce document dans un esprit de compassion envers les travailleurs des centres d'accueil. Les échanges avec les travailleurs des centres d'accueil qui m'ont fait part de leurs témoignages dans le cadre de ce projet ne laissent aucun doute : nous faisons tous ce travail parce que nous sommes passionnément dévoués à l'accompagnement des survivants.

ANNEXE F

Guide de réponses

La section suivante fournit les réponses aux questions posées dans les activités proposées tout au long de ce guide. Les réponses sont indiquées en bleu. Gardez à l'esprit que de nombreuses questions sont destinées à amener les prestataires de services à réfléchir à leur compréhension actuelle de la traite des êtres humains, des formations, des protocoles des centres d'accueil et des ressources communautaires. Il n'y a donc pas de bonne ou de mauvaise réponse, car chaque centre d'accueil, chaque communauté et chaque individu est unique.

Activité 1.0 :

1. Lorsque vous entendez l'expression « traite des êtres humains », quelle est votre première pensée ? À vos yeux, qui sont les victimes de la traite des êtres humains ?
2. Dans quelle mesure avez-vous confiance en votre capacité à identifier des situations d'exploitation, et pourquoi ?
3. Réfléchissez au processus d'accueil et aux directives en vigueur dans votre centre d'hébergement. Comment les victimes font-elles part de leurs expériences de traite, et dans quelle mesure vous sentez-vous à l'aise pour travailler avec des survivants de la traite des êtres humains dans le cadre d'un centre d'hébergement ?

Les réponses à ces questions sont subjectives et dépendent du point de vue de chacun ainsi que des formations dispensées au sein du centre d'accueil. Il n'y a pas de bonne ou de mauvaise réponse ici. Les mêmes questions vous seront posées à nouveau à la fin du guide afin de comparer vos nouvelles réponses à celles que vous aviez initialement données.

Activité 2.1

Les initiatives de lutte contre la traite des êtres humains au Canada visent souvent à prouver que ce phénomène existe bien au sein de nos communautés. Cette section a expliqué pourquoi la traite des êtres humains est un phénomène complexe, souvent mal identifié et sous-représenté. De quelles manières votre organisation peut-elle commencer à recenser les cas de traite des êtres humains et à faire passer le message que ce phénomène peut se produire n'importe où ?

Les réponses à cette question sont subjectives et dépendent du protocole et des ressources du centre d'accueil, ainsi que des partenariats et des ressources communautaires. Il n'y a pas de bonne ou de mauvaise réponse ici. Cependant, voici quelques suggestions :

1. Enregistrer les cas de traite des êtres humains dans la base de données du centre d'accueil
2. Mettre en place un protocole permettant de signaler dans le dossier de chaque personne accueillie les cas de traite ou d'exploitation dont elle a été victime
3. Organiser des discussions au sein de l'équipe sur la manière dont les cas de traite des êtres humains peuvent être enregistrés et conservés en vue d'une divulgation future au sein de votre organisation
4. Sensibiliser le public par le biais de campagnes sur les réseaux sociaux
5. Créer des infographies à partager avec votre communauté
6. Établir des partenariats avec des organisations de votre communauté pour mettre en place des campagnes de sensibilisation et organiser des événements

Activité 2.2 :

1. Quels sont les services que votre organisation peut proposer lorsqu'elle travaille avec un client autochtone ?

Les réponses à cette question sont subjectives et dépendent du protocole et des ressources du centre d'accueil, ainsi que des partenariats et des ressources communautaires. Il n'y a pas de bonne ou de mauvaise réponse ici. Voici toutefois quelques suggestions :

1. Établir des liens avec les organisations autochtones de votre communauté
2. Mettre à disposition, au sein de votre centre d'hébergement, un espace dédié aux pratiques autochtones (par exemple, Hiatus House propose une salle polyvalente équipée pour accueillir des pratiques religieuses et culturelles pouvant impliquer l'allumage ou la combustion d'éléments tels que de l'encens ou de la sauge)
3. Assurer le transport des usagers se rendant dans des organisations autochtones et en revenant
4. Inviter des prestataires de services autochtones dans votre centre d'hébergement

Activité 2.3 :

1. En vous appuyant sur ce que vous venez de lire, quelles sont les situations liées à des événements locaux dont vous avez entendu parler et qui pourraient aujourd'hui vous sembler relever de l'exploitation ? Utilisez l'espace ci-dessous pour noter ces événements.

Les réponses à cette question sont subjectives et dépendent des protocoles et des ressources des centres d'accueil, ainsi que des partenariats et des ressources communautaires. Il n'y a pas de bonne ou de mauvaise réponse. Voici toutefois quelques suggestions :

1. Des informations récentes (septembre 2024) dénonçant des fraudes à l'adoption en Corée du Sud pour répondre à la demande des pays occidentaux
2. En 2021, 39 migrants vietnamiens ont été retrouvés morts dans la remorque d'un camion au Royaume-Uni
3. En 2023, un homme d'Orillia, en Ontario, a été inculpé pour traite de main-d'œuvre
4. Tout article de presse mentionnant ou titrant sur des mineurs proposant des services sexuels relève de l'exploitation, car les mineurs ne peuvent pas donner leur consentement

Activité 2.4

1. Réfléchissez au processus d'accueil et aux directives en vigueur dans votre centre d'hébergement.

Comment les témoignages relatifs à des expériences de traite de personnes sont-ils abordés et dans quelle mesure vous sentez-vous à l'aise pour travailler avec des survivants de la traite de personnes dans le cadre d'un centre d'hébergement ?

2. Sur une échelle de 1 à 5 (1 signifiant « pas du tout confiant » et 5 « très confiant »), dans quelle mesure avez-vous confiance en votre capacité à identifier des situations d'exploitation, et pourquoi ?

3. Lorsque vous entendez le terme « traite des êtres humains », quelle est votre première pensée ? À vos yeux, qui sont les victimes de la traite des êtres humains ?

Les réponses à ces questions sont subjectives et dépendent de vos propres expériences. Elles ont pour but de vous inciter à réfléchir à votre pratique et à vos idées. Il n'y a pas de bonne ou de mauvaise réponse ici.

Activité 2.5

1. Cliquez sur le lien « Slavery Footprint » ci-dessus ou rendez-vous sur slaveryfootprint.org et répondez au questionnaire. Quel a été votre résultat ?

La réponse à cette question dépend du résultat de votre questionnaire.

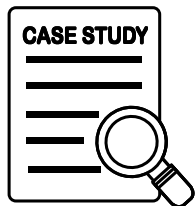
2. Ce questionnaire a été conçu pour mesurer votre empreinte à l'échelle mondiale. En tant que travailleurs de première ligne, nous ne participons pas à des activités illégales ; la traite des êtres humains n'est donc peut-être pas une préoccupation pour nous. Mais si nous commençons à analyser ce que nous consommons, il est possible que nous contribuions, sans le savoir, à l'exploitation et/ou à la traite d'autrui. Réfléchissez à votre quotidien : quels sont les biens ou services que vous utilisez et qui pourraient contribuer à la traite des êtres humains ?

Les réponses à cette question sont subjectives et dépendent du mode de vie de chacun ainsi que des résultats du questionnaire. Il n'y a pas de bonne ou de mauvaise réponse ici.

Activité 2.6

1. Dans l'espace ci-dessous, citez, d'après ce que vous savez, quatre formes différentes de traite des êtres humains et indiquez où elles peuvent se produire.

Vous trouverez les réponses à cette question dans le texte du guide.



Cas pratique 3.1 : Une personne se présente à votre refuge pour y être accueillie ; elle explique que son partenaire est très autoritaire et la réprimande fréquemment. Elle nie toute forme de violence physique, mais lorsque vous l'interrogez sur sa situation de vie actuelle, elle révèle qu'elle vit avec son partenaire et que son nom ne figure pas sur le bail. Son partenaire l'oblige souvent à lui rendre des « services » sexuels et, si elle

refuse, il la menace de la mettre à la porte.

Cette situation se répète souvent pour de nombreux besoins quotidiens de la personne (courses, achats, sorties, etc.), car celle-ci dépend financièrement de son partenaire.

1. D'après ce scénario, de quelle forme de violence pensez-vous que la personne soit victime :

1. La personne est victime de violence domestique
2. La personne est victime de violence conjugale
3. La personne est victime d'exploitation sexuelle
4. La personne est victime de traite des êtres humains

La réponse est : 1, 2 et 3. Le client de cette étude de cas subit des violences domestiques sous la forme de violences commises par un partenaire intime et fait l'objet d'une exploitation sexuelle. Le client décrit des abus émotionnels et financiers, ainsi qu'un contrôle et une coercition de la part de son partenaire intime, qui le force à lui accorder des faveurs sexuelles en échange des produits de première nécessité. Le client est exploité et de nombreux indices suggèrent qu'il pourrait être victime de la traite des êtres humains.

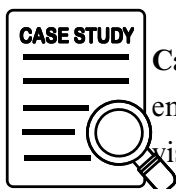
Le comportement dominateur du partenaire, sa manipulation concernant les besoins quotidiens et l'exigence de faveurs sexuelles en échange des produits de première nécessité indiquent un déséquilibre de pouvoir manifeste, utilisé pour exploiter les vulnérabilités de la cliente. La dépendance financière du client complique encore davantage sa capacité à sortir de cette situation. Bien que le client nie subir des violences physiques, les menaces d'expulsion et le contrôle exercé par le partenaire sur ses actions (telles que les courses et les activités sociales) indiquent un contrôle coercitif. Exiger des faveurs sexuelles sous la menace de se retrouver à la rue peut être considéré comme une forme d'exploitation sexuelle, qui constitue un élément clé de la traite des êtres humains.

Même si le client ne s'identifie pas nécessairement comme une victime de la traite, la dynamique de coercition, d'exploitation et de dépendance suggère qu'il est bel et bien exposé au risque de traite, en particulier dans le contexte de l'exploitation sexuelle. Le prestataire de services devrait obtenir davantage d'informations pour confirmer si le client est victime de la traite. Cependant, il est important de garder à l'esprit que la divulgation n'est pas l'objectif.

2. Sur quelles hypothèses vous êtes-vous basé(e) pour choisir votre réponse ? Les réponses à cette question sont subjectives. Il n'y a pas de bonne ou de mauvaise réponse ici.

3. Énumérez deux questions complémentaires que vous poseriez au client : Voici quelques questions complémentaires que vous pourriez poser au client :

1. Pouvez-vous décrire des situations spécifiques dans lesquelles votre partenaire vous a menacé(e) ou a contrôlé vos actions ?
2. Vous êtes-vous déjà senti(e) sous pression ou en danger dans ces situations ?
3. Y a-t-il des sujets spécifiques qui ont tendance à faire monter la tension entre vous ?



Cas pratique 3.2 : Un client appelle votre centre d'accueil pour expliquer qu'il a besoin d'un endroit sûr où séjourner. Il vous a confié être arrivé au Canada il y a près de deux ans avec un visa de visiteur et vivre depuis chez un parent éloigné. Ce parent lui avait promis que s'il venait au Canada, on s'occuperait de lui et qu'il serait parrainé pour obtenir la citoyenneté canadienne. On lui a dit qu'il ne pouvait travailler nulle part tant qu'il n'avait pas obtenu de documents légaux, mais qu'en attendant, il pouvait aider aux tâches ménagères, comme faire la cuisine, le ménage et s'occuper des enfants de la maison, et que son parent lui donnerait une allocation hebdomadaire. Votre client vous confie qu'au fil du temps, ses proches sont devenus plus agressifs à son égard et le réprimandent fréquemment si les tâches ménagères ne sont pas effectuées à leur goût. Le client a également déclaré que les enfants dont il s'occupe le frappent souvent, mais que les parents n'ont rien fait pour y remédier. Votre client parle peu l'anglais et ne sait pas comment se rendre à votre refuge, car il n'est autorisé à quitter la maison qu'accompagné de son proche.

1. Énumérez ci-dessous les hypothèses que vous avez formulées en lisant cette étude de cas :

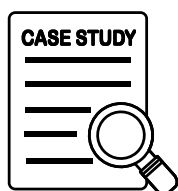
Les réponses à cette question sont subjectives. Il n'y a pas de bonne ou de mauvaise réponse ici.

2. Diriez-vous que ce client est victime d'exploitation ? Oui, le client est victime d'exploitation et plusieurs aspects de sa situation soulèvent de graves préoccupations, notamment une combinaison de contrôle, de dépendance, de violence psychologique et d'exploitation par le travail.

3. Pouvez-vous proposer à ce client d'être admis au centre d'accueil ? Si ce n'est pas le cas, qui contacteriez-vous au sein de votre communauté ? Les réponses à cette question sont subjectives et dépendent du protocole et des ressources du centre d'accueil, ainsi que des partenariats et des ressources communautaires. Il n'y a pas de bonne ou de mauvaise réponse ici. Si vous n'êtes pas sûr des ressources disponibles dans votre communauté, vous pouvez appeler la Ligne d'assistance canadienne contre la traite des personnes (1-833-900-1010) pour être orienté vers les ressources de votre région.

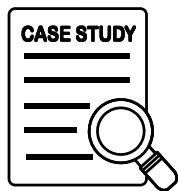
4. Selon vous, quelles sont les craintes et les préoccupations que ce client pourrait avoir en ce moment, et comment y répondriez-vous ? Le client éprouve probablement plusieurs craintes et préoccupations, notamment : la crainte de représailles de la part de ses proches, les conséquences juridiques, la peur de l'inconnu, les risques pour sa sécurité personnelle et la façon dont il sera perçu par les autres, les éventuelles barrières linguistiques et la perte de son réseau de soutien.

Vous pouvez répondre à ces préoccupations en lui assurant que sa sécurité est votre priorité absolue, en lui expliquant les options qui s'offrent à lui, en élaborant un plan de sécurité avec lui et en l'aidant à prendre ses propres décisions. Vous pouvez également le mettre en relation avec un service d'aide linguistique adapté et l'orienter vers d'autres ressources si nécessaire.



Cas pratique 3.3 : La police locale appelle votre foyer d'accueil pour demander l'admission d'une jeune femme qui vient d'avoir 18 ans. La police a expliqué qu'elle était intervenue suite à un appel signalant une dispute domestique, passé par un voisin qui avait entendu des cris et des bruits de casse dans la maison. Après enquête, la police a découvert que cette jeune femme avait refusé de se plier à la volonté de ses parents, qui avaient arrangé son mariage dans un autre pays. De plus, elle a découvert ce soir que des billets d'avion avaient été achetés pour elle et qu'on lui avait fait croire qu'il s'agissait d'un voyage en famille pour rendre visite à des proches. Lorsqu'elle s'est opposée à ce départ, ses parents se sont mis en colère et la situation a commencé à dégénérer. À quelques mois seulement de l'obtention de son baccalauréat, cette jeune femme n'a nulle part où aller et dépend financièrement de ses parents.

1. **Pensez-vous que cette jeune femme soit victime d'exploitation ?** Les réponses à cette question sont subjectives pour l'instant, car nous reviendrons sur cette étude de cas plus tard. Il n'y a pas de bonne ou de mauvaise réponse ici.
 2. **Même si ses parents et la police utilisent le terme « mariage arrangé » dans cette situation, quel est le principal facteur qui ferait de cette situation un mariage forcé ?** Le mariage arrangé sans son consentement démontre un manque significatif d'autonomie sur sa propre vie et ses choix. Le fait que les parents aient recouru à la tromperie (en lui faisant croire qu'il s'agissait d'un voyage en famille) pour convaincre la cliente de partir souligne le caractère coercitif de leurs actions.
 3. **Seriez-vous en mesure d'accueillir cette jeune femme dans votre foyer d'accueil ? Si ce n'est pas le cas, qui contacteriez-vous au sein de votre communauté ?** Les réponses à cette question sont subjectives pour l'instant, car nous reviendrons sur cette étude de cas plus tard. Il n'y a pas de bonne ou de mauvaise réponse ici.
 4. **Vers quels autres services envisageriez-vous d'orienter cette jeune femme ?** Les réponses à cette question sont subjectives pour l'instant, car nous reviendrons sur cette étude de cas ultérieurement. Il n'y a pas de bonne ou de mauvaise réponse ici.
 5. **Selon vous, quelles sont les craintes et les inquiétudes que cette jeune femme pourrait ressentir en ce moment, et comment y répondriez-vous ?** La jeune femme est probablement confrontée à plusieurs craintes et inquiétudes dans cette situation, telles que la peur du mariage forcé lui-même, celle d'être emmenée dans un autre pays, ou encore celle d'un viol potentiel de la part d'un mari non désiré. Elle craint également les répercussions au sein de sa famille et de sa communauté, les menaces et/ou actes de violence potentiels, la perte de stabilité et l'inconnu. Elle risque de se sentir seule et désorientée face à sa situation et peut ne pas savoir à qui elle peut faire confiance.
- Pour répondre à ses préoccupations, il faut aborder SES préoccupations. Insistez sur le fait que sa sécurité est la priorité absolue et fournissez-lui des informations claires sur les services d'aide et les ressources disponibles afin qu'elle puisse se sentir capable de prendre des décisions éclairées et d'élaborer un plan de sécurité qui lui convienne. Il est important de la rencontrer là où elle en est et de ne pas précipiter ses décisions, ce qui lui confirmera qu'elle a le droit de faire des choix qui ont un impact sur sa vie. Validez ses sentiments et ses expériences, et laissez-lui l'espace nécessaire pour les assimiler.



Revenons sur cette analyse de cas (analyse de cas 3.1, partie 2) : La police locale contacte votre centre d'accueil pour demander l'admission d'une jeune femme qui vient d'avoir 18 ans. La police a expliqué qu'elle était intervenue suite à un appel signalant une dispute domestique, passé par un voisin qui avait entendu des cris et des bruits de casse dans la maison.

Après enquête, la police a découvert que cette jeune femme avait refusé de se plier à la volonté de ses parents, qui avaient arrangé son mariage dans un autre pays. Elle avait appris ce soir-là que des billets d'avion avaient été achetés pour elle et qu'on lui avait fait croire qu'il s'agissait d'un voyage en famille pour rendre visite à des proches. Lorsqu'elle s'est opposée à ce départ, ses parents se sont mis en colère et la situation a commencé à dégénérer. À quelques mois seulement de l'obtention de son baccalauréat, cette jeune femme n'a nulle part où aller et dépend financièrement de ses parents.

1. Pensez-vous que cette jeune femme soit victime d'exploitation ?

Oui, la jeune femme décrite dans ce scénario est victime d'exploitation ; elle risque d'être contrainte à un mariage contre son gré, ce qui constitue une forme de traite des êtres humains.

2. Votre réponse a-t-elle changé depuis la dernière fois que vous avez lu ce scénario, et pourquoi ?

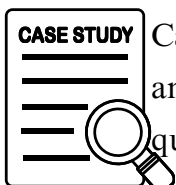
Les réponses à cette question sont subjectives. Il n'y a pas de bonne ou de mauvaise réponse ici.

3. Votre organisation serait-elle en mesure de fournir des services à cette personne ?

Les réponses à cette question sont subjectives et dépendent du protocole et des ressources du centre d'accueil, ainsi que des partenariats et des ressources communautaires. Il n'y a pas de bonne ou de mauvaise réponse ici. Si vous n'êtes pas sûr des ressources disponibles dans votre communauté, vous pouvez appeler la Ligne d'assistance canadienne contre la traite des êtres humains (1-833-900-1010) pour être orienté vers les ressources de votre région.

4. Si ce n'est pas le cas, quelles organisations seraient en mesure de fournir des services pour soutenir cette jeune femme dans votre communauté ?

En veillant à obtenir son consentement à chaque étape du processus, les services à envisager seraient les suivants : des solutions de logement sécurisées, une assistance juridique, des groupes de soutien, des services d'accompagnement, des services de défense des droits, un soutien scolaire, une aide financière, une intervention en situation de crise, des services de santé, des programmes d'acquisition de compétences de vie et d'autonomisation, ainsi que des ressources culturelles et communautaires. Ces services peuvent l'aider à se mettre en sécurité, à reprendre le contrôle de sa vie et à se construire un avenir stable. Il est essentiel pour son rétablissement et son autonomisation de s'assurer qu'elle ait accès à un réseau de soutien.



Cas pratique 4.1 : Natasha est actuellement étudiante à temps partiel en deuxième année à l'université et travaille à temps plein comme serveuse dans un restaurant du quartier. Âgée de 21 ans, elle espérait obtenir sa licence en même temps que ses camarades de promotion, mais elle a dû opter pour un emploi du temps à temps partiel

afin de pouvoir travailler davantage et ainsi payer ses frais de scolarité et aider sa mère. Natasha vit actuellement avec sa mère dans un petit appartement ; elle perçoit une aide financière aux étudiants, mais celle-ci est limitée car elle vit toujours chez un parent dans la ville où elle fait ses études. La mère de Natasha lui fait payer un loyer depuis qu'elle a 16 ans et, à mesure que Natasha grandit, elle a augmenté progressivement la part des dépenses du ménage que Natasha doit prendre en charge. La mère de Natasha occupe divers emplois à temps partiel, mais a toujours eu du mal à conserver un emploi stable et a connu de longues périodes de chômage. Pendant ces périodes, Natasha est censée prendre en charge les frais de subsistance de toutes les deux. Natasha sait qu'elle pourrait déménager, mais vu le prix des loyers dans son quartier, elle n'a pas les moyens de se payer un logement à elle seule. Ses amis lui ont proposé de partager un appartement, mais Natasha est partagée, car elle a l'impression qu'elle abandonnerait sa mère.

1. Pensez-vous que Natasha soit victime d'exploitation et pourquoi ?

Oui, Natasha est victime d'exploitation car sa situation met en évidence un déséquilibre important en matière de responsabilités et de soutien émotionnel au sein de son foyer. Elle est exploitée dans le sens où l'on attend d'elle qu'elle assume des responsabilités financières d'adulte à un jeune âge, ce qui nuit à ses études et à son épanouissement personnel.

2. Quels sont les obstacles auxquels Natasha est confrontée ?

Natasha est confrontée à plusieurs obstacles qui entravent sa capacité à s'épanouir tant sur le plan scolaire que personnel. Ces obstacles sont les contraintes financières liées à ses revenus limités et à sa dépendance vis-à-vis des aides aux étudiants, les difficultés scolaires dues à la nécessité de concilier un emploi à temps plein et des études à temps partiel, le sentiment d'être obligée de subvenir aux besoins de sa mère tout en luttant pour satisfaire ses propres besoins et aspirations, l'instabilité du logement due au coût élevé de la vie dans sa région, et un soutien social limité, car ses responsabilités risquent de l'isoler de ses pairs.

3. Énumérez quelques options qui s'offrent à Natasha dans sa situation :

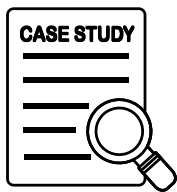
Natasha dispose de plusieurs options qu'elle peut explorer pour améliorer sa situation et retrouver un sentiment d'autonomie et de stabilité, notamment grâce à la colocation, à une meilleure éducation financière, à un soutien scolaire, à un accompagnement professionnel (aide à la recherche d'emplois à temps partiel offrant des horaires flexibles ou un meilleur salaire pour lui permettre de donner la priorité à ses études, ou encore un emploi sur le campus), un accompagnement en matière de santé mentale (pour Natasha et sa mère), la préparation à l'autonomie (fixer des objectifs et élaborer un plan de transition), ainsi que le recours à d'autres services et ressources d'aide locaux, selon les besoins et lorsque cela s'avère approprié.

Activité 4.2 :

1. Dans l'espace ci-dessous, réfléchissez à votre ou vos lieux de travail actuels et notez les raisons pour lesquelles vous n'êtes pas victime d'exploitation dans le cadre de votre travail, ainsi que les domaines dans lesquels votre travail pourrait devenir source d'exploitation, en précisant pourquoi et comment.

Éléments à prendre en compte : Quel est votre poste et votre rôle actuel ? Quelle est votre sécurité de l'emploi ? Si vous n'étiez pas satisfait(e) de votre travail, pourriez-vous démissionner demain ? Comment cela se passerait-il ? Pensez-vous percevoir un salaire équitable ? Bénéficiez-vous d'augmentations salariales indexées sur l'inflation ? À quoi ressemblent vos pauses ? Quelle est la culture de votre ou vos organisations en matière de pauses ? À quoi ressemblent vos pauses ? Quelle est la culture de votre ou vos organisations en matière de pauses ?

Les réponses à cette question sont subjectives. Il n'y a pas de bonne ou de mauvaise réponse ici.



Cas pratique 4.3 : Luis est un travailleur migrant originaire du Mexique. Alors qu'il travaillait au Canada, il a entendu dire qu'un habitant de la région était capable de faire passer clandestinement des personnes aux États-Unis. Luis a de la famille vivant aux États-Unis, mais il n'a pas réussi à obtenir un permis de travail. Luis

pensait que s'il parvenait à entrer aux États-Unis et à rejoindre ses proches, il pourrait s'offrir une vie meilleure. Après avoir pris contact avec les bonnes personnes, Luis a découvert qu'un habitant de la région, vivant dans une ville frontalière, faisait passer des personnes aux États-Unis.

L'homme a assuré à Luis qu'il avait déjà fait cela à de nombreuses reprises et qu'il avait même des contacts aux États-Unis qui avaient promis de venir chercher Luis et de l'aider à retrouver sa famille. Luis a versé une somme à cet homme et une date a été fixée. Luis a été conduit avec succès du côté américain de la frontière et a été pris en charge par deux hommes qui prétendaient vouloir l'aider aux États-Unis. Ces deux hommes ont emmené Luis dans une colocation et l'ont mis en relation avec un employeur potentiel de la région, en lui assurant qu'il devait d'abord gagner de l'argent américain avant de pouvoir partir à la recherche de sa famille. Luis a accepté cette proposition et s'est rapidement retrouvé pris au piège d'un trafic de main-d'œuvre : tous ses documents lui ont été confisqués et il est contraint de travailler pendant des heures épuisantes. Son nouvel employeur a menacé de le dénoncer s'il refusait de travailler ou tentait de s'enfuir.

1. Pensez-vous que le Canadien qui a aidé Luis à entrer clandestinement aux États-Unis soit un trafiquant, et pourquoi ?

L'homme qui a aidé Luis à entrer clandestinement aux États-Unis pourrait être un trafiquant s'il existe des preuves qu'il a agi de connivence avec les trafiquants et qu'il a trompé Luis. Cependant, dans ce cas précis, cela ne peut rester qu'une spéculation tant que des preuves supplémentaires n'auront pas été recueillies. Par exemple, les contacts aux États-Unis avec lesquels Luis était initialement censé entrer en relation auraient pu être ceux-là mêmes qui ont décidé de le faire passer en situation irrégulière ou de divulguer ses informations à des trafiquants. Il est important de noter que, bien que le passage clandestin soit illégal, il ne s'agit pas de traite des êtres humains et que Luis avait consenti à entrer clandestinement aux États-Unis. Cela l'a malheureusement rendu vulnérable à la traite.

2. Pensez-vous que Luis puisse se considérer comme une victime de la traite des êtres humains, même s'il a consenti à se faire faire passer clandestinement aux États-Unis ?

Dans cette situation, Luis est victime de traite à des fins d'exploitation par le travail, même s'il a consenti à être introduit clandestinement aux États-Unis. En effet, Luis a uniquement consenti à être introduit clandestinement aux États-Unis, et non à la situation de travail dans laquelle il a été contraint de se trouver actuellement, où son travail est exploité sous la menace de violences qui l'empêchent de partir.

3. À quoi Luis a-t-il consenti ?

Luis a consenti à se faire passer clandestinement aux États-Unis avec l'aide d'un homme de la région au Canada qui faisait passer des personnes aux États-Unis.

4. Quand la situation de passage clandestin de Luis s'est-elle transformée en traite des êtres humains ?

La situation de passage clandestin de Luis s'est transformée en traite des êtres humains lorsqu'il a été pris en charge par les deux hommes qui prétendaient l'aider aux États-Unis et l'ont contraint à un arrangement de traite à des fins d'exploitation par le travail.

Activité 5.1 :

1. Réfléchissez à ce que vous savez jusqu'à présent sur la traite des êtres humains, les crimes qui y sont associés et les personnes susceptibles d'y être impliquées. Indiquez dans l'espace ci-dessous qui, selon vous, peut être un trafiquant.

Les réponses à cette question sont subjectives. Il n'y a pas de bonne ou de mauvaise réponse ici.

Activité 5.2 :

1. En vous appuyant sur les directives actuellement en vigueur au sein de votre organisation, quelle serait l'approche de celle-ci face à un usager ayant des antécédents judiciaires, faisant actuellement l'objet d'une enquête pénale et/ou connu pour tenter de recruter des usagers qui font appel à votre organisation ?

Les réponses à cette question sont subjectives et dépendent du protocole et des ressources du centre d'accueil, ainsi que des partenariats et des ressources communautaires. Il n'y a pas de bonne ou de mauvaise réponse ici. Si vous n'êtes pas en mesure de fournir des services à ce client et que vous n'êtes pas sûr des ressources disponibles dans votre communauté, vous pouvez appeler la Ligne d'assistance canadienne contre la traite des personnes (1-833-900-1010) pour être orienté vers des ressources dans votre région.

2. Si votre organisation ne dispose pas de directives claires à ce sujet, quelles mesures pouvez-vous prendre pour vous préparer à une situation de ce type et à qui pouvez-vous vous adresser au sein de votre organisation pour obtenir des instructions à ce sujet ?

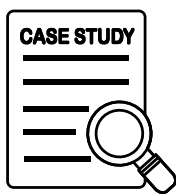
Les réponses à cette question sont subjectives et dépendent du protocole et des ressources du centre d'accueil. Cependant, les centres d'accueil et les organisations peuvent se préparer en élaborant des protocoles et des procédures. Cela peut impliquer les membres du conseil d'administration, tous les niveaux de direction, le personnel de première ligne, ainsi que la consultation des survivants et des usagers du centre d'accueil. La mise en place de partenariats et de protocoles communautaires pour les interventions serait également utile lorsque des situations de ce type se présentent.

Activité 5.3 :

Il est important de reconnaître que la vulnérabilité n'implique pas la complicité. Les trafiquants s'attaquent à des personnes en situation de vulnérabilité, qu'ils manipulent et contraignent à l'exploitation.

1. Réfléchissez à ce que vous avez lu jusqu'à présent sur la traite des êtres humains et dessinez ou notez dans l'espace ci-dessous les personnes qui, selon vous, pourraient en être victimes.

Les réponses à cette question sont subjectives. Il n'y a pas de bonne ou de mauvaise réponse ici.



Cas pratique 5.4 : Sarah vient d'obtenir son baccalauréat et vient de s'installer dans une grande ville pour commencer ses études universitaires. Elle est ravie de vivre seule pour la première fois et de quitter enfin la petite ville où elle a grandi. Elle sera la première de sa famille à faire des études universitaires. Élevée par un parent seul, Sarah devra compter sur les programmes d'aide financière aux étudiants pour financer ses quatre prochaines années d'études et ses frais de subsistance. Sarah va partager une chambre en résidence universitaire avec une autre étudiante sur le campus, comme c'est obligatoire pour les étudiantes de première année, et elle est donc également tenue de souscrire au forfait repas proposé par l'université. Cela s'avère bien plus coûteux que ce à quoi Sarah s'attendait et les aides financières qu'elle perçoit ne couvrent pas la totalité de ses dépenses. Sarah a commencé à chercher un emploi à temps partiel près de son campus, mais il lui était difficile d'en trouver un qui s'adapte à son emploi du temps scolaire. En passant devant un restaurant un jour, Sarah a aperçu une affiche « On embauche » dans la vitrine et a décidé de se renseigner. Elle a rencontré le gérant du restaurant, qui lui a proposé de l'embaucher sur-le-champ à condition qu'elle accepte d'être payée uniquement en espèces, en lui promettant qu'elle pourrait choisir ses horaires et travailler le soir, le restaurant étant ouvert jusqu'à 4 h du matin pour accueillir tous les étudiants du campus voisin. Sarah était ravie de cette opportunité, car elle pouvait ainsi gagner un peu d'argent supplémentaire sans avoir à le déclarer à ses programmes d'aide financière le semestre suivant – ce qui lui évitait de risquer une réduction de son allocation –, et la flexibilité de ses horaires lui permettait de mieux se concentrer sur ses études.

1. Identifiez certaines des vulnérabilités de la situation de Sarah.

La situation de Sarah présente plusieurs vulnérabilités, telles que l'instabilité financière, les risques liés à l'emploi, l'absence de réseau de soutien, la pression scolaire, le manque d'expérience professionnelle et financière, la difficulté à gérer son indépendance, ainsi que le risque d'exploitation lié à la proposition du gérant de lui verser des paiements en espèces en échange d'horaires flexibles.

2. Quelles préoccupations vous sont venues à l'esprit lorsque vous avez pris connaissance de la situation de Sarah ?

Les réponses à cette question sont subjectives. Il n'y a pas de bonne ou de mauvaise réponse ici.

Cependant, voici quelques préoccupations possibles :

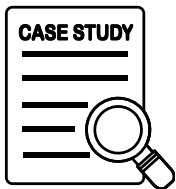
1. Exploitation financière – l'offre de rémunération exclusivement en espèces soulève des inquiétudes quant à une exploitation potentielle, car elle pourrait entraîner une absence de protections juridiques et de droits généralement associés à un emploi formel.
2. Risques pour la sécurité – Travailler jusqu'à 4 h du matin dans une ville qu'elle ne connaît pas pourrait exposer Sarah à des risques pour sa sécurité, tels que la criminalité ou des moyens de transport peu sûrs.
3. Impact sur ses études – La nécessité de travailler de longues heures pourrait nuire à la capacité de Sarah à se concentrer sur ses études.
4. Difficultés d'adaptation — Sarah vient d'emménager dans une grande ville et vit seule pour la première fois. Cela peut être accablant lorsqu'il faut en plus gérer ses finances, assumer les responsabilités ménagères et s'adapter à un nouvel environnement.
5. Isolement — L'étude de cas ne mentionne pas que Sarah ait des amis ou de la famille à proximité. Elle pourrait se sentir isolée et ne pas disposer d'un réseau de soutien pour l'aider à faire face aux difficultés qui se présentent.

3. Si vous discutiez avec Sarah et qu'elle vous faisait part de cela, quelles questions lui poseriez-vous ensuite ?

Les réponses à cette question sont subjectives. Il n'y a pas de bonne ou de mauvaise réponse ici.

Cependant, voici quelques questions possibles :

1. T'es-tu renseignée sur l'impact que ton emploi à temps partiel pourrait avoir sur ton aide financière ? Que sais-tu des obligations de déclaration de revenus ?
2. Que sais-tu de la culture d'entreprise du restaurant ? As-tu réfléchi à la manière dont tu pourrais gérer les éventuels problèmes liés à ce travail ?
3. Quelles mesures de sécurité comptes-tu prendre lorsque tu travailleras en équipe de nuit ?
4. As-tu des amis ou des contacts en ville qui pourraient t'apporter leur soutien ? As-tu pris contact avec des ressources ou des associations sur le campus ?
5. Comment te sens-tu face à cette transition vers la vie universitaire et à la vie en autonomie ?
6. Si ce travail ne se passe pas comme tu l'espérais, as-tu un plan de secours ? Quelles autres options envisagerais-tu ?



Cas pratique 6.1 : Tom a 19 ans et vit chez des amis en attendant d'avoir économisé suffisamment d'argent pour louer un logement, y compris le montant correspondant au premier et au dernier mois de loyer, comme l'exigent de nombreux propriétaires dans sa région. Tom a quitté le domicile familial à l'âge de 16 ans et a appris à subvenir à ses besoins.

Compte tenu de la hausse récente des prix, le salaire de Tom, qui travaille à temps partiel, ne suffit plus à subvenir à ses besoins et il a dépassé la durée de séjour raisonnable dans l'appartement d'une chambre de son ami. Un jour, pour plaisanter, son ami lui a suggéré de commencer à vendre des photos de nu en ligne pour gagner rapidement de l'argent. Désespéré de trouver davantage de revenus pour subvenir à ses besoins, Tom s'est mis à vendre des photos à caractère sexuel explicite sur Internet et s'est rendu compte qu'il avait très vite attiré quelques clients réguliers. Ces clients ont commencé à lui demander davantage de contenu, avec des demandes spécifiques. Tom était mal à l'aise face à cela, mais les demandes étaient insistantes et il estimait ne pas pouvoir se permettre de perdre ses clients actuels.

Un client en particulier était en contact avec Tom depuis un certain temps et celui-ci a appris qu'il s'agissait d'un homme d'affaires de la région. Après avoir échangé un certain temps, l'homme d'affaires a proposé à Tom un poste à temps plein dans l'un des centres de bien-être qu'il dirige. L'homme d'affaires a assuré à Tom qu'il travaillerait à l'accueil pour accueillir les clients et qu'il participerait aux tâches quotidiennes de nettoyage. Il a également proposé de payer Tom en espèces afin de l'aider à économiser pour ses projets immobiliers.

1. D'après ce que vous avez lu, à quel moment Tom a-t-il été exploité ?

Tom a été exploité lorsqu'il a commencé à vendre des photos explicites et s'est senti contraint de répondre aux demandes qui le mettaient mal à l'aise de la part de ses clients. Les rapports de force en jeu et son désespoir financier ont contribué à cette exploitation.

2. En partant du principe que l'homme d'affaires pourrait éventuellement exploiter Tom, quelles sont les tactiques de manipulation utilisées par ce dernier dans ce cas précis ?

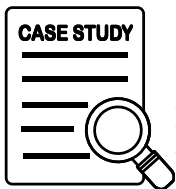
Le comportement de l'homme d'affaires envers Tom relève potentiellement de l'exploitation, car il se présente comme un allié de confiance tout en manipulant subtilement la situation de Tom afin de prendre le contrôle sur lui. On peut identifier plusieurs tactiques de manipulation :

1. Instaurer un climat de confiance en nouant une relation avec Tom et, éventuellement, en créant un faux sentiment de sécurité pour qu'il se sente à l'aise et valorisé.
2. Proposer à Tom une opportunité d'emploi et se présenter comme quelqu'un capable de l'aider à atteindre ses objectifs en matière de logement, créant ainsi un sentiment de dette et de dépendance à son égard.
3. Proposer de payer Tom en espèces peut répondre à ses besoins financiers immédiats, tout en suggérant l'absence de contrôle formel, ce qui peut créer un environnement où les limites sont floues.
4. L'homme d'affaires est conscient des difficultés financières de Tom et utilise cette information pour se présenter comme la solution à ses problèmes, manipulant potentiellement le désespoir de Tom à son propre profit.
5. En présentant l'offre d'emploi comme une voie vers la stabilité, l'homme d'affaires peut indirectement faire pression sur Tom pour qu'il accepte des conditions qui ne sont pas forcément dans son intérêt.
6. Si Tom compte sur l'homme d'affaires pour son emploi et son soutien financier, cela risque de l'isoler des autres options et de lui donner le sentiment d'être piégé dans cette situation.
7. Le fait que l'homme d'affaires connaisse bien les activités en ligne de Tom peut banaliser l'idée de vendre du contenu explicite, ce qui peut désensibiliser davantage Tom face à une exploitation potentielle.

3. Quels sont les signaux d'alerte qui vous ont interpellé à la lecture de ce cas ?

Plusieurs signaux d'alerte ressortent dans le cas de Tom, indiquant une exploitation potentielle et suscitant des inquiétudes quant à son bien-être. Le premier serait le paiement exclusivement en espèces et l'offre d'emploi précipitée. L'offre de paiement en espèces soulève des questions quant à la légitimité de l'emploi ainsi qu'au risque d'exploitation en l'absence d'une structure d'emploi formelle. L'offre d'emploi précipitée pourrait indiquer des arrière-pensées, car l'homme d'affaires a connaissance des activités en ligne antérieures de Tom. De plus, l'homme d'affaires se positionne comme un mentor pour Tom, ce qui crée un déséquilibre de pouvoir ; le caractère vague de la description du poste peut également être un signe d'alerte indiquant que le poste n'est peut-être pas ce qu'il semble être.

L'autre signal d'alerte dans cette étude de cas réside dans les demandes agressives que Tom recevait en ligne de la part des clients. Tom se sentait contraint par les clients de se plier à leurs exigences, ce qui indique un manque de consentement et une obligation de satisfaire ces demandes en raison d'une situation financière désespérée.

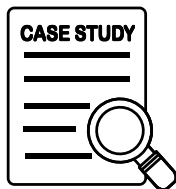


Cas pratique 6.2 : Trinh est une jeune Vietnamiennne de 21 ans, fraîchement diplômée de l'université. Alors qu'elle cherchait un emploi, elle est tombée sur une annonce proposant un poste d'analyste financière dans une entreprise au Canada. L'offre d'emploi mettait en avant un salaire élevé, une prime d'embauche et des congés payés flexibles pour les employés internationaux.

Trinh s'est montrée enthousiaste à l'idée d'occuper ce poste après avoir rencontré un recruteur local de l'entreprise. Ce dernier lui a assuré que cette entreprise était réputée et, après avoir effectué quelques recherches en ligne, Trinh a estimé que cette entreprise était sérieuse d'après ce qu'elle avait pu voir sur son site web. Trinh a envoyé son CV au recruteur, qui lui a promis de s'occuper de sa demande de visa de travail une fois qu'elle aurait payé des frais, mais qu'il prendrait en charge son vol vers le Canada. Le recruteur a de nouveau assuré à Trinh qu'il s'agissait d'une excellente opportunité professionnelle pour elle, car elle gagnerait des dollars canadiens qu'elle pourrait échanger contre des dongs vietnamiens à un taux plus avantageux. Trinh était ravie à l'idée de pouvoir aider ses parents âgés, propriétaires d'un petit stand de café qui leur permet de subvenir aux besoins de leur famille.

Trinh a été déposée dans une maison située dans un lotissement et s'est rendu compte qu'elle partageait une chambre avec trois autres femmes et la maison avec douze autres personnes. L'une des femmes avec qui elle partageait la chambre lui a expliqué qu'elle était là depuis le plus longtemps et qu'elle était donc la seule autorisée à dormir sur le lit, tandis qu'une autre femme dormait sur un petit canapé dans la chambre, ce qui obligeait Trinh à utiliser le placard de l'une des chambres et un sac de couchage.

Le lendemain matin, Trinh a été prise en charge avec les douze autres personnes de la maison et déposée dans un salon de manucure. Trinh, perplexe, a demandé pourquoi elle se trouvait dans ce salon de manucure plutôt que dans l'entreprise où elle avait postulé. La propriétaire du salon de manucure a expliqué à Trinh qu'elle avait été orientée vers cet établissement par le recruteur et que, puisque celui-ci avait pris en charge son billet d'avion, elle devait travailler pour le rembourser. La patronne de Trinh lui a également indiqué qu'elle ne percevait pas de salaire et ne pourrait pas garder ses pourboires pendant les trois premiers mois de travail au salon, car elle était encore en formation. Elle doit travailler du lundi au samedi, de 9 h à 21 h, et bénéficie d'une pause déjeuner de 30 minutes si le salon n'est pas trop fréquenté. Le dimanche, le patron organisera un trajet en voiture jusqu'au supermarché pour que chacun puisse faire ses courses pour la semaine ; comme Trinh ne gagne actuellement aucun argent, le patron lui prêtera une allocation hebdomadaire pour ses courses et ses besoins personnels. Le patron a également expliqué que si Trinh avait besoin d'argent pour quoi que ce soit d'autre, il pourrait lui en prêter. Au départ, Trinh a refusé de travailler et a exigé qu'on la dépose à l'aéroport pour rentrer chez elle. On a expliqué à Trinh qu'elle se trouvait en réalité au Canada avec un visa de voyage pour rendre visite à un proche et que rentrer chez elle si tôt entraînerait le signalement de son passeport par les douanes canadiennes, ce qui l'empêcherait d'entrer au Canada à l'avenir. Le patron de Trinh lui a promis que, à condition qu'elle travaille dur pendant les trois prochains mois et qu'elle rembourse sa dette, ils pourraient l'aider à faire une demande de citoyenneté canadienne.



Cas pratique 6.2 continuer:

À partir de là, Trinh pourrait parrainer ses parents pour qu'ils viennent au Canada et y mènent une vie plus confortable. Le patron de Trinh l'a mise en garde de ne parler de cela à personne, car cela pourrait lui valoir d'être arrêtée et causer des ennuis à ses parents pour avoir menti au gouvernement canadien.

Il a également mentionné qu'en tant que compatriotes vietnamiens, de nombreux employés du salon de manucure travaillaient eux aussi dur pour gagner de l'argent à envoyer au Vietnam à leurs familles. Ainsi, si Trinh dénonçait cette situation, cela ruinerait les moyens de subsistance de nombreuses familles. Pour ces raisons, Trinh a accepté de rester et de rembourser sa dette dans l'espoir de s'offrir un avenir meilleur, pour elle et ses parents.

1. Quelles étaient les vulnérabilités de Trinh ?

Voici une liste de certaines des vulnérabilités de

Trinh :

1. Besoin d'emploi, pression financière et endettement
2. Méconnaissance de la législation et du système d'immigration, ce qui a conduit Trinh à obtenir un visa inadapté
3. Confiance accordée au recruteur
4. Trinh est actuellement isolée dans un logement en colocation et ne connaît personne en dehors du salon de manucure où elle travaille
5. Son patron a invoqué leur identité vietnamienne commune et la pression de ne pas s'exprimer pour créer un sentiment d'obligation communautaire, en utilisant les liens culturels de Trinh pour la manipuler
6. Absence de pièce d'identité officielle, son passeport lui ayant été confisqué
7. Méconnaissance de la région : Trinh réside actuellement dans une maison située dans un lotissement
8. Barrière linguistique potentielle

2. Comment Trinh a-t-elle été recrutée ?

Trinh a été recrutée par le biais d'une fausse offre d'emploi proposant une description de poste attrayante, de fausses promesses de salaire élevé et de prime d'embauche, des interactions personnelles avec le recruteur visant à instaurer la confiance, ainsi qu'une fausse crédibilité grâce à la présence en ligne de l'entreprise. Dans l'ensemble, Trinh a été recrutée grâce à une combinaison d'offres d'emploi alléchantes, d'échanges visant à instaurer la confiance avec le recruteur, d'appels à l'émotion concernant l'avenir de sa famille et de la promesse d'un accompagnement dans ses démarches d'immigration. Cette approche à plusieurs facettes a joué sur ses aspirations et ses vulnérabilités, l'amenant à s'engager dans une situation qui a finalement conduit à son exploitation.

3. Quelles méthodes le ou les trafiquants ont-ils utilisées dans ce scénario ? On peut identifier

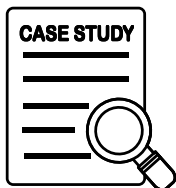
plusieurs méthodes utilisées par le ou les trafiquants qui ont contribué à son exploitation :

1. Une fausse offre d'emploi présentant une proposition alléchante qui semblait légitime
2. Une tactique d'appât et de substitution : les trafiquants ont annoncé un poste d'analyste financière, puis l'ont remplacé par un emploi dans un salon de manucure à l'arrivée de Trinh
3. Des interactions personnelles visant à instaurer un climat de confiance
4. Le trafiquant a tiré parti du désir de Trinh de subvenir aux besoins de sa famille, en lui promettant que cet emploi serait un moyen d'améliorer leur condition de vie
5. Contrôle du passeport et des documents de Trinh
6. Servitude pour dettes : le trafiquant a tendu un piège dans lequel Trinh devait « rembourser » ses frais de voyage et de subsistance, ce qui a entraîné un cercle vicieux d'endettement l'empêchant de s'échapper
7. Les trafiquants ont également eu recours à des tactiques d'intimidation pour empêcher Trinh de demander de l'aide
8. Les conditions de vie ont effectivement isolé Trinh, non seulement en raison de la configuration physique d'un lotissement, mais aussi dans le cadre d'un logement partagé avec d'autres travailleurs vulnérables
9. L'exploitation de leur identité culturelle commune a fait craindre à Trinh que le fait de s'exprimer ne mette en danger non seulement elle-même, mais aussi les moyens de subsistance d'autres membres de sa communauté

Ces méthodes illustrent une approche systématique visant à exploiter les vulnérabilités de Trinh, à manipuler sa confiance et à maintenir un contrôle sur sa situation afin de garantir sa soumission et sa dépendance.

4. Énumérez certains facteurs susceptibles de maintenir Trinh dans sa situation actuelle et de l'empêcher de chercher de l'aide.

1. Peur des représailles – si Trinh cherche de l'aide et met en péril les moyens de subsistance des membres de sa communauté, elle pourrait compromettre sa propre sécurité dans le cadre d'un logement partagé
2. Peur de la loi – le patron de Trinh l'a menacée de conséquences liées à l'application de la législation sur l'immigration
3. L'isolement – Trinh est isolée de la communauté en raison de ses conditions de vie et du contrôle exercé par son patron
4. La servitude pour dettes – la pression pour rembourser sa « dette » peut donner à Trinh le sentiment d'être piégée
5. La loyauté envers la communauté – Trinh a été manipulée par le trafiquant qui a fait appel à leur identité vietnamienne commune, créant un sentiment de culpabilité ou de loyauté qui la pousse à garder le silence
6. Trinh dépend de son employeur qui contrôle ses finances, son logement et ses conditions de travail
7. Barrière linguistique – Trinh ne parle peut-être que très peu l'anglais, ce qui rend difficile toute demande d'aide
8. Espoir – Le trafiquant de Trinh lui a assuré que son travail acharné pourrait lui permettre d'obtenir la citoyenneté et d'offrir une vie meilleure à sa famille, afin de s'assurer sa docilité
9. Ignorance des ressources et des alternatives – Trinh est isolée depuis son arrivée au Canada et n'a peut-être pas connaissance des lois du travail, des ressources communautaires, des aides disponibles et des autres options possibles
10. Stigmatisation sociale – Trinh peut s'inquiéter de la façon dont sa communauté et sa famille perçoivent sa situation, ce qui peut l'amener à éprouver des sentiments de culpabilité, de honte ou de reproche et l'empêcher de demander de l'aide pour une situation qu'elle estime être de sa propre faute



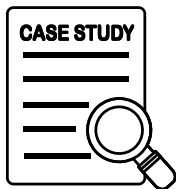
Cas pratique 6.3 : Julia est une fillette de 11 ans à qui l'on vient d'offrir une tablette dotée de contrôles parentaux. Julia adore regarder des vidéos, jouer à des jeux et écouter de la musique via les applications de sa tablette. Ses parents surveillent de près les contenus qu'elle consulte et on lui a appris à ne pas discuter avec des inconnus.

Comme ses parents sont stricts, Julia a souvent l'impression d'être mise à l'écart par ses camarades, qui, eux, peuvent communiquer entre eux sur divers réseaux sociaux et applications de messagerie. Un jour à l'école, Julia a entendu par hasard une camarade de classe parler de sa playlist privée sur une application musicale très populaire. Julia a demandé à faire partie de cette playlist privée, car elle voulait découvrir quelles chansons s'y trouvaient. La camarade lui a répondu qu'elle ne pourrait l'ajouter que si elle promettait de garder le secret, car seuls quelques-uns de leurs camarades devaient en avoir connaissance. Julia a accepté et était ravie de faire partie de quelque chose qui semblait si cool.

Le soir même, à la maison, Julia a reçu une demande pour rejoindre une playlist privée. Une fois l'invitation acceptée, elle s'est rapidement rendu compte qu'elle pouvait envoyer des messages aux personnes de la playlist en modifiant les titres des morceaux. Julia était ravie de pouvoir discuter avec ses camarades de classe et, lorsque ses parents lui ont demandé ce qu'elle faisait, elle leur a répondu qu'elle personnalisait sa playlist.

Au fil du temps, Julia s'est sentie de plus en plus à l'aise avec l'application musicale et s'est constituée plusieurs playlists privées pour de nombreuses « discussions » différentes. C'est avec une camarade de classe – qu'elle croyait être une véritable amie – avec laquelle elle partageait une playlist privée qu'elle discutait le plus. Cette camarade lui a également montré comment changer la pochette de ses playlists. Au début, elles remplaçaient les pochettes par des images d'émissions et d'artistes qu'elles aimaient toutes les deux, mais au fil du temps, cette amie a commencé à remplacer les pochettes par des images plus sexuellement explicites. Ce camarade de classe a expliqué à Julia que toutes les autres filles de sa classe avaient des playlists privées de ce genre et que cela faisait partie de la croissance et de l'adolescence.

Quelque temps plus tard, ce camarade de classe a insisté pour que Julia partage des photos de son visage, en lui promettant qu'ils étaient désormais de bons amis et qu'ils se voyaient déjà à l'école. Convaincue par cet argument, Julia a commencé à partager ses selfies comme pochettes d'album. Chaque fois que Julia demandait à ce camarade de classe de se dévoiler, il trouvait toujours une excuse. Les demandes de photos sont devenues de plus en plus explicites : les demandes visant à voir la tenue du jour de Julia se sont transformées en demandes pour la voir en sous-vêtements. Julia se sentait mal à l'aise face à ces demandes et en a parlé à la camarade de classe qui l'avait initialement ajoutée à sa playlist privée. Cette dernière lui a répondu que ces demandes étaient normales et que d'autres camarades utilisant d'autres applications de réseaux sociaux partageaient ce genre de photos parce que c'était « juste pour s'amuser », d'autant plus qu'elles commençaient à suivre des cours d'éducation sexuelle à l'école.



Cas pratique 6.3 continuer: Julia restait sceptique, mais l'ami en ligne figurant dans sa playlist privée semblait se désintéresser d'elle, et Julia avait peur de perdre un ami avec lequel elle avait tant de points communs. Elle a donc commencé à partager des photos d'elle en sous-vêtements.

1. Quelles ont été les méthodes de séduction et de manipulation utilisées ici ?

Julia a été attirée par son besoin de liens avec ses pairs ; les enfants recherchent souvent la validation et l'acceptation de leurs pairs. Elle était ravie de rejoindre une playlist privée, ce qui lui donnait le sentiment d'être intégrée. La demande de garder la playlist secrète a favorisé un sentiment d'exclusivité, donnant à Julia l'impression d'être spéciale tout en l'isolant de la surveillance des adultes. Enfin, l'attrait des plateformes populaires, comme l'utilisation d'une application musicale tendance à laquelle ses pairs adhéraient, a créé un sentiment de normalité, encourageant Julia à participer sans prendre conscience des risques potentiels. Le processus de manipulation a commencé par l'établissement d'une relation de confiance et d'un lien affectif. La camarade de classe de Julia a noué une relation amicale avec elle et lui a progressivement présenté du contenu explicite, en la convainquant que c'était normal dans le cadre de sa participation aux groupes de playlists privées. L'insinuation selon laquelle « tout le monde le fait » exploitait son besoin de s'intégrer à son groupe de pairs et a poussé Julia à se conformer et, finalement, à adopter ce comportement à haut risque. La manipulation émotionnelle a également été utilisée, avec le message selon lequel le partage d'images explicites renforcerait leur amitié, exploitant ainsi les insécurités de Julia et la poussant à se plier à ces exigences. Une fois ce stade franchi, les demandes ont évolué et l'escalade a progressivement fait voler en éclats les limites de Julia. Enfin, le fait de jouer sur la crainte de Julia de perdre son ami en ligne l'a rendue plus réceptive aux demandes et a mis en évidence la vulnérabilité émotionnelle qui a conduit à sa manipulation.

2. Quelles étaient les vulnérabilités de Julia ?

Parmi les vulnérabilités de Julia, on peut citer :

1. Le désir d'être acceptée par ses pairs
2. Une compréhension limitée de la sécurité en ligne à l'âge de 11 ans
3. Un environnement parental strict qui a entraîné un sentiment d'isolement par rapport à ses pairs, renforçant ainsi son besoin de liens sociaux qu'elle a fini par rechercher en ligne
4. Sa crainte de perdre des amitiés en ligne qui lui étaient chères l'a rendue plus encline à se plier à des demandes qui la mettaient mal à l'aise
5. L'introduction progressive de contenus inappropriés a normalisé les comportements à risque, réduisant ainsi sa capacité à reconnaître quand les limites étaient franchies.
6. Un éventuel manque de communication ouverte avec ses parents. Le fait de ne pas se sentir capable de discuter de ses interactions en ligne avec ses parents aurait créé des obstacles à la recherche d'aide et accru la vulnérabilité de Julia face à la manipulation
7. L'influence de ses camarades de classe, qui normalisent les comportements explicites, a exercé une pression sur Julia pour qu'elle se conforme, la rendant plus vulnérable à l'exploitation

3. Quels sont les signaux d'alerte qui vous ont interpellé(e) à la lecture de ce cas ?

Parmi les signaux d'alerte relevés dans ce cas, on peut citer :

1. Comportement secret / obligation de garder des secrets
2. Le passage à des images explicites, en violation des limites
3. La pression des pairs et la normalisation des comportements à risque
4. La progression des selfies vers des photos explicites – indiquant un schéma de « grooming »
5. La manipulation de la confiance en tirant parti de l'amitié
6. L'expérience limitée de Julia en matière d'interactions en ligne
7. Le fait de cacher ses activités à ses parents
8. Une désensibilisation progressive par la normalisation du partage d'images de plus en plus intimes et la distorsion de ce qui est approprié et sûr

Activité 6.4 :

1. Après avoir étudié les études de cas, énumérez quelques facteurs susceptibles de conduire une personne à être exploitée.

Voici quelques facteurs susceptibles de conduire une personne à être exploitée :

1. Vulnérabilité financière
2. Manque de sensibilisation
3. Isolement et solitude
4. Le désir d'être accepté
5. La vulnérabilité émotionnelle
6. Un accès limité aux services d'aide et aux ressources
7. Les barrières linguistiques
8. Les facteurs culturels et sociétaux
9. La consommation de substances et la dépendance
10. La jeunesse et l'inexpérience
11. Un passé marqué par des traumatismes

2. Citez deux situations quotidiennes que vous pourriez rencontrer et dans lesquelles de l'exploitation a lieu.

Voici quelques situations quotidiennes que vous pourriez rencontrer et dans lesquelles de l'exploitation a lieu

1. L'exploitation au travail : des employés effectuant des heures supplémentaires non rémunérées ou contraints d'accepter des salaires inférieurs à ceux convenus
2. Travail des enfants – des enfants contraints de travailler avant l'âge légal ou pendant de longues heures pour un salaire dérisoire
3. Exploitation sexuelle – des personnes en situation de vulnérabilité soumises à des pressions ou contraintes d'échanger des faveurs sexuelles contre des produits de première nécessité ou un soutien
4. Exploitation en ligne – des personnes manipulées pour qu'elles partagent du contenu explicite ou des informations personnelles via les réseaux sociaux ou les plateformes de jeux vidéo
5. Situations liées au logement – des locataires vivant dans des conditions insalubres, dont les propriétaires exploitent la situation financière en exigeant un loyer élevé sans effectuer les réparations nécessaires
6. Les relations de dépendance : des personnes jouant un rôle d'aidant qui sont manipulées ou contraintes de fournir des services sans rémunération ni reconnaissance appropriées, et inversement, des personnes dépendantes qui sont contraintes de conclure des accords qu'elles ne comprennent pas pleinement ou qui sont victimes de tromperies financières
7. L'exploitation culturelle et communautaire : des membres de communautés marginalisées qui sont exploités pour leurs connaissances culturelles ou leur travail sans rémunération ni reconnaissance équitables

Activité 7.1 :

Énumérez quelques questions que vous pourriez poser à un client dans le cadre d'un suivi s'il se présentait dans votre structure pour bénéficier de services. Réfléchissez à la manière dont vous formuleriez ces questions afin de mieux cerner ce que vit le client sans donner l'impression d'être intrusif.

Les réponses à cette question sont subjectives. Il n'y a pas de bonne ou de mauvaise réponse ici. Cependant, voici quelques exemples de questions :

1. Comment vous sentez-vous ces derniers temps, tant sur le plan émotionnel que physique ?
2. Pouvez-vous me parler de votre situation de vie actuelle ? Vous sentez-vous en sécurité là-bas ?
3. Quelle est, pour vous, la partie la plus difficile de votre situation en ce moment ?
4. À qui, dans votre entourage, pouvez-vous faire confiance pour obtenir du soutien ?
5. Pouvez-vous décrire votre relation avec [personne précise] ? Comment vous sentez-vous par rapport à cela ?
6. Y a-t-il des situations ou des interactions qui vous mettent mal à l'aise ou vous angoissent ?
7. Vous êtes-vous déjà senti(e) contraint(e) de faire quelque chose qui vous mettait mal à l'aise ? Pouvez-vous m'en parler ?
8. Avez-vous des inquiétudes concernant votre sécurité ou celle de votre entourage ?
9. Quelles difficultés rencontrez-vous en matière de travail ou de soutien financier ?
10. Avez-vous déjà eu recours à des ressources ou à des programmes communautaires ?
11. Quelles ressources ou quel soutien pensez-vous qui pourraient vous aider en ce moment ?
12. Quels sont certains de vos objectifs ou de vos espoirs pour l'avenir ?
13. Y a-t-il quelque chose d'important pour vous dont vous aimeriez discuter aujourd'hui ?
14. Comment exprimez-vous généralement vos sentiments lorsque les choses deviennent difficiles ?
15. Y a-t-il un sujet dont vous avez peur de parler, mais que vous aimeriez aborder ?

Activité 7.2 :

1. Dressez la liste de certaines mesures de sécurité et de certains protocoles que vos centres d'accueil locaux peuvent proposer. Connaître ces éléments vous aidera également à expliquer ces mesures à une victime potentielle de la traite des êtres humains.

La réponse à cette question variera d'un centre d'accueil à l'autre. Si vous ne connaissez pas les mesures de sécurité et les protocoles de votre centre d'accueil local, nous vous encourageons à le contacter pour vous renseigner. Voici quelques exemples de mesures de sécurité et de protocoles mis en place par les centres d'accueil :

1. Vérification de l'identité de la personne se trouvant à l'extérieur avant de la laisser entrer
2. Portes accessibles uniquement par carte-clé dans l'ensemble du centre
3. Caméras de surveillance autour du centre et à l'intérieur, dans les espaces communs
4. Boutons d'urgence et balises d'alerte sur le site
5. Proximité d'un commissariat de police
6. Proximité d'autres organismes de services
7. Personnel formé
8. Personnel et services disponibles 24 h/24 et 7 j/7

1a. En comparant les deux « roues du pouvoir et du contrôle », quels sont les domaines dans lesquels vous constatez immédiatement des recoupements ?

Il existe de nombreux domaines de recoupement entre les deux « roues du pouvoir et du contrôle ».

1b. Pouvez-vous esquisser un ou plusieurs scénarios possibles ?

Les réponses à cette question sont subjectives. Il n'y a pas de bonne ou de mauvaise réponse ici.

2. Décrivez, avec vos propres mots, comment la violence domestique (VD) et la violence entre partenaires intimes (VPI) peuvent recouper la traite des êtres humains ?

La violence domestique (VD) et la violence entre partenaires intimes (VPI) peuvent recouper la traite des êtres humains de manière significative, car les personnes victimes de ces formes de violence peuvent devenir vulnérables à des situations de traite. Les auteurs de violences exploitent souvent les peurs et la dépendance de leur partenaire, créant un climat de contrôle pouvant déboucher sur des situations de traite, telles que la prostitution ou le travail forcé. Les victimes peuvent être coupées de tout réseau de soutien, manipulées par des menaces ou une contrainte financière, et privées de leur autonomie, ce qui les rend plus vulnérables aux trafiquants qui exploitent ces faiblesses. De plus, les trafiquants peuvent recourir à des tactiques similaires à celles employées par les partenaires violents, telles que la manipulation émotionnelle et la violence psychologique, renforçant ainsi le cycle de contrôle et d'exploitation.

Activité 8.1 :

1. Énumérez dans l'espace ci-dessous ce que vous considérez comme des signes de traite des êtres humains qui pourraient ne pas figurer à la page précédente.

1. Blessures inexplicables : ecchymoses, coupures ou signes de violence physique
2. Comportement craintif ou anxieux : réponses incohérentes ou craintives aux questions
3. Retrait : évitement du contact visuel ou des interactions sociales
4. Manque d'autonomie : incapacité à prendre des décisions élémentaires, telles que choisir où aller ou quoi porter
5. Confiscation de documents : documents détenus par une autre personne, souvent un employeur ou un trafiquant
6. Travail non rémunéré ou sous-rémunéré : travailler sans être payé ou recevoir une maigre rémunération
7. Différences d'âge : écarts d'âge importants entre partenaires ou personnes au sein d'une relation
8. Signes de contrainte : indices indiquant qu'une personne est manipulée ou contrainte à une situation contre son gré
9. Déménagements fréquents : se déplacer fréquemment d'un endroit à l'autre sans raison claire
10. Abus de substances : consommation de drogues ou d'alcool pour faire face à un traumatisme ou au stress
11. Mauvaise hygiène : manque de soins personnels ou de propreté
12. Récits incohérents : fournir des informations contradictoires sur sa situation ou ses allées et venues
13. Hypervigilance : regarder constamment autour de soi ou paraître excessivement attentif à son environnement
14. Peur des forces de l'ordre : exprimer de la peur ou de la méfiance envers les autorités
15. Fausses pièces d'identité : possession de fausses pièces d'identité ou de documents qui ne correspondent pas à son récit
16. Servitude pour dettes : affirmation de devoir de l'argent à quelqu'un qu'elle ne peut pas rembourser
17. Mauvaises conditions de vie : vivre dans des environnements surpeuplés, dangereux ou insalubres
18. Âge trop jeune pour travailler : mineurs effectuant un travail inadapté à leur âge.
19. Exploitation des vulnérabilités : signes de manipulation fondés sur la situation économique, sociale ou le statut d'immigration de la personne.

Activité 8.2 :

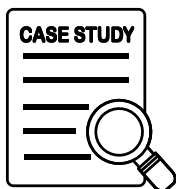
1. L'activité précédente vous a invité à imaginer à quoi pourrait ressembler une victime de la traite des êtres humains, en vous basant sur vos convictions et vos connaissances. Dans l'espace ci-dessous, énumérez les traits de caractère d'une victime emblématique de la traite des êtres humains.

La réponse à cette question est subjective et dépend de la perception de chacun. Il n'y a pas de bonne ou de mauvaise réponse. En général, lorsqu'on leur demande à quoi pourrait ressembler une victime de la traite des êtres humains, les gens répondent qu'il s'agit d'une femme ou d'une jeune fille victime de traite à des fins sexuelles, qu'elle a été amenée clandestinement ou qu'elle se trouve loin de son pays d'origine, qu'elle est détenue de force dans un lieu isolé, et qu'elle est secourue, généralement par les forces de l'ordre, après quoi elle coopère pleinement à l'enquête.

2. Pourquoi pensez-vous que ce sont là les traits de caractère d'une victime emblématique ?

La réponse à cette question est subjective et dépend de la perception de chacun. Il n'y a pas de bonne ou de mauvaise réponse.

En général, les gens pensent que ce sont là les caractéristiques d'une « victime emblématique » parce que les médias la présentent ainsi. Les films et les séries télévisées dramatisent la traite des êtres humains en utilisant le récit de la « victime emblématique ». La « victime emblématique » est trompée par une personne en qui elle avait confiance et contrainte à se livrer à l'exploitation sexuelle, avant d'être finalement secourue par un héros, un agent des forces de l'ordre. La victime emblématique est généralement jeune, innocente/naïve, vulnérable face à des circonstances qui échappent à son contrôle et digne d'empathie.



Cas pratique 8.3 : Un autre scénario qu'il est important d'inclure est celui présenté dans la publication de Gordon et al. (2018), qui prend l'exemple d'une femme ayant eu recours à plusieurs reprises aux services psychiatriques et aux urgences d'un hôpital. Les antécédents médicaux de cette femme faisaient état d'une dissociation liée à un traumatisme, due à un passé en famille d'accueil, à des agressions sexuelles subies pendant l'enfance, à des violences conjugales et à l'exercice de la prostitution.

La femme a également eu recours à plusieurs reprises aux soins médicaux d'urgence en raison de grossesses multiples et, à un moment donné, a été amenée aux urgences après avoir été retrouvée dans un fossé. Elle a également été orientée vers un refuge local à un moment donné. Ce n'est qu'après près de deux ans de soins médicaux et psychiatriques que la femme a révélé avoir été victime de traite de la part de ses partenaires intimes passés et actuels.

1. Selon vous, pourquoi la patiente de ce cas a-t-elle été si longtemps mal diagnostiquée ?

L'une des raisons identifiées dans l'article était que la survivante utilisait des termes tels que « papa de mon bébé » et « petit ami » pour désigner son trafiquant, ce qui a conduit les professionnels de santé à mal interpréter sa situation.

2. En supposant que le patient ait quitté l'hôpital pour se rendre dans un centre d'accueil et que le personnel de ce centre ait également mal identifié le problème initial du patient, quelles pourraient être, selon vous, les raisons de cette erreur et quels obstacles cela pourrait-il entraîner ?

Parmi les raisons pouvant amener le personnel du centre d'accueil à mal identifier le problème initial du patient, on peut citer :

1. Le personnel du centre d'accueil peut manquer de formation spécialisée pour reconnaître les signes de la traite des êtres humains, ce qui conduit à une mauvaise interprétation des comportements et des besoins du patient
2. Le personnel du centre d'accueil peut également donner la priorité à la satisfaction des besoins physiques immédiats du patient (tels que l'hébergement, la nourriture ou les soins médicaux) et ne pas avoir l'occasion d'explorer les antécédents qui pourraient révéler des expériences d'exploitation
3. Le point de vue du personnel du centre d'accueil peut être biaisé si le patient a été orienté vers ce centre par le personnel hospitalier. De plus, le personnel du centre d'accueil peut également avoir des préjugés et des a priori concernant le comportement ou les choix du patient, ce qui conduit à une mauvaise identification
4. Il se peut que le protocole du centre d'accueil ne prévoit pas de procédures d'évaluation structurées permettant d'identifier les expériences d'exploitation ou les antécédents de traumatismes complexes, ce qui empêche le personnel de saisir toute l'étendue des expériences vécues par la patiente
5. La patiente peut se montrer réticente à dévoiler son histoire à un autre professionnel qu'elle ne connaît pas, peut-être en raison de la honte, de la peur ou d'un traumatisme qui l'empêche d'exprimer clairement sa situation

3. Si vous rencontriez cette patiente pour la première fois, quelles questions pourriez-vous lui poser ?

Les questions varient en fonction de la pratique et de l'approche de chacun ; il n'y a pas de mauvaises réponses ici. Voici quelques questions que vous pourriez poser :

1. Pouvez-vous me parler un peu de votre parcours jusqu'ici ?
2. Qu'est-ce qui vous a le plus aidée par le passé lorsque vous aviez besoin de soutien ?
3. De quel type de soutien pensez-vous avoir besoin en ce moment ?
4. À quoi ressemblent vos relations actuelles ?
5. À quoi ressemble une journée type pour vous ?
6. Y a-t-il des expériences particulières dont vous avez eu du mal à parler ?
7. Vous sentez-vous en sécurité dans votre situation de vie actuelle ?
8. Y a-t-il des services ou des ressources qui vous ont été utiles par le passé ?
9. Y a-t-il quelque chose que vous aimeriez que je sache à votre sujet et qui pourrait nous aider à travailler ensemble ?
10. Comment préférez-vous aborder les sujets sensibles ?
11. Y a-t-il des croyances culturelles ou personnelles qui vous tiennent à cœur et qui influencent votre vie ?
12. Quelle est la chose que vous aimeriez que je comprenne à votre sujet ?

Activité 8.4 :

Utilisez cet espace pour prendre des notes sur les vidéos « Can You See Me ? » ou pour noter tout ce qui vous vient à l'esprit à ce stade.

L'espace prévu pour cette activité est destiné à la prise de notes.

Activité 8.5 :

1. En vous appuyant sur ce que vous avez lu jusqu'à présent, utilisez l'espace ci-dessous pour dresser une liste et réfléchir à :

- a. certains concepts clés que vous avez appris,
- b. certains mythes auxquels vous croyiez ou dont vous n'aviez pas connaissance jusqu'à présent, et
- c. un préjugé que vous auriez pu avoir avant de lire cette section.

L'espace prévu pour cette activité est destiné à la prise de notes sur votre réflexion personnelle et votre compréhension du contenu abordé dans cette section.

Activité 9.1 :

1. Dans l'espace ci-dessous, expliquez comment vous modifieriez les questions de dépistage du QYIT afin qu'elles constituent un meilleur outil d'évaluation pour les services que vous fournissez au sein de votre organisme.

Pour trouver des idées sur la manière de reformuler les questions, reportez-vous à la réponse de l'activité 7.1.

Activité 9.2 :

Répondez aux questions du QYIT de votre point de vue dans l'espace ci-dessous : *Pour des raisons de confidentialité, vous pouvez répondre aux questions mentalement*

Il n'est pas rare que des personnes restent dans des situations professionnelles risquées, voire dangereuses, simplement parce qu'elles n'ont pas d'autre choix. Avez-vous déjà travaillé ou effectué des tâches dans un lieu qui vous a fait peur ou dans lequel vous ne vous sentiez pas en sécurité ? **Oui / Non**

Il arrive parfois que des employeurs empêchent leurs salariés de quitter une situation professionnelle injuste ou dangereuse. Avez-vous déjà eu peur de quitter ou de démissionner d'un emploi par crainte de violences ou de menaces à votre rencontre ou à l'encontre de votre famille ? **Oui / Non**

Parfois, les personnes qui rencontrent des difficultés au sein de leur famille ont très peu d'options pour survivre ou subvenir à leurs besoins fondamentaux, tels que la nourriture et le logement. Avez-vous déjà reçu quelque chose en échange de relations sexuelles (par exemple, un endroit où loger, des cadeaux ou de la nourriture) ? **Oui / Non**

Il arrive parfois que les employeurs ne souhaitent pas que l'on sache quel type de travail ils confient à leurs jeunes employés. Pour se protéger, ils demandent à leurs employés de mentir sur la nature de leur travail. Avez-vous déjà travaillé pour quelqu'un qui vous a demandé de mentir lorsque vous parliez à d'autres personnes de votre travail ? **Oui / Non**

Notez quelques-unes de vos réflexions sur ces questions, la manière dont vous y avez répondu et comment vous pourriez reformuler ces questions maintenant que vous vous les êtes posées.

La réponse à cette question est subjective et dépend de l'expérience de chacun. Il n'y a pas de bonne ou de mauvaise réponse. Pour trouver des idées sur la manière dont vous pourriez reformuler les questions, reportez-vous à la réponse de l'activité 7.1.

Activité 9.3 :

1a. Pensez-vous pouvoir intégrer la partie I des questions d'évaluation du CCR dans votre travail ?

Oui / Non

1b. Si oui, expliquez dans quel contexte ces questions d'évaluation pourraient s'inscrire.

L'évaluation CCR de la partie 1 ne contient que quatre questions, ce qui facilite son intégration lors des premiers contacts avec les clients, par exemple lors de leur premier appel ou de leur arrivée dans votre structure. Les réponses aux questions de la partie 1 peuvent également surgir naturellement au cours d'une conversation, lorsque le client expose sa situation. Ces questions d'évaluation constituent un outil utile que les prestataires de services peuvent garder à portée de main pour les aider à formuler des questions à poser aux clients.

2a. Pensez-vous pouvoir intégrer la partie II des questions d'évaluation CCR dans votre travail ? Oui / Non

2b. Si oui, expliquez dans quel contexte ces questions d'évaluation pourraient s'intégrer.

La partie 2 de l'évaluation CCR est beaucoup plus longue et pourrait ne pas convenir à des interactions informelles avec les clients. De plus, présenter une liste de questions aussi longue risque de faire se refermer le client, qui pourrait avoir l'impression d'être jugé et interrogé. S'il est possible d'avoir une conversation plus longue avec le client et qu'un lien de confiance s'est établi, la partie 2 de l'évaluation CCR constituerait un outil précieux que les prestataires de services pourraient utiliser comme fil conducteur pour la conversation et pour approfondir l'évaluation avec le client, afin de mieux comprendre s'il est ou a été victime d'exploitation.

Activité 10.1 :

1. Avant de passer à la section suivante, prenez quelques minutes pour réfléchir aux informations que vous avez recueillies jusqu'à présent. Notez quelques mots-clés décrivant ce que vous comprenez par « traite des êtres humains » :

2. Décrivez votre compréhension actuelle des préjugés et expliquez en quoi, selon vous, ceux-ci pourraient influencer les soins tenant compte des traumatismes.

3. Quels sont les services et les pratiques actuellement en place au sein de votre organisme que vous considérez comme relevant d'une approche tenant compte des traumatismes ?

Activité 10.2 :

1. Après avoir lu certaines des citations de survivants présentées jusqu'à présent, quelles réflexions vous sont venues à l'esprit concernant la mise en place de soins tenant compte des traumatismes ?

2. Quelle citation vous a le plus marquée et pourquoi ?

Les réponses aux questions des activités 10.1 et 10.2 sont subjectives et dépendent de l'expérience de chacun. Il n'y a pas de bonne ou de mauvaise réponse.

Activité 10.3 :

1. Dans l'espace ci-dessous, énumérez d'autres raisons et obstacles expliquant pourquoi les victimes de la traite des êtres humains ne peuvent pas « simplement quitter » leur trafiquant ou leur situation de traite.

1. Des obstacles psychologiques tels que le lien traumatique, la peur et l'intimidation, une faible estime de soi, des problèmes de santé mentale et des troubles du développement cognitif
2. Des obstacles économiques tels que la dépendance vis-à-vis du trafiquant pour subvenir à ses besoins fondamentaux et l'absence d'autres ressources financières, qui rendent difficile l'accès à l'autonomie
3. Des obstacles sociaux tels que l'isolement, la stigmatisation et la culpabilité, ainsi que les barrières linguistiques et culturelles
4. Des obstacles juridiques, tels que la peur ou la méfiance envers les forces de l'ordre et la méconnaissance de la loi et de leurs droits
5. Des obstacles logistiques, tels que l'incertitude quant à la manière de trouver de l'aide et des ressources, ainsi que les contraintes physiques imposées par le trafiquant pour empêcher les victimes de partir
6. Des obstacles émotionnels, tels que le sentiment de culpabilité à l'idée de partir ou la conviction qu'elles doivent rester fidèles à leur trafiquant, la croyance qu'il prend soin d'elles, l'espoir que leur trafiquant changera et que la situation s'améliorera

2. Énumérez quelques obstacles auxquels un usager peut être confronté lorsqu'il tente d'accéder aux services proposés par votre organisation.

Les obstacles auxquels un usager peut être confronté lorsqu'il tente d'accéder aux services d'une organisation peuvent varier en fonction des ressources et des programmes disponibles au sein de chaque organisation et dans chaque communauté. Voici quelques obstacles courants auxquels les usagers sont confrontés et qui doivent être pris en compte :

1. Connaissance des programmes et services par la communauté : les gens savent-ils vers qui se tourner pour obtenir de l'aide ?
 2. Coût des services : quels programmes sont gratuits, lesquels proposent un barème dégressif et lesquels sont onéreux ? Par ailleurs, quels programmes sont uniquement pris en charge par l'assurance ?
 3. Situation géographique : l'organisme est-il situé sur un axe principal desservi par les transports en commun ? Est-il facile à trouver pour une personne nouvellement arrivée dans la communauté ? Le quartier est-il sûr pour les clients qui s'y rendent à pied pour leurs rendez-vous ?
 4. Problèmes de transport : existe-t-il un service de transport pour les clients se rendant à leurs rendez-vous ou en revenant ? La communauté dispose-t-elle de transports en commun fiables ?
-

5. Stigmatisation culturelle : quels sont les préjugés culturels et sociaux liés à l'organisation au sein de la communauté qui pourraient dissuader un client de recourir aux services ? Le client craint-il d'être victime de discrimination ou d'un traitement injuste en raison de son passé ou de son identité ?
6. Obstacles psychologiques – Des expériences négatives antérieures avec des services peuvent-elles susciter de la peur et de l'anxiété chez le client ? Le client se sent-il désespéré et hésite-t-il par conséquent à demander de l'aide ?
7. Obstacles juridiques – Le client peut craindre l'expulsion ou d'autres répercussions juridiques, notamment le risque d'avoir un casier judiciaire ou des antécédents judiciaires susceptibles de l'empêcher de solliciter certains services en raison de la stigmatisation et/ou de la crainte d'une arrestation
8. Obstacles systémiques – Se frayer un chemin dans les méandres bureaucratiques des services peut s'avérer accablant et déroutant
9. Obstacles liés au temps - En fonction des ressources communautaires, certaines zones peuvent manquer de services ou présenter de longs délais d'attente pour y accéder. De plus, le service propose-t-il des horaires flexibles en dehors des heures de travail habituelles ? Existe-t-il des services de garde d'enfants ?

3. Que pouvez-vous dire à un client qui vous confie qu'il prévoit de retourner auprès de son trafiquant ?

Lorsqu'un client vous confie qu'il prévoit de retourner auprès de son trafiquant, il est essentiel de réagir avec empathie et sans porter de jugement. Vous pouvez reconnaître ses sentiments, valider son expérience, discuter de la sécurité et mettre en avant les options de soutien, l'aider à prendre sa propre décision tout en réaffirmant votre soutien, et créer une occasion de faire un suivi si cela s'avère approprié. Voici quelques phrases que vous pourriez utiliser :

1. Je comprends que vous envisagiez d'y retourner et je tiens à ce que vous sachiez que je suis là pour vous écouter. C'est une situation vraiment complexe.
2. Il est compréhensible de se sentir attiré(e) par ce retour, surtout s'il existe des liens affectifs ou un sentiment de sécurité associés à cette situation.
3. Si vous décidez d'y retourner, sachez que vous pouvez toujours compter sur notre soutien. Souhaitez-vous discuter des ressources ou des réseaux de soutien qui pourraient vous aider, quelle que soit votre décision ?
4. En fin de compte, c'est à vous de décider, et je respecte votre choix. Je suis là pour vous soutenir, quel que soit votre choix.

Activité 10.4 :

Faisons une pause. Utilise l'espace ci-dessous pour noter certaines de tes pensées et de tes sentiments. Tu peux également utiliser cet espace pour griffonner ou faire tout ce qui te semble approprié pour toi en ce moment.

La réponse à cette question est subjective. Il n'y a pas de bonne ou de mauvaise réponse. Le but de cette activité est de prendre soin de toi, car cette section peut être difficile à aborder.

Activité 10.5 :

1. Voici quelques choix que vous pouvez proposer lors de votre première rencontre avec une personne ayant subi des violences :

- « Voulez-vous quelque chose à boire ? Préférez-vous un café ou un thé ? »
- « Où souhaitez-vous vous asseoir ? »
- « Puis-je m'asseoir ici, ou préférez-vous que je m'assoie là-bas ? »
- « Quel stylo souhaitez-vous utiliser ? »
- « Voici plusieurs pyjamas, lequel préférez-vous ? »

Ce ne sont là que quelques exemples de la manière dont nous pouvons proposer des choix aux victimes. Dans l'espace ci-dessous, réfléchissez à l'agencement de votre refuge ou de votre organisation, à ses procédures d'accueil et aux processus des différents services. Utilisez l'espace ci-dessous pour identifier les occasions d'offrir des choix aux usagers.

Quelques exemples sont déjà fournis dans la question. La réponse à cette question est subjective. Il n'y a pas de bonne ou de mauvaise réponse. L'objectif de cette activité est de vous amener à réfléchir à la manière dont vous effectuez votre travail et à la façon dont vous pouvez intégrer le choix dans vos interactions avec les usagers.

Activité 10.6 :

1. Le terme « transfert en douceur » (warm handoffs) désigne généralement l'orientation d'un client vers un autre professionnel d'une autre organisation. Votre organisation cultive-t-elle une culture du « transfert en douceur » ? Dans l'espace ci-dessous, énumérez quelques raisons pour lesquelles vous estimeriez qu'un transfert en douceur vers un autre membre du personnel serait bénéfique pour un client.

Une culture du « transfert en douceur » peut considérablement améliorer la prise en charge et l'accompagnement des clients. Voici quelques raisons qui justifieraient un transfert en douceur :

1. Le client a besoin de ressources différentes
2. Le client a besoin d'un soutien plus immédiat
3. Vous et le client ne parvenez pas à établir une relation de confiance qui serait la plus bénéfique pour ce dernier
4. Une approche holistique de la prise en charge

À qui en parleriez-vous et à quoi ressemblerait ce plan ?

Les interlocuteurs potentiels dépendent de la structure de votre organisation. Cependant, vous pouvez vous adresser à votre équipe, à vos chefs d'équipe et à vos superviseurs, ainsi qu'à votre direction et à votre équipe de gestion pour élaborer un plan de transferts « à chaud ».

Ce plan devra s'appuyer sur la consultation des clients et sur les meilleures pratiques identifiées. Il faudra établir des lignes directrices et des protocoles clairs sur la manière de communiquer avec les clients et les autres prestataires de services, tout en respectant la confidentialité, et mettre en place un programme de formation avant de mettre en œuvre le processus standardisé. Le protocole doit toujours impliquer le client dans le processus décisionnel concernant son plan de prise en charge.

Activity 10.7:

1. Réfléchissez au processus d'accueil actuel de votre centre d'hébergement ou de votre organisation. Utilisez l'espace ci-dessous pour dresser la liste des documents ou tâches dont l'accomplissement est absolument nécessaire, et de ceux qui peuvent être mis en attente.

Les protocoles et procédures d'accueil varient d'une organisation à l'autre. La réponse à cette question sera donc subjective et il n'y a pas de bonne ou de mauvaise réponse.

2. À qui pouvez-vous vous adresser et quelles seraient les étapes nécessaires pour mettre en œuvre ce changement ?

Les interlocuteurs dépendent de la structure organisationnelle de votre organisme. Cependant, vous pouvez vous adresser à votre équipe, à vos chefs d'équipe et superviseurs, ainsi qu'à votre direction et à votre équipe de gestion pour discuter de la mise en œuvre de ce changement.

3. Proposez-vous actuellement, dans le cadre de vos processus d'accueil ou d'entretien, des objets réconfortants que les survivants peuvent tenir dans leurs mains et/ou manipuler pour se détendre ? Citez quelques objets qui seraient actuellement disponibles dans votre refuge et au sein de votre communauté.

Voici quelques objets que vous pourriez proposer comme objets de réconfort aux usagers et qui sont susceptibles d'être disponibles dans votre refuge et au sein de votre communauté :

1. petites peluches
2. jouets anti-stress
3. coussins décoratifs
4. couvertures légères
5. chaussettes épaisses / chaussettes douillettes / chaussettes de lecture
6. gros pulls confortables
7. pyjamas confortables
8. balles anti-stress
9. carnets / matériel d'écriture
10. matériel de coloriage

Activité 10.8 :

1. Que pouvez-vous proposer à une personne qui s'enregistre dans votre foyer d'accueil en matière de chambres, de colocation et de règles d'hébergement ?

Réfléchissez à vos règles actuelles : quelles sont celles qu'il est absolument nécessaire de respecter et lesquelles peuvent être légèrement assouplies pour s'adapter à certaines situations ?

Lorsque vous accueillez une personne dans votre foyer d'accueil, il est important de communiquer clairement sur les modalités d'hébergement et les règles en vigueur. Commencez par faire preuve de transparence quant à la disponibilité actuelle des chambres : dans l'idéal, il serait préférable d'offrir à une victime de la traite des êtres humains une chambre individuelle, mais les capacités d'accueil des centres sont imprévisibles et de nombreux centres fonctionnent souvent à pleine capacité. Informez la personne des types de chambres disponibles, de leur équipement, et indiquez-lui les espaces réservés à la vie privée. Ne faites pas de promesses que vous ne pourrez pas tenir, telles que : « Lorsque la prochaine personne quittera le centre, nous vous installerons dans une chambre individuelle. »

Lorsque vous présentez les consignes relatives aux chambres, la meilleure pratique consiste à tenir compte de la capacité actuelle de la personne à retenir les informations. Déterminez quelles consignes il est essentiel de passer en revue (telles que les protocoles de sécurité et les procédures d'urgence) et réservez le reste de la visite du centre d'accueil et des consignes pour plus tard. Veillez à bien consigner ces informations afin que vous et votre équipe sachiez ce qu'il reste à passer en revue avec la personne. Dans la mesure du possible, proposez des choix au résident, par exemple l'étage où il préfère être logé, s'il souhaite être proche de des sanitaires, ou la couleur de sa literie.

Activité 10.9 :

1. De quelles autres manières vous et vos collègues pouvez-vous surmonter ces obstacles ?

Surmonter les obstacles liés au SSPT et aux difficultés cognitives nécessite une approche à la fois bienveillante et stratégique. Voici quelques moyens qui vous permettront, à vous et à vos collègues, de relever ces défis :

Rendez-vous :

1. Proposez des plages horaires flexibles et adaptez-vous aux différents besoins et emplois du temps
2. Prévoyez la possibilité de se présenter sans rendez-vous
3. Collaborez avec le client pour mettre en place un système de rappel qui lui convienne le mieux, tout en tirant parti des rappels automatisés
4. Mettez en place des repères visuels pour aider le client à se souvenir de son emploi du temps et de ses responsabilités
5. Élaborez avec le client un plan pour l'aider à se préparer aux rendez-vous, y compris en matière de transport

Communication :

1. Établissez une relation de confiance grâce à une affectation cohérente du personnel et reconnaissez les difficultés du client sans le juger
2. Communiquez et maintenez un espace sécurisant
3. Utilisez un langage clair et simple, répétez les points clés et apportez des précisions si nécessaire
4. Travaillez en collaboration avec le client pour définir des objectifs et assurez un suivi régulier
5. Encouragez les routines intégrant des rappels et mettez les clients en relation avec des services de soutien supplémentaires si nécessaire

Activité 10.10 :

1. Votre centre d'accueil fonctionne-t-il selon une approche fondée sur l'abstinence ? Si oui, citez quelques centres d'accueil situés près de chez vous vers lesquels vous pourriez orienter un usager qui consomme encore activement.

La réponse à cette question dépend des ressources communautaires disponibles dans votre région.

2. Citez quelques pratiques de réduction des risques actuellement mises en œuvre au sein de votre organisation. La réponse à cette question dépend des pratiques, des protocoles et des capacités propres à chaque organisation. Les pratiques de réduction des risques visent à accompagner les usagers là où ils en sont, en favorisant leur sécurité et leur bien-être tout en respectant leur autonomie et leurs choix. Voici quelques exemples de pratiques de réduction des risques :

1. Offrir un soutien sans jugement
2. Faciliter l'accès à du matériel propre
3. Dispenser une formation à la prévention des surdoses
4. Assurer une intervention en cas de crise
5. Mettre en place des politiques flexibles
6. Orienter les personnes vers les ressources appropriées

3. Quels sont, selon vous, les domaines qui pourraient être améliorés en matière de réduction des risques au sein de votre organisation ? La réponse à cette question dépend des pratiques, des protocoles et des capacités propres à chaque organisation. Il n'y a pas de bonne ou de mauvaise réponse.

4. Comment ces améliorations peuvent-elles être mises en œuvre ? La réponse à cette question dépend des pratiques, des protocoles et des capacités propres à chaque organisation. Il n'y a pas de bonne ou de mauvaise réponse.

Activité 10.11 :

1. Utilisez l'espace ci-dessous pour réfléchir à des idées sur la manière dont les directives de votre centre d'accueil peuvent minimiser la revictimisation.

Pour réduire au minimum la revictimisation dans les foyers d'accueil, il est nécessaire de créer un environnement sûr, solidaire et valorisant pour les usagers. Les intervenants peuvent commencer par suivre une formation sur les pratiques tenant compte des traumatismes afin de comprendre comment répondre de manière appropriée aux usagers et créer un espace apaisant et intime. Ils peuvent également impliquer les usagers dans le processus décisionnel concernant leurs soins et leurs conditions de vie, tout en respectant leur autonomie.

En ce qui concerne les procédures du personnel, les foyers d'accueil et les organisations peuvent revoir leurs pratiques en matière de documentation ainsi que le partage d'informations. Comment les informations concernant les usagers sont-elles partagées au sein de votre équipe ? Si un usager surprenait votre conversation, cela lui causerait-il davantage de préjudice ? Un temps est-il réservé au personnel pour examiner les notes de service ou partager entre eux l'avancement des plans d'intervention, afin d'éviter que les usagers aient à se répéter ? Enfin, existe-t-il des protocoles de partenariat communautaire permettant le partage d'informations entre les prestataires de services (avec le consentement de l'utilisateur) afin de réduire le nombre de fois où un usager doit raconter à nouveau son expérience ?

Activité 10.12 :

1. Maintenant que vous avez terminé cette section, citez quelques façons dont vous modifieriez votre approche ou la manière dont vous élaborerez des plans de sécurité avec vos clients. La réponse à cette question est subjective. Il n'y a pas de bonne ou de mauvaise réponse. Cette activité a pour but de favoriser l'introspection et le développement professionnel.

2. Comment aborder la question de la sécurité si un client ne perçoit pas les niveaux de risque de la même manière que vous ? Énumérez quelques façons dont vous aborderiez cette conversation.

Aborder les préoccupations en matière de sécurité lorsqu'un client perçoit le risque différemment nécessite de la sensibilité, une communication ouverte et une collaboration. Il est important de commencer par aborder la conversation sans porter de jugement et de créer un espace sûr propice au dialogue. Écoutez activement le client et encouragez-le à partager sa perception et à explorer sa définition de la sécurité ; identifiez ses préoccupations spécifiques, puis exprimez votre point de vue en le replaçant dans son contexte. Encouragez le client à participer à l'élaboration de plans de sécurité et soyez disposé à explorer des compromis susceptibles de renforcer sa sécurité tout en respectant son autonomie. Enfin, fournissez-lui les ressources appropriées et organisez des points de suivi si la situation le permet.

Activité 11.1 :

Lorsqu'on envisage des services d'accompagnement pour des personnes, il est important de se mettre à la place de nos clients. Cela peut signifier que, même si certains services sont les mieux adaptés pour répondre à la situation de nos clients, le parcours et la situation individuels de chacun peuvent rendre difficile pour la personne de faire confiance à ces services spécifiques. Par exemple, l'origine ethnique ou l'histoire personnelle d'une personne peut l'amener à se méfier de services tels que les forces de l'ordre et les agents de la protection de l'enfance.

1. Utilisez l'espace ci-dessous pour noter les options alternatives que vous pouvez proposer à un client s'il ne se sent pas à l'aise à l'idée de rencontrer les forces de l'ordre et les agents des services de protection de l'enfance, en veillant à adopter une approche à la fois sensible à la culture et tenant compte des traumatismes.

Voici quelques options alternatives que vous pouvez proposer à un client s'il ne se sent pas à l'aise à l'idée de rencontrer les forces de l'ordre et les agents des services de protection de l'enfance :

1. Apporter un soutien sans porter de jugement et explorer des options alternatives avec le client
 2. Si possible, proposer d'accompagner le client lors de ses rendez-vous avec d'autres services
 3. Si cela est approprié, plaider pour que les rendez-vous avec le client soient limités et/ou aient lieu dans un lieu où il se sent le plus à l'aise (y compris des rendez-vous à distance ou dans des lieux neutres)
 4. Mettre le client en relation avec des services adaptés à sa culture qui peuvent le soutenir, ou demander et plaider en faveur de représentants adaptés à sa culture au sein des forces de l'ordre et des organismes de protection de l'enfance
 5. Élaborer un plan de sécurité avec le client pour se préparer à la rencontre et établir un plan pour l'après-rencontre
 6. S'il s'agit d'un signalement, rechercher des mécanismes alternatifs tels que le signalement anonyme ou des lignes d'assistance téléphonique qui permettent de minimiser les interactions en face à face
-

Activité 1.1 :

- 1. Lorsque vous entendez l'expression « traite des êtres humains », quelle est votre première pensée ? À votre avis, qui sont les victimes de la traite des êtres humains ?**
- 2. Dans quelle mesure pensez-vous être capable d'identifier des situations d'exploitation, et pourquoi ?**
- 3. Réfléchissez au processus d'accueil et aux directives en vigueur dans votre centre d'hébergement. Comment les victimes font-elles part de leurs expériences de traite, et dans quelle mesure vous sentez-vous à l'aise pour travailler avec des survivants de la traite des êtres humains dans le cadre d'un centre d'hébergement ?**
- 4. Quels sont les principaux enseignements que vous retenez maintenant que vous avez terminé ce guide ?**
- 5. Sur quels aspects de la lutte contre la traite des êtres humains aimeriez-vous en savoir plus, et où pouvez-vous trouver des ressources ou du matériel de formation ?**

Les réponses à ces questions sont subjectives et dépendent du point de vue de chacun ainsi que des possibilités de formation proposées par le centre d'accueil. Il n'y a ici ni bonne ni mauvaise réponse. Certaines de ces questions ont déjà été posées au début du guide. Répondez à ces questions afin de comparer vos nouvelles réponses aux premières et de réfléchir à la manière dont vos réponses ont pu évoluer ou non.

Vous trouverez des ressources de formation supplémentaires à l'annexe D.

ANNEXE G

Bibliographie



Bibliographie

- Anthony, B. (30 octobre 2018). Le rôle des foyers d'accueil pour victimes de violences conjugales dans l'accompagnement des survivantes de la traite des êtres humains. The Polaris Project. Consulté le 14 avril 2021 sur <https://polarisproject.org/blog/2018/10/the-role-domestic-violence-shelters-play-in-supporting-human-trafficking-survivors/>
- Baird, K., McDonald, K. P. et Connolly, J. (2019). La traite à des fins sexuelles des femmes et des filles dans une région du sud de l'Ontario : analyse des dossiers de police portant sur les caractéristiques des victimes, leurs expériences de la traite et les liens avec la protection de l'enfance. *Canadian Journal of Behavioural Science*, 52(1), 8-17. <https://doi.org/10.1037/cbs0000151>
- Baldwin, S.B., Eisenman, D. P., Sayles, J. N., Ryan, G., & Chuang, K.S. (2011). Identification des victimes de la traite des êtres humains dans les établissements de santé. *Santé et droits de l'homme*, 13(1), 36-49. <http://www.jstor.org/stable/healhumarigh.13.1.35>
- Baldwin, S.B., Fehrenbacher, A.E., & Eisenman, D.P. (2015). La coercition psychologique dans la traite des êtres humains : une application du cadre théorique de Biderman. *Qualitative Health Research*, 25(9), 1171–1181. <https://doi.org/10.1177/1049732314557087>
- Bryant-Davis, T., & Tummala-Narra, P. (2017). Oppression culturelle et traite des êtres humains : exploration du rôle du racisme et des préjugés ethniques. *Women & Therapy*, 40(1-2), 152-169. <https://dx.doi.org/10.1080/02703149.2016.1210964>
- Butler, C.N. (2015). Les racines raciales de la traite des êtres humains. *UCLA Law Review*, 62(6), 1464–1514. https://www.uclalawreview.org/wp-content/uploads/2019/09/Butler-final_8.15.pdf
- Centre canadien pour la protection de l'enfance inc. (2018). Prévalence des abus sexuels commis par le personnel scolaire de la maternelle à la terminale au Canada, 1997-2017. *Journal of Child Sexual Abuse*, 28(1). <https://doi.org/10.1080/10538712.2018.1477218>
- Conseil canadien pour les réfugiés. (2015). Lignes directrices : comment utiliser l'outil d'évaluation de la traite des êtres humains. <https://ccrweb.ca/sites/ccrweb.ca/files/national-human-trafficking-assessment-tool.pdf>
- Ligne d'assistance canadienne contre la traite des êtres humains. (s.d.). Planification de la sécurité. Consulté en mars 2022. <https://www.canadianhumantraffickinghotline.ca/safety-planing/>
- CBS News. (13 janvier 2023). La police pakistanaise démantèle un réseau de trafic d'organes qui avait laissé un garçon dans un laboratoire clandestin après lui avoir prélevé un rein. CBS News. <https://www.cbsnews.com/news/organ-trafficking-ring-bust-missing-boy-kidney-removed-pakistan/>
-

Charron, C., Valenzuela, B. E., Donnelly, E., & Oehme, J.D. (2020). Que savent les professionnels des services médicaux d'urgence (SMU) sur la traite des êtres humains ? Évaluation de l'impact de la formation. *Journal of Human Trafficking*. Publication en ligne anticipée.
<https://doi.org/10.1080/23322705.2020.1824964>

Chase, S., & Fife, R. (14 décembre 2022). Le Canada adopte un projet de loi contre le trafic d'organes et une motion en faveur du Tibet. *The Globe and Mail*. <https://www.theglobeandmail.com/politics/article-canada-passes-anti-organ-trafficking-bill-and-pro-tibet-motion/>

Droits de l'enfant. (2022). Trafic sexuel d'enfants. Consulté le 24 mars 2022 sur <https://www.childrensrights.org/newsroom/fact-sheets/child-sex-trafficking/>

Chisolm-Straker, M., Sze, J., Einbond, J., White, J., & Stoklosa, H. (2019). *Children and Youth Services Review* 98, 72-79.

Clawson, H. J., Dutch, N., & Cummings, M. (2006). Réponse des forces de l'ordre à la traite des êtres humains et implications pour les victimes : pratiques actuelles et enseignements tirés. Caliber et ICF International Company. <https://www.ojp.gov/pdffiles1/nij/grants/216547.pdf>

Réseau collaboratif pour mettre fin à l'exploitation. (s.d.). L'exploitation : un spectre. Sœurs de Saint-Joseph de Toronto. <https://www.cnee.ca/exploitation/>

Bureau de la sécurité communautaire. (s.d.). Vulnérabilités face à la traite des êtres humains. Université de Toronto. <https://www.communitysafety.utoronto.ca/safety-tip/human-trafficking-and-sex-trafficking/vulnerabilities-to-human-trafficking/>

Corriveau, I., & Côté-Paulette, C. (13 septembre 2018). Des travailleurs mexicains affirment être victimes d'abus dans des exploitations agricoles canadiennes. *CBC News – Windsor*.
<https://www.cbc.ca/news/canada/windsor/mexican-workers-victims-abuse-canadian-farms-1.4820458>

Cotter, A. (2020). La traite des personnes au Canada, 2018. *Juristat*. (Numéro de catalogue 85-002-X). Consulté le 7 avril 2021 sur <https://www150.statcan.gc.ca/n1/en/pub/85-002-x/2020001/article/00006-eng.pdf?st=HQfTYmSG>

Cunningham, K. C., & De Marni Cromer, L. (2016). Attitudes face à la traite des êtres humains : différences individuelles liées aux croyances et à la culpabilisation des victimes. *Journal of Interpersonal Violence* 31(2), 228-244. DOI : 10.1177/0886260514555369

Dell, N. A., Maynard, B. R., Born, K. R., Wagner, E., Atkins, B., & House, W. (2019). Aider les survivants de la traite des êtres humains : une revue systématique des interventions au moment de la sortie et après la sortie. *Trauma, Violence, & Abuse*, 20(2), 183-196.
<https://doi.org/10.1177/1524838017692553>

Ministère de la Justice du Canada. (2024). État du système de justice pénale : focus sur les jeunes.

- Dickson, J. (22 février 2021). Comment les trafiquants sexuels canadiens échappent à la justice et isolent leurs victimes pour les empêcher de s'échapper. The Globe and Mail. <https://www.theglobeandmail.com/canada/article-how-canadas-sex-traffickers-evade-capture-and-isolate-victims-to/>
- Domoney, J., Howard, L. M., Abas, M., Broadbent, M. et Oram, S. (2015). Réponses des services de santé mentale face à la traite des êtres humains : une étude qualitative sur les expériences des professionnels dans la prestation de soins. BMC Psychiatry, 15(1) : 289. <https://doi.org/10.1186/s12888-015-0679-3>
- Donnelly, E. A., Oehme, K., Barris, D., & Melvin, R. (2018). Que savent les professionnels des services médicaux d'urgence (SMU) de la traite des êtres humains ? Une étude exploratoire. Journal of Human Trafficking, 5(4), 325-335.
- Gaetz, S., Schwan, K., Redman, M., French, D., & Dej, E. (2018) La feuille de route pour la prévention de l'itinérance chez les jeunes. A. Buchnea (éd.). Toronto, ON : Canadian Observatory on Homelessness Press. <https://homelesshub.ca/wp-content/uploads/2024/04/YPRfullreport-1.pdf>
- Glover, C. (17 janvier 2018). « C'est de l'esclavage dans le monde moderne » : des travailleurs étrangers affirment avoir souffert de la faim et subi des mauvais traitements dans un temple de Toronto. CBC News – Toronto. <https://www.cbc.ca/news/canada/toronto/hindu-priest-abuse-allegations-1.4485863>
- Gonzalez-Pons, K. M., Gezinski, L., Morzenti, H., Hendrix, E., & Graves, S. (2020). Étude de la relation entre les mythes sur la traite sexuelle des mineurs à l'échelle nationale, l'identification des victimes et la prestation de services. Child abuse & neglect, 100, 104093. <https://doi.org/10.1016/j.chiabu.2019.104093>
- Gordon, M., Fang, S., Coverdale, J., & Nguyen, P. (2018). Défaute d'identification d'une victime de traite des êtres humains. American Journal of Psychiatry, 175(5), 208-209. <https://doi.org/10.1176/appi.ajp.2018.18010007>
- Gouvernement du Canada. (2024). Mariage forcé. Extrait de <https://travel.gc.ca/assistance/emergency-info/forced-marriage>
- Graham, C. (2021). Lutte contre la traite des êtres humains menée par les communautés autochtones [Webinaire]. Association nationale des femmes de l'Ontario. <https://www.onwa.ca/learning-resources-ht>
- Heidinger, L. (2022). Victimisation violente et perceptions de la sécurité : expériences des femmes des Premières Nations, métisses et inuites au Canada. Juristat. (Numéro de catalogue 85-002-X.) Consulté le 8 juillet 2024 sur <https://www150.statcan.gc.ca/n1/en/pub/85-002-x/2022001/article/00004-eng.pdf?st=jznAsgaZ>
- Hiatus House. (2021). À propos de nous. Consulté le 6 avril 2021 sur <https://hiatushouse.com/about-us/>
- Hume, D. L., & Sidun, N. M. (2017). La traite des femmes et des filles : caractéristiques, points communs et complexités. Women & Therapy, 40(1-2), 7-11. <https://doi.org/10.1080/02703149.2016.1205904>
-

HTSurvivors.to. (s.d.). « Can you see me ? » Police de Toronto. <https://www.htsurvivors.to/index.php>

Jones, L., Engstrom, D., Hilliard, T., & Diaz, M. (2007). Mondialisation et traite des êtres humains. *Journal of Sociology & Social Welfare*, 34(2), 107-122

Justice Canada. État du système de justice pénale : focus sur les jeunes. Gouvernement du Canada. https://www.justice.gc.ca/eng/cj-jp/state-etat/2024rpt-rap2024/pdf/RSD2024_State_of_the_Criminal_Justice_System_Report_A_focus_on_youth_En.pdf

Kaye, J. (2017). Lutter contre la traite des êtres humains : dépossession, violence coloniale et résistance chez les femmes autochtones et racialisées. University of Toronto Press. <https://doi.org/10.3138/9781487513863>

Kaye, J., Winterdyk, J., & Quarterman, L. (2014). Au-delà de la justice pénale : une étude de cas sur la lutte contre la traite des êtres humains au Canada. *Revue canadienne de criminologie et de justice pénale*, 56(1), 23-48. <https://doi.org/10.3138/cjccj.2012.E33>

Kiss, L., & Zimmerman, C. (2019). Traite des êtres humains et exploitation par le travail : vers l'identification, la mise en œuvre et l'évaluation de réponses efficaces. *PLOS Med* 16(1). <https://doi.org/10.1371/journal.pmed.1002740>

Maginn, S. (2023). Faits sur la traite d'organes. The Exodus Road. Consulté le 12 février 2024 sur <https://theexodusroad.com/organ-trafficking-facts/>

Manville, D. (2021). Problématiques éthiques liées au travail auprès des victimes et des survivants de la traite des êtres humains [Webinaire]. Eastern Michigan University – École de travail social.

Mavrellis, C. (27 mars 2017). La criminalité transnationale et les pays en développement. *Global Financial Integrity*. <https://gfintegrity.org/report/transnational-crime-and-the-developing-world/>

Middleton, J., Edwards, E., Roe-Sepowitz, D., Inman, E., Frey, L. M., & Gattis, M. N. (2022). Expériences négatives vécues pendant l'enfance (ACE) et situation de sans-abri : examen critique du lien entre certaines ACE et la traite à des fins sexuelles chez les jeunes sans-abri de la région de Kentuckiana. *Journal of Human Trafficking*, 10(1), 121–134. <https://doi.org/10.1080/23322705.2021.2020061>

Miller, H., O'Doherty, T. et Roots, K. (2017). Une tâche redoutable : réflexions sur l'obtention de preuves empiriques juridiques concernant la traite des êtres humains au Canada. *Anti-Trafficking Review*, (8), 34-49. <https://doi.org/10.14197/atr.2021783>

Mojtehdzadeh, S. (22 août 2021). Un taxi à 4 heures du matin, un KFC et trois jours de route : comment un travailleur s'est échappé d'une ferme en Alberta après avoir dénoncé des conditions de travail « abusives ». *Toronto Star*. <https://www.thestar.com/news/gta/2021/08/22/a-4-am-taxi-a-kfc-on-the-prairies-and-a-three-day-drive-how-one-worker-escaped-an-alberta-farm-after-claims-of-abusive-conditions.html>

Muller, E., Dominguez-Gil, B., & Martin, D. (2019). La Déclaration d'Istanbul sur le trafic d'organes et le tourisme de transplantation (édition 2018) – Introduction. *Transplantation*, 103(2), 217.
<https://doi.org/10.1097/TP.0000000000002541>

Ligne d'assistance nationale contre les violences conjugales. (s.d.). 50 obstacles au départ. Consulté le 3 mars 2024 sur <https://www.thehotline.org/resources/get-help-50-obstacles-to-leaving/#:~:text=En%20moyenne%2C%20il%20faut%20un,repandre%20le%20contrôle%20sur%20leur%20victime>

Ligne d'assistance nationale contre la traite des êtres humains. (2024). La traite des êtres humains. Ligne d'assistance nationale contre la traite des êtres humains. <https://humantraffickinghotline.org/en/type-trafficking/human-trafficking#:~:text=Au%20contraire%2C%20la%20traite%20des%20êtres%20humains%20est%20alimentée,tirent%20profit%20de%20la%20demande%20existante>.

Centre national de formation et d'assistance technique sur la traite des êtres humains. (2018). Outil et guide de dépistage de la traite des adultes. https://nhttac.acf.hhs.gov/sites/default/files/2018-07/adult_human_trafficking_screening_tool_and_guide.pdf

Association des femmes autochtones. (2018). Inégalités systémiques et enjeux interjuridictionnels liés à la traite des êtres humains et aux MMIWG2s+ : cinq documents de recherche sur les politiques concernant les femmes, les filles, les personnes bispirituelles, transgenres et de genre divers autochtones disparues et assassinées. Consulté le 27 juin 2024 sur https://nwac.ca/assets-documents/Issues_in_Human_trafficking_and_MMIWG2S.pdf

Nonomura, R. (2020). La traite à la croisée des chemins : racisme, colonialisme, sexisme et exploitation au Canada. Learning Network Brief, 36. London (Ontario) : Learning Network, Centre de recherche et d'éducation sur la violence envers les femmes et les enfants. ISBN : 978-1-988412-37-5

Centre de formation et d'assistance technique pour les victimes d'actes criminels, (s.d.). Approche centrée sur la victime. Consulté le 6 mars 2022 sur <https://www.ovcttac.gov/taskforceguide/eguide/1-understanding-human-trafficking/13-victim-centered-approach/>

One Child. (2019.) Chiffres clés. One Child : Un seul enfant exploité, c'est déjà un de trop. <https://www.onechild.ca/youth/quick-facts/#:~:text=L'exploitation%20sexuelle%20des%20enfants%20au%20Canada&text=Les%20Premières%20Nations,%20les%20Inuits%20et%20les%20M%20C3%A9tis,les plus%20vulnérables%20à%20la%20traite.&text=2,4%20millions%20de%20Canadiens%20ont%20déclaré%20avoir%20été%20victimes%20d'abus%20sexuels%20pendant%20leur%20enfance>.

Association des femmes autochtones de l'Ontario. (2019). Vers des espaces sûrs : rapport sur l'engagement des communautés autochtones dans la lutte contre la traite des êtres humains 2017-2019. Consulté le 27 juin 2024 sur https://www.onwa.ca/files/ugd/33ed0c_1a2b7218396c4c71b2d4537052ca47cd.pdf

Sécurité publique Canada. (2019). Stratégie nationale de lutte contre la traite des personnes 2019-2024. Consulté le 6 avril 2021 à l'adresse <https://www.publicsafety.gc.ca/cnt/rsrscs/pblctns/2019-ntnl-strtg-hmnn-trffc/index-en.aspx>

Sécurité publique Canada. (2024). Comment fonctionne la traite des êtres humains. Gouvernement du Canada. <https://www.canada.ca/en/public-safety-canada/campaigns/human-trafficking/hhtw.html>

Polaris. (s.d.). Comprendre la traite des êtres humains. Polaris Project. <https://polarisproject.org/understanding-human-trafficking/>

Projet Polaris. (2011). Planification de la sécurité et prévention. Centre national de ressources sur la traite des êtres humains. Consulté le 12 juin 2021 sur <https://humantraffickinghotline.org/sites/default/files/Safety%20Planning%20At%20A%20Glance.pdf>

Rollins, R., Gribble, A., Barrett, S. E., & Powell, C. (2017). Qui se trouve dans votre salle d'attente ? Les professionnels de santé en tant que premiers intervenants, sensibles aux différences culturelles et formés à la prise en charge des traumatismes, face à la traite des êtres humains. *AMA Journal of Ethics* 19(1), 63-71. DOI : 10.1001/journalofethics.2017.19.1.pfor2-1701

Gendarmerie royale du Canada. (27 août 2024). La GRC met en garde les Canadiens contre les groupes violents en ligne qui ciblent les jeunes. Gouvernement du Canada. <https://www.rcmp-grc.gc.ca/en/news/2024/rcmp-reminds-canadians-violent-online-groups-targeting-youth>

Sanborn, R. D., & Giardino, A. P. (2015). Traite des êtres humains et violence domestique : étiologie, intervention et liens avec la maltraitance des enfants. *Journal of Applied Research on Children: Informing Policy for Children at Risk*, 6(1).

Schmidt, D. (27 juin 2020). Une préoccupation croissante : fuir la ferme – des travailleurs migrants se voient proposer de fuir les « mauvais acteurs ». *Windsor Star*. <https://windsorstar.com/news/local-news/growing-concern-fleeing-the-farm-migrant-workers-offered-escape-from-bad-actors>

Schwarz, C. (2019). Human trafficking and meaning making: The role of definitions in antitrafficking frontline work. *Social Service Review*, 93(3), 484-523. <https://doi.org/10.1086/705237>

Schwarz, C., Unruh, E., Cronin, K., Evans-Sumpson, S., Birtton, H., & Ramaswamy, M. (2016). Identification de la traite des êtres humains et prestation de services dans les secteurs médicaux et sociaux. *Health and Human Rights Journal*, 18(1), 181-191.

Slavery Footprint (s.d.). « Combien d'esclaves travaillent pour vous ? » [SlaveryFootprint.org](https://slaveryfootprint.org)
Smith, T. J., & Holmes, C. M. (2018). Évaluation et prise en charge des lésions cérébrales chez les femmes victimes de violences conjugales et souffrant d'un syndrome de stress post-traumatique. *The Professional Counselor*, 8(1), 1-10. doi:10.15241/dp.8.1.11

Smith, T. J., & Holmes, C. M. (2018). Évaluation et prise en charge des lésions cérébrales chez les femmes victimes de violences conjugales et souffrant d'un syndrome de stress post-traumatique. *The Professional Counselor*, 8(1), 1-10. doi:10.15241/dp.8.1.11

Sopp, M. R., Brueckner, A. H., Schafer, S. K., Lass-Hennemann, J., & Michale, T. (2019). Effets différentiels du sommeil sur la mémoire explicite et implicite des éléments susceptibles de raviver un traumatisme : résultats d'une étude analogique. *European Journal of Psychotraumatology*, 10(1), 1644128. <https://doi.org/10.1080/20008198.2019.1644128>

Srikantiah, J. (2007). Victimes parfaites et véritables survivantes : la victime emblématique dans le droit relatif à la traite des êtres humains à des fins d'exploitation domestique. *Boston University Law Review* 87(157), 158-209.

Condition féminine Canada. (2020). La traite des êtres humains. Consulté le 6 avril 2021 sur <https://cfc-swc.gc.ca/trans/briefing-information/transition/2019/tab9-en.html?wbdisable=true>
Stoklosa, H., MacGibbon, M., & Stoklosa, J. (2017). Traite des êtres humains, maladie mentale et toxicomanie : éviter l'occultation diagnostique. *AMA Journal of Ethics*, 19(1), 23-34. <http://nrs.harvard.edu.urn-3:HUL:InstRepos:34638828>

Le Centre canadien pour mettre fin à la traite des êtres humains. (2020). Comment cela se passe-t-il ? Le Centre canadien pour mettre fin à la traite des êtres humains. <https://www.canadiancentretoendhumantrafficking.ca/how-it-happens/>

Le Centre. (2 décembre 2020). Le rôle des centres d'accueil pour victimes de violence domestique, de violence conjugale et de violence familiale dans le soutien aux victimes et aux survivants de la traite des êtres humains. Le Centre canadien pour mettre fin à la traite des êtres humains. Consulté le 14 avril 2021 sur <https://www.canadiancentretoendhumantrafficking.ca/the-role-of-domestic-intimate-partner-and-family-violence-shelters-in-supporting-human-trafficking-victims-and-survivors/>

Le Centre. (2021). Tendances en matière de traite des êtres humains au Canada : 2019-2020. Le Centre canadien de lutte contre la traite des êtres humains. Consulté le 5 février 2022 à l'adresse <https://www.canadiancentretoendhumantrafficking.ca/human-trafficking-trends-in-canada-2019-2020/>

Le Centre. (2021). Les couloirs de la traite des êtres humains au Canada. Consulté le 10 mars 2022 sur <https://www.canadiancentretoendhumantrafficking.ca/wp-content/uploads/2021/02/Human-Trafficking-Corridors-in-Canada-Report.pdf>

Le Centre. (2023). Services et soutien aux victimes et survivantes autochtones de la traite des êtres humains. Consulté le 12 juillet 2024 sur <https://www.canadiancentretoendhumantrafficking.ca/services-and-support-for-indigenous-victims-and-survivors-of-human-trafficking/>

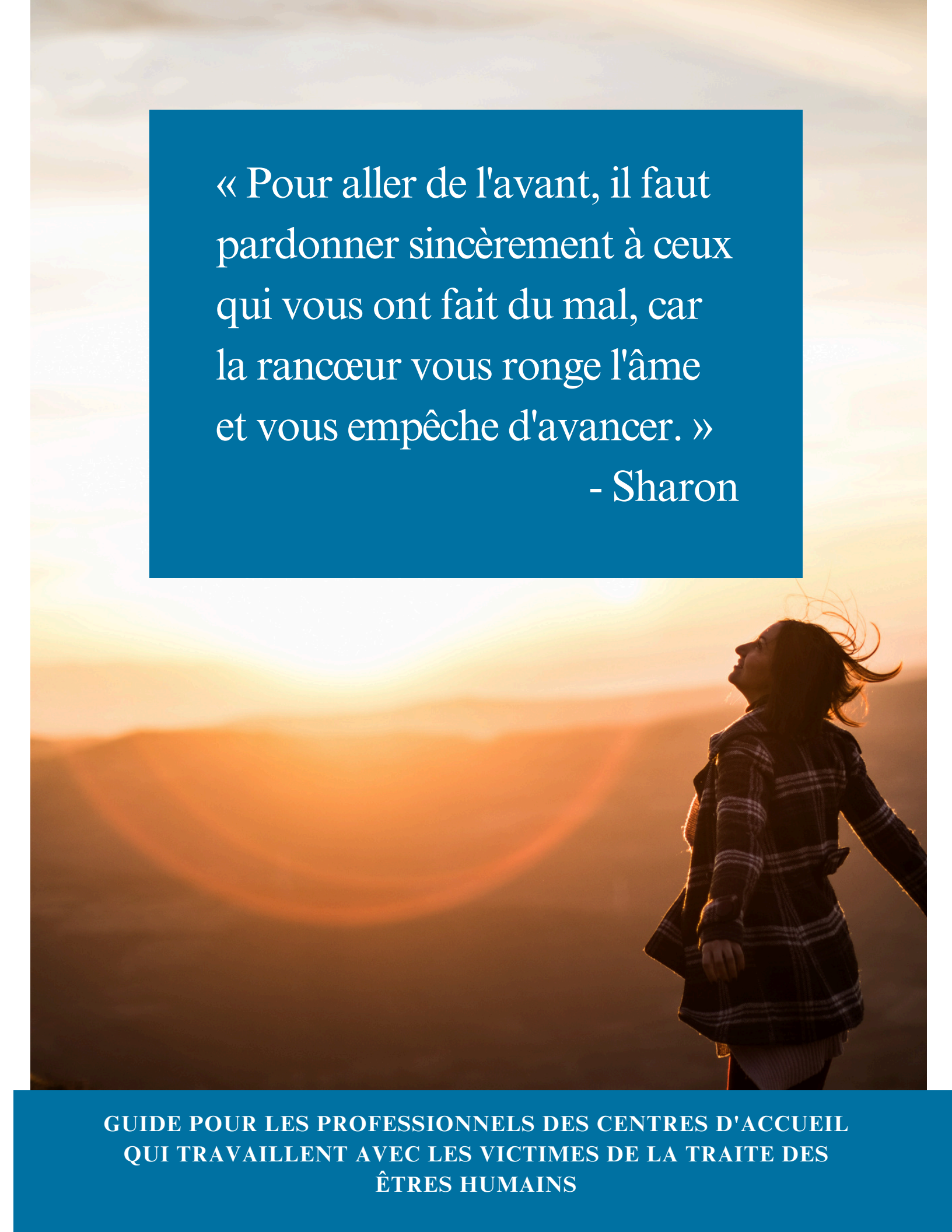
Thompson, J., & Haley, M. (2018). La traite des êtres humains : préparer les conseillers à travailler avec les survivants. *International Journal for the Advancement of Counselling*, 40(3), 298-209. <https://doi.org/10.1007-018-9327-1>

Commission de vérité et réconciliation du Canada. (2015). Honorer la vérité, se réconcilier pour l'avenir : résumé du rapport final de la Commission de vérité et réconciliation du Canada. Consulté le 3 août 2024 sur https://ehprnh2mwo3.exactdn.com/wp-content/uploads/2021/01/Executive_Summary_English_Web.pdf

Office des Nations unies contre la drogue et le crime. (2012). Rapport mondial sur la traite des personnes 2012. Consulté sur https://www.unodc.org/documents/data-and-analysis/glotip/Trafficking_in_Persons_2012_web.pdf

Cette page a été laissée vierge
intentionnellement.



A woman with long dark hair, wearing a dark plaid coat, stands in profile on the right side of the frame, looking up towards a bright sunset. The sun is a large, glowing orb in the center of the sky, casting a warm orange and yellow light over a vast, hazy valley below. The sky is filled with soft, wispy clouds. The overall mood is contemplative and hopeful.

« Pour aller de l'avant, il faut
pardonner sincèrement à ceux
qui vous ont fait du mal, car
la rancœur vous ronge l'âme
et vous empêche d'avancer. »

- Sharon

**GUIDE POUR LES PROFESSIONNELS DES CENTRES D'ACCUEIL
QUI TRAVAILLENT AVEC LES VICTIMES DE LA TRAITE DES
ÊTRES HUMAINS**